

ENQUETE 23 000123/35 DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE IMERYS

R = registre papier C = courrier et contributions remises en permanences RD = observations du registre dématérialisé et mails

ENSEMBLE DES REPONSES ET COMMENTAIRES APPORTES AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC

ANNEXE 1 AU DOCUMENT PARTIE 2 - CONCLUSIONS ET AVIS

fosse

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doub lon	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
R1	30-oct	M. KERFERS C	NC	avis favorable pour permettre le maintien d'une activité d'importance économique et sociale		X					Pas de réponse attendue	Cet avis favorable s'appuie sur des considérations relatives à l'intérêt général présenté par l'exploitation de cette carrière, en termes socio-économiques. Cette contribution n'apporte pas d'autre éléments sur la demande d'autorisation environnementale.
R2	30-oct	M. Mme QUEMENER P. et A.	NC	soutient le projet pour que Glomel vive, et compte tenu qu'IMERYS emploie 120 personnes et fait travailler plusieurs centaines d'entreprises extérieures		X					Pas de réponse attendue	
R3	08-nov	SARL LE BIHAN et M. LE BIHAN S.	22340 PAULE	entreprise de TP travaillant régulièrement et depuis plus de 30 ans sur le site à la demande d'IMERYS, se félicite de sa collaboration avec eux, ce qui assure la pérennité des entreprises locales.		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R4	08-nov	signature illisible	N.C.	travaille depuis 36 ans sur le site, notamment en terrassement. Favorable à l'ouverture de la nouvelle fosse		x					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, sans argumentation particulière
R5	10-nov	MME COUCHEVELL OU S.	N.C.	pour le projet		x					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, sans argumentation particulière
R 6	16-nov	M. TRUBUILT S.	N.C.	favorable à l'ouverture de la 4° fosse , pour la pérennité d'Imerys, acteur important sur le plan socio-économique environnant.		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R7	18-nov	signature illisible	N.C.	pour le projet d'ouverture de la 4° fosse		x					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, sans argumentation particulière
R8	18-nov	signature illisible	N.C.	pour le projet de la fosse, ayant travaillé dans cette entreprise		x					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, sans argumentation particulière
R9	18-nov	signature illisible	TREGORN AN	pour le projet de fosse 4		x					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, sans argumentation particulière
R 10	18-nov	MME KERFERS M.	N.C.	je suis favorable au projet pour la pérennité de cette entreprise qui joue un rôle important pour Glomel et les communes environnantes		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R 11	18-nov	M. LAHAY F.	N.C.	favorable à l'ouverture de la 4° fosse, dans le respect des normes environnementales et pour le développement économique de la commune		x					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet, dans le respect des normes environnementales, appuyé par des considération relatives à l'intérêt général.
R 12	18-nov	M. CORNIC M.	N.C.	pour la poursuite de la carrière et la continuité du plus grand employeur de la commune. La possible fermeture ferait un très grand mal dans le secteur		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R 13	18-nov	M. GAUTHIER R.	N.C.	je suis pour la poursuite de la carrière dans le respect des normes environnementales, et même plus poussées, pour nos enfants et l'avenir de la commune		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R11
R 14	18-nov	MME LAHAY C.	N.C.	je suis pour le maintien de la carrière et la nouvelle fosse, dans le respect des normes environnementales et pour le développement économique de la commune		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R11
R 15	18-nov	M. DANIEL JM.	N.C.	en tant que riverain depuis plus de 50 ans, et agriculteur riverain de puis 30 ans, je suis pour le maintien de la carrière et des emplois qui permettent la vie des communes		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doubleton	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
R16	18-nov	M. PERRET D. SARL ETA D. PERRET	N.C.	je suis pour le maintien de la carrière et la nouvelle fosse, vu tous les efforts qui sont faits en matière d'environnement, les plantations de haies et d'arbres.		x					Pas de réponse attendue	Avis favorable appuyé sur la reconnaissance des efforts faits par Imerys en matière environnementale, et sur l'intérêt général de cette carrière en termes d'emplois
				gardons nos emplois en centre Bretagne						Pas de réponse attendue		
R17	18-nov	M. GEORGELIN F.	N.C.	je suis pour le maintien de l'usine et la création de la 4° fosse, on a besoin d'usine dans notre région		x					Pas de réponse attendue	Avis favorable appuyé sur la reconnaissance des efforts faits par Imerys en matière environnementale, les précautions prises envers les riverains et sur l'intérêt général de cette carrière en termes d'activité économique
				l'environnement est un de leur principal soucis pour les riverains						Pas de réponse attendue		
R18	18-nov	signature illisible	TREGOMAR	je suis pour le maintien de la carrière et la fosse 4. il est bien évident qu'il faut cependant poursuivre les efforts et les partenariats avec les associations qui œuvrent pour rassurer et vérifier les assertions de l'entreprise. La transparence est essentielle		x				x	Les partenariats avec les acteurs locaux seront maintenus	Voir notamment les développements dans le document produit par le CE, aux points 2.11.6. (nouvelles zones humides), 2.11.9 (cohabitation avec les riverains), 2.11.10 (mesures de compensation), 2.11.11 (exploitation actuelle de la carrière) et les différentes références aux comités de suivi. Les mesures de contrôle, les échanges de données font déjà partie des obligations édictées dans l'arrêté d'autorisation actuel, feront nécessairement partie de l'éventuelle nouvelle autorisation, et il est recommandé, dans mes conclusions d'en renforcer certaines.
R19	18-nov	signature illisible	N.C.	je suis pour le maintien de la carrière. La fermeture serait difficile pour les employés, la commune, les commerces...		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R20	18-nov	M. LE DANTECT.	GLOMEL	je suis pour le maintien de la carrière car elle emploie beaucoup de monde et cela profite aux communes environnantes		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R11. Le CDE prend acte de ce témoignage d'un agriculteur, favorable au projet
				étant agriculteur et connaissant un peu les mesures environnementales, je sais que le projet sera soumis à de nombreuses règles à respecter.							Pas de réponse attendue	
R21	18-nov	M. HAMOUNOU JL.	N.C.	je suis pour le maintien de la carrière, des emplois et de la vie de la commune		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R22	18-nov	MME SERBON M.	N.C.	j'habite à 15 minutes du site d'Imerys et je suis 100% favorable à l'ouverture de la fosse 4.		x					Pas de réponse attendue	Voir développement au point 2.11.9 qui traite de la cohabitation entre la carrière et les riverains
				je trouve exceptionnel que l'entreprise sollicite régulièrement des riverains et associations du secteur							Pas de réponse attendue	
R23	18-nov	MME SERBON A.	N.C.	je suis pour l'ouverture de la fosse 4, donc le maintien de la carrière		x					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, sans argumentation particulière
R24	18-nov	signature illisible	N.C.	je suis pour l'ouverture parce que je suis solidaire des employés de la carrière		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R25	18-nov	signature illisible	N.C.	je suis pour la poursuite de la carrière et l'ouverture de la nouvelle fosse dans le respect des normes environnementales, et pour le maintien des emplois.		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R11
R26	18-nov	signature illisible	N.C.	je suis pour l'ouverture de la fosse et le maintien des emplois		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R27	18-nov	MME LE NAOURES	N.C.	je suis pour l'ouverture de la fosse 4 et le maintien de cette carrière qui est un plus pour la commune. Cette carrière a créé des emplois non négligeables.		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R28	23-nov	M. LE BRIS F.	N.C.	je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4 pour les emplois que ça génère		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
R 29	23-nov	ANONYME	N,C,	favorable au projet d'ouverture de la fosse 4, sans aucune retenue		x					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, sans argumentation particulière	
R 30	23-nov	M. JAFFRE G.	N.C.	je suis vraiment favorable à l'ouverture de la fosse 4		x					Pas de réponse attendue	Avis favorable appuyé sur la reconnaissance des efforts faits par Imerys concernant les thématique eau et poussière et sur l'intérêt général de cette carrière en terme d'emplois	
				j'ai toujours vu l'entreprise se battre pour respecter la qualité de l'eau et bien maîtriser l'envol des poussières							Pas de réponse attendue		
				il faut aussi sauvegarder l'emploi							Pas de réponse attendue		
R 31	23-nov	signature illisible	N.C.	je suis contre pour les raisons suivantes :							Cf. réponses ci-dessous	Voir développement au point 2.11.9 (cohabitation avec les riverains)	
				en se rapprochant de Trégornan, les nuisances seront plus ressenties par la population : nuisances sonores et sismiques							Les suivis seront réalisés conformément aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral, comme c'est le cas aujourd'hui. Les résultats des contrôles réglementaires sont présentés lors des comités de suivi annuels. Le dernier a eu lieu le 21 décembre 2023 pour l'année 2022. La présentation et le compte-rendu sont présentés en Annexe 2 du Mémoire en réponse.		
				Imerys puise de l'eau pour ses besoins sans payer quoi que ce soit. Imerys pompe beaucoup trop d'eau pour ses besoins personnels							Le seuil de consommation en eau potable du site fixé par l'Arrêté Préfectoral est de 6000 m³/an (Article 4.1.1). L'eau utilisée pour le fonctionnement de l'usine est recyclée depuis la Fosse 2.		La carrière utilise essentiellement dans son process industriel les eaux de ruissellement du site, captées dans la fosse 2 et réutilisée plusieurs fois en cycle quasi fermé, eaux effectivement gratuites. Concernant les dépenses prise en charge par Imerys, voir notamment les chapitres gestion de l'eau dans l'étude d'impact et mon rappel sur le financement du projet au point 2.7 de mon document « conclusions et avis ». A noter que le process industriel choisi privilégie effectivement l'eau pour séparer l'andalousite des autres roches. Alors que d'autres procédés sont possibles, utilisant davantage d'énergie ou de produits « chimiques » (voir mémoire technique d'Imerys)
				ce sont des millions de litre d'eau qui partent du BV Blavet pour aller sur le BV Ellé alors que c'est interdit							Le transfert entre bassins versants est de nouveau présenté au § 2.2.6 du Mémoire en réponse. L'impact réel du transfert entre bassins versants correspond aux eaux superficielles qui auraient rejoint gravitairement le ruisseau du Kerjean sur une surface naturelle ce qui représente un volume d'environ 125 000 m³/an (soit 1 % du débit de sortie de l'étang du Corong qui est de 10 à 12 millions de m³/an). Un schéma explicatif est présenté dans le Mémoire en réponse.		Le dossier démontre que le transfert est de 125 000 m³/an, et les avis notamment des CLE et des syndicats en charge de l'alimentation en eau potable concluent à l'absence d'incidence actuellement sur l'étang du Corong et la prise d'eau potable de l'étang de Mézouët. Ce transfert a été pris en compte et autorisé par la délivrance des autorisations environnementales précédentes ou actuelles. (pour le futur, voir développement au point 2.11.7) Le projet prend bien en compte l'extension de la verse Ouest, seul élément du projet situé dans le BV Blavet. Voir développement à ce sujet au point 2.11.16
				Imerys assèche la zone aquifère de la région sans qu'il y ait restitution et conservation de l'eau extraite. La région n'est pas à l'abri de problème de diminution de la ressource en eau.							Cf. § 2.2 du Mémoire en réponse.		Le dossier démontre la très faible perméabilité du site vers les aquifères profonds. Seules les eaux superficielles (cours d'eau, zones humides) sont impactées par la carrière. Par ailleurs le dossier montre, notamment au travers de la question du suivi et traitement des rejets, qu'il y a bien restitution au milieu naturel.
				la suppression des zones marécageuses : elles ne jouent plus leur rôle d'épandage et de rétention d'eau							Les zones humides ne seront pas impactées après mise en place des mesures comme rappelé au § 2.3 du Mémoire en réponse. Pour rappel, les zones humides impactées par l'ouverture de l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface (zones humides impactées sur 7 ha avec 15 ha de mesures compensatoires + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern).		Les autorisations environnementales précédentes ont validé les dispositions à prendre vis-à-vis des zones humides du site, y compris en validant diverses mesures de compensation. L'éventuelle nouvelle autorisation reprendra ces dispositions, éventuellement même en les améliorant (voir discussion sur les conditions du soutien à l'étiage sur la zone humide de Kerroue, au point 2.11.6, dans le document produit par le CE et l'avis de la CLEIL en C24
				alors que l'eau est et sera le problème n° 1 des années futures							L'impact du changement climatique est traité dans l'étude d'impact notamment au § 6.9		L'éventuelle future autorisation environnementale pourrait effectivement intégrer une recommandation afin d'inciter Imerys à réduire l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables, y compris l'eau utilisée dans ses process industriels. Voir développement au point 2.11.7

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				les contrôles de hauteur d'eau dans les puits alentours devraient être faits par une société indépendante						x	Le suivi piézométrique est réalisé conformément à l'AP du 03/08/2018 en autosurveillance (mensuellement sur 10 piézomètres et 2 puits). Imerys Glomel suit également de manière volontaire d'autres ouvrages (25 piézomètres et 3 puits au total).	Cet avis dénote une défiance vis-à-vis de la sincérité et de la transparence des mesures de suivi assurée par Imerys. On peut pourtant relever la transparence dont ils ont faits preuve au sujet des données du piézomètre R01, et l'ensemble des données communiquées maintenant régulièrement via les comités de suivi. Ces différentes mesures de contrôle sont prévues reconduites dans le projet.
R32	27-nov	M. N. ANDRE	GLOMEL	je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4 et le maintien de la carrière à Glomel pour les emplois que cela génère		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R33	01-déc	M. LE GRAET JM.	N.C.	je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4 pour le maintien de cette entreprise et pour le maintien des emplois dans l'avenir		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R34	02-déc	signature illisible	N.C.	je suis favorable pour l'ouverture de la fosse 4. Gardons des emplois sur la commune		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R35	05-déc	LE GOADEC	N.C.	je suis favorable pour l'ouverture de la fosse 4. Cette entreprise donne du travail aujourd'hui et ceci depuis des années		X					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R36	08-déc	LE MARBEDOUR F.	N.C.	avis favorable, c'est une aubaine pour la commune et le centre Bretagne au point de vue économique et social. Je suis pour le maintien de l'emploi et l'avenir		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R37	09-déc	M. MME TRUBUILT A.	N.C.	Avis favorable pour la fosse 4, le maintien de l'emploi à Glomel et pour les communes voisines.		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R38	09-déc	MME PRIGENT MF.	GLOMEL	Avis favorable pour l'ouverture de la fosse 4, afin de sauvegarder les emplois à Glomel et pour les communes voisines.		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R39	N.D.	M. PRIGENT R.	GLOMEL	avis favorable pour la poursuite de l'activité d'Imerys, justifié par les efforts de cette société en faveur de l'environnement		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R16
				la vie économique du secteur en dépend							Pas de réponse attendue	
R40	N.D.	M.MME JOUAN A. et P.	N.C.	avis favorable pour la poursuite de l'exploitation de la carrière		x					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, sans argumentation particulière
R41	N.D.	M. LE BRIS S.	N.C.	avis favorable pour la poursuite de l'exploitation de la FOSSE 4		X					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, sans argumentation particulière
R42	N.D.	MME GUYOMARD M.	GLOMEL	avis favorable à l'ouverture de la fosse 4, j'espère que la carrière nous fera vivre encore longtemps ainsi que les générations futures		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R11
				elle a permis de faire vivre plusieurs générations tout en s'adaptant aux normes en perpétuelle évolution							Pas de réponse attendue	
				la carrière représente Glomel dans le monde et ceci devrait être notre fierté							Pas de réponse attendue	
				ancienne commerçante j'ai accueilli divers intervenants œuvrant à l'amélioration environnementale							Pas de réponse attendue	
R 43	15-déc	MME LE MOEL C.	N.C.	avis favorable à la poursuite d'Imerys, soutien aux salariés		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
R44	15-déc		N.C.	nous sommes défavorable à ce projet, nous en subissons déjà de nombreuses nuisances			x				Pas de réponse attendue	Cf. développement au point 2.11.9

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
		MME LUCAS C. et M. LE PANSE PY.		nous sommes riverains de la carrière et investis de longue date sur ce territoire							Pas de réponse attendue	
R44	15-déc	MME LUCAS C. et M. LE PANSE PY.	N.C.	existence d'une faille géologique, non cartographiée dans le dossier d'enquête							Les données structurales regroupant l'ensemble des investigations géologiques sont présentées dans l'étude d'impact (Figure 8 du Tome 3).	<p>Cette « accusation » transparait dans plusieurs observations. Imerys renvoie à la cartographie présente dans le dossier d'enquête. En sus de la figure citée, le chapitre 2 de l'étude d'impact recapitule toutes les données géologiques, pédo-géologiques, hydrogéologiques disponibles, dont les différentes études réalisées pour le compte d'Imerys en 2016, 2020 et 2021 par différents bureaux d'études. Je note par ailleurs cette mention dans l'avis rendu par l'inspection des installations classées dans son avis d'avril 2022 : « Par ailleurs, l'exploitant a formulé une demande de tierce expertise du volet hydrogéologique de l'étude d'impact et la saisine d'un hydrogéologue, conformément à l'article L 181-13 du Code de l'Environnement. Au vu des éléments de complétude souhaités par l'Inspection et les différents services sollicités, la saisine de cet expert sur le volet hydrogéologique nous paraît prématurée à ce stade de la procédure ».</p> <p>Il appartiendra donc à l'inspection des IC d'apprécier si une étude complémentaire est nécessaire dans le cadre de l'approfondissement final de la fosse 3, avant sa mise en eau ou son remblayage par exemple, ou dans le cadre de l'ouverture de la fosse 4.</p>
				augmentation des nuisances sonores et des poussières avec l'exploitation éventuelle des fosses 3 et 4							Le dossier présente des modélisations de propagation du bruit suite à l'ouverture de la Fosse 4 (Figures 71 à 73 du Tome 3), ainsi qu'une modélisation aérodispersible (Figures 63 à 66 du Tome 3). Les suivis environnementaux qui seront réalisés permettront de vérifier la conformité des niveaux sonores et d'empoussièrement. Les dispositions relatives au bruit sont présentées au § 2.5.1 du Mémoire en réponse.	L'ouverture de la fosse 4 rapproche effectivement la zone d'exploitation de plusieurs maisons riveraines. Le dossier expose plusieurs mesures de réduction de cette incidence, dont la réalisation d'un merlon planté, et de suivi de ce « risque » (nouvelles sondes). Cette future proximité justifie pleinement une vigilance accrue, dont pourrait faire partie l'obligation de mesure des bruits/ poussières/vibrations dès les premiers travaux de découverte, à une fréquence plus importante, sur des périodes d'observations plus longues...
				nous dénonçons la soi-disante concertation avec les riverains car le seul entretien que nous avons eu avec Imerys a été dans le cadre d'une plainte suite à des tirs de mines qui ont fait tremblé encore notre maison d'habitation.						De nombreux échanges ont eu lieu avec les riverains et la démarche de concertation sera maintenue. Pour rappel, les actions de concertation qui ont été menées sont présentées au § 2.1.2 du Mémoire en réponse.	Le dossier montre les nombreuses initiatives prises par Imerys au cours des années 2022/2023 envers le public. Au point 2.11.9 sont rappelées les différentes actions menées par Imerys suite à diverses demandes de mesures de contrôle présentées par des riverains.	
C1	30-oct	M. KERFERS C. Mme MARHOTER E. M. FRAMMEZELLE P. M. LE SCOUARNEC H.	N.C.	Le projet vise à pérenniser l'activité. Les signataires considèrent les avancées et investissements de l'entreprise en matière de sécurité, conditions de travail, biodiversité et écologie et son importance en termes d'emplois. La non obtention de cette autorisation serait un drame social.		X					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R11
C2	30-oct	M. KERFERS C.	N.C.	souligne la qualité du dialogue social dans l'entreprise, et souhaite la poursuite de l'activité					X		Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, sans argumentation particulière en lien avec des notions environnementales ou d'intérêt général
C3	30-oct	M. TROEL T.	KERVENN OU GLOMEL	demande prolongation de l'enquête jusqu'à mi-février 2024 du fait de l'ampleur et de la technicité du dossier: les conditions actuelles ne garantissent pas la sincérité de la démarche de consultation du public					X		L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines, maximum autorisé par le code de l'environnement	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
C4	30-oct	Mme RENAULT A.	KERVENN OU GLOMEL	demande prolongation de l'enquête jusqu'au 1 ^{er} février 2024 du fait de l'ampleur du dossier, qui engage l'avenir de la commune, de ses habitants et de ceux du centre ouest Bretagne				X			L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines, maximum autorisé par le code de l'environnement	
C5	30-oct	Mme GOHIN L.	KERVENN OU GLOMEL	demande prolongation de l'enquête de 3 mois afin de pouvoir lire et étudier ce dossier, notamment au regard des incidences sur l'eau				X			L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines, maximum autorisé par le code de l'environnement	
C6	30-oct	Mme GUIVARCH M.	KERVENN OU GLOMEL	demande prolongation de l'enquête de 3 mois afin de pouvoir lire et étudier ce dossier, notamment au regard des incidences sur l'eau				X			L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines, maximum autorisé par le code de l'environnement	
C7	30-oct	Mme FAJEAU M.	MINGUEN GLOMEL	demande prolongation de l'enquête de 3 mois afin de pouvoir lire et étudier ce dossier				X			L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines, maximum autorisé par le code de l'environnement	
C8	30-oct	M. MILOT D.	RUE DU LAC BOTLAN/GLOMEL	demande prolongation de l'enquête de 3 mois afin de pouvoir lire, étudier et commenter le dossier				X			L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines, maximum autorisé par le code de l'environnement	
C9	30-oct	M. HUITOREL S.	BOTCANO U GLOMEL	demande prolongation de l'enquête afin de pouvoir lire et étudier ce dossier				X			L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines, maximum autorisé par le code de l'environnement	
C10	30-oct	Mme HAUTEMULLE C.	Impasse des genêts GLOMEL	demande prolongation de l'enquête de 2 mois afin de pouvoir lire et étudier ce dossier, notamment au regard des incidences sur l'eau, l'air, le paysage				x			L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines, maximum autorisé par le code de l'environnement	
C11	30-oct	M. LE MOROUX C.	22340 LE MOUSTOIR	salarié Imerys et maire du Moustoir, favorable au projet, pour le maintien de l'emploi, la dynamique économique locale, et compte tenu des efforts et investissements faits par Imerys pour l'environnement, la gestion des eaux, la sécurité et les conditions de travail sur le site.	x						Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R11
				le projet "favorise un faible bilan carbone (de la production d'andalousite) en évitant de l'importer de pays extérieurs à l'Europe".							Pas de réponse attendue	Il m'apparaît effectivement que le bilan carbone de l'exploitation de l'andalousite à Glomel, destinée à alimenter l'industrie française et européenne doit être meilleur que dans le cas de la production des autres gisements d'andalousite dans le monde. Cet argument d'ordre environnemental est tout à fait entendable.
C12	08-nov	M. ROBIC B.	GLOMEL	j'ai grandi à 2 km de la carrière, j'habite à Glomel et j'ai travaillé 37 ans sur le site. Au cours de toutes ces années j'ai vu une évolution considérable des techniques d'extraction, de traitement du minerai et bien sûr des conditions de travail et de sécurité.	x						Pas de réponse attendue	Témoignage favorable au projet, appuyé sur une amélioration générale des conditions d'exploitation et de travail, et attestant des pratiques soucieuses de l'environnement sur le site
				autre point majeur, la prise en compte de l'environnement depuis des dizaines d'années : - une des toutes premières carrières de Bretagne à disposer d'une station de traitement des eaux - le nombre conséquent d'analyses internes et externes pour être en adéquation avec les normes en vigueur - le maintien des zones humides							Pas de réponse attendue	
				"- la création de plusieurs km de haies -la plantation de milliers de végétaux adaptés au milieu -la préservation de la faune et de la flore avec beaucoup d'animaux sur le site "le maintien de la biodiversité est bien réel sur le site"							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
C 13	13-nov	M. QUERE A.	56480 ST AIGNAN	Lors d'une visite du site nous avons pu échanger avec des cadres de l'entreprise sur divers sujets sensibles (qualité de l'eau, incidences sonores, préservation de la faune et de la flore, relations avec les riverains...) je suis très favorable à la poursuite de l'exploitation de ce site						Pas de réponse attendue	Témoignage favorable au projet et attestant des pratiques soucieuses de l'environnement sur le site	
				la gestion de l'eau est très bien suivie, pas de pompage dans la nappe, excédents rejetés après analyse et traitements, collectes et décantation des eaux de ruissellement pour réutilisation sur le site						Pas de réponse attendue		
C 13	13-nov	M. QUERE A.	56480 ST AIGNAN	l'exploitation de la nouvelle fosse occasionnerait moins de nuisances pour les riverains proches et améliorera le bilan carbone de la carrière en réduisant les parcours sur le site		x				Pas de réponse attendue	Il semble effectivement que la fosse 4 soit plus proche des installations de traitement que la fosse 3, et que donc le bilan carbone des circulations intérieures au site sera amélioré. Quant à la réduction des nuisances pour les riverains, il convient de rester prudent : certains riverains vont se retrouver beaucoup plus proches de la zone d'exploitation. Voir réponse apportée en R 44 à ce propos.	
				l'andalousite est un minerai dont il est indispensable de poursuivre l'exploitation sur ce site, qui fait preuve d'une maîtrise technique et environnementale						Pas de réponse attendue		
				il faut réindustrialiser notre pays pour éviter le bilan carbone provoqué en allant chercher nos ressources minières à l'autre bout du monde						Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en C11	
C 14	18-nov	MME LEGER	N.C.	Ayant eu l'occasion de visiter le site, j'ai constaté une organisation où il y a peu de choses à redire. Nous ne pouvons qu'aller dans (le sens) de la bonne marche de cette entreprise.		x				Pas de réponse attendue	Témoignage favorable au projet et attestant des pratiques soucieuses de l'environnement sur le site	
				propreté des différents postes						Pas de réponse attendue		
				personnel et responsables conscients de conserver leur structure en bon état et préservant la biodiversité, l'eau						Pas de réponse attendue		
				la remise en état des sites déjà exploités, ainsi que les charges propres à l'entreprise						Pas de réponse attendue		
C15	18-nov	M. SERBON E.	22110 ROSTRENE N	Imerys est soucieux de la biodiversité. Je suis pour l'ouverture de la fosse 4 et pour pérenniser l'emploi en centre Bretagne		x				Pas de réponse attendue	Témoignage favorable au projet et attestant des pratiques soucieuses de l'environnement sur le site	
				l'eau est traitée et contrôlée, elle tourne en cycle fermé sur le site.						Pas de réponse attendue		
				on peut voir des canards, cygnes, grenouilles, grands corbeaux, faucons pèlerins et toutes sortes de gibiers. Des grands corbeaux viennent se reproduire tous les ans sur le site.						Pas de réponse attendue		
C 16	15-nov	M. TRUBUILT B.	GLOMEL	je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4 pour les raisons suivantes :		x				Pas de réponse attendue	Témoignage favorable au projet, appuyé sur une amélioration générale des conditions d'exploitation et de travail, et attestant des pratiques soucieuses de l'environnement sur le site	
				entre les conditions de travail qu'a connu mon père dans les années 70 (bruit, poussières, travail manuel) et ma récente visite du site, j'ai été agréablement surpris par l'intérêt que les employés portent à leur outil de travail						Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR		
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions				
				des mesures correctives ont été mises en place : nouvelle usine de traitement de l'eau de 7 millions d'euros, modification de l'éclairage, mise en place de silencieux sur les marteaux piqueurs...							Pas de réponse attendue			
				l'équipe municipale et le conseil seront consultés lors des attributions de terrains aux agriculteurs							Pas de réponse attendue	Ce sujet n'est pas abordé dans le dossier et j'ai donc pas d'information sur cet aspect particulier. La thématique de la présence agricole est abordée au point 2.11.15		
C 16	15-nov	M. TRUBUILT B.	GLOMEL	la non autorisation de l'ouverture de la 4° fosse induit la fin de l'exploitation de la carrière dans 7 ans et un désastre social pour tous ceux qui travaillent sur le site (120 personnes et les quelques 80 prestataires sans compter l'impact sur le fret transitant par les ports.							Pas de réponse attendue	La question de la fermeture de la carrière se présentera bien un jour ou l'autre.. Une nouvelle autorisation d'exploitation doit se prendre sur la base d'une justification acceptable du projet au point de vue environnemental		
				des suivis flore et faune sont faits par l'association de mise en valeur des landes et marais de Lan Bern et Magoar Penvern. Des pêches électriques sont organisées par la fédération départementale de pêche dans le Crazius et montrent une augmentation des effectifs halieutiques quatre stations de mesures ont été mises en place dans le Crazius pour évaluer l'état écologique du cours d'eau.							Pas de réponse attendue	Témoignage favorable au projet et attestant des pratiques soucieuses de l'environnement sur le site, en relevant divers points importants liés à la tenue des engagements pris dans le cadre de l'exploitation actuellement autorisée, ou des nouveaux engagements annoncés dans le cadre du projet		
				Imerys propose des mesures d'accompagnement sur la gestion et la restauration des zones humides et sur la gestion durable du bocage pour l'ouverture de la fosse 4, tandis que les haies impactées par le projet seront compensées.							Pas de réponse attendue			
				Imerys s'engage à préserver la qualité de l'eau 10 ans après la fermeture de la fosse 4							Pas de réponse attendue			
				soutien de la fédération départementale des chasseurs 22 au projet d'Imerys							Pas de réponse attendue			
C 17	17-nov	M. MEHAUTE Y.	N.C.	la fédération entretient un relation partenariale avec Imerys depuis 1990, via des aménagements favorables à la conservation de la biodiversité sur le site naturel des landes et maris de Glomel, propriété de la Fondation pour la Préservation de la Nature							Pas de réponse attendue	Avis favorable appuyé sur le témoignage de l'un des partenaires d'Imerys et de la Région Bretagne, engagé sur des actions en faveur de la biodiversité. Ce sujet est traité dans l'étude d'impact, et abordé également au point 2.10-B de mon document		
				le maintien de cette activité économique permet de conserver un tissu social actif									Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
				Imerys est partie prenante dans des actions de restauration de zones humides en luttant contre leur enrichissement										Pas de réponse attendue
Imerys envisage de s'impliquer dans des actions de gestion durable des haies de leur propriété, en partenariat avec les agriculteurs du territoire, en vue d'accéder au label Haie. La fédération des chasseurs 22 est missionnée par la région Bretagne pour le déploiement de ce label.										Pas de réponse attendue				
C 18	23-nov	M. RAOULT JY.	56770 PLOURAY	l'entreprise mérite largement l'ouverture de la 4° fosse							Pas de réponse attendue	Avis favorable appuyé sur le témoignage de l'un des partenaires d'Imerys et de la Région Bretagne, engagé sur des actions en faveur de la biodiversité.		
				entreprise solide, à l'écoute de ses voisins et de ses salariés : l'entreprise a toujours œuvré pour le traitement des poussières et du bruit										

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
C18	23-nov	M. RAOULT JY.	56770 PLOURAY	Je suis chasseur sur le site, qui est bien adapté pour tous les gibiers : lapin, lièvre, chevreuil, sanglier, cerf et biches. Cela me révolte que des écolos disent que le bruit fait fuir le gibier. Je peux vous dire que c'est faux, le gibier sauvage s'adapte beaucoup mieux au bruit que certains.							Pas de réponse attendue	
C19	23-nov	M. LE LAIN JL.	56770 PLOURAY	j'apporte tout mon soutien à l'entreprise pour l'ouverture d'une nouvelle fosse, qui va permettre de maintenir un bassin d'emploi et l'exploitation jusqu'en 2042	x						Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en R16
				j'ai pu constaté tout le savoir de cette entreprise aussi bien sur le procédé, la sécurité et l'environnement							Pas de réponse attendue	
C20	30-nov	M. BALANANT Président de la CCI 22	22005 ST BRIEUC	je tiens à exprimer mon avis favorable concernant le projet	x						Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en R16
				l'entreprise Imerys a démontré son engagement envers une exploitation responsable et durable. Nous saluons les efforts déployés par Imerys pour garantir la conformité aux normes environnementales et la prise en compte des préoccupations locales							Pas de réponse attendue	
				l'ouverture de cette nouvelle fosse contribuera à assurer une visibilité sur plusieurs années pour l'exploitation rationnelle et durable de l'andalousite							Pas de réponse attendue	
				nous reconnaissons les avantages économiques significatifs que ce projet apportera à la région. La perspective de plus de 100 emplois de long terme et qualifiés est une contribution substantielle au développement économique local.							Pas de réponse attendue	
				Imerys est également un acteur important de la chaîne logistique départementale puisqu'il exporte à partir du port du Légué plus de 6 000 t de produits finis par an. Ce flux permet de compléter l'activité de plus d'une dizaine d'emplois induits							Pas de réponse attendue	
C21	20-nov	M. SOUSSI B. société DYNO	21270 PONTAILLERS /SAONE	nous souhaitons vous faire part de nos observations en faveur de ce projet	x						Pas de réponse attendue	Le CE prend acte de ce témoignage et des justificatifs fournis, qui confirme que les nuisances ressenties lors de tirs de mines chez ces deux riverains sont en dessous des seuils. Voir mes recommandations au niveau de mon avis final en 2.14
				En faisant appel à notre expertise et notre expérience dans l'usage d'explosifs civils, Imerys témoigne de sa volonté permanente de maîtriser son exploitation et ses incidences							Pas de réponse attendue	
				en pièces jointes, 2 rapports de contrôles des vibrations, bruits et phénomènes de surpression aérienne chez deux riverains, réalisés en 2020 et 2022, l'un réalisé sur 3 tirs successifs, l'autre réalisé sur 4 tirs successifs. chez M. Mme L.P., 2 des tirs ont déclenchés diverses prises de mesures, qui sont restées toutefois inférieures aux valeurs admises. Chez M. L. à Guemeur, aucun déclenchement.							Pas de réponse attendue	
C22	14-déc	M.MME LE NEUN T. et S.	GLOMEL	nous émettons un avis défavorable sur le projet	x						Pas de réponse attendue	Je relève qu'Imerys s'engage à effectuer un suivi des vibrations et de la surpression aérienne à chaque tir de mine en Fosse 4, et les différentes mesures complémentaires prévues dans le cadre de l'ouverture de la fosse 4. Le CE estime qu'en cas d'autorisation du projet, des précautions particulières doivent être prises pour prévenir, et estimer les
				notre habitation sera située à moins de 500m de la fosse 4, et le décaissage sera situé à 50 m. Personne ne tolérerait de vivre dans ces conditions, cela n'est pas acceptable							Les suivis environnementaux (bruit, poussières, vibrations) sont déjà en place et seront maintenus dans le cadre de l'exploitation de la Fosse 4.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				la fosse 3 nous donne quelques vibrations sur notre habitation, celles (générées) par la fosse 4 ne seront pas acceptables, (pas plus que) le bruit, les poussières, le visuel							Un calcul (à partir de la loi de Chapot) est présenté au § 3.15.5 du Tome 3 pour évaluer l'impact des vibrations des tirs de mines dans le cadre de l'exploitation de la Fosse 4. Une mesure spécifique d'atténuation des vibrations est prévue (mesure Vib-R7 présentée au § 6.15.2 du Tome 3).	nuisances potentiellement générées par l'ouverture de la fosse 4 . voir mon avis final en 2.14 Enfin, il est signalé dans le dossier qu'Imerys réalise à la demande des analyses des vibrations sur les tirs de mine au domicile des riverains qui le demandent
C23	13-déc	M. BOURDONNAY JY.	GLOMEL	je suis favorable à l'ouverture de cette nouvelle fosse j'ai vu cette carrière s'ouvrir dans les années 60. A certaines périodes, l'environnement n'était pas pris en compte mais ce n'est plus le cas depuis plus de 30 ans.							Pas de réponse attendue	Cf réponse en R16
C23	13-déc	M. BOURDONNAY JY.	GLOMEL	aujourd'hui notre société (SCEA Bourdonnay) exploite toujours des terres propriété du groupe Imerys, depuis les années 90. ces terres ont été cédées à Imerys par des familles d'agriculteurs arrivant à la retraite, qui n'intéressaient alors personne.		x					Pas de réponse attendue	Le CE prend acte de ce témoignage de cet exploitant agricole, et de son avis favorable au projet
C24	reçu en mairie le 11/12	MME KHA présidente de la CLE du SAGE EIL	56620 CLEGUER	nouvelle analyse du dossier à l'issue des compléments apportés par Imerys après son premier avis, et compte tenu des réponses apportées à l'avis de la MRAe		x				x	Pas de réponse attendue	Les différents sujets abordés dans cette contribution sont analysés dans les thématiques correspondantes
				"je souhaite vous faire part des réserves émises par la CLE EIL qui n'ont pas été levées. "		x				x	Pas de réponse attendue	
				zone humide de Kerroué : la CLE juge peu pertinente la mesure compensatoire, consistant en l'arrosage de la zone humide, et estime que le reprofilage du Crazius est à privilégier.		x				x	Imerys Glomel propose d'adapter les modalités de cette mesure en concertation avec la Commission Locale de L'Eau (CLE) comme indiqué au § 2.3.2 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte de la concertation envisagée pour l'adaptation de cette mesure
				la CLE note toutefois que sa recommandation, en cas de maintien de la solution d'aspersion, visant à moduler cette aspersion selon les données fournies des piézomètres et les conditions hydrométriques, sur des seuils à établir en concertation, au lieu d'être prévues systématiquement de mai à septembre.		x				x		
				La CLE note que la mesure d'accompagnement ZH A3 a été rajoutée et qu'elle prévoit d'envisager une gestion concertée des zones humides appartenant à Imerys, avec mise en place d'un programme pluri annuel de restauration. La CLE regrette toutefois, que la durée de cette action ne soit pas précisée, alors qu'elle avait estimé, dans sa première analyse, qu'une période comprise entre 10 et 20 ans au delà de la période d'exploitation.		x				x	Il s'agit d'une mesure d'accompagnement volontaire pour améliorer les zones humides appartenant à Imerys à proximité du site. Il est prévu dans les mesures d'accompagnement que plusieurs de ces zones humides fassent l'objet de contrats d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) avec une surface concernée de 40 ha sur 50 ans.	Le CE note que les contrats ORE envisagés le sont pour une durée de 50 ans. Les modalités de ces ORE seront à discuter, entre autres, avec le CCKB (voir son observation en RD 288)
La mesure compensatoire Quali A4, qui vise à l'établissement d'un diagnostic sur le Crazius est jugée insuffisante car le diagnostic est aujourd'hui suffisamment clair et il conviendrait d'engager des travaux sur ce ruisseau, de sa source à la confluence de l'Eillé, en incluant donc l'étang du Crazius et le linéaire inclus dans la réserve de Magoar Penven.		x				x	Imerys Glomel a réalisé un suivi renforcé du Crazius sur 4 stations depuis 2019. Un bilan de cet état initial sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes. Les données de suivi du Crazius sont présentées au § 2.3.6 du Tome 3 ainsi qu'au § 2.2.4 du Mémoire en réponse.	Voir développement au point 2.11.11. -E qui traite du suivi du Crazius et en 2.11.6 pour l'étang du Crazius				

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR			
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions					
C24	reçu en mairie le 11/12	MME KHA présidente de la CLE du SAGE EIL	56620 CLEGUER	La CLE avait indiqué dans tous ses avis précédents que les valeurs de rejets devaient être appréciées sur le ruisseau du Crazius, et non seulement à la confluence avec l'Ellé, situé 7,5 km plus loin. La MrAe avait fait aussi une remarque en ce sens. Le dossier n'a pas été modifié sur ce point.		x				x	Le calcul d'acceptabilité dans le milieu récepteur a été maintenu à la confluence entre le Crazius et l'Ellé. Le principe du calcul d'acceptabilité à la confluence Crazius/Ellé a été validé par l'hydrogéologue agréé étant donné que les usages cibles sont sur l'Ellé (alimentation AEP). Le cours d'eau du Crazius fait l'objet d'un suivi détaillé sur 4 stations depuis 2019. Il présente un très bon état à bon état écologique selon les indices biologiques (très bon état pour l'indice IBD sur les diatomées et bon état pour l'indice I2M2 sur les macro-invertébrés) et la qualité physico-chimique de l'eau est en amélioration constante en lien avec le rejet (notamment avec l'abaissement en manganèse sur la station aval Crazius). Un bilan de l'état initial sur 5 ans du Crazius sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. 2.2.4 du Mémoire en réponse). Il convient également de mentionner les conclusions de la commission d'enquête sur la définition des périmètres de protection des captages de l'usine de Toultreincq, à savoir que le rejet ne pose pas de problème sanitaire, qu'il n'y a plus de non-conformités, que des échanges sont en place pour la modulation du rejet, et que les efforts d'investissement d'Imerys vont dans le sens d'une amélioration de la qualité des eaux rejetées (Cf. § 2.2.3 du Mémoire en réponse).	Le CE prend acte du bilan de l'état initial qui sera réalisé en 2024, à la suite du suivi réalisé par Imerys depuis 2019. Une concertation avec la CLE devrait intervenir sur cette base, à la suite, afin d'envisager l'évolution éventuelle des conditions de réalisation de ce suivi (durée, protocole, localisation de points d'analyse...) ainsi qu'un éventuel programme de travaux à engager sur ce cours d'eau, qui devra déterminer la part à mettre à charge d'Imerys. L'autre avantage de ce suivi est de constituer une base de référence à un moment T, qui pourrait permettre de suivre les impacts des rejets sur le Crazius au plus près de la carrière, au lieu qu'il soit apprécié au niveau de la confluence avec l'Ellé. Cette ambition, qui reste à valider avec toutes les parties prenantes pourrait faire l'objet d'une prescription dans le cadre de l'éventuelle nouvelle autorisation			
				Un suivi renforcé du Crazius a été mis en place par Imerys sur 4 points jusqu'en 2023. La CLE avait demandé dans ses avis précédents qu'il soit poursuivi sur toute la durée d'exploitation ainsi que sur une période post exploitation à définir. La mesure d'accompagnement Quali S2 énonce "qu'une proposition sera faite pour maintenir ou adapter ce dispositif", sans engagement précis donc sur la poursuite de ce suivi.		x				x					
				étang du Crazius : ce plan d'eau doit être compris dans les programmes de suivi. Elle demande un suivi des sédiments, qui serait basé sur la réalisation de carottages selon un programme à définir avec elle ou le comité de suivi.		x						x		Le CE prend acte des discussions à venir sur ce plan d'eau et sa digue, dans lesquelles Imerys sera impliqué en tant que propriétaire des lieux, et que « contributeur » à ce plan d'eau en raison des rejets de la carrière dans ce ruisseau. J'observe toutefois que ce plan d'eau est en dehors du périmètre d'exploitation de la carrière.	
				Compte tenu du niveau de comblement de cet étang, la CLE estime qu'une rupture de sa digue entraînerait de graves risques sanitaires et environnementaux. Ces risques ne sont pas étudiés dans le dossier.		x						x		Il est proposé d'intégrer le barrage du Crazius dans l'inspection périodique tous les 5 ans par un organisme extérieur des ouvrages de stockage de stériles prévue dans l'Arrêté Préfectoral (article 5.2.3).	
				Ruisseau de Kergroaz : ce ruisseau figure à l'inventaire des cours d'eau. Il ne figure plus dans les cartographies figurant dans le dossier produit par Imerys. La CLE dénonce cette disparition et rappelle que ce cours d'eau doit être préservé.		x						x		Il n'y a pas de disparition de cours d'eau. Le cours d'eau du Kergroaz est bien associé à la zone humide de Kerroué mais il ne figurait pas dans les cartographies lors de la rédaction du dossier qui a été déposé fin 2021 (base de données Sandre). Il apparaît sur la mise à jour de la couche BCAE 2023 qui ne reprend pas la cartographie précédente même s'il était déjà présent auparavant. Ce cours d'eau sera maintenu comme rappelé au § 2.2.5 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte de la correction des cartes qui a eu lieu entre la consultation de la MRAZE et la version finale du dossier. Le CE prend acte également de la position prise par Imerys concernant ce ruisseau. Les suivi et bilan et concertation envisagés sur le Crazius et la zone humide de Kerroué devront prendre en compte le maintien de ce ruisseau
				La CLE a pris note de la mesure Quali S5 qui intégrera un suivi du ruisseau de Kergroaz, mais qui ne précise pas sur quelle période se déroulera ce suivi		x							x	Le suivi des cours d'eau sera poursuivi dans le cadre du suivi post-exploitation.	
				Nouvelle unité de traitement des eaux. : La CLE rappelle avoir demandé d'avoir accès aux essais pilotes de cet équipement, et signale n'avoir eu aucune précision sur ce point.		x							x	Les essais pilote n'ont pas été joints au dossier mais ils seront transmis à la CLE. La mise en service de la nouvelle installation de traitement par ozonation aura lieu en avril 2024 (l'administration a été informée courant 2023 de ce décalage de planning) sans remise en cause de l'abaissement de la concentration maximale autorisée à 2 mg/l au 1er janvier 2024. Le rejet du site sera en conformité avec le seuil de 2 mg/l qui est déjà effectif avec l'optimisation de la station de prétraitement et le rejet direct depuis la Fosse 2.	Le CE prend acte des informations qui seront transmises prochainement, compte tenu du décalage du calendrier d'achèvement des travaux et de mise en service de ce nouvel équipement. voir en RD221 la contribution de la SAUR à ce sujet
				La CLE rebondit sur les mentions complémentaires ajoutées concernant les données fournies au piézomètre R01 . Compte tenu des enjeux sur les eaux souterraines, la CLE exige d'être associée à la définition des emplacements des piézomètres supplémentaires, définition qui sera à mener avec un hydrogéologue.		x							x	Un réseau de 4 piézomètres supplémentaires est proposé dans le dossier (RO3 à RO6) pour comprendre l'origine des concentrations du R01 comme présenté au § 6.5 de l'étude d'impact et au § 2.2.8.1 du Mémoire en réponse. La localisation précise de ces 4 piézomètres sera établie en concertation avec la CLE. Ces piézomètres seront intégrés au suivi mensuel de niveau et de qualité des eaux souterraines.	Le CE prend acte de la concertation à venir avec la CLE concernant la localisation des piézomètres supplémentaires proposés par Imerys. Au-delà, le CE estime que les données issues du piézomètre R01 sont à suivre avec vigilance en raison de leur lien potentiel avec le remblaiement de la fosse 1 ou avec la verse de Roscoat. Le CE souhaite que le remblaiement de la fosse 2 n'intervienne pas tant que cette suspicion n'est pas objectivée (voir mon avis final en 2.14)
				La CLE demande également, que la verse de Roscoat soit réintroduite dans le périmètre ICPE.		x							x	La réintégration de la verse de Roscoat au périmètre ICPE ne fait pas partie de l'objet de la demande.	Le CE s'en remet à l'avis de l'inspection des installations classées. J'observe toutefois que cette verse n'a pas fait l'objet de membrane d'imperméabilisation, contrairement à ce qui est envisagé maintenant pour les verses encore en utilisation et que les données

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
C24	reçu en mairie le 11/12	MME KHA présidente de la CLE du SAGE EIL	56620 CLEGUER									issues du piézomètre R01 pourrait conclure à identifier une source de pollution venant des stériles accumulés sur cette verse (cf. supra). Ces éléments pourraient conduire à une évolution de la situation (verse à réintégrer dans périmètre d'exploitation, ou à classer en site pollué ?)
				concernant les haies compensatoires, la CLE considère que les précisions apportées ne répondent que partiellement à ses demandes concernant le choix d'implantation des haies.		x				x	L'avancée des plantations de haies et les précisions d'implantation sont présentées au § 2.4.5. du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte des réponses apportées par Imerys
				suivi des rejets post exploitation : La CLE considère que la modification apportée au dossier tient compte partiellement de sa demande. "la méthodologie et les résultats des suivis devraient faire l'objet d'une présentation et d'une validation par une instance multipartites à l'image du comité de suivi actuellement en fonctionnement".		x				x	Le suivi post-exploitation sera de 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans en fonction du résultat des suivis. La poursuite du suivi sera définie en concertation avec les parties prenantes.	Le CE prend acte des réponses apportées par Imerys
				mise en place d'un système de traitement actif après exploitation : Le dossier tel que modifié ne fait plus apparaître le fait qu'il pourrait perdurer un traitement actif avant mise en place d'un traitement passif, et énonce que "les modalités du traitement post-exploitation seront définies lors de la dernière phase d'exploitation". La CLE demande que le traitement actif des rejets perdure en phase post-exploitation" tant que nécessaire..." le CLE demande également à avoir un retour régulier des résultats de la veille technologique sur les procédés de traitement passif, grâce au comité de suivi par exemple.		x				x	Un traitement des eaux sera maintenu pendant toute la durée du suivi post-exploitation (10 ans + périodes de 5 ans conditionnées aux résultats du suivi).	Le CE prend acte des réponses apportées par Imerys
				remise en état des bassins de décantation situés à la sortie de Neutralac 3 : Le dossier n'apporte aucune information sur ce point, notamment sur le curage et l'exportation des boues.		x				x	Les bassins seront curés et réaménagés pour conserver une fonctionnalité de zones humides.	Le CE note que le principe de curage de ces bassins avec exportation des boues et leur réaménagement est confirmé par Imerys. Sur ce sujet, là encore, une validation au niveau de la CLE, ainsi que le respect des normes en vigueur pour le devenir de ces boues sera à respecter. Des précisions seront, il me semble, à apporter par Imerys avant tout début de ces actions.
				devenir du réseau de collecte des eaux de ruissellement : Le dossier envisage la création d'un chenal en bordure Ouest de la fosse 1, aménagé dans l'optique de créer des conditions hydromorphologiques propices à la mise en place de cours d'eau. La CLE juge cette proposition, appliquées à des fossés, inutiles et inappropriées, si ce n'est d'un point de vue purement paysager.		x				x	La création de ce fossé en bordure Ouest de la Fosse 1 est prévue dans le cadre de la remise en état en lien avec l'aménagement de l'évacuateur de crue de la Fosse 2.	Imerys et la CLE devront s'accorder sur la réalisation de cet ouvrage, s'il est sensé se maintenir après exploitation de la carrière, ce qui ne me semble pas être le cas, puisque la fosse 2 est prévue remblayée.
				La CLE avait signalé l'importance de garantir dans le temps une étanchéité des verses et des fosses. Elle considère que le dossier n'apporte toujours pas de garanties sur ce point. La CLE exige la définition d'actions précises à mettre en œuvre si les suivis démontrent la non-pérennité des couches d'étanchéité.		x				x	La remise en état des verses à stériles est effectuée à l'avancement avec mise en place d'une couche d'étanchéité. Le suivi post exploitation de la qualité des eaux souterraines et des eaux superficielles permettra de s'assurer de la pérennité de cette couche d'étanchéité.	Le suivi post exploitation ne permettra pas de s'assurer de la pérennité de cette couche d'étanchéité, mais d'en suivre l'efficacité, ou d'alerter.... Comme déjà exprimé plus avant, un retour d'expérience plus approfondi sur le comblement de la fosse 1 me semble nécessaire avant comblement de la fosse 2. Concernant les verses et la mise en place de membrane, les fiches techniques de présentation de ces membranes sont jointes au dossier. Il est beaucoup trop tôt pour juger de la pérennité exacte de ces membranes, et, comme évoqué dans d'autres observations, d'examiner leur résistance par exemple, au voisinage de racines et de végétaux. Les optimistes considéreront que c'est néanmoins un plus par rapport à l'absence de ce type de protection sous les plus anciennes verses.

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
C24	reçu en mairie le 11/12	MME KHA présidente de la CLE du SAGE EIL	56620 CLEGUER									J'ai du mal à imaginer comme pourrait-on contrôler l'état de ces membranes, une fois recouvertes Aussi, le maintien d'un principe de précaution me semble s'imposer, avec le maintien des dispositifs de surveillance des verses équipées ou non de ces membranes : drains, piézomètres, suivi visuel des ravinements éventuels...
				Réhabilitation du site : - biodiversité : un suivi régulier sur 10 à 20 ans permettrait de constater si et par quelles espèces les habitats reconstitués sont colonisés - le dossier devrait apporter des éléments complémentaires permettant d'apprécier la faisabilité des usages envisagés sur le site		x				x	Il est prévu dans le dossier de définir les modalités précises de la remise en état avec les parties prenantes au cours de la dernière phase d'exploitation.	Le CE prend acte de cet engagement. Il me semble nécessaire de faire apparaître dans les prescriptions qui accompagneront l'éventuelle nouvelle autorisation.
				En conclusion , La CLE rappelle qu'elle avait assorti son avis favorable de réserves qui ne sont pas toutes levées à ce jour concernant : - le suivi du Crazius, étang compris - la gestion écologique du vallon humide de Kerroué - la reconstitution du maillage bocager - le suivi des rejets en phase post exploitation - le projet de renaturation du site		x				x	Les éléments de réponse sont apportés ci-dessus.	
				Elle rappelle également l'ensemble des données dont elle avait demandé communication , sans réponse à ce jour		x				x	Les éléments attendus par la CLE seront fournis.	Le CE prend acte de la transmission des informations demandées par la CLE
				enfin, elle dénonce la disparition d'un tronçon du ruisseau de Kergroaz, demande à être associé au travail de l'hydrogéologue pour les piézomètres complémentaires à installer autour du R01 et en limite de la fosse 2, et demande que soient étudiés les risques et conséquences d'une rupture de la digue de l'étang du Crazius.		x				x	Les éléments de réponse sont apportés ci-dessus.	
C25	15-déc	MAIRIE DE GLOMEL	GLOMEL	remise d'une copie de la délibération du conseil municipal du 21/11/2013		x				x	Pas de réponse attendue	Cette délibération est présentée au point 1.10.3 de mon rapport. Le conseil municipal de la commune demande notamment : -que les analyses de la qualité de l'eau, des poussières, des nuisances sonores soient effectuées régulièrement et par des organismes extérieurs indépendants, -et que les dispositions en faveur du maintien de la qualité de l'eau soient maintenues pendant 10 ans après la fermeture de la fosse 4, dispositions renouvelables tous les 5 ans. Voir les développements aux points 2.11.9 (cohabitation avec les riverains), 2.11.11-C et D (autocontrôles sur les rejets d'eau, les poussières, le bruit...)

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR		
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions				
C26	15-déc	MME MATTHEWS S.	GLOMEL	objections au projet: -effets sur la biodiversité et la nature de notre village -impacts et risques de pollution sur les ressources en eau (Crazius et Ellé) -destruction des zones humides de Kerroué -impact sur le climat -impacts sur les paysages de notre commune, et plus important, de notre village (Trégoman) -le bruit, la pollution, la vitesse des camions dans notre village -les routes qui ne sont pas adaptées aux poids lourds et au nombre de camions -les dégâts sur nos maisons à cause des vibrations des camions -aucune considération de la part des chauffeurs pour les habitants du village, et maintenant, trop dangereux pour les piétons d'utiliser la route			x				L'ensemble des thématiques sont étudiées dans l'étude d'impact	C26 à C29 : ensemble de contributions quasi similaires de la famille Matthews, qui listent plusieurs items souvent évoqués dans les avis défavorables et dans la pétition. Concernant la question de la pollution des ressources en eau, les auteurs pourront se référer au développements fait au point 2.11.7, et aux réponses apportées à la CLE EIL (voir observation C24), et au syndicat d'approvisionnement en eau potable en C 237. Sur le paysage, voir développement au point 2.11.13 (remise en état final du site) Sur les zones humides de Kerroué, voir développement au point 2.11.6 Ces contributions apportent un éclairage particulier sur la question du trafic routiers. Peu d'observations abordent ce thème, qui est traité en 2.11.18		
C 27	15-déc	MME MATTHEWS J;	GLOMEL				x							
C28	15-déc	M. MATTHEWS T.	GLOMEL	-pollution de l'air généré par l'usine -le bruit de l'usine			x							
C 29	15-déc	MME MATTHEWS L.	GLOMEL	-pollutions lumineuses nocturnes visible à des kilomètres à la ronde -pollution de terres générées par l'usine			x							
C30	15-déc	M. TROEL T.	GLOMEL	Remise d'un courrier adressé au préfet faisant état de divers incidents et pressions vécus par cet ancien maire de la commune. Autres sujets abordés dans ce courrier :							Pas de réponse attendue	Bien qu'adressé au préfet, ce courrier m'a été remis personnellement lors de l'une de mes permanences. Je l'ai donc pris en compte comme contribution, pour les sujets en rapport avec la présente enquête		
				considère que la poursuite de l'exploitation de la fosse 3 serait calamiteuse pour la ressource en eau									Cette observation, bien qu'«un peu excessive » traduit les inquiétudes (ou quasi certitudes) de plusieurs des auteurs d'observations qui se sont manifesté au cours de cette enquête. Voir les contributions de la CLE EIL (C 24) et du syndicat d'approvisionnement en eau potable en C 237, qui relativise cette assertion, et le développement sur ce thème en 2.11.7	
				- emploi : aucun emploi supplémentaire									Malgré les ouvertures de fosses supplémentaires, la production se fait à volume constant, et donc à personnel constant.	
				que les volumes d'extraction ont été multipliés par 20 depuis 1986									Les volumes importants de stériles (60 à 80 % des volumes extraits) sont malheureusement une des données de l'exploitation de l'andalousite, et Imerys reconnaît elle-même que l'exploitation actuelle de la fosse 3 est en deça des prévisions. C'est l'«une des justifications du projet, de pouvoir mixer les apports aux usines avec le minerai à extraire de la fosse 4, qui serait plus riche en andalousite	
				- une exploitation qui ne se rattache à aucune tradition locale									L'exploitation de l'andalousite à Glomel remonte à plus de 50 ans. L'ensemble des mesures d'évitement sont présentées dans l'étude d'impact. Les mesures présentées dans le dossier permettent d'exploiter le gisement dans de bonnes conditions environnementales. Plusieurs mesures volontaires ont été mises en place qui sont présentées au §2.1.3 du Mémoire en réponse.	Le dossier d'enquête rappelle l'identification du site depuis plusieurs décennies, et sont exploitation industrielle depuis les années 70. Il précise aussi l'intérêt industriel de l'andalousite, liée à son emploi dans des produits réfractaires résistants à de très hautes températures, qui ne sont pas effectivement pas des procédés et des besoins centenaires, mais très liés à des usages courants dans la vie moderne.
				- un débat faussé par un mineral d'interêt stratégique irremplaçable, alors que sa substitution devrait être incontournable - la réduction de la production permettrait de préserver la ressource										L'étude d'impact évoque les alternatives aujourd'hui connue à l'emploi de l'andalousite cf.chapitre 5- page 222 de l'étude d'impact
				- aucune volonté d'évitement ne s'est manifestée - la compensation n'est envisagée que dans le cadre légal							Voir chapitre 5 de l'étude d'impact (analyse des scénarios alternatifs)			

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				quelle adéquation entre les impacts, les contributions financières d'Imerys et celles de l'Etat envers la commune ou la communauté de communes ?							Voir chapitres 5.3.2. et 5.3.3. de l'étude d'impact	
				que valent les études et promesses en vue de la "remise en état" du site et des polluants laissés en place ?							Voir notamment chapitre 8 du tome 1 du dossier d'enquête, relatif aux garanties financières exigées pour assurer les frais de remise en état des lieux, et l'ensemble des dispositions post exploitation qui sont exposées, dispositions qui seront retranscrites en tant que prescriptions accompagnant l'éventuelle nouvelle autorisation	
C31	15-déc	M. TROEL T.	GLOMEL	nous sommes consternés d'apprendre que des infiltrations d'eaux polluées ont lieu au niveau de la verse de Roscoat, sans qu'à aucun moment (comité de suivi, rencontre avec les élus...) ce problème ne soit évoqué. Ces infiltrations sont corroborées par les mesures faites sur le piézomètre R01.						Un réseau de 4 piézomètres supplémentaires est proposé dans le dossier (RO3 à RO6) pour comprendre l'origine des concentrations du RO1 comme présenté au § 6.5 de l'étude d'impact et § 2.2.8.1 du Mémoire en réponse. Ces piézomètres seront intégrés au suivi mensuel de niveau et de qualité des eaux souterraines.	Cf. réponse apportée en C24	
C31	15-déc	M. TROEL T.	GLOMEL	Notre forage est situé à moins de 500 m de ce piézomètre, il est profond de 50 m et sert à l'abreuvement d'un troupeau de vaches allaitantes. Il puise dans les eaux souterraines potentiellement contaminées (aussi) par la fosse 2.				x		Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivités très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	Le site est équipé d'un ensemble de piézomètres. Ceux-ci ainsi qu'un certain nombre de puits font l'objet de différentes mesures régulièrement effectuées, par Imerys, dont les résultats sont à présent régulièrement communiqués lors des comités de suivi. Ces dispositions sont d'ailleurs prévues complétées dans le cadre du projet . ces compléments doivent faire partie des prescriptions accompagnant l'éventuelle nouvelle autorisation Cf développement sur ce point en 2.11.12 La crainte de cde riverain est compréhensible, la veille sanitaire faite par Imerys sera renforcée par le projet	
				nous demandons que des analyses physico-chimiques des eaux de notre forage soient réalisées chaque année, avec recherche à minima de la présence d'aluminium, nickel, sulfates et cadmium, et que le coût de ces analyses soit pris en charge par Imerys					x	L'ensemble des eaux arrivant en Fosse 2 est traité par la station NEUTRALAC 1 rénovée. Imerys Glomel maintiendra son programme de surveillance des eaux souterraines avec le réseau de piézomètres autour du site.	Cf dispositions prévues aux articles 9.2.5 et 9.3 de l'autorisation d'exploitation actuelle qui me semble en cohérence avec cette demande, dispositions à reprendre dans l'éventuelle nouvelle autorisation, pour autant que le forage de ces riverains fasse bien partie des puits analysés. Je suggère qu'il en fasse bien partie, si ce n'est pas le cas	
C32	15-déc	GROUPE DE CITOYENS	GLOMEL	dépôt d'un exemplaire papier signé (5 signataires)	RD 217					Pas de réponse attendue	Observation traitée en RD 217	
C33	15-déc	M. GUINARD C.	N.C.	Je suis favorable au projet de la fosse 4, dans la mesure où les enjeux environnementaux sont pris en considération. Il est de notre devoir de citoyen du 21 ^e siècle de minimiser les impacts de nos activités et d'être acteur de notre futur.						Pas de réponse attendue	Cf réponse en R11	
				vibrations : bien que le ressenti des riverains soit différent, les contrôles faits, réalisés par des entreprises agréées, montrent que les valeurs limites de l'arrêté en vigueur ne sont pas atteintes.						Pas de réponse attendue	Certes, mais la vigilance reste de mise, et la proximité de la fosse 4 avec les riverains justifie de nouvelles précautions lors des tirs, et des mesures de suivi plus systématique, du moins en début d'exploitation.	
				Bruit : les campagnes de mesures permettent d'attester la conformité de nos émissions sonores. Malgré cela, des consultations et investissements supplémentaires ont été réalisés (coût 40 000€ cette année).		x				Pas de réponse attendue	Dito supra	
				Poussières : l'entreprise travaille pour limiter les envols. Les mesures sont conformes aux seuils de l'arrêté.						Pas de réponse attendue	Certes mais j'estime que la question de l'envol des poussières notamment lors de la manipulation de matériaux (excavations, travail du brise-roc, marche du convoyeur sur le Sabes...) doit rester un terrain de vigilance permanente.	
				Pollution lumineuse : dans l'arrêté, aucune exigence n'est formulée. Dans une démarche de concertation, un audit a été réalisé en 2022 par un cabinet d'experts. Des néons trop puissants ou mal orientés ont été remplacés.						Pas de réponse attendue	La notion de pollution lumineuse reste une notion relativement récente, aussi cette éventuelle nouvelle autorisation peut être l'occasion de mieux encadrer ce phénomène, en limitant l'éclairage et les niveaux nécessaires aux exigences de sécurité et en veillant effectivement à l'orientation des sources lumineuses,	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
												au regard de potentielles économies d'énergie et des perturbations que cela peut apporter à la faune .
				Biodiversité : les indices I2M2 (anciennement IBGN) ou IBD sont très bons sur les cours d'eau analysés. Il n'y a pas des dégradations au cours des dernières années.						Pas de réponse attendue		Voir développement en 2.10.B . Opinion a relativiser du fait du classement du Crazius en bon état au lieu de très bon auparavant
				Eau : tous les efforts du site se concentrent sur la qualité de l'eau. Les exigences sur les rejets d'eau en début d'exploitation n'étaient pas celles d'aujourd'hui. Le manganèse est une source de préoccupation et un enjeu sur le réseau hydrographique . les efforts et investissement d'Imerys sont considérables.						Pas de réponse attendue		Cette observation relève utilement que les efforts sont réels, et que le niveau d' exigences des contrôles et de respect des normes ont évolué au fil du temps
				Je suis conscient que l'étang du Crazius est un enjeu en tête du bassin versant de l'Ellé.						Pas de réponse attendue.		Le dossier d'enquête prend en compte cet enjeu
				bilan carbone : refuse l'exploitation de l'andalousite à Glomel, c'est (favoriser) la production en chine ou en Afrique ou les politiques environnementales sont bien plus laxistes.						Pas de réponse attendue		Je partage cette opinion
				Le site de Glomel est une vitrine pour les ingénieurs géologues.						Pas de réponse attendue		
C 34	15-déc	MME LE POUL F.	56630 LAGONNET	En raison des manques (signalés ci après) , je m'oppose à l'ouverture d'une nouvelle fosse et à la prolongation de l'autorisation d'exploiter.						Pas de réponse attendue		
				Notre habitation est située à 1,5 km de la fosse 3 . En mars/avril 2020 à au moins 7 reprises, la charpente, le sol, les meubles de notre maison ont craqué et vibré de façon importante au moment de tirs de mines de la carrière. Mes réclamations ont été suivies de mesures sismiques dont j'attends toujours le compte rendu. A l'occasion de ces contrôles, j'ai pu constater que les protocoles de mesures n'étaient pas toujours les mêmes, et je m'interroge sur les méthodes utilisées.						Le suivi des vibrations est réalisé conformément à l'Arrêté Préfectoral. Les derniers résultats sont présentés en Annexe 11 de l'étude d'impact. Les résultats des 4 mesures complémentaires réalisées en 2020 par la société Titanobel sont présentés au § 2.6.3 du Mémoire en réponse. Les résultats sont très largement inférieurs au seuil autorisé de 5 mm/s avec des valeurs < 1 mm/s.		Je considère comme regrettable que ces résultats n'aient pas été communiqués avant l'enquête au riverain concerné, mais prend acte que ces résultats ont été communiqués par le prestataire mandaté par Imerys dans le cadre de la contribution C21 ci-dessus.
				j'ai pu constaté en comparant le dossier d'enquête et des documents qui m'avaient été remis par un géologue employé par Imerys, que le réseau de failles dont l'entreprise a connaissance n'est pas complètement transposé.		x				Les données structurales regroupant l'ensemble des investigations géologiques sont présentées dans l'étude d'impact (Figure 8 du Tome 3).		
				Je m'interroge sur l'impact de l'exploitation d'une 4° fosse que cette faille traverse, et sur les habitations situées à proximité de ce réseau de failles, dont le village de Trégornan et ma maison : de quels moyens s'est doté Imerys pour prospecter le futur site de la fosse 4, combien de carottages ont été faits, quelle cartographie de ces failles ? L'expérience des fosses 2 et 3 tend à montrer que la majorité des failles ne se révèlent qu'au fil de l'exploitation.					Des sondages de reconnaissance du gisement ont été réalisés au droit de la Fosse 4.		Voir réponse apportée en R44	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Je m'interroge aussi sur les analyse de bruits fournies. Notre maison est sous les vents dominants de Nord Est. En ce mois de décembre 2023, sans feuille, nous entendons très fortement le BRH dans la maison et les tapis en extérieur. Je demande donc que de nouvelles mesures soient faites en hiver, et en y intégrant les activités et matériels(en service) de façon simultanée. Je souhaite également que ces mesures soient réalisées de manière impromptue et par un organisme indépendant, en dehors du site.						x	Les mesures de bruit sont réalisées annuellement, conformément à l'Arrêté Préfectoral, par un organisme indépendant. Dans le cadre du projet Fosse 4, Imerys Glomel prévoit de réaliser 2 campagnes de mesures de bruit par an (une en période hivernale et une en période estivale) comme rappelé au § 2.5.1 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte de ces engagements d'Imerys, qui devront figurer parmi les prescriptions accompagnant l'éventuelle future autorisation d'exploitation. Compte tenu de l'importance des signalements sur le bruit généré par l'usage du BRH, je suggère que l'e fonctionnement de cet engin sur la tranche horaire 5h/7h soit interdit
				La présence de la carrière ne nous permet pas de diversifier les activités de la ferme par de l'accueil de vacanciers (en raison du bruit) et la vente de foin (les acheteurs craignant sa pollution par les poussières). Quelle prise en compte de ces préjudices ?							L'ensemble des suivis environnementaux sont réalisés conformément à la réglementation.	Cette observation me semble révélatrice aussi bien du malvécu de ce riverains et que des craintes de sa clientèle potentielle, qui sont liés à la présence de la carrière, quelque soient les précaution prises et la réalité des dépassements ou non de normes/seuils et autres mesures imposées La seule préconisation que j'entrevois sur cette question serait une meilleure diffusion des suivis environnementaux réalisés sur ces deux points.
				j'ai pendant des années fait pâturer mes brebis dans la réserve, et je doute maintenant de la qualité de l'herbe et des sols. Des analyses de sols ont-elles été effectuées sur la réserve naturelle, zone d'épandage des eaux du Crazius, pour connaitre les teneurs en métaux? . Quelles conséquences sanitaires ?						x	L'impact sanitaire du projet est développé au § 8 de l'étude d'impact.	Voir la réponse faite dans le cadre de son dernier mémoire en réponse à mon procès verbal de synthèse des observations recueillies durant l'enquête publique. Cette synthèse, faite en page 6 dudit mémoire retrace l'ensemble du dispositif compensatoire sur les zones humides , le suivi organisé et les partenaires impliqués. Concernant la teneur en métaux des eaux du Crazius, voir observation RD34 par exemple, après avoir relevé que le cours du Crazius traverse d'autres territoires avant de recevoir les rejets du site.
C35	15-déc	collectifs d'association pétition ayant recueilli 1 405 signatures électroniques	N,C,	Pétition contre le projet, au nom d'un collectif d'associations composé de Bascule Argoat, Blavet 2050, Collectif Riverains St Bonnet de Rochefort, Douar Bev, Eau & rivières Bretagne, FNE Bretagne, OzACTES, Refrac'terres, Réseau Cohérence, Soulèvements de la terre Quimperlé, Stop Mine 03, Stop mine 23, Terres de lutttes, VIVARMOR Nature, XR Kreiz Breizh							Pas de réponse attendue	Voir développements thématiques et plus détaillés/argumentés ci après
				Face aux impacts du projet sur la ressource en eau, la santé des habitants, la biodiversité et le climat, nous demandons aux élus d'arrêter ce projet dangereux. Cette extension aggraverait les pollutions et nuisances qui sont déjà trop importantes.						Pas de réponse attendue		
				Il est temps de penser la transition écologique et sociale sur le long terme, pour les emplois d'aujourd'hui et de demain, sur une planète vivable et pourvoyeuse de terres agricoles et d'eau saine, nous devons refuser l'extension nocive de la mine.						Pas de réponse attendue		
				Ressource en eau : la carrière, implantée en tête de bassins versants du Blavet et de l'Ellé, a déjà entraîné la destruction de plus de 40 ha de zones humides et de plusieurs cours d'eau. L'extension prévue pour la fosse 4 aboutirait à la destruction des zones humides de Kerroué.						La zone humide de Kerroué sera maintenue par le projet Fosse 4 comme présenté au § 3.4 de l'étude hydrogéologique et au § 2.3.2 du Mémoire en réponse.	Les zones humides concernées par l'exploitation actuelle de la carrière a fait l'objet de mesures conservatoires ou compensatoires, dont les effets sont d'annuler l'incidence de l'impact de l'exploitation de cette carrière. Le projet comprend de nouvelles mesures concernant la zone de Kerroué, qu'il n'est pas question de détruire sans mesures compensatoires ou conservatoires. (voir développement au 2.11.6) « La destruction de plusieurs cours d'eau » est une observation qui peut également être qualifiée d'excessive : le projet prend bien en compte le ru de Kergroas, les mesures de suivi du Crazius doivent aboutir en 2024 sur un bilan et des dispositions à prendre en concertation avec plusieurs partenaires (cf réponses à l'observation de la CLE EIL en C24)	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Santé : pollution de l'air par les poussières, bruit							L'impact du projet sur la santé est présenté au § 8 de l'étude d'impact	Le suivi de ces deux thématiques dans le cadre des prescriptions émises pour encadrer l'exploitation actuelle confirme le respect de seuils et normes. Les comités de suivi actent les dispositifs supplémentaires ou modifiés mis en oeuvre par Imerys pour réduire le niveau de nuisances ressenti pas les riverains (cf. développement au point 2.11.9) . le projet prévoit aussi de nouvelles dispositions sur ces deux thèmes, dispositions qui seront prise en compte en tant que prescriptions venant encadrer l'éventuelle future autorisation d'exploiter
				Biodiversité : la destruction de dizaine d'ha de milieux naturels impacte les conditions de vie des espèces et leur circulation. La carrière constitue déjà une barrière qui rompt les corridors écologiques.							Une étude complète (état initial/impact/mesures) sur les milieux naturels a été réalisée par ExEco Environnement (Annexe 3 de l'étude d'impact).	J'observe que l'extension demandée du périmètre d'exploitation dans le projet ne porte que sur 3,18 ha et que les dispositions envisagées incluent une réinstallation importante de haies et de boisements (3 787 ml de haies bocagères et 1,45 hectares planté de feuillus) afin de régénéraliser le site ans un souci de renforcement de la biodiversité .
				Paysage : si la fosse 4 se réalisait, deux verses atteindraient 300 m, autant que les points culminants environnants.							La verse de Kerroué atteindra la cote de 300 m NGF (290 m NGF pour la verse Ouest). L'altitude des verses à stériles a été définie suite à une étude paysagère.	Le CE fait remarquer qu'il s'agit bien ici de niveau NGF. Compte tenu d'une terrain naturel situé entre 203 et 260m NGF, l'élévation de ces verses ne sera « que » d'une trentaine de m. Cette hauteur est d'ores et déjà autorisée dans le cadre de l'autorisation actuelle d'exploiter. Le projet ne prévoit pas de modifier cette altimétrie, « seulement » d'étendre l'emprise de la verse Ouest sur 2,8 ha .
				Climat : il faut beaucoup d'énergie, fossiles en particulier, pour extraire, raffiner et transporter ce minerai. Continuer à étendre et faire perdurer cette exploitation contribue à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et au dérèglement climatique.							Le gisement de Glomel est la seule exploitation d'andalousite en France et en Europe. Son arrêt entraînerait une importation par ses clients européens depuis l'Afrique du Sud où les Etats-Unis avec un bilan carbone global 3 fois supérieur (Cf. 5.2.2 de l'étude d'impact).	Je rejoins l'analyse du porteur du projet, ce qui ne doit pas liiter les efforts à impulser par Imerys sur son site afin d'y réduire la consommation d'énergie, la production de gaz à effet de serre...et les efforts de préservation (qualitative et quantitative) de la ressource en eau
				L'invitation à signer la pétition revoit enfin sur le site de l'association Refrac'terres, où sont développées leurs analyses sur quelques thèmes (les transferts d'eau, le lac de Glomel, la nature détruite, les nuisances, la biodiversité), ainsi qu'un guide afin de rédiger et argumenter les contributions à l'enquête publique.								Pas de réponse attendue
C36	15-déc	ASSOC REFRAC'TERR ES	GLOMEL	Remise d'analyse d'eaux faites par l'association (échantillons prélevés le 5/12/2023) sur le Crazius, en 3 points différents.				x			Pas de réponse attendue	Je regrette qu'Imerys n'ait pas commenté la remise de ces analyses La remise de ces analyses vient compléter l'observation RD 313
RD 1	30-oct	M. PERROT R	KERDREIN GLOMEL	pour pérenniser l'emploi à Glomel : c'est essentiel pour la commune et la vitalité du secteur, de par l'investissement d'IMERYS au niveau industriel et écologique, pour améliorer la faune et la flore et pour la réhabilitation du paysage.		x					Pas de réponse attendue	Avis favorable appuyé sur la reconnaissance des efforts faits par Imerys en matière environnementale, et sur l'intérêt général de cette carrière en termes d'emplois
RD 2	30-oct	M. VELY S	KERVENN OU GLOMEL	demande prolongation enquête de 3 mois afin de pouvoir lire et étudier le dossier				x			L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines, maximum autorisé au code de l'environnement	
RD 3	31-oct	M. PERSON G	56400 BRECH	Fier de travailler sur le site Imerys de Guerphales, soutient le projet d'extension, pour que le site continue à contribuer à la vie économique et sociale du centre Bretagne. "Je connais le sérieux et la détermination des équipes locales à maîtriser et minimiser l'impact environnemental de notre activité"		x					Pas de réponse attendue	Avis favorable appuyé sur la reconnaissance des efforts faits par Imerys en matière environnementale, et sur l'intérêt général de cette carrière en termes d'emplois

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 4	31-oct	M. NOGUELLOU JC	56160 LIGNOL	considère l'importance économique de l'entreprise et du site, et surtout son intégration paysagère : "ils ne cachent pas leurs fosses, ils les adaptent à la nature, restaurent les terrains creusés, créent des réserves halieutiques, préservent les zones humides, plantes et s'obligent à une véritable gestion de l'eau pour le temps long"		x					Pas de réponse attendue	Avis favorable appuyé sur la reconnaissance des efforts faits par Imerys en matière environnementale, et sur l'intérêt général de cette carrière en termes d'emplois
RD 5	31-oct	M.MME LEMOINE C et F	KERSTIOL GLOMEL	demande prolongation enquête de 3 mois afin de pouvoir lire et étudier le dossier				x			L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines	
RD 6	31-oct	MME COUTELLER N.	22340 LE MOUSTOIR	soutient les salariés d'Imerys et demande l'autorisation pour la nouvelle fosse		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
RD 7	01-nov	MME TROTOUX D.	29000 QUIMPER	souhaite soutenir les salariés du site. Soutient la demande d'autorisation pour la nouvelle fosse		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
RD 8					RD 7							Observation traitée en RD 7
RD 9	01-nov	M. BROCHARD L.	29270 CARHAIX- PLOUGUER	considère le site majeur au point de vue économique, social. Un comité de suivi permet aux parties prenantes de s'exprimer et d'orienter les actions d'amélioration. Suivi rigoureux des rejets d'eaux. Activité contrainte à juste titre par l'arrêté préfectoral. Relève la nouvelle station de traitement des eaux en construction.		x					Pas de réponse attendue	Avis favorable appuyé sur la reconnaissance des efforts faits par Imerys en matière environnementale, et sur l'intérêt général de cette carrière en termes d'emplois
RD 10	01-nov	M. DANIELLOU P.	22340 TREFFRIN	Ayant fait toute ma carrière dans l'industrie minière, après ma formation "ingénieur des Mines", les solutions proposées par l'exploitant m'apparaissent extrêmement solide et le dossier de grande qualité. J'estime de plus que la pérennité de cette exploitation est importante, bien sur en termes d'emplois mais aussi eu égard aux besoins industriels en andalousite, à l'intérêt particulier de ce site en France et en Europe, et notamment par rapport aux contraintes environnementales qui s'appliquent en France plus qu'en bien autres lieux. "Le site de Glomel illustre le fait qu'exploitation minière et maintien voire développement de la biodiversité ne sont pas incompatibles. ... Une vraie volonté d'amélioration continue des performances environnementales existe sur ce site depuis plusieurs décennies... Cette forte conscience écologique couplée à une réelle expertise technique sont les garants de la qualité de la performance environnementale.		x					Pas de réponse attendue	Avis favorable appuyé sur la reconnaissance des efforts faits par Imerys en matière environnementale, et sur l'intérêt général de cette carrière en termes d'emplois. Souligne également le meilleur bilan environnemental de ce site par rapport aux autres sites dans le monde
RD 11	01-nov	M. LE GALL CARRRE H.	56110 GOURIN	demande prolongation enquête de 3 mois afin de pouvoir lire et étudier le dossier, notamment au regard de la quantité et de la qualité des eaux rejetées dans les bassins versants concernés.				x			L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines , maximum autorisé par le code de l'environnement	
				"Je n'ai pas vu l'annonce de cette enquête sur les panneaux dans le bourg							Des constats d'huissier concernant la présence de l'affichage autour du site et en mairie ont été effectués et transmis à la Commissaire Enquêtrice	Voir développement en 2.9 sur les conditions d'organisation et de publicité de l'enquête

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR		
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions				
RD 12	05-nov	MME LE GALLE	35700 RENNES	"je suis contre l'extension de la carrière et le renouvellement de l'autorisation de l'exploiter". Face à la crise environnementale et sociale, l'issue est la réorganisation du territoire pour et par les citoyens, et non la pérennité et l'extension d'une exploitation qui pollue l'eau, et accapare la terre au bénéfice d'une production non renouvelable, au cœur d'un habitat naturel remarquable							Pas de réponse attendue	Je note cet avis globalement défavorable. Les différentes thématiques /motifs rejoignent bien d'autres observations qui sont traitées de manière synthétique dans cette annexe, et de manière plus détaillée aux différents points abordés en 2.11 dans mon document « conclusions et avis »		
				Mes compétences étant dans le domaine de l'écologie des mammifères, j'aimerais vous montrer la valeur patrimoniale d'un tel espace, qui pourrait, par une valorisation de l'installation d'une agriculture responsable, exprimer ses potentialités : (sources : visualiseur de GéoBretagne - https://geobretagne.fr/mapfishapp/ - les modalisations du Groupe Mammalogique Breton concernant les enjeux de conservation des mammifères sauvages menacés de Bretagne								Pas de réponse attendue	Sur le thème de la préservation de la biodiversité, de la qualité des inventaires faits, et des critiques apportées aux inventaires et analyse des enjeux faune et flore, j'invite l'auteur à se reporter au développement du point 2.10-B	
				les lisières des boisements entourant la carrière constituent des espaces indispensables au Muscardin, une espèce quasi-menacée en Bretagne et observée en 2019 sur 2 secteurs à environs 3km au Nord et 8 secteurs à 1km au sud de la carrière. Faisant partie d'un boisement isolé, l'ensemble de la zone est essentielle à la continuité des mammifères sauvages.			x						La lisière autour du site ne sera pas impactée	Le projet prévoit le maintien des lisières périphériques et la replantation/compensation de différentes haies et boisements. Sur le thème de la préservation de la biodiversité, de la qualité des inventaires faits, et des critiques apportées aux inventaires et analyse des enjeux faune et flore, j'invite l'auteur à se reporter au développement du point 2.10-B
				Concernant les chauves-souris, les enjeux sont également importants en termes de continuités, et de forts concernant le Grand Rhinolophe ou le murin de Bechstein, le Murin de Daubenton.										
				La carrière est aussi au cœur des continuités écologiques de la Sérotines commune, la Barbastelle d'Europe, de l'Écureuil roux ou du Blaireau européen et autres mammifères du bocage.									Voir l'étude faune-flore en Annexe 3 de l'étude d'impact Il est également prévu dans les mesures d'accompagnement que plusieurs zones humides appartenant à Imerys fassent l'objet d'ORE avec une surface concernée de 40 ha sur 50 ans. Cette mesure contribue à protéger durablement les zones humides. Cette mesure est présentée au § 6.7.4 de l'étude d'impact (mesure BIO-A6).	Sur le thème de la préservation de la biodiversité, de la qualité des inventaires faits, et des critiques apportées aux inventaires et analyses des enjeux faune et flore, j'invite l'auteur à se reporter au développement du point 2.10-B
				Concernant les espèces semi-aquatiques, une mise en protection des zones humides de la carrière constituerait des espaces privilégiés pour le Campagnol amphibie, une espèce quasi-menacée en Bretagne et observée l'année dernière à environs 500m du site.								x		
RD 13	05-nov	M. VELY JP	KERVENN OU GLOMEL	demande prolongation enquête de 3 mois au regard du volume à lire					x		L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines, maximum autorisé par le code de l'environnement			
RD 14	08-nov	M. RAMBOTTI R.	56300 PONTIVY	L'activité de cette entreprise est nécessaire et vitale à la région. Lors d'un visite j'ai pu constater les efforts déployés pour extraire de plus en plus proprement le minerai.		x					Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD9		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
RD 15	08-nov	MME NICOLAS T.	22110 ROSTRENE N	Ecolo dans l'âme, j'aimerais transmettre à mes enfants une planète où il fait bon vivre. Imerys extrait de l'andalousite à Glomel en respectant les normes françaises et européennes au niveau de la sécurité, de l'environnement, des matériaux utilisés...							Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD 9	
				Si le site ferme, la demande d'andalousite sera toujours présente. Produire davantage sur les autres sites (Chine et Afrique du Sud), ne pas avoir besoin d'y respecter les mêmes normes et transporter l'andalousite via des bateaux de fret, cela ne me semble pas très écologique.		X						Pas de réponse attendue	Je partage cette opinion
				Imerys a déjà rebouché et revégétalisé la première fosse. J'espère qu'ils continueront dans cette dynamique.								Pas de réponse attendue	Cette observation mentionne le retour d'expérience qui peut être tiré de l'exploitation déjà ancienne de cette carrière. Tout n'est certes pas parfait et la prudence reste de mise sur le suivi des incidences de cette exploitation, et les conditions de fin d'exploitation. Le projet prévoit non seulement la continuation de plusieurs actions en cours, et apporte différents compléments sur ces sujets.
				si le site ferme, ce sont des emplois en moins, des familles qui n'auront peut-être plus grand intérêt à vivre en centre Bretagne, des enfants en moins dans les écoles, de la clientèle en moins pour les commerçants et les artisans...								Pas de réponse attendue	Observation à relativiser, car le site fermera bien un jour ou l'autre
RD 16	08-nov	ANONYME	N.C.	pour le maintien de l'activité industrielle dans la région		X					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1	
RD 17	08-nov	DANIEL	N.C.	je soutiens les salariés d'Imerys		X					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1	
RD 18	08-nov	M. PEUREUX V.	N.C.	Favorable au projet pour le maintien d'une industrie de pointe, pour la valorisation locale et raisonnée d'une ressource unique et France et en Europe, pour le maintien d'une production française nécessaire à tant d'applications quotidiennes.		X					Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD 9	
				Pour une exploitation gérée, suivie et en accord avec l'environnement et les partenaires locaux							Pas de réponse attendue		
RD 19	09-nov	ANONYME	N.C.	favorable au projet, qui va permettre à l'activité minière de rester dans le secteur		X					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1	
RD 20	09-nov	MME MONTIC.	N.C.	je soutiens ce projet		X					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, sans argumentation particulière	
RD 21	09-nov	ANONYME	N.C.	pour la sauvegarde des emplois		X					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1	
RD 22	09-nov	M. PAUILLAT N.	87230 LES CARS	géologue de métier l'exploitation de l'andalousite en Bretagne réponds à des besoins		X					Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD 9	
				le site est bien intégré à son environnement et reste un lieu d'accueil de biodiversité							Pas de réponse attendue		
RD 23	09-nov	M. NOGUELLOU Y.	56160 PLOERDUT	en faveur de l'ouverture de la 4° fosse		X					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, sans argumentation particulière	
RD 24	09-nov	ERIC	24800 CORGNACS/L'ISLE	Projet porteur d'emploi et de re industrialisation du territoire.		X					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 25	09-nov	M. JEGO JY.	GLOMEL	demande prolongation de l'enquête, du fait des suites de la tempête Ciaran				x			L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines	
RD 26	09-nov	M. ELOI M.	N.C.	Le maintien de l'exploitation de cette matière première de qualité, locale et par du personnel compétent dans ce domaine est essentiel pour l'industrie bretonne		x					Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD 9
				Le site a toujours été intégré dans son environnement et est l'une des priorités de l'entreprise Imerys.							Pas de réponse attendue	
RD 27	09-nov	E.E.L.V.	NC	transmission d'un communiqué de presse daté du 11/04/2023 condamne les projets d'extension de la mine à ciel ouvert							Pas de réponse attendue	Je regrette les termes excessifs de ce communiqué
				installée en tête de bassins versants, riches de zones humides, elle produit et stocke sur son site des résidus de traitements chimiques et une masse considérable de déchets minéraux toxiques, faisant ainsi courir une menace inacceptable et durable sur nos ressources en eau							La prise en compte de la ressource en eau a été étudiée dans le dossier et dans l'étude hydrogéologique et hydrologique annexée à l'étude d'impact.	
				264 ha ont d'ores et déjà été artificialisés et pollués à jamais, et Imerys dispose encore d'une réserve foncière pratiquement équivalente.							L'ensemble du site fait l'objet de suivis et de mesures permettant de réduire au maximum son impact sur l'environnement. La remise en état prévue est à vocation naturelle et permettra de créer des milieux en adéquation avec les terrains voisins.	
				EELV appelle à s'interroger sur la pertinence de la relance en Europe et en France de l'industrie minière, grand consommatrice d'eau, d'énergie et très émettrice de carbone. "la logique extraire-produire-consommer-jeter épuise nos écosystèmes"							Pas de réponse attendue	
RD 28	09-nov	MME HENRY B.	22340 TREBIVAN	L'ouverture de la 4ème fosse sur le site de Glomel est un enjeu majeur pour le maintien de l'emploi dans le Centre Bretagne. Aux 120 salariés il faut rajouter tous les emplois gravitant autour de la carrière d'Imerys. Si cette ouverture est refusée, cela impactera forcément nos commerces de proximité, nos artisans locaux, et nos petites écoles rurales		x					Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD 9, à ceci près qu'il faudra bien envisager un jour ou l'autre la fin de l'exploitation du site
				Cette entreprise a également su évoluer afin de prendre en compte la partie environnementale et ainsi s'adapter à la demande des riverains, des associations....Elle a fait d'énormes efforts depuis plusieurs années.							Pas de réponse attendue	
				Importer l'Andalousite de l'étranger aura un effet négatif sur notre empreinte carbone.							Pas de réponse attendue	
				Un autre atout du site de Glomel est le bien être au travail, mais également l'importance de la sécurité.							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Certes il existe des nuisances mais je pense qu'un travail collaboratif peut les atténuer.							Pas de réponse attendue	Non seulement peut, mais doit les atténuer. C'est tout l'enjeu des conclusions à apporter à cette enquête, et des mesures présentées par Imerys dans son dossier
RD 29	10-nov	MME LE MARHADOUR V.	GLOMEL	Cette usine est la seule en Europe et c'est une richesse au niveau de notre commune, créatrice d'emplois et d'activité économique.		X					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
RD 30	10-nov	MME COZMESCU E.	75015 PARIS	Il me semble important de garder l'activité du site car cela impacte les commerces locaux aussi.		X					Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD 9
				Le site a un très fort engagement sur les aspects environnementaux et fait un suivi continu de la biodiversité sur site. Tout ceux-ci sont des valeurs qui me tiennent à cœur							Pas de réponse attendue	
RD 31	10-nov	MME IMAZ C.	22110 ROSTRENE N	Je soutiens le projet d IMERYS		x					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, sans argumentation particulière
RD 32	10-nov	ANONYME	N.C.	Je suis très étonné par les nombreuses contributions hors sujet, puisque l'objet ici n'est pas d'être pour ou contre une activité économique							Pas de réponse attendue	Il s'agit d'une enquête publique, où tout un chacun peut s'exprimer, hors sujet ou pas.... Aucune observation n'est à censurer, éventuellement à modérer en cas d'excessivité, d'outrance... c'est l'analyse des observations reçues qui étayent les conclusions apportées à cette enquête, et pas une simple comptabilisation des avis favorables ou défavorables
				une courte interpellation sur l'aspect bocage (Tome E3 annexe 9/13). Y est exposé que 50% des haies prévues dans l'autorisation d'exploiter de 2018 n'ont pas encore été réalisées...et d'après les plans fournis plusieurs d'entre elles sont prévues exactement à l'emplacement de haies historiques bien existantes...							X	Les plantations de haies se sont poursuivies depuis le dépôt du dossier fin 2021. Il est prévu dans l'Arrêté Préfectoral la plantation de 2760 ml de haies. 75% de ce linéaire a été réalisé actuellement et 90% sera réalisé à la fin de l'hiver 2023/2024 comme indiqué au § 2.4 du Mémoire en réponse.
RD 33	11-nov	M. FOUCHER F.	GLOMEL	Il faut maintenir l'emploi en centre Bretagne.		X					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
RD 34	11-nov	M. MARCOUX E.	45160 OLIVET	J'ai enseigné pendant 25 ans les ressources minérales à l'Université. Docteur ès sciences, spécialiste en ressources minérales Professeur à l'université d'Orléans, enseignant à l'ENSG Nancy		x					Pas de réponse attendue	Observation qui permet de mettre en évidence l'«utilité» de la production d'andalousite et de rappeler les impacts différenciés sur la planète entre ce gisement à Glomel et d'autres dans le monde
				Glomel est un site géologique unique de par la concentration du minerai, et c'est le seul site d'exploitation d'andalousite en Europe							Pas de réponse attendue	
				il est essentiel que l'extraction à Glomel puisse se poursuivre afin de continuer à alimenter les industries verrières et aciéries notamment							Pas de réponse attendue	
				Les quantités d'andalousite reconnues par sondages y sont encore très importantes							Pas de réponse attendue	
				L'arrêt de la production amènerait nécessairement les filières industrielles aval à se tourner vers les silicates d'alumine produits dans des pays où le respect de l'environnement et des droits des travailleurs sont malheureusement trop souvent négligés ou bien éloignés de nos standards français et européens							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR		
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions				
				la très bonne gestion de l'eau sur le site permet à Imerys de rejeter régulièrement une quantité importante d'eau propre dans le réseau (aux environs de 1,5 million de m3 par an si ma mémoire est bonne), soutenant le débit du ruisseau du Crazius (et les prises d'eau concernées) en période d'étiage							Pas de réponse attendue	Voir développement en 2.11.7/10 et 16		
				La présence de métaux lourds parfois invoquée ne me semble pas fondée : nous sommes dans des roches sédimentaires schisteuses connues pour être dépourvues de concentrations métalliques. Ces roches ont récemment fait l'objet d'analyses chimiques (laboratoire national du SARM/CRPG de Nancy) dans le cadre d'une étude scientifique, consultables dans une revue publiée par la SGF (Géochronique n° 159, 2021).							Pas de réponse attendue	Cette observation apporte un éclairage « autorisé » sur l'accusation concernant la présence de métaux lourds dans les rejets, stériles et autres déchets du site		
				ce site est géologiquement bien connu et d'un grand intérêt pédagogique. C'est en Bretagne un site incontournable pour la formation de cadres œuvrant dans les Géosciences, et notamment les ressources minérales							Pas de réponse attendue	Argument sans lien avec l'objet de l'enquête		
RD 35	12-nov	ANONYME	N.C.	inquiète des conséquences du projet. Aucune garantie n'est avancée et c'est bien le problème.							Pas de réponse attendue	Observation qui reflète le niveau d'inquiétude d'une partie du public, mais qui reflète aussi une insuffisante prise de connaissances du dossier. Les mesures envisagées dans le projet, comme celles prises précédemment, dans l'autorisation d'exploiter actuelles sont réelles et d'une portée avérée. Elles peuvent certes être considérées insuffisantes, on peut demander des nouvelles mesures plus protectionnistes pour les riverains, mais considérer qu'aucune garantie n'est apportée, ou que les associations ne sont pas entendues ... ne reflète pas la réalité		
				Je trouve scandaleux que les intérêts économiques prévalent une nouvelle fois sur les intérêts citoyens et environnementaux. Les personnes sont prises en otage sous prétexte que cela maintient des emplois (et pourtant il y en a bien d'autres ailleurs et même à proximité donc l'inquiétude sur ce sujet ne devrait pas être un argument)									Pas de réponse attendue	
				Quel besoin y-a-t-il à cette extension si ce n'est de générer encore davantage de profit ?										Pas de réponse attendue
				2 associations d'habitants se sont constituées et ne semble pas avoir été entendues. j'ai eu échos par des habitants alentours qui subissent les conséquences de cette implantation mais aussi par des habitants soucieux de l'environnement (paysage et qualité de l'eau), Une partie de la population est lassée de ces luttes où elle pèse si peu										
RD 36	13-nov	M. RIO A.	56160 PLOERDUT	Pompier volontaire, impliqué dans la vie municipale, je suis plus inquiet pour l'avenir de mon fils que pour le mien, je défends avec véhémence mon entreprise que je considère comme une chance et un honneur d'être dans cette alchimie qui regroupe toute une population de personnes avec différents parcours de la vie.							Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1		
RD 37	13-nov	MME CLERET I.	N.C.	Je donne mon approbation, pour le maintien des emplois et la pérennité de l'entité		X						Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1	
RD 38	13-nov	ANONYME	N.C.	Je suis pour ce projet et pour sauver des emplois		X						Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR			
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions					
RD 39	13-nov	M. LEROY V.	GLOMEL	je suis pour l'ouverture de la 4eme fosse		X					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, sans argumentation particulière			
RD 40	13-nov	M. LEROY V.	GLOMEL	je suis pour la préservation de l'emploi sur la commune de glomel		X					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1			
RD 41	13-nov	ANONYME	N.C.	Totalement défavorable à l'agrandissement. proposer un tel projet est un déni de conscience et un déni de science.							Pas de réponse attendue	Avis globalement défavorable à la présence de cette carrière et à son agrandissement qui reflète des positions de principe qui ne s'appuyent pas sur les éléments du dossier			
				Agrandir cette mine serait un désastre environnemental et écologique,							Pas de réponse attendue				
				Agrandir cette mine serait un mépris pour la Vie ainsi que des riverains qui subissent toutes ses nuisances.			X				Pas de réponse attendue				
				C'est aux dirigeants et actionnaires de cette multinationale non bretonne de choisir quelle trace ils veulent laisser dans la conscience collective							Pas de réponse attendue				
RD 42	13-nov	CA de l'ASSOCIATION REFRRAC'TERRES MME LE FOULF.	siège en mairie de GLOMEL	REFRAC'Terres est une association de citoyens dont le but est d'informer le grand public sur les nombreux impacts liés à l'extraction d'andalousite de Glomel.						X		Pas de réponse attendue			
				demande de prolongation de l'enquête de 15 jours									L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines, maximum autorisé par le code de l'environnement		
RD 43	13-nov	ANONYME	N.C.	multinationale plusieurs fois condamnée pour des manquements graves à l'intégrité des personnes et de l'environnement							Tout est mis en œuvre au sein du site pour éviter les accidents à la personne et environnementaux à travers des formations, des sensibilisations et des retours d'expérience.	Argumentation sans lien avec l'objet de l'enquête, laquelle ne concerne que le site de Glomel. Quelques incidents/accidents ont eu lieu sur les rejets du site, de portée et de durée limitées grâce aux procédures d'alertes mises en place.			
				50% des haies prévues dans l'autorisation d'exploiter de 2018 n'ont pas encore été réalisées... source : Tome E3 annexe 9/13									Les plantations de haies se sont poursuivies depuis le dépôt du dossier fin 2021. Il est prévu dans l'Arrêté Préfectoral la plantation de 2760 ml de haies. 75% de ce linéaire a été réalisé actuellement et 90% sera réalisé à la fin de l'hiver 2023/2024 comme indiqué au § 2.4 du Mémoire en réponse.	Cf. réponse apportée en RD 32	
				Tout cela nous montre qu'Imerys se moque des riverains, de l'environnement, de la santé des personnes ou de leur intégrité				X						Pas de réponse attendue	Je laisse à cet auteur la responsabilité de ces dires, et de son choix de privilégier l'arrêt de cette exploitation le plus tôt possible, c'est-à-dire à la fin de délai accordé par l'autorisation actuelle d'exploitation. Mais le dossier montre les dispositions proposées par Imerys pour réduire son impact local, au-delà du simple respect de normes ou d'obligations légales. Ces dispositions peuvent être jugées insuffisantes, et d'ailleurs certaines sont proposées « à renforcer » dans les conclusions de cette enquête. Les différents thèmes d'inquiétude ci contre évoqués sont traités thème par thème dans mon document « conclusions et avis », aux différents points des chapitres 2.10, 2.11 et 2.12.
				Pollution des sols, des eaux, destruction du patrimoine naturel et de surface agricole...les nuisances de cette mine elles sont bien réelles et localisées.										Pas de réponse attendue	
				Lorsqu'un projet n'est plus rentable il doit prendre fin. Au lieu de s'agrandir en grignotant les espaces bretons, bien loin des dirigeants et actionnaires parisiens et du monde entier.										Pas de réponse attendue	
RD 44	13-nov	ANONYME	N.C.	je soutiens l'usine de Glomel sur ce projet qui est dans la continuité de son activité et pour sauver/ préserver des postes		X					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1			
RD 45	13-nov	MME LE MARHADOUR V.	GLOMEL	Avis favorable à l'ouverture de la 4eme fosse d'extraction. Cette extension permettra de conserver de nombreux emplois et de contribuer à l'attrait économique de la commune.		X					Pas de réponse attendue	Cf. réponse en RD 9			
				Excellent projet avec le respect des normes environnementale.										Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 46	13-nov	M. LECANTE D.	GLOMEL	Je ne suis pas favorable à l'extension d'Imerys. la qualité de la vie est affectée par l'exploitation minière et ne peut passer après le profit et l'intérêt de multinationales							Pas de réponse attendue	Voir réponses apportées en RD 41 et 43
				il y a déjà d'énormes dégâts environnementaux et des questionnements qui restent sans réponse valable à ce jour.						Pas de réponse attendue		
				il y a une obligation de remise en état du site...Triste réalité, comment un paysage aussi dévasté dans toutes ses structures, peut-il être remis en état ? C'est un abus de langage !						Une remise en état du site est prévue et détaillée dans le dossier. Le plan de remise en état a été présenté en Mairie (plan signé en Annexe 9 du Tome 1).	Observation à rattacher à R9 et au commentaire qui y est fait	
				si Imerys devait s'en aller un jour, faute de l'autorisation d'ouverture de la 4ème fosse par ex, n'oublions pas que sa présence se prolongerait encore au moins 12 ans ! Ici 12 ans, bon nombre des employés habitant notre beau territoire arriveront à la retraite. Par ailleurs, Imerys a certainement assez de moyens financiers pour financer un plan de reconversion aux employés restants. comme dans toutes les entreprises minières, de jeunes ingénieurs et techniciens quitteront la région pour partir à l'international et faire carrière.		X				L'exploitation de la Fosse 4 permettra de prolonger l'extraction jusqu'en 2042 et de maintenir d'autant d'années les emplois associés.	La cessation de l'exploitation de cette carrière et la disparition de ces emplois est une certitude... dans un délai qui reste à préciser, au plus tôt d'ici à 2036 dans l'autorisation actuelle. Le projet s'inscrit dans cette perspective en envisageant la remise en état des lieux et des mesures « post exploitation », et ferait retarder cette échéance de 11 ans.	
				pour avoir souillé, exploité, dénaturé et finalement détruit à jamais nos paysages, et altéré irrémédiablement la Vie de ce territoire. système d'extraction morbide avec ses déchets terrifiants qui s'infiltrent partout sur les territoires appellent la mort ! Ce lobby se moque bien de ce que nous ferons avec leur pollution après leur départ !						Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD 43	
				Le gisement est si étendu que laisser Imerys exploiter nous chassera de nos propres territoires.						La maîtrise foncière des terrains est nécessaire pour exploiter des terrains	Cf. supra	
RD 47	14-nov	M. PIQUET G.	29270 MOTREFF	future usine de traitement des eaux : Imerys a décidé d'investir 7 millions d'euro sur cette usine afin de garantir la constante conformité des rejets en eau vers le milieu naturel et ce, même si actuellement les rejets sont déjà conformes aux futures normes de rejets imposées.							Témoignage globalement favorable au projet, qui montre par l'exemple diverses dispositions et qui étaye diverses démonstrations/assertions énoncées dans le dossier	
				Habitant la région et issu du milieu agricole je tiens à faire remarquer la conservation particulièrement respectueuse de l'environnement des terres situées sur l'emprise foncière Imerys. Le fait que l'entreprise soit propriétaire et gère ses terres en les octroyant à de petits agriculteurs locaux a permis de sauvegarder le paysage traditionnellement bocagé de la région.	X					Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				J'observe de plus les très nombreuses plantations d'arbres et de haies faite par l'entreprise sur le site et la revégétalisassions des zones de dépôt des stériles. C'est avec plaisir que je peux voir la faune sauvage qui peuple le milieu, grands corbeaux, faucons, canards sauvages, batraciens et autres qui trouvent sur les terres ainsi gérées un habitat protégé et qui leur convient, semble il très bien.							Pas de réponse attendue	
				Depuis toujours soucieux de limiter mon impact négatif sur l'environnement j'apprécie les efforts de l'entreprise pour prendre en compte les enjeux environnementaux de notre époque. Réduction des bruits , réduction des consommations énergétiques, travail sur les éclairages.							Pas de réponse attendue	Témoignage globalement favorable au projet, qui montrent par l'exemple diverses dispositions et qui étaye diverses démonstrations/assertions énoncées dans le dossier
				je trouve très positif le fait de pouvoir, en Europe , suivant des règles sociales et environnementales strictes, extraire un produit nécessaire a l'industrie de la verrerie , des aciers , et autres matières premières .Permettant a notre industrie de produire sur notre sol des produits manufacturées sans être dépendants des productions hors Europe souvent très polluante en transport et en production.							Pas de réponse attendue	
				je tiens a souligner la grande transparence de Imerys sur son site, la façon dont il est géré et sa production;							Pas de réponse attendue	
				Travailler et vivre au pays n'est pas qu'un slogan . Nous voulons en centre Bretagne pouvoir vivre confortablement et en symbiose avec l'environnement, tout en travaillant dans des entreprises qui se soucient du cadre de vie et des conditions de travail de leur personnel. Imerys est sur ces sujets un bon exemple a mon sens							Pas de réponse attendue	
											Pas de réponse attendue	
RD 48	14-nov	ANONYME	N.C.	Je soutiens l'usine de Glomel sur l'ouverture de la 4eme fosse							Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en RD 9
				En plus de préserver les emplois, la continuité de cette activité est indispensable dans l'élaboration de matériaux haute température utilisés dans de nombreux domaines tels que l'aciérie, la cimenterie, l'aluminium	X						Pas de réponse attendue	
RD 49	14-nov	ANONYME	N.C.	Pour cette ouverture de 4è fosse		x					Pas de réponse attendue	Observation favorable au projet, sans argumentation particulière
RD 50	14-nov	M. LE GUILLOU F.	22110 ROSTRENE N	Je suis très favorable à la poursuite d'exploitation , pas seulement parce que c'est un partenaire économique. Nous partageons les mêmes valeurs d'écoresponsabilité, par l'action, la réflexion et le dialogue.		X					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en RD9
RD 51					RD 50							Observation traitée en RD 50
	14-nov	M. LALLIER L.	N.C.	J'apporte mon soutien à ce projet d'ouverture		x					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1/ RD 9...

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 52				Glomel contribue a l'excellence Française et à la production française de minéraux stratégiques.							Pas de réponse attendue	
				l'usine de Glomel soutient depuis des années l'emploi dans la région autant par les emplois directs qu'indirects.							Pas de réponse attendue	
RD 53	14-nov	M. LE MAITRE Y.	N.C.	intervenant extérieur sur le site IMERYS de Glomel, j'ai pu constater leur engagement en matière de sécurité et leur volonté affichée de pérenniser le site sur les aspects environnementaux.							Pas de réponse attendue	Cf réponse apportée en R1
				Même si tout n'est pas parfait, ne faisons pas l'erreur, comme dans d'autres domaines, d'exporter ce type de production dans d'autres pays moins regardant sur des aspects essentiels que sont notamment l'environnement et le droit social.							Pas de réponse attendue	
				Cette démarche doit être accompagnée de façons générale par nos services publiques dans une transition sociétal et environnementale.							Pas de réponse attendue	
RD 54	15-nov	M. CONSTANTIN R.	29000 QUIMPER	Soutien total à l'ouverture de la fosse 4							Pas de réponse attendue	Cf réponse apportée en R1
				Pour une production d'intérêt national et européen, pour maintenir l'emploi local et le développement économique régional.							Pas de réponse attendue	
RD 55	15-nov	M. WAQUET G.	N.C.	Je soutiens ce projet pour l'avenir de l'entreprise Imerys, qui emploie 120 personnes et plus avec les prestataires locaux, engagés au quotidien en Bretagne !							Pas de réponse attendue	Cf réponse apportée en R1
RD 56	15-nov	NIOGRET C.	GLOMEL	je suis favorable à l'ouverture d'une fosse complémentaire							Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en RD 9
				Nous avons la chance d'avoir un outil de production, ici, au cœur de la Bretagne, qui nous permet de maintenir de l'emploi et un savoir faire spécifique, c'est une réelle chance. il est primordial de conserver ce savoir-faire en France, car les conditions d'exploitation sont beaucoup plus durables et respectueuses de l'environnement que dans d'autres zones du globe							Pas de réponse attendue	
				un tel site génère des contraintes, mais le groupe, et tout particulièrement les équipes locales mettent un point d'honneur à minimiser leur empreinte sur le territoire en termes de nuisances, avec des équipes dédiées, et des investissements environnementaux non négligeables.							Pas de réponse attendue	
				pérenniser des emplois, mettre à l'honneur le savoir-faire local, continuer de dynamiser Glomel et les communes voisines							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 57	15-nov	M. CASTINEL J.	N.C.	L'ouverture de la fosse est importante pour la sauvegarde des emplois locaux et la pérennité de l'économie locale, nationale...		X					Pas de réponse attendue	Cf réponse apportée en R1
RD 58	15-nov	MME BERNARD N.	GLOMEL	J'habite aux environs de la carrière et je suis pour l'ouverture de la fosse 4.		X					Pas de réponse attendue	Un avis globalement favorable notable, dont l'auteur se dit proche de la carrière
RD 59	15-nov	M. COZELIN B.	GLOMEL	Je travaille à la carrière depuis bientôt 39 ans je suis pour l'ouverture de la fosse 4		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière
RD 60	15-nov	ANONYME	N.C.	Je suis favorable au projet d'exploitation de carrière de Imerys Glomel.		X					Pas de réponse attendue	Dito supra
RD 61					RD 60						Pas de réponse attendue	
RD 62	15-nov	M. LE GUYADER O.	GLOMEL	Il faut pouvoir conserver cette usine. C'est un bassin d'emploi dans une région déjà touchée par le chômage.		X					Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD 9 + témoignage sur le maintien de la faune sur le site
				Le site est un vrai lieu de repos pour le gibier qui se trouve et se reproduit, j'en parle puisque j'ai cette chance de pouvoir participer aux différentes battues organisées.							Pas de réponse attendue	
				Je pense que Imerys participe activement aux problèmes							Pas de réponse attendue	
RD 63	15-nov	MME LE PROVOST C.	56620 CLEGUER	Je soutiens le projet d'ouverture de la Fosse 4 de la mine de Glomel.		X					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en R1
				Ce site, avec l'extraction du minerai est une production d'intérêt national et européen et contribue à maintenir l'emploi local et le développement économique régional							Pas de réponse attendue	
RD 64	15-nov	M. CHAMOULARD K.	56160 PLOERDUT	Merci à Imerys et longue vie à la carrière de guerphales		X					Pas de réponse attendue	Cf. réponse apportée en RD 9
				Je vous apporte ma contribution afin de pérenniser l'emploi à glomel. Ce minerai est essentiel pour la commune.							Pas de réponse attendue	
				Ce minerai contribue à la vitalité du secteur de part son investissement au niveau écologique pour améliorer la vie de la faune et de l'effort fourni pour la réhabilitation du paysage							Pas de réponse attendue	
				c'est une richesse inestimable pour notre centre Bretagne sans laquelle Glomel n'aurait pas les moyens d'entretenir correctement ces routes et ces différentes infrastructures.							Pas de réponse attendue	
RD 65	15-nov	ANONYME	N.C.	L'Andalousite vient d'être classée gisement d'intérêt national et européen. Il est donc important de maintenir les activités du site d'Imerys à Glomel dans l'intérêt de tous		X				Pas de réponse attendue	Ce classement atteste de l'intérêt général de la production d'andalousite en France	
RD 66					RD 65						Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR		
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions				
RD 67	15-nov	ANONYME	N.C.	Je suis favorable avec l'ouverture d'une nouvelle carrière au site du Glomel car ça c'est la seule option pour maintenir l'activité d'extraction d'andalousite sur la France et en Europe.		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable soutenu pour des motifs d'intérêt général de cette production en France		
RD 68	15-nov	ANONYME	N.C.	soutien total à la continuité de cette activité							Pas de réponse attendue			
				investissement important il était fait autant en extérieur avec des jets d'eau pour capter la poussière lors des périodes chaudes qu'en intérieur dans des bâtiments bien entretenus		X						Pas de réponse attendue	Témoignage relatif à la lutte pour la limitation des envols de poussières	
				lors d'une période de sécheresse il a été demandé à Imerys d'effectuer des relâchés d'eau dans deux directions au départ des fosses inexploitées et remplies d'eau un point supplémentaire s'il en était besoin pour montrer le fait que cette industrie à sa place aussi dans le paysage écologique									Pas de réponse attendue	Témoignage relatif à la capacité de la carrière de procéder à la demande à des relâchers pour soutenir le débit des cours d'eau et l'alimentation des zones humides, sans qu'il y ait d'inquiétude particulière sur la qualité des eaux relâchées.
RD 69	15-nov	M. GALGUEN M.	22340 LE MOUSTOIR	Un point important sur les débats liés à l'écologie, c'est l'empreinte carbone. Je pense que vous connaissez le bilan carbone de l'entreprise de façon générale, dans son fonctionnement de tous les jours Est il possible de calculer le bilan carbone, en imaginant la fermeture du site de Glomel, de l'importation de l'Andalousite en Europe via l'Amérique du Sud ? Et également le coût associé.					X		L'andalousite de Glomel dessert à 80% le marché européen (dont 20% la France). L'arrêt du site de Glomel entraînerait une importation depuis l'Afrique du Sud ou les Etats Unis avec un bilan carbone global 3 fois supérieur (Cf. 5.2.2 de l'étude d'impact).	Je prends acte de la réponse apportée par Imerys		
RD 70	15-nov	M. MICHELET F.	N.C.	demande prolongation enquête								L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines		
				signale annexes manquantes. Exemples non exhaustifs : Annexe 8 et annexe 9 mentionnées à la page 80 du "Tome3 El Annexes 3sur13". Ou bien encore annexe 9 (fiches des produits utilisés) mentionnée à la page 90 du "MT Tome 2 3/5"						X			Ces erreurs ont été corrigées et portées à la connaissance du public sous la forme d'un erratum dans le fichier "guide de lecture des Annexes du dossier".	
RD 71	15-nov	M. BIZARRO P.	87000 LIMOGES	Soutien au développement d'un site totalement respectueux de l'environnement référence mondial par la nature du minerai extrait et de son traitement.		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable soutenu par des motifs d'intérêt général et par les efforts faits par Imerys envers son environnement, même si les termes « totalement respectueux » peuvent être considérés comme « un peu excessifs ».		
RD 72	15-nov	M. LE MOUAL JP.	N.C.	L'Andalousite vient d'être classée gisement d'intérêt national et européen. Il est donc important de maintenir les activités du site d'Imerys à Glomel dans l'intérêt de tous		X					Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD 67		
RD 73	15-nov	M. ALIX J.	N,C,	je suis supporter de l'extension du site								Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD 9	
				Je considère qu'une activité en France soumis aux exigences de notre régulation / législation restera toujours préférable à une activité ailleurs où l'on ne voit pas		X								Pas de réponse attendue
				Ce site montre particulièrement sa volonté de prise en compte de son environnement et bénéficie d'équipes engagées dans la pérennisation responsable de l'activité.										Pas de réponse attendue

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 74	15-nov	M. DELAHAIS D.	29270 MOTREFF	je suis pour l'ouverture de la fosse 4		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière
RD 75	15-nov	ANONYME	N.C.	Oui au maintien du travail des salariés. Oui à l'exploitation de la fosse 4		X					Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD9
RD 76	16-nov	M. SARRAILH JC.	22000 ST BRIEUC	je suis très favorable au maintien de l'activité sur le site de Glomel, le seul en Europe à produire de l'andalousite, par l'obtention de l'autorisation d'exploiter la fosse 4.							Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD 67 et RD9
				j'ai toujours constaté que les aspects protection de l'environnement par la gestion des eaux du site et la limitation des émissions de poussières sont aussi importants que la performance de la production.							Pas de réponse attendue	
RD 76	16-nov	M. SARRAILH JC.	22000 ST BRIEUC	L'industrie extractive a bien sûr un impact environnemental qui ne peut être évité, de même que toutes les activités humaines, mais les projets auxquels je participe ou que je gère aujourd'hui pour ce site intègrent les aspects sécurité des personnes et des biens ainsi que la limitation des impacts environnementaux. Le site de Glomel a mis en place depuis son démarrage des techniques de traitement du minerai, de traitement d'eau et d'abattement de poussière performantes et recherche de manière continue l'amélioration dans tous ces domaines							Pas de réponse attendue	Témoignage interne sur les pratiques environnementales de l'entreprise
				les derniers exemples sont l'investissement en cours pour le traitement d'eau par ozonation afin d'améliorer la qualité des rejets d'eau du site ou le remplacement d'un laveur de fumée par un filtre à manche pour capter plus efficacement les poussières d'un four et qui a permis également d'améliorer l'efficacité énergétique par une baisse de la consommation de gaz et donc également l'impact CO2 du site.		X					Pas de réponse attendue	
				en tant que citoyens français habitant en Bretagne, je souhaite que notre pays continue à exploiter des sites tels que Glomel sur notre territoire afin de garder une indépendance économique, politique bien sûr, maintenir l'emploi en France (en Bretagne en particulier) et les compétences dans ces métiers. Je souhaite qu'alors, une partie de cette exploitation soit faite en France dans des conditions contrôlées pour la sécurité des personnes et pour la préservation de l'environnement plutôt que de l'importer de pays lointains avec des impacts liés au transport et des réglementations ou conditions de production bien moins favorables à l'environnement.							Pas de réponse attendue	
RD 77	16-nov	ANONYME	N.C.	120 emplois à la clé !!!! Réserve naturelle de gibier		X					Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD 9

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
RD 78	16-nov	M. CARETTE JM.	N.C.	Impressionné par la conscience environnementale de la direction. L'environnement passait toujours avant la production. Tout le personnel est sensibilisé à l'environnement et tout est mis en œuvre pour éviter toute pollution accidentelle.		x					Pas de réponse attendue	Cf réponse apportée en RD 76	
RD 79	16-nov	DAMIEN	75006 PARIS	Ancien Directeur Général de l'activité Andalousite d'Imerys, je soutiens totalement l'ouverture de la fosse 4 et la pérennisation de l'activité et des emplois							Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD 67	
				il paraît impensable d'interdire la production en France d'un minéral aussi indispensable, stratégique et rare que l'andalousite, dans un contexte de réindustrialisation, de souveraineté européenne et de décarbonation de l'industrie.							Pas de réponse attendue		
RD 79	16-nov	DAMIEN	75006 PARIS	Je comprends les inquiétudes de certains : Il est certain que l'exploitation de l'andalousite a une empreinte carbone et un impact sur le paysage non négligeables.		x						Pas de réponse attendue	Voir réponse en RD 76
				sous l'impulsion de ses dirigeants et de ses employés, et sous le contrôle des services de l'état et des autorités locales, les priorités du site ont toujours été, avant toute chose, la sécurité (employés, voisinage, ..), la santé et la protection de l'environnement. Imerys y consacre beaucoup d'argent								Pas de réponse attendue	
				Imerys s'efforce de minimiser l'impact sur le paysage et sur la faune et la flore par des mesures compensatoires: création de biotopes similaires en cas de destruction, plantation et végétalisation, façonnage des reliefs, et son engagement ira bien au delà de la durée de vie de la carrière (provisionné dans les comptes)...								Pas de réponse attendue	
				le process n'utilise que très peu de produits extérieurs (eau, produits de flottation, Ferrosilicium)								Pas de réponse attendue	
				Imerys recycle autant que possible ces produits et surtout traite et contrôle ses rejets, notamment l'eau.								Pas de réponse attendue	
				le taux de manganèse était un peu haut, bien que sous le seuil, mais je comprends que l'usine va investir plusieurs millions d'Euros pour améliorer encore la qualité de ces rejets d'eau.								Pas de réponse attendue	
RD 80	16-nov	MME LE GUENNEC MF.	GLOMEL	Nous disons oui à l'ouverture de cette fosse 4		x						Pas de réponse attendue	Voir réponse en R1
				Il y a des emplois en jeu							Pas de réponse attendue		
				Étant commerçante sur la commune, Imerys nous fait travailler à longueur d'année							Pas de réponse attendue		
RD 81	16-nov	ANONYME	N.C.	demande prolongation enquête : "Merci de tout faire pour que les citoyennes et les citoyens puissent avoir accès à l'information et à la prise de décision, sinon ce n'est plus de la démocratie."					x		Des actions d'information et de concertation ont eu lieu en amont puis au cours de l'instruction du dossier.	L'enquête a été prolongée de 15 jours	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 82	16-nov	MME CAILLET AS.	56770 PLOURAY	Je me joins au courrier de REFRAC'Terres pour demander une prolongation de l'enquête publique sur l'extension de la mine de Glomel.				x			L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines	
RD 83	17-nov	M. DUBOCQ JF.	22110 ROSTRENE N	non au développement de la mine qui de toute manière est destinée à être arrêtée non au saccage de l'environnement de ce site		X					Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD 41
RD 84	17-nov	MME BARAZER N.	35160 MONTERFIL	je suis tout à fait pour l'extension du site d'Imerys.		x					Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en R1
				Nous avons besoin de minerai pour notre industrie							Pas de réponse attendue	
				c'est une vraie chance pour notre Bretagne de posséder et d'exploiter une telle richesse.							Pas de réponse attendue	
RD 85	17-nov	M. LE VEVE G.	22110 MELLIONNEC	L'environnement est une priorité dans la gestion de l'entreprise, je suis donc favorable à l'ouverture de la fosse 4.		x					Pas de réponse attendue	Voir réponse en RD9
RD 86	17-nov	M. COLLOBERT M.	56770 PLOURAY	Je suis d'accord avec l'extension		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière
RD 87	17-nov	SARL LF JAFFRE	56630 LANGONNET	Je suis pour l'ouverture de la fosse 4		x					Pas de réponse attendue	Voir réponse en RD 9
				L'entreprise travaille pour Imerys en tant que sous-traitants. Je vois que cette entreprise respecte la sécurité et l'environnement.							Pas de réponse attendue	
RD 88	17-nov	MME DERGACOVA A.	56770 PLOURAY	demande de prolongation de l'enquête				x			L'Enquête Publique a été prolongée de 2 semaines	
RD 89	17-nov	M. MOYSAN N.	29270 KERGLOFF	je suis pour l'ouverture de la fosse 4		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière
RD 90	17-nov	MME ROBIC M.	56100 LORIENT	Je soutiens l'ouverture d'une nouvelle fosse pour le site d'Imerys à Glomel.		x					Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en RD 76
				il me paraît tout de même essentiel de souligner l'importance économique de l'entreprise pour le centre Bretagne et pour Glomel.							Pas de réponse attendue	
				concernant les préoccupations environnementales, l'entreprise y est définitivement très attentive							Pas de réponse attendue	
				J'ai pu constater les techniques et protocoles mis en place pour prévenir au mieux l'impact environnemental avec une volonté d'amélioration constante au fur et à mesure de la publication de nouvelles normes							Pas de réponse attendue	
				il suffit d'emprunter les routes et chemins entre Glomel et Trégornan pour constater que la flore y est variée, les animaux nombreux et l'entreprise bien intégrée dans le paysage.							Pas de réponse attendue	
RD 91	17-nov	MME PERROT V.	GLOMEL	OUI				X			Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière
RD 92	18-nov	SYLVIE	N.C.	Je suis pour l'ouverture de la fosse 4		X					Pas de réponse attendue	Observation a rapprocher de RD 76 et du commentaire qui y est fait
				Je suis pour le maintien de l'emploi (environ 120 personnes sur le site), plus les entreprises extérieures qui interviennent sans compter les commerces proximités ...							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR			
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions					
				l'entreprise Imerys est soucieux de la qualité de l'environnement, actuellement une station de traitement des eaux est en construction							Pas de réponse attendue				
				Imerys est à l'écoute des riverains pour le bruit, la poussière, l'éclairage ... des améliorations ont été faites ...							Pas de réponse attendue				
RD 93	18-nov	ELODIE	N.C.	Je suis pour l'ouverture de la fosse 4		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière			
RD 94	18-nov	MOTTET	GLOMEL	je suis entièrement pour l'ouverture de la fosse 4		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière			
RD 95	18-nov	M. HERNIOU M.	GLOMEL	J'habite au bourg de Glomel, et je suis de plus en plus souvent dérangé par le bruit des activités d'extraction au lieu-dit « Guerphalès » par la SAS IMERYS GLOMEL. C'est de plus en plus présent, de plus en plus fort.							Des suivis environnementaux (bruit, eaux, poussières, vibrations) sont réalisés conformément aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral. Ces suivis seront maintenus voire renforcés (2 campagnes annuelles de suivi de bruit contre une seule actuellement).	Ces différentes constatations ne sont pas assorties d'un avis sur le projet			
RD 95	18-nov	M. HERNIOU M.	GLOMEL	J'ai également remarqué dans ma cour un dépôt de poussière noire.		Non exprimé mais considéré comme globalement défavorable						Une démarche proactive d'amélioration de la qualité du rejet est en place depuis plusieurs années qui va se poursuivre avec la nouvelle unité de traitement des eaux et la réduction de la valeur limite de rejet en manganèse à 2 mg/L effective depuis le 1 ^{er} janvier 2024. Il n'y a pas de rejet dans le bassin versant du Blavet.	Tant Imerys dans son projet, qu'un certain nombre d'instances et autorités diverses confirment qu'il n'y a pas de rejet vers le bassin versant du Blavet et l'étang du Korong		
				Les activités sur le bassin versant du plan d'eau du Korong, sont bien-entendu à surveiller et être considérés de manière sérieuse quant à leur impact sur la qualité de l'eau. Je sais que les activités de la mine occasionnent des rejets notamment de manganèse										Les éléments concernant la consommation d'eau du site sont détaillés dans le dossier (Tome 2 : Mémoire technique). L'eau utilisée pour le fonctionnement de l'usine est recyclée depuis la Fosse 2.	Le dossier montre que l'usine ne fonctionne qu'en circuit fermé, à partir des eaux stockées dans la fosse 2, eaux provenant essentiellement de la captation des eaux de ruissellement du site, et qu'elle ne consomme pas toute l'eau récupérée puisqu'il y a rejet au milieu naturel via le Crazius
				Par ailleurs, la consommation en eau de l'usine semble très élevée.										Une étude paysagère a été réalisée dans le cadre du projet d'ouverture de la Fosse 4 présentée en Annexe 8 de l'étude d'impact. Les mesures prévues pour le paysage sont présentées au § 6.8.2 de l'étude d'impact.	Le projet n'augmente pas la hauteur autorisée des versants et du Sabés et ne remet pas en cause le principe acté depuis de nombreuses années du stockage sur place des stériles et des résidus d'exploitation. Des lors, les regrets exprimés ici sont sans lien direct avec le projet
				Je suis dégoûté par la tournure que prend l'"évolution" du paysage du quartier de Moustrougan-Kersaisy / Le paysage est artificiel et l'horizon complètement glauque, cache la vue naturelle vers l'est; quand on monte vers le Minez-du, point culminant naturel, on découvre le lamentable spectacle du bouleversement et massacre de la terre centre-bretonne										Pas de réponse attendue	L'étude d'impact a consacré son chapitre 2.11 au patrimoine culturel et archéologique environnant. La DRAC et l'UDAP ont part ailleurs été consultées en cours d'étude et a rendu chacun un avis (voir au point 1.10 de mon rapport (1 ^o partie)
				Il existait autrefois un monastère au lieu dit Moustrougan. J'ai aussi vu étant enfant, des bases ouvragées de colonnes en pierre, vertige de l'ancienne construction, aussi qu'un important four à pain. Il n'y a jamais, à ma connaissance eu de fouilles archéologiques à cet endroit, précisément où ont eu lieu d'importants travaux les années passées, qui ont engloutie à jamais, tout une page de l'histoire de Glomel.										Pas de réponse attendue	
				Le calvaire présent également à l'entrée de la route de "Kersaisy", appelé "Croas lutun" indique un lieu où plusieurs personnes ont trouvé la mort. C'est un lieu remarquable, sacré, qu'on a le devoir de considérer avec respect.							Pas de réponse attendue				

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 96	18-nov	ANONYME	N.C.	Je suis pour, entreprise qui fait la fierté de Glomel et qui créer des emplois !		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait
RD 97	18-nov	M. CHEVALHIER T.	GLOMEL	Aujourd'hui deux ruisseaux s'écoulent vers la rivière de Kerjean en partant des secteurs de Moustrougan et Kersaisy. Si cette eau est redistribuée sur le versant de l'Ellé via le ruisseau de Crazius, n'y a t'il pas un grand risque que le lac de Glomel se retrouve avec un grave déficit en eau et donc une disparition de la faune et de la flore?		avis réservé dans l'attente de réponse à apporter					Le transfert entre bassins versants est de nouveau présenté au § 2.2.6 du Mémoire en réponse. L'impact réel du transfert entre bassins versants correspond aux eaux superficielles qui auraient rejoint gravitairement le ruisseau du Kerjean sur une surface naturelle ce qui représente un volume d'environ 125 000 m³/an (soit 1 % du débit de sortie de l'étang du Corong qui est de 10 à 12 millions de m³/an). Un schéma explicatif est présenté dans le mémoire en réponse.	Voir développement en 2.11.16
				s'il y a des garanties sur les écoulements d'eau, je ne suis pas opposé au projet							Pas de réponse attendue	
RD 98	18-nov	M. BOUCHET V.	N.C.	En tant que géologue, je souhaite par ce commentaire, partager mon avis très favorable sur ce projet.		x					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				Imerys applique sur ce site des standards industriels très élevés, qui permettent de récupérer une fraction importante d'andalousite en évitant le gaspillage du minerai.							Pas de réponse attendue	
				la gestion opérationnelle de la carrière est optimisée avec des études sérieuses, permettant un travail en sécurité (il est impressionnant de voir la stabilité, la régularité du design et l'entretien des fronts de taille, même en profondeur).							Pas de réponse attendue	
				Imerys est un acteur industriel sérieux et idéal pour la gestion de ce gisement d'intérêt national, indispensable pour l'industrie française et mondiale.							Pas de réponse attendue	
RD 99	18-nov	ANNE MARIE	GLOMEL	Je suis pour l'ouverture d'une nouvelle fosse a Glomel.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait
				Cette entreprise est un moteur de l'économie locale.							Pas de réponse attendue	
				J'ai pu constater l'effort fait tout au long de ces années pour améliorer son impact sur l'environnement.							Pas de réponse attendue	
RD 100	18-nov	M. LE VEVE M.	N.C.	Favorable a l'ouverture de la fosse 4 car je pense beaucoup a l'emploi qui pour moi est une priorité dans notre région.		X				Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait	
RD 101	19-nov	MME BENAIM M.	22340 MAEL CARHAIX	Imerys est en effet un grand groupe mais pas que		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				c'est tout d abord le site de Glomel qui compte 120 salariés solidaire et soucieux du bien être des uns et des autres							Pas de réponse attendue	
				C'est aussi une entreprise soucieuse de notre sécurité et qui privilégie notre bien être avant tout... avant même la production ou le gain matériel.							Pas de réponse attendue	
				si des animaux si sentent bien alors c'est que c'est un endroit sain ou l'environnement et la biodiversité ont une place considérable.							Pas de réponse attendue	
				je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4.							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doubleton	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 102	19-nov	MME CARDIET M.	N.C.	J'apporte ma contribution favorable au projet d'ouverture de la Fosse 4.	X						Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				l'entreprise est une réelle source d'employabilité pour le centre bretagne et plus particulièrement pour la commune de Glomel ainsi que ses alentours							Pas de réponse attendue	
				C'est également une source d'économie régionale mais aussi nationale et mondiale.							Pas de réponse attendue	
				importance de l'ouverture de la fosse : ce projet permettra une extraction supplémentaire jusqu'en 2042.							Pas de réponse attendue	
				Le site en lui-même est un réel havre de paix où cohabite toutes diversité animale (gibiers, oiseaux...). tout est mis en œuvre pour appliquer les règles environnementales et écologiques, en minimiser considérablement l'impact sur la faune et la flore C'est donc avec une attention particulièrement vigilante que l'entreprise fonde aussi ses ambitions sur des protocoles règlementaires pour être aux mieux intégré dans le paysage de Glomel.							Pas de réponse attendue	
RD 103	19-nov	MME LE MOUROUX H.	22340 LE MOUSTOIR	Il est essentiel que IMERYS puisse ouvrir sa 4eme fosse.	X						Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait
				Croyez-vous qu'il serait judicieux de fermer cette carrière et d'importer le produit de l'hémisphère Sud par exemple ?							Pas de réponse attendue	
				Lors des portes ouvertes en Septembre 2022, j'ai été agréablement surprise en voyant un site propre, végétalisé et un système de traitement des eaux performant. Beaucoup d'efforts sont fait pour l'environnement.							Pas de réponse attendue	
				nous avons même pu apercevoir des canards sur l'eau de la fosse 2.							Pas de réponse attendue	
				Sur ce site, il y a 120 salariés, mais il ne faut pas oublier les emplois indirects que cela génère (agences intérim, sous-traitants, restaurants, hôtels, commerces divers....)							Pas de réponse attendue	
				Tous ces salariés vivent dans le pays COB, et font vivre nos petites communes rurales.							Pas de réponse attendue	
RD 104	19-nov	ANONYME	N.C.	J'apporte ma contribution favorable à l'ouverture de la fosse numéro 4	X						Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière
RD 105	19-nov	ANONYME	N.C.	Je suis en accord avec ce projet	X						Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière
RD 106	19-nov	MME JAFFRE F,	56630 LANGONNET	Je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4.	x						Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait
				Imerys est une entreprise transparente qui n'hésite pas à ouvrir ces portes aux publics afin de montrer leur façon de travailler.							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				elle fait vivre toutes ces communes environnantes (école, commerce, entreprise...)						Pas de réponse attendue		
				Nous ne nous rendons même pas compte qu'une carrière s'y cache.						Pas de réponse attendue		
RD 107	19-nov	ANONYME	N.C.	J'apporte ma contribution favorable à l'ouverture de la fosse 4		X				Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière	
RD 108					RD 107					Pas de réponse attendue		
RD 109					RD 107					Pas de réponse attendue		
RD 110	20-nov	MME WULLEMS J.	N.C.	Je désire poser ma contribution positive à l'ouverture de la fosse 4.		X				Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière	
RD 111	20-nov	ANONYME	N.C.	Je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4 et apporte donc ma contribution favorable en ce sens		X				Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière	
RD 112	20-nov	M. CHOLET S.	56560 GUISCRIF	Je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4		X				Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait	
				J'ai énormément travaillé en agro alimentaire et je n'ai jamais vu avant mon arrivée chez Imerys GLOMEL une usine aussi impliquée par l'environnement et la sécurité pour le bien être de son personnel et ses sous traitants.						Pas de réponse attendue		
RD 113	20-nov	ANONYME	N.C.	Je suis pour l'ouverture de la fosse 4.		X				Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière	
RD 114	20-nov	ANONYME	N.C.	Je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4 et apporte donc ma contribution favorable en ce sens		X				Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière	
RD 115	20-nov	ANONYME	N.C.	J'apporte ma contribution favorable au projet d'ouverture de la fosse 4.		X				Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière	
RD 116	20-nov	les électriciens de la carrière	N.C.	Nous, membres de l'équipe d'électriciens du service maintenance de la carrière de Glomel, souhaitons apporter notre contribution favorable à l'enquête publique afin de défendre les intérêts des salariés du site.		X				Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait	
				Nous avons pu observer toutes les améliorations apportées notamment celles sur l'éclairage extérieur du site, suite aux réclamations de nos riverains; un audit externe a été mené						Pas de réponse attendue		
				Des mesures immédiates ont été prises pour améliorer la qualité de la luminosité sur site, des projecteurs moins énergivores et des lumières plus adaptées aux besoins pour la sécurité de nos salariés qui doivent se déplacer sur le site de nuit.						Pas de réponse attendue		
				Nous observons les investissements qui sont réalisés pour limiter nos impacts sur le territoire sont importants (amélioration sur les poussières, le bruit, la qualité de l'eau, les vibrations et la lumière). Tout est mis en œuvre par les équipes sur place pour limiter au maximum les impacts de notre activité.						Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR		
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions				
RD 117					RD 115						Pas de réponse attendue			
RD 118					RD 115						Pas de réponse attendue			
RD 119	20-nov	ANONYME	N.C.	Je suis favorable au projet d'ouverture de la fosse 4.		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière		
RD 120					RD 119						Pas de réponse attendue			
RD 121	20-nov	ANONYME	N.C.	Je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière		
RD 122	20-nov	M. MORIANE R. entreprise LHOIST	38000 GRENOBLE	Lhoist est partenaire d'Imerys Glomel depuis de nombreuses années en fournissant de la chaux calcique éteinte et du lait de chaux. Nos produits permettent de contribuer à la neutralisation et à la conformité des eaux.							Pas de réponse attendue	Observation émanant d'un prestataire impliqué dans le traitement de l'eau, qui ne comprend pas d'argumentation par rapport à l'objet de l'enquête, et qui ne prend pas position par rapport au projet		
				Elle pourra également proposer à Imerys des réactifs neutres en carbone.									Pas de réponse attendue	
RD 123	20-nov	M. CHAMOULARD F.	GLOMEL	je travaille chez imerys depuis 20 ans et l'environnement à toujours été prioritaire à la production c est pour ça que je favorable à l'ouverture de la fosse4		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait		
RD 124	20-nov	ANONYME	N.C.	Je dépose ma contribution positive de la fosse 4		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière		
RD 125	20-nov	ANONYME	N.C.	J'apporte ma contribution favorable à l'ouverture de la fosse 4.		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière		
RD 126	20-nov	ANONYME	N.C.	Bruit, poussière, destruction de terre agricoles à jamais, pollution de l'eau, ces arguments ne devraient pas permettre l'exploitation d'une quatrième fosse, d'autant qu'à la fin de l'exploitation la société laissera un site détérioré et pollué à jamais.							L'ensemble des thématiques sont étudiées dans le dossier et plus précisément dans l'étude d'impact. Une remise en état à vocation naturelle est intégrée au projet ainsi qu'un suivi post-exploitation.	Le ton et la marque d'une opposition globale à la présence de la carrière font rapprocher cette observation de celle émise en RD 43.ou RD 46. Elle appelle en conséquence le même commentaire de ma part, et les mêmes réponses aux différents thèmes communs abordés dans ces observations		
				L'exploitation du sous sol n'est pas sans conséquences importantes sur la vie des riverains et de l'environnement.									L'ensemble des thématiques sont étudiées dans le dossier et plus précisément dans l'étude d'impact.	
				La zone de la mine d'Imerys a déjà subi de nombreuses transformations paysagères										L'ensemble des thématiques sont étudiées dans le dossier et plus précisément dans l'étude d'impact.
				l'état du ruisseau du Crazius avec de fortes teneurs en potassium n'est pas acceptable										Un suivi renforcé du Crazius est en place sur 4 stations depuis 2019. Les paramètres physico-chimiques suivis sont : pH, nitrates, phosphates, DCO, MES, sulfates aluminium, fer, manganèses, conductivité.
				La société n'a pas respecté ses engagements et ne remet déjà pas le site en état après exploitation.										Les plantations de haies se sont poursuivies depuis le dépôt du dossier fin 2021. 75 % de ce linéaire prévu dans l'arrêté préfectoral a été planté et 90% sera réalisé à la fin de l'hiver 2023/2024 comme indiqué au § 2.4 du Mémoire en réponse. Il est prévu dans le projet une remise en état à vocation naturelle.
RD 127	21-nov	MME NOBLET C,	22110 PLOUGUE RNEVEL	je suis pour la continuité d'exploitation des sites et la préservation des emplois.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doubleton	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 128	21-nov	M. DUFOUR P.	N.C.	Minéralogiste et ingénieur minéralurgiste, j'ai exercé sur de nombreux sites miniers en France et à l'Étranger. J'ai passé de nombreuses années en Amérique du Sud où j'ai pu mesurer sur place l'écart de comportement entre des entreprises minières locales exploitant des gisements sans aucunes précautions environnementales et celles (françaises) pour qui je travaillais et qui déjà (années 80) mettaient en œuvre des techniques poussées de préservation des sols, de l'air et de l'eau.	X						Pas de réponse attendue	Observation qui confirme les différences dans les pratiques environnementales en France et en Amérique du Sud
				J'ai assuré la direction du site de " la Damrec " dans les années 90 et début 2000. Déjà la production ne prenait jamais le pas sur la sécurité et l'environnement.							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				Le dossier fosse 4 précise clairement toutes les mesures qui viendront assurer une parfaite gestion éco-responsable du site par le respect de normes parmi les plus strictes au monde.							Pas de réponse attendue	...ou plus justement, le dossier d'enquête présente toutes les mesures que compte prendre Imerys pour assurer une gestion éco-responsable du site par le respect de normes parmi les plus strictes au monde
				Abandonner sa souveraineté en terme de matières premières et d'énergie est synonyme pour un état et sa population de risques de pénuries majeures.							Pas de réponse attendue	Observation sans lien direct avec cette enquête
				Produire local c'est assurer la sécurité des populations et minimiser l'impact environnemental de l'activité humaine (n'oublions pas l'impact sur la planète d'un transport maritime gros consommateur de fioul lourd, le pire des carburants !).							Pas de réponse attendue	Je partage cette opinion
RD 129	21-nov	M. JEGOUIC T.	29270 CARHAIX	Je trouve primordial que la société Imerys Glomel accède à l'autorisation d'ouvrir la fosse 4 pour y continuer son activité.	x						Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				Concernant l'aspect environnemental, le site engage des investissements conséquents et une volonté exemplaire afin de respecter l'arrêté préfectoral et afin d'aider la gestion des eaux fluviales environnantes.							Pas de réponse attendue	
				Concernant le voisinage, le site ne reste pas muet mais ouvre ses portes au public, engage le dialogue avec les parties prenantes, réalise des actions et investit dans des solutions afin de collaborer au mieux avec son environnement.							Pas de réponse attendue	
				D'un point de vue économique, le site est évidemment un énorme contributeur de la région de Glomel et de la CCKB, tant au niveau des emplois directs que des milliers d'emplois indirects.							Pas de réponse attendue	Observation sans lien direct avec cette enquête, même s'il s'agit bien ici d'un des effets positifs de la présence de cette carrière
				La fermeture du site à la fin d'exploitation de la fosse 3 aurait un énorme impact négatif sur des milliers d'emplois, des centaines de communes et des dizaines d'entreprises.								Certes, mais cette cessation d'activité arrive bien ..un jour ou l'autre
			ce minerai est primordial pour le confort de vie de tout un chacun, car il est utilisé dans une multitude de domaines, souvent ignorés. Tout le monde dans sa vie quotidienne en a besoin.							Pas de réponse attendue	Rappel de l'utilité industrielle de l'andalousite	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				il permet de diminuer le transport et donc la pollution des minerais provenant de l'autre bout du monde.						Pas de réponse attendue	Je partage cette opinion	
RD 130	21-nov	CARDIET D.	N.C.	J'apporte ma contribution favorable au projet d'ouverture de la fosse 4.	X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait	
				Ce projet permettrait de conserver nos emplois mais aussi de nos écoles, nos commerces, nos artisans et nos entreprises locales.					Pas de réponse attendue			
				Sans cette ouverture, l'Andalousite sera importé hors Europe et impacterais donc le bilan carbone.					Pas de réponse attendue			
				Depuis toutes ces années, je constate une amélioration permanente au niveau sécurité et condition de travail.					Pas de réponse attendue			
				Une grande progression dans l'implantation des tirs pour ne pas avoir de projections et de vibrations.					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait		
				L'utilisation d'une pince en priorité au lieu du brise blocs pour diminuer les nuisances sonores.					Pas de réponse attendue			
				La construction de talus et de haies ainsi que la réhabilitation des vers, au fur et à mesure, est mis en place.					Pas de réponse attendue			
				Des capteurs de poussières autour du site et un arrosage des pistes.					Pas de réponse attendue			
				Pour la gestion de l'eau, une nouvelle usine de traitement des aux va voir le jour en 2024 avec un investissement de 7 millions d'euros.					Pas de réponse attendue			
				L'entreprise met aussi tout en œuvre pour préserver la faune et le flore. Par exemple , nous n'avons pas exploité une zone de la carrière pendant la nidification du faucon pèlerin et du grand corbeau (en concertation avec l'AMV). Nous voyons au quotidien sur le site une diversité d'animaux (canards sur la fosse 2, divers gibiers...).					Pas de réponse attendue			
Un comité de suivi des riverains est mis en place pour prendre en compte leurs inquiétudes et leur apporter des réponses.				Pas de réponse attendue								
RD 131	21-nov	MME HENRY V.	N.C.	je suis donc favorable à l'ouverture de la fosse 4 pour ce site .	X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait	
				en tant que industriel miniers nous sommes dans l'obligation de respecter les normes environnementales soumises par les autorités nationales					Pas de réponse attendue			
				Imerys Glomel est un acteur majeur de l'économie de Glomel et de ses alentours					Pas de réponse attendue			
RD 132	21-nov	MME DUBUIS C.	N.C.	je donne un avis favorable à l'exploitation de la fosse n°4.	X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait	
				Le site Imerys de Glomel est un acteur majeur de la vie économique local					Pas de réponse attendue			

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Respectueuse de l'environnement, l'entreprise met tout en œuvre pour préserver les ressources naturelles avec de nombreux projets de réhabilitation des fosses et la sauvegarde de la faune et la flore.							Pas de réponse attendue	
RD 133	21-nov	ANONYME	N,C,	Favorable à l'ouverture de la fosse		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière
RD 134	21-nov	M. LE CAROFF N.	21110 ROSTRENE N	Je manifeste mon soutien à la société et à ses salariés et souhaite que l'autorisation sollicitée soit délivrée.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait
				La pérennisation de l'activité sur le site de Guerphalès est primordiale pour les 120 salariés d'Imerys et leurs familles, pour les multiples sous-traitants locaux que compte la société et plus largement pour le Centre-Bretagne qui ne peut se permettre à court/moyen terme de perdre un acteur économique aussi important.							Pas de réponse attendue	
RD 135	21-nov	M. LE TARNEC B.	56300 PONTIVY	Acteur majeur du développement économique que centre bretagne. J'apporte ma contribution pour l'ouverture de la fosse numéro 4.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait
RD 136	22-nov	M. FAYOLLE Y.	29690 PLOUYE	Je souhaite apporter une contribution favorable à l'ouverture de la Fosse 4.		x					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait
				Je peux témoigner de l'implication importante des salariés et de la direction pour maîtriser le circuit de l'eau, le process et l'application de toutes les règles environnementales et techniques pour que l'eau rejetée dans le crazius soit conforme aux exigences.							Pas de réponse attendue	
				Le respect de l'environnement est une valeur partagée par tous sur le site, pas uniquement pour se mettre en conformité mais également parce que tous vivent et travaillent sur ce territoire. Un site exigeant et complexe et des équipes impliquées et solidaires.							Pas de réponse attendue	
RD 137	22-nov	M. RUELLOU G.	22340 PAULE	contribution très favorable à l'ouverture de la fosse 4 à la carrière de Guerphalès.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				Ma famille et moi sommes restés vivre au plus près de la carrière pendant près de 30 ans							Pas de réponse attendue	
				je peux témoigner de toutes les améliorations qui ont été faites sur ce site depuis son ouverture.							Pas de réponse attendue	
				En termes de sécurité et de conditions de travail bien sûr mais surtout en termes d'environnement.							Pas de réponse attendue	
				Tout est mis en œuvre pour limiter au maximum l'impact environnemental. Imerys a une conscience environnementale importante, des salariés dédiés à ce sujet ont été embauchés. Les sujets les plus importants pour eux sont :							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				le traitement et la surveillance de la qualité de l'eau, avec le projet de nouvelle usine de traitement de l'eau qui coûte plus de 7 millions d'euros,							Pas de réponse attendue	
				la limitation des émissions de poussières,						Pas de réponse attendue		
				la gestion des déchets,						Pas de réponse attendue		
				la limitation du bruit,						Pas de réponse attendue		
				la limitation de la pollution lumineuse,						Pas de réponse attendue		
RD 137	22-nov	M. RUELLOU G.	22340 PAULE	le travail compensatoire collectif réalisé avec l'AMV sur la réhabilitation de zones humides du Magoar .							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				ce sont les plantations de haies bocagères que l'on peut observer sur le site et aux abords du site qui font plaisir à voir! La revégétalisation est impressionnante sur les zones de dépôts de stériles avec des espèces de notre territoire. J'observe également les très nombreuses plantations d'arbres et de haies faites par l'entreprise sur les talus agricoles du secteur.						Pas de réponse attendue		
				La réserve d'eau qui a été créée en fosse 2 est également remarquable, elle permet de disposer de l'eau nécessaire au fonctionnement des usines sans captage dans les nappes phréatiques. L'eau qu'elle contient a même été mise à disposition du réseau des eaux du Morbihan durant la sécheresse de cet été.						Pas de réponse attendue		
				L'Andalousite vient d'être classée minéral d'intérêt national et européen et dans un contexte de réindustrialisation et de souveraineté européenne, la France ne doit pas se priver d'une telle exploitation.						Pas de réponse attendue		
				L'andalousite nécessaire à l'industrie réfractaire européenne serait importée d'Afrique du Sud en cas d'arrêt de l'exploitation française et l'impact carbone de son utilisation serait alors démultiplié.						Pas de réponse attendue		
RD 138	22-nov	ANONYME	N.C.	je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4	X						Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R11 et au commentaire qui y est fait
				ce type de projets contribue à développer l'activité économique de la région						Pas de réponse attendue		
				ce type de projets contribue à restaurer la souveraineté industrielle de la France, sujet délaissé depuis trop longtemps.						Pas de réponse attendue		
RD 139	22-nov	M. VERDUYN G.	N.C.	J'apporte ma contribution favorable à l'ouverture de la nouvelle fosse sur le site d'Imerys Glomel pour poursuivre l'exploitation du gisement d'Andalousite.		x				Pas de réponse attendue	Témoignage interne portant essentiellement sur la thématique de l'eau	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doubleton	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Le seuil réglementaire du taux de manganèse présent dans nos eaux était de 10mg/L en 2019, de 6mg/L en 2021 et sera de 2mg/L à partir de 2024. Pour se conformer à ces seuils, Imerys a en 2021 modernisé sa station de traitement des eaux au lait de chaux. Ce traitement assure le maintien du pH et de l'alcalinité de l'eau arrivant en fosse 2. Ces travaux ont permis d'assurer la qualité de nos rejets vis à vis de la réglementation.							Pas de réponse attendue	
RD 139	22-nov	M. VERDUYN G.	N.C.	Le projet de la construction de la nouvelle usine de traitement des eaux sur Glomel date de plusieurs années et fait suite à l'évolution de la réglementation et donc de notre arrêté préfectoral sur la qualité de nos rejets dans le milieu naturel. Cette usine mise en service en 2024 nous permettra de traiter en continu 270 m3/h d'eau et de la rejeter directement dans le milieu naturel. A noter qu'il sera possible dans le futur de doubler la capacité de traitement de l'usine pour monter à 540 m3/h.							Pas de réponse attendue	Témoignage interne portant essentiellement sur la thématique de l'eau
				C'est le traitement à l'ozonation qui sera utilisé dans notre usine en cours de construction. C'est presque le même traitement que pour une usine de production d'eau potable.						Pas de réponse attendue		
				Le process sera le suivant: Ozonation --> reminéralisation --> coagulation --> floculation --> décantation --> Rejet des eaux.						Pas de réponse attendue		
				Il serait réducteur de dire que ce projet de traitement des eaux de 7M€ se limite à la construction de l'usine. En effet, le circuit hydraulique des eaux de ruissellement du site a été repensé. Trois bassins de stockage d'eau existants vont être curés et modernisés (pose de géomembranes, d'agitateurs, ..) pour pouvoir gérer les volumes d'eau des pluies décennales. De nouveaux skids de pompage seront installés dans ces bassins pour remonter toutes les eaux de ruissellement en fosse 2, l'ensemble des eaux seront donc in fine traitées via notre nouvelle usine.						Pas de réponse attendue		
				Suite à la tempête Ciaran, il a également été décidé d'augmenter nos capacités en groupe électrogène de secours pour poursuivre le bon traitement des eaux en cas de coupure de courant.						Pas de réponse attendue		
				Contrairement à ce qui a été dit dans certaines contributions, la consommation du site de Glomel en eau potable est faible, nous avons un seuil de 6000 m3/an. Toutes nos eaux industrielles tournent en circuit fermé entre la fosse 2 et les usines, il n'y a donc pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel.						Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 139	22-nov	M. VERDUYN G.	N.C.	Au delà du traitement des eaux, je sais que nous faisons le maximum pour limiter nos émissions de poussière, préserver la faune et la flore présente sur site (et via des zones de compensation par exemple), limiter le bruit et l'impact lumineux de l'usine et réduire nos émissions de CO2.							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
RD 139	22-nov	M. VERDUYN G.	N.C.	Il est important de noter que le groupe Imerys s'est engagé à réduire de 42% ses émissions de CO2 pour 2030 (année 2021 de référence). Tous les sites sont audités en interne et des investissements importants sont menés pour optimiser tous nos process industriels afin de limiter notre besoin énergétique. Je suis par exemple également en charge d'un projet de transition énergétique sur une usine en charente maritime qui nous permettra de supprimer environ 5000 tonnes de CO2 par an, projet mené en partenariat avec l'ADEME.							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
RD 140	22-nov	M. DIETRICH N.	37260 ARTANNE S S/INDRE	Je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4 pour le développement économique de la région.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait
RD 141	22-nov	DROMAIN C.	35600 REDON	favorable !		x					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière
RD 142	22-nov	M. MARTIN P.	22240 LE MOUSTOIR	je suis favorable a l'ouverture de la fosse 4							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R11 et au commentaire qui y est fait
				Depuis toutes ces années, nous sommes attachés à respecter les normes en vigueur et qui évoluent très souvent pour le bien de tous. J'ai passé beaucoup de temps à maintenir et faire évoluer l'ensemble des installations, y compris la sécurité des personnes et de l'environnement . Nous sommes toujours challenger pour être meilleur que les normes.		x					Pas de réponse attendue	
				Dans ma vie de tous les jours, je me considère certainement plus respectueux de l'environnement que certains et cela me permet dans mon travail de le faire aussi.							Pas de réponse attendue	
RD 143	23-nov	M. HELY P.	56300 PONTIVY	favorable au projet d'extension		x					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière
RD 144	23-nov	M. COZELIN B.	GLOMEL	pour l'ouverture de la Fosse 4							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				J'ai vu l'évolution des machines, des outils, des installations afin de limiter l'impact sur l'environnement.		x					Pas de réponse attendue	
				membre du CHSCT ou j'ai pu travailler avec des gens à l'écoute et novateurs en matière d'hygiène, de sécurité et de bien-être des équipes							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 144	23-nov	M. COZELIN B.	GLOMEL	vice-président de la société de chasse IMERYS sur le site. Je peux témoigner que le gibier y est abondant, les espèces telles que lièvres, lapins, chevreuils, sangliers, grands cervidés, s'y plaisent beaucoup et s'y reproduisent en toute quiétude. Le faucon pèlerin a élu domicile dans la fosse 3, le grand corbeau, les buses et faucons crécerelles y font leur nid chaque année. . L'entreprise a d'ailleurs décidé de modifier ses plans de tir et d'exploitation en période de nidification pour les laisser tranquilles. Tous les chauffeurs peuvent régulièrement apercevoir des animaux dans leur milieu naturel durant leur temps de travail. Les animaux de migration y font également halte sur la réserve d'eau de la fosse 2. Les bécasses sont présentes sur le plateau du Sabès et sur le stérile réhabilité.							Pas de réponse attendue	Témoignage sur la présence de la faune sur le site
				pérenniser l'emploi et l'avenir des plus jeunes d'entre-nous qui vivent sur le territoire et sont acteurs locaux associatifs et économiques.							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait
				Il faut aussi également penser à la souveraineté industrielle française, l'andalousite est un minerai d'utilité publique.							Pas de réponse attendue	
RD 145	23-nov	M. LE BARS N.	29270 CARHAIX-PLOUGUER	Tout à fait favorable à cette demande d'autorisation.							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait
				L'ouverture de cette fosse est un enjeu important pour l'emploi de ce territoire	X						Pas de réponse attendue	
				C'est une entreprise sérieuse qui est engagée pour la sécurité et l'environnement.							Pas de réponse attendue	
RD 146	23-nov	ANONYME	N.C.	Je soutiens l'entreprise Imerys pour la sauvegarde des emplois au centre Bretagne.	X						Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait
RD 147	23-nov	les écologistes de Kerne Uhel	N.C.	Avis défavorable							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD126 et au commentaire qui y est fait
				Le dossier révèle une consommation d'eau démesurée.							Le détail des volumes d'eau (utilisés pour l'usine, d'exhaure, taux de recyclage...) est présenté au § 4 du Tome 2. L'eau utilisée pour le fonctionnement de l'usine est recyclée depuis la Fosse 2.	
				Chargée de polluants, elle est ensuite rejetée dans les affluents de l'Ellé, alimentant en eau potable les habitant.e.s de nombreuses communes en aval qui depuis des années subissent cette pollution insidieuse							Le rejet du site respecte les seuils fixés par l'Arrêté Préfectoral. La qualité du rejet est en amélioration constante depuis de nombreuses années. La gestion qualitative et quantitative du rejet est présentée au § 2.2.2 du Mémoire en réponse.	
				Par des excès de manganèse notamment, qu'Imerys s'est longtemps dit incapable de rabattre, avant de proposer pour les années à venir un traitement à base d'ozone, technologie qui existe pourtant depuis des décennies. Peut-on alors vraiment faire confiance à cette société qui a fait le choix pendant des décennies de privilégier ses profits plutôt que la santé humaine et celle des écosystèmes?		X					Imerys Glomel maintient une veille technologique régulière et efficace pour améliorer le fonctionnement du site. La technologie de traitement de l'eau par ozonation existe depuis plusieurs années mais est principalement utilisée pour la production d'eau potable. A notre connaissance l'application de cette technologie dans l'industrie extractive est inédite.	
			Le blanc seing qu'elle a reçu du conseil municipal de Glomel nouvellement élu va lui permettre de poursuivre ses activités destructrices et d'accroître ses nuisances : poussières, bruits, déflagrations, lumières nocturnes, pollutions de l'eau, camions, ...							Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 147	23-nov	les écologistes de Kerne Uhel	N.C.	Elle pourra créer de nouvelles verses de stériles miniers de plusieurs dizaines de millions de tonnes, dont la hauteur égale celle du point culminant de Glomel, le Minez Du, à 300 mètres d'altitude.							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD126 et au commentaire qui y est fait
				quand ça prendra fin, les profits d'Imerys auront disparu depuis longtemps alors que nous aurons perdu nos terres nourricières, définitivement polluées, et nos paysages.						Pas de réponse attendue		
				sans compter un gros volant d'intérimaires, pour moins d'une centaine d'emplois.						Le nombre d'intérimaires est limité autant que possible par rapport au rythme de production de l'usine selon les prévisions de commande (actuellement une vingtaine d'intérimaires parmi les 120 salariés). Les recrutements pour des postes en CDI sur le site sont proposés en priorité aux intérimaires. 21 embauches en CDI ont été concrétisées depuis 2021 pour du personnel intérimaire ce qui représente 3/4 des embauches.		
RD 148	24-nov	M. BERTAND E. Société ARTECA	57220 BOULAY	je soutiens la Société IMERYS pour le projet d'ouverture d'une nouvelle fosse d'extraction, d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter sachant qu'Imerys met tout en œuvre pour le respect de l'environnement.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				nous avons travaillé depuis 1979 à l'amélioration des rejets à l'atmosphère et dans les ateliers (environnement sain de travail pour le personnel d'Imerys) par des installations de dépoussiérage (filtres à manches).						Pas de réponse attendue		
RD 149	24-nov	M. BRIS V.	29270 CARHAIX	Une analyse quotidienne du rejet site et de la fosse 2 est réalisé. Il est intéressant de connaître le PH, le fer, l'aluminium, le manganèse, et le sulfate. Les valeurs obtenues doivent répondre à des seuils fixés par l'arrêté préfectoral. Mensuellement, des prélèvements sont réalisés sur une trentaine de points à l'intérieur et à l'extérieur du site de la carrière. Des analyses sont aussi réalisées sur ces échantillons en utilisant un spectrophotomètre. Les mêmes éléments chimiques sont recherchés comme précédemment au quotidien, on recherche en plus le nickel.		x					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				La tempête a montré combien les clients des fonderies ont besoin d'andalousite de haute qualité chimique et granulométrique pour leur process. L'absence de production à Glomel en raison de la coupure électrique pendant 6 jours a eu des répercussions sur la chaîne de production de certaines entreprises qui ont dû être arrêtées plusieurs jours. Nous sommes un rouage essentiel pour beaucoup de clients.						Pas de réponse attendue		
				Le site de Glomel prend aussi des mesures en tenant compte des remarques des riverains pour réduire les contraintes environnementales liées à l'exploitation.						Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 149	24-nov	M. BRIS V.	29270 CARHAIX	Les nuisances sonores occasionnées par le fonctionnement des usines, de la flottation et du concasseur ont été mesurées et des solutions sont recherchées pour réduire le problème.							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				Des solutions ont été trouvées pour limiter la pollution lumineuse avec le remplacement des luminaires et la modification de leur inclinaison.						Pas de réponse attendue		
				Il y a aussi un test semestriel de mesure des quantités de poussières récupérées dans les jauges OWEN. Celles-ci sont réparties à l'extérieur et à l'intérieur de la carrière sur une période d'un mois. L'analyse des poussières se fait par un laboratoire extérieur.						Pas de réponse attendue		
				La biodiversité est un sujet primordial pour Glomel : dénombrement des espèces de lézards en carrière, suivi annuel de la population de faucons pèlerins et des corbeaux, présence de ruches en carrière dans lesquelles sont produites du miel, nous travaillons en symbiose avec la nature.						Pas de réponse attendue		
				Lors des entretiens d'été sur le site IMERYS GLOMEL, beaucoup d'entreprises extérieures interviennent durant 3 semaines. Cela génère une activité économique pour tous les restaurants et hôtels fréquentés pendant leur durée d'intervention.						Pas de réponse attendue		
RD 150	26-nov	M. KERFERS G.	56540 LE CROISTY	favorable à l'ouverture de la nouvelle fosse sur le site d'Iméry Glomel pour le développement économique de la région.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait
RD 151	26-nov	MME LE SAEC M.	56540 LE CROISTY	favorable à l'ouverture d'une nouvelle fosse pour le développement économique de la région de Glomel.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait
RD 152	26-nov	M. BERTRAND S.	56110 GOURIN	je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait
				La similitude entre tous ces sites Imerys est la protection de l'environnement et le respect des personnes. Je me sens privilégié quand j'arrive sur mon lieu de travail et que je vois des lapins, des écureuils se baladant. Il y a certainement des sites industriels où le profit est le maître mot, mais je n'ai jamais connu ça chez Imerys. Tout cela pour dire que la sécurité passe avant la production et que l'environnement est une priorité		X					Pas de réponse attendue	
				Il suffit de prendre en considération la construction de notre nouvelle usine de traitement des eaux pour le manganèse, ainsi que toutes les différentes analyses qui sont effectuées au quotidien.							Pas de réponse attendue	
RD 153	27-nov	M. MEURICE J. Société AFIP/RFP ENVIR.	10800 CORMOST	Je ne doute pas de la persévérance de cette entreprise et de ses dirigeants pour continuer et même amplifier cette politique environnementale. Je les soutiens dans cette orientation		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 153	27-nov	M. MEURICE J. Société AFIP/RFP ENVIR.	10800 CORMOST	Voilà donc maintenant plus de 20 ans que je suis en contact et en affaire avec la société IMERYS GLOMEL. Bien avant notre rencontre, IMERYS avait déjà travaillé sur les problématiques de filtration industrielle, de rejets dans l'atmosphère et d'environnement, sujet qui, à l'époque, ne faisaient pas la une des journaux, mais qui étaient déjà pris très sérieusement en considération par le site.							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				Durant ces années de travail, je devrais plutôt écrire de partenariat, nous avons cherché à optimiser le matériel existant et à l'adapter, mais nous avons aussi installé de nouvelles unités pour traiter des points spécifiques générant des émissions de poussières non détectées auparavant. Enfin, dans les années 2015/2018 nous avons mis en place des audits d'amélioration des captations et une politique du suivi de maintenance préventive des unités de filtration du site pour optimiser leur fonctionnement et limiter les arrêts longs. Ceci en dit long sur l'implication de la société IMERYS dans l'environnement.						Pas de réponse attendue		
				L'ouverture de la fosse 4 ne fera certainement pas diminuer cette implication responsable pour l'environnement bien au contraire, je pense que leur motivation ne sera qu'accentuer afin de préserver l'environnement dans lequel ils vivent.						Pas de réponse attendue		
RD 154	27-nov	M. CONNAN J.	22150 LANGAST	Je soutiens ce projet d'ouverture de la fosse 4. De façon que l'activité et l'emploi perdure sur le site		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait
RD 155	27-nov	MME RIMEY S. organisation professionnelle Minéraux Industriels France	75009 PARIS	avis favorable a la poursuite de l'exploitation du gisement d'andalousite à Glomel							Pas de réponse attendue	Avis appuyé sur l'intérêt industriel de l'andalousite
				L'Andalousite étant un des minéraux industriels le plus emblématique, avec seulement quelques gisements au monde dont un seul en Europe à Glomel. Cette industrie d'extraction et de première transformation dispose en France de nombreux atouts : des gisements rares, un savoir-faire, des techniques d'extraction, de bonnes pratiques environnementales. Garantir l'approvisionnement en matières premières minérales en quantité suffisante à un coût économiquement viable est indispensable pour le maintien sur le territoire de tous ces secteurs d'activité. Il est à la base des réfractaires de haute performance indispensables aux industries verrières et sidérurgiques, entre autres.						X		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doubleton	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR		
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions				
				Non seulement la France applique des hauts standards sociaux et environnementaux et Imerys y ajoute ses propres standards internes. Sans matière première française, l'approvisionnement se ferait par l'étranger ce qui engendrerait des couts carbonés élevés voir des délocalisations d'entreprises utilisatrices. Le gisement est classifié GIN (Gisement d'Intérêt National) dans le SRC (Schéma Régional des Carrières) de Bretagne approuvé en janvier 2020.une partie de la zone du gisement est classée en ZSC (Zone Spéciale de Carrière, ex-article 109 du code minier) par décret en Conseil d'Etat. Ce classement n'est possible que pour des substances essentielles et stratégiques.							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R11 et au commentaire qui y est fait		
				Sur le site de Glomel, la valorisation de ce silicate d'alumine s'effectue dans le cadre d'approches intégrées positives : - des salariés (voir leur mobilisation qui montre leur passion), - des habitants (forte concertation en amont de l'enquête publique) - de la gestion des sols (remise en état), - de la qualité de l'air (stricte conformité aux seuils) - de la qualité de l'eau (investissement de 7 millions d'euros pour baisser le manganèse alors que cet élément est partout) - de la conservation de la biodiversité (Grand corbeau, Faucon pèlerin) - le rejet du site permet un soutien d'étiage des prises d'eau sur l'Ellé pour l'alimentation en eau potable.							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait		
RD 156	28-nov	M. CARO A.	22190 PLERIN	je vais commencer par reprocher d'une part le nombre de pages du dossier (presque 3 000) et aussi le délai pour les consulter, même si le délai vient d'être allongé de 15 jours. Je pense fortement que les présentations devraient être allégées							Cf. § 1.1 du Mémoire en réponse	Voir mon analyse au point 2.10-A sur la lisibilité, l'organisation et le volume du dossier		
				Je ne conteste pas le droit de l'entreprise à travailler, mais seulement que les Arrêtes Préfectoraux, règles environnementales, et respect des riverains soient respectés. Mes observations, remarques, questions et commentaires ne vont avoir un intérêt que pour essayer d'améliorer les nuisances causées aux riverains, et aussi respecter la faune et la flore :									Pas de réponse attendue	
				Tome 0 : présentation non technique : - les plans 4/1 à 4 /4 ne sont pas très lisibles									Pas de réponse attendue	
				l'entreprise est elle fermée pour congés en août ?									Un arrêt de maintenance a lieu en période estivale, en général sur une période de 3 semaines entre fin juillet et mi-août. La production de l'usine est arrêtée pendant cette période.	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys
				- quelle est la surface et profondeur des plans d'eau fosse 3 et 4									Fosse 3 : profondeur : 160 m NGF et cote de la surface entre 225 et 230 m NGF Fosse 4 : profondeur : 160 m NGF et cote de la surface entre 220 et 225 m NGF	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
RD 156	28-nov	M. CARO A.	22190 PLERIN	- existe t-il un système de lavage des roues des engins circulant et sortant du site ?							Les véhicules sortant du site correspondent aux camions pour l'expédition des produits finis et aux véhicules légers du personnel et des sous-traitants. Ces véhicules circulent sur des revêtements en enrobés (parking, carreau des usines). Un système de lavage est disponible pour les véhicules légers du personnel. Les engins utilisés en carrière et les 4x4 sont nettoyés régulièrement au niveau du garage carrière mais ils ne sortent pas du site.	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys	
				dossier de demande environnementale : qui assurera le suivi écologique (faune, flore) une association environnementale, indépendante et compétente serait souhaitable							x	Les suivis écologiques du site sont réalisés par des associations environnementales ou des bureaux d'études indépendants (l'AMV pour le suivi des mesures compensatoires et pour certains suivis biodiversité notamment grand corbeau/faucon pèlerin, Haliéco pour la gestion écologique du vallon de Kerzioc'h, Execo Environnement pour les inventaires du dossier).	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys, qui précise que les suivis sont prévus comme souhaités, réalisés par des associations ou bureaux d'études spécialisés
				Tome 1 : documents administratifs : L'usine A est située sur figure 6 . quelle est son activité ? Je n'ai trouvé nulle part son usage et utilité?								L'usine A est la première usine qui a été mise en service au démarrage de l'exploitation. Elle est utilisée aujourd'hui pour le rebroyage de produits finis selon la granulométrie demandée par certains clients pour des applications spécifiques.	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys
				la valeur seuil concentration manganèse est elle opérationnelle à la date d'aujourd'hui?								La concentration maximale autorisée en manganèse du rejet est de 2 mg/L depuis le 1 ^{er} janvier 2024. On note une très nette tendance à la baisse des concentrations en manganèse depuis 2021 avec l'optimisation de la station de pré-traitement avec des moyennes mensuelles très proches à inférieures au seuil de 2 mg/L (moyenne pondérée de 1,87 mg/L en 2022 et de 1,41 mg/L en 2023). La mise en service de la nouvelle usine de traitement par ozonation est prévue en avril 2024 sans remise en cause du seuil de 2 mg/L effectif depuis le 1 ^{er} janvier 2024. La gestion quantitative et qualitative du rejet est présentée au § 2.2.2 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys
				qui paie le déplacement des canalisations eau ? Aucune précision sur ce point ?								Imerys Glomel prend en charge les travaux de dévoiement de canalisations d'eau potable pour des travaux à sa demande sauf s'ils peuvent être mutualisés avec des travaux prévus par le syndicat mixte d'adduction d'eau potable dans leur programme de remplacement de canalisations.	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys
				Tome 2: Mémoire technique : d'où proviennent les roches servant à la base des verses à stériles ? quel est le volume de cet apport ? le nombre de rotations de camions de ces apports extérieurs a t-il été comptabilisé dans la partie trafic ? Les apports de ces matériaux se font ils au fur et à mesure ?								La partie "trafic" et notamment les comptages routiers intègre l'ensemble du trafic extérieur au site et donc l'ensemble des camions qui viennent et partent du site. Le "trafic interne", lié à l'activité est quant à lui, pris en compte dans les modélisations de propagation du bruit. L'apport de fourniture extérieure pour les verses à stériles est effectué au fur et à mesure.	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys
				Tome 3:Etude impact : Très grand impact sur faune ; 56 espèces oiseaux recensées, dont une dizaine menacée, Impact très fort sur flore : 2 espèces sensibles								Pas de réponse attendue	C'est effectivement l'un des bilans fait dans l'étude d'impact
				Quel est le pourcentage de matériaux transportés sur le Légué et exportés ? – Est ce toute la production ?								Seule une partie de la production est transportée et expédiée depuis le port du Légué. Sur les 3 dernières environ 6 000 t de produits finis ont été expédiées depuis le Légué soit environ 10 % de la production annuelle.	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys
tome 3 : étude d'impact : - page 127 : à quelle heure sont réalisés les mesures bruits du 4/08 et 26/08/2020 ? impact sonore potentiel brut : les heure des relevés réalisés en juillet et août sont bien notées, mais pas les jours ?? (tableau 33 à 36)								Les horaires des mesures de bruit sont précisés dans les tableaux 33 à 36 de l'étude d'impact (p185 à 188) et dans le rapport complet fourni en Annexe 10 du Tome 3.	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys				

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 156	28-nov	M. CARO A.	22190 PLERIN	il y a un compte rendus d'un comité de suivi en date du 19 octobre 2022 (annexe 22); quelle est la composition de celui -ci ? Des riverains, et associations environnementales en font ils partie ? - y-a-t'il eut d'autres réunions que celle jointe ? - quels ont été les échanges ? Lors de la CDNPS de 2018, il était prévu la création d'un Comité de suivi ? Dans le dossier, on ne trouve pas de composition de celui-ci, ni de comptes rendus des différentes réunions. Cela aurait, pût peut être informer les consultants du dossier sur les questions et remarques posées par les riverains, lors de l'exploitation.							Le comité de suivi du site se réunit chaque année. La présentation du comité de suivi du site du 19 octobre 2022 est fourni en Annexe 22 de l'étude d'impact et le compte-rendu du comité de suivi du 21 décembre 2023 est présenté en Annexe 2 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys
				incidence Natura 2000 : – ne pas oublier que le site est à 230 m à l'ouest et à 480 m au nord-est de la zone Natura 2000						Ceci est notamment indiqué au § 2 (p26) de la Notice d'Incidence Natura 2000.	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys	
				Tome 4 Etude des dangers, j'ai relevé : 9 incidents environnementaux, 12 incidents de sécurité, 11 incidents fronts de taille j'ai noté que les explosifs sont utilisés dès réception, donc pas de stockage sur site.						Pas de réponse attendue	C'est effectivement la teneur de cette étude	
				Avis MRAE : -les recommandations de cette mission sont à prendre en compte et à respecter.						Pas de réponse attendue	Le dossier d'enquête a été modifié/complété selon les remarques de la MRAe (voir teneur du mémoire en réponse à l'avis de la MRAe dans le dossier d'enquête)	
				Mémoire réponse MRAE : - il n'y a qu'une lettre de mission de l'ARS concernant une demande d'avis hydrologique datant de 2017 ?						Pas de réponse attendue	L'inspection des installations classées a en effet jugé prématuré une nouvelle consultation d'un hydrogéologue, au stade de la préparation du dossier de demande environnementale (cf avis d'avril 2022)	
				Rapport inspection DREAL : - je n'ai pas trouvé dans ce rapport de la DREAL en date du 12 juillet 2023, d'avis de l'A.R.S. Il y a eu pourtant une réunion le 10/01/2022 et une autre le 15/09/2022 (pages 6 et 7) - pourquoi ne sont ils pas joints au dossier ? - quels ont été les échanges ? Regrette que l'A.R.S n'est pas émit d'avis						L'ARS a émis un avis le 10 janvier 2022 complété le 15 septembre 2022 comme indiqué dans le rapport de recevabilité final de l'inspection des installations classées du 12 juillet 2023 fourni dans les pièces du dossier.	L'avis de la DREAL est intégré à l'avis de l'inspection des installations classées, qui est rattaché à cette même direction	
				Certaines mesures concernant les nuisances imposées et causées aux riverains et à l'environnement ne me semblent pas suffisantes, ni garantie.						Pas de réponse attendue	Le projet intègre de nouvelles propositions, qui viendrait compléter les dispositions et prescriptions attachées à l'autorisation d'exploiter actuelles. Les propositions complémentaires faites au travers des contributions recueillies durant l'enquête sont analysées au point 2.12 de mon document « conclusions et avis » et sont rappelées dans le présent tableau. Il est proposé que plusieurs d'entre elles viennent compléter les dispositions initialement prévues	
				La DREAL inspectant en priorité annuellement le site, une synthèse des rapports pourraient être joints afin que les consultants puissent en prendre connaissance et ainsi voir si les articles de l'Arrêté Préfectoral sont respectés, si il y a eut des mises en demeures par exemple.						Les documents administratifs (rapport d'inspection notamment) concernant le site sont en partie disponibles sur la base des installations classées et ne sont pas des pièces à intégrer à une demande d'autorisation.	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys	
De façon à être cohérent avec mon vote lors des CDNPS du 7 juin 2013 , et du 31 juillet 2018 je ne peux être favorable à cette demande d'extension et de renouvellement, malgré que le gisement présente un intérêt national.						Pas de réponse attendue	Dont acte					

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 156	28-nov	M. CARO A.	22190 PLERIN	L'Arrêté Préfectoral de 2013 ayant été annulé au Tribunal Administratif en 2015 pour insuffisance d'étude d'impact, et absence d'étude d'incidence sur la zone très proche Natura 2000.							Pas de réponse attendue	La teneur et la qualité des études présentées et réalisées par le passé et la présente sont foncièrement différentes : une étude d'incidences Natura 2000 a été réalisée, et l'étude d'impact qui est bien plus conséquente que les précédentes
RD 157	28-nov	MME MALHAIRE G.	N.C.	Je suis favorable au projet d'ouverture de la nouvelle fosse d'extraction de la carrière d'Imerys Glomel.	X						Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait
				Le maintien de son exploitation et l'accès à ce gisement spécifique sont un enjeu important au regard de la volonté de réindustrialisation et de valorisation de nos ressources minérales récemment affichée par le Gouvernement. L'ouverture de la fosse 4 est nécessaire à la poursuite de l'activité du site et à l'optimisation de l'exploitation de ce gisement d'andalousite.							Pas de réponse attendue	
				Sur le plan environnemental, la société Imerys exerce un suivi de la qualité de ses rejets aqueux et atmosphériques que peu de sites industriels s'imposent							Pas de réponse attendue	
				Les mesures environnementales actuelles et proposées permettent de limiter voire supprimer les effets potentiels que peuvent engendrer l'extraction et le traitement des matériaux.							Pas de réponse attendue	
				Sur le plan économique, la société Imerys contribue fortement au maintien des emplois directs et indirects locaux.							Pas de réponse attendue	
RD 158	28-nov	M. MORZADEC S.	22570 PLELAUFF	pour l'ouverture d'une nouvelle fosse qui fait déjà partie du site.	X						Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière
RD 159	28-nov	M. DEMEUZY B.	N.C.	Oui à l'ouverture de la fosse et au renouvellement de l'autorisation d'exploitation	X						Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait
				J'ai l'intime conviction que l'exploitation de cette pépîte géologique est un atout majeur pour ce territoire en terme d'emploi, d'attractivité et de développement.							Pas de réponse attendue	
				L'exploitation du gisement d'Andalousite de Glomel est un fleuron de l'industrie minière française.							Pas de réponse attendue	
				Même si l'exploitation ne date pas d'hier la variété des méthodes de traitement du minerai mis en place dans les différentes parties de l'usine atteste du savoir faire français en terme de valorisation de gisements minéraux complexes dans le respect des communautés locales et des normes environnementales.							Pas de réponse attendue	
				Un éventuel arrêt des opérations à Glomel est à contre courant de la tendance d'augmentation croissante de la demande en matière première. Ce serait la triste confirmation du manque de vision de notre nation dans le domaine et de notre constante perte de savoir faire.							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doubleton	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 160	29-nov	MME WEAVER L.	17270 ST PIERRE DU PALAIS	Je suis favorable à l'ouverture de la nouvelle carrière à Glomel		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière
RD 161	29-nov	M. LUCAS D.	GLOMEL	Je soutiens totalement le projet d'ouverture de la Fosse 4 pour permettre la poursuite de l'activité.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				Le site est important pour la commune de Glomel et pour le territoire. Un nombre important d'entreprises locales interviennent pendant les arrêts de maintenance et durant le reste de l'année.							Pas de réponse attendue	
				Je réside à 2 km de la carrière et je ne ressens pas de nuisances gênantes dans mon quotidien.							Pas de réponse attendue	
				Je participe aux travaux de réhabilitation des versants à stériles qui permettent de limiter les envols de poussières (Kerroué, Sabès) et à la revégétalisation avec l'apport de terre végétale pour stabiliser les talus et le réensemencement en herbe. La végétation naturelle reprend très rapidement ce qui favorise la présence de diverses espèces d'animaux (lièvres, fouines, écureuils...).							Pas de réponse attendue	
RD 162	29-nov	M. LE HIR Y.	N.C.	Je suis favorable à l'ouverture de la Fosse 4.		X				Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière	
RD 163	29-nov	M. LE NORMAND A.	N.C.	Je soutiens le projet de l'entreprise pour l'ouverture de la Fosse 4.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				Je peux témoigner qu'Imerys est la première entreprise que j'ai connue qui prend vraiment en compte la sécurité de son personnel.							Pas de réponse attendue	
				L'environnement est très important sur le site comme pour moi. Je participe dans mon travail à des interventions environnementales en lien avec la maintenance.							Pas de réponse attendue	
RD 164	29-nov	M. NICOLO A.	N.C.	Favorable au projet d'ouverture de la Fosse 4.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				Les techniques de forage se sont beaucoup améliorées et les tirs sont maîtrisés par rapport aux risques de projections et de vibrations. La foreuse est équipée d'un système d'aspiration des poussières émises lors de la foration. Elle fait également moins de bruit que les précédentes machines.							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
				Il y a une formation régulière sur la mise en œuvre des produits explosifs avec les recyclages annuels CPT (Certificat de Préposé au Tir). La société Titanobel de Plévin nous accompagne depuis de nombreuses années pour le chargement des tirs et l'amélioration des techniques de minage.							Pas de réponse attendue		
				Je participe aussi aux travaux de remise en état des versées à stériles avec le bulldozer pour la mise en place de terre végétale. De l'herbe est semée ensuite pour assurer une reprise de la végétation. La remise en état est faite à l'avancement ce qui permet de limiter les émissions de poussières. Une attention particulière est portée sur les pentes après remise en état pour l'écoulement des eaux.								Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				Je souhaite porter à votre connaissance nos inquiétudes, désarroi et notre colère.								Pas de réponse attendue	
				Depuis 2018, après l'autorisation de l'extension de la 3ème fosse, nous nous sommes rendu compte d'une démultiplication des nuisances locales.								Pas de réponse attendue	
RD 165	29-nov	M. LECOMPTE A.	GLOMEL	les explosions plus profondes qui impacte notre maison qui s'est fissurée;		X					Actuellement, le nombre de tirs de mine est de 2 à 3 tirs/semaine. Les mesures de vibrations réglementaires sont réalisées 2 fois/an (1 fois par semestre) par un organisme indépendant au niveau de l'habitation la plus proche qui est le Moulin de Kerjean pour la Fosse 3. Les résultats sont très inférieurs au seuil autorisé de 5 mm/s (< 1 mm/s). Ce suivi sera maintenu avec en complément une mesure de vibrations à chaque tir de mine en Fosse 4 au niveau de l'habitation de Guerphalès, la plus proche de la Fosse 4. De plus, des mesures volontaires chez les riverains qui ont remonté des observations ont été réalisées avec l'appui technique de Titanobel (chez Mme Le Poul en 2020 et M. Lecompte en 2022). Les résultats obtenus présentent des valeurs très largement en dessous du seuil autorisé 5 mm/s exigé par l'arrêté préfectoral. Les 3 mesures effectuées à Guermeur en 2022 sont inférieures au seuil de détection du sismographe (< 0,5 mm/s). Ces mesures sont présentées au § 2.5.3 du Mémoire en réponse.		Je pense qu'une expertise pourrait être demandée par ce riverain pour poursuivre les investigations en vue de déterminer les origines des fissures qu'il a constaté. Un suivi de ces fissures à l'aide de témoins a-t-il été mis en place ?
				Que devient la nappe phréatique du ruisseau de Kerjean qui a été perforée; l'usine pompe cette eau qui devrait alimenter le Lac de Glomel et qui se retrouve dorénavant dans la fosse 2.							Le transfert effectif entre bassins versants est de l'ordre de 125 000 m³/an, soit 1% du débit de sortie de l'étang du Corong, contre un volume de 10 à 12 millions de m³/an à la sortie du barrage. Les variations du niveau d'eau de l'étang sont directement liées à l'activité du barrage. Ce sujet du transfert entre bassins versants est présenté au § 2.2.6 du Mémoire en réponse.		Je n'ai pas trouvé mention de cette interception de la nappe phréatique du ruisseau de Kerjean, ni dans le dossier, ni aucune donnée dans les relevés piezo, ni dans les avis de la CLE. Le dossier avance que les eaux d'exhaure pompées en fonds de fosse 3 proviennent d'eaux superficielles. Voir aussi mon analyse sur les prélèvements d'eaux dans les deux bassins versants au point 2.11.16. Par précaution, l'éventuelle future autorisation pourrait intégrer un suivi de cette question (détermination d'un volume seuil de pompage en fosse 3, suivi comparatif tous les 5 m d'approfondissement...qui serviraient d'alerte pour déclencher de nouvelles investigations hydrogéologiques par exemple)
				Fosse 2, polluée par tous les résidus de l'usine et renvoyé dans le Crazius pour lessiver les pollutions, celles-ci renvoyées dans l'Eillé. Que deviendra notre eau potable ?							Le traitement des eaux mis en place sur le site permet le respect des seuils réglementaires fixés par l'Arrêté Préfectoral. L'eau brute prélevée dans l'Eillé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.		Les eaux sont traitées et analysées avant rejet, comme présenté dans le dossier, et pas seulement 7km plus loin, à la confluence avec l'Eillé.

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 165	29-nov	M. LECOMPTE A.	GLOMEL	Les pollutions lumineuses disproportionnées pour illuminer l'usine, qui bouleverse notre tranquillité, notre sommeil et tout l'écosystème.							Imerys Glomel a travaillé sur le sujet et a mandaté un bureau d'études pour réaliser une étude de réduction de la pollution lumineuse. Le § 6.16.1 de l'étude d'impact et le § 2.5.4 du Mémoire en réponse rappellent les mesures mises en place suite à cette étude et notamment : - Orientation des projecteurs à 0° par rapport à l'horizontale ; - Abaissement de l'intensité lumineuse (remplacements des leds notamment) ; - Extinction des zones éloignées en période nocturne (Sabès / traitement des eaux).	Comme indiqué lors des derniers comités de suivi, de premières dispositions ont été mises en oeuvre visant à réduire cette pollution lumineuse, dans les limites permises par le maintien de la sécurité des équipes
				les poussières du stérile qui se répandent partout sur les terres agricoles, nos toitures, dans notre eau de récupération qui nous sert à abreuver nos animaux, arroser notre potager et tous nos plantes comestibles. La question, sommes nous tous contaminés et avec quoi ?						Un plan de surveillance des émissions de poussières est en place sur le site depuis 2018. Imerys Glomel réalise semestriellement un suivi de retombées des poussières dans l'environnement avec un réseau de 7 jauges (dont 1 témoin) conformément à l'Arrêté Préfectoral. Les analyses de poussières sont réalisées par un organisme indépendant. Une mesure sur 2 stations supplémentaires a été réalisée en 2022 au lieu-dit « Guermeur » et en limite de site en direction de « Guermeur ». Les résultats sont conformes aux seuils réglementaires. La synthèse des résultats de retombées de poussières est présentée au § 2.5.2 du Mémoire en réponse.	Le projet propose un renforcement de ce dispositif. Voir au point 2.11.9 de mon document « avis et conclusions »	
				Le volume sonore qui jour et nuit atteint des seuils dépassant toute autorisation réglementaire (entre 45 et 75 décibels devant chez nous) devient insupportable						Imerys Glomel réalise un suivi des émissions sonores du site annuellement par un organisme indépendant. L'impact brut des émissions sonores est déterminé à partir des niveaux d'émergence sonore calculés en Zone à Emergence Réglementée (ZER) et en limite de site. Ces émergences correspondent à la différence entre le niveau de bruit résiduel (carrière à l'arrêt) et le niveau de bruit ambiant (carrière en activité). Des mesures annuelles sont réalisées au lieu-dit « Guermeur ». De plus, une mesure complémentaire a été effectuée au lieu-dit « Guermeur » en septembre 2022. Le rapport de cette mesure supplémentaire (en période diurne et en période nocturne) ne montre pas de non-conformité comme présenté au § 2.5.1 du Mémoire en réponse.	Visiblement cette question des niveaux sonores reste un sujet de discorde entre Imerys et les riverains. L'éventuelle future autorisation pourrait imposer des campagnes de prise de mesures sonores plus fréquentes, plus longues, et aléatoires, ainsi que la modification des lieux de mesures	
				Imerys refuse de faire des prises de sons et des relevés de poussières permanentes , ce qui permettrait de se rendre compte du vrai impact des nuisances occasionnées. Et non pas comme ils le font à l'heure actuelle, c'est à dire quand l'usine est au ralenti ou a l'arrêt ou encore quand les vents sont contraires aux appareils posés (bruits et poussières comprises).						Les procédures de mesurage doivent être conformes à la norme AFNOR NF S 31-010/A1 de décembre 2008 « Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement - Méthodes particulières de mesurage » ainsi qu'à l'Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis par les ICPE. Les mesures de bruit sont réalisées selon la norme en vigueur par un organisme indépendant. L'enregistrement s'effectue en continu sur une période minimale de 30 minutes des niveaux de pression acoustique à l'aide d'un sonomètre, de classe II au moins. Le matériel utilisé répond aux exigences de la norme NF EN 61672 auto-vérifié tous les 6 mois et étalonné tous les 2 ans. Les campagnes de mesure de poussières sont réalisées sur une période de 30 jours +/- 3 jours conformément à la norme en vigueur avec analyse des poussières par un organisme indépendant.	Pour ma part, je préconise l'interdiction de l'usage de BRH entre 5h et 7h du matin Je prends acte de la confirmation apportée par Imerys, actant que ces prises de mesures sont d'ores et déjà faites sous respect d'un protocole normé, par des organismes indépendants Plusieurs observations font également été du bruit émis par le convoyeur, et des envols de poussières que son fonctionnement occasionne malgré les arrosages réalisés. L'éventuelle future autorisation pourrait demander à Imerys d'étudier la modernisation ou la modification de cet équipement afin d'en atténuer les nuisances	
				Il serait beaucoup plus judicieux de prendre des entreprises indépendantes ou donner à des associations environnementales la possibilité de faire tous ces relevés. Une association comme Eau et Rivières devrait être mandatée pour faire des relevés permanents						Voir ci-dessus		Concernant les poussières, cf supra
				l'annexion des terres agricoles qui aujourd'hui est un non sens écologique et environnemental ; la stérilisation des terres par tous les déchets, l'artificialisation est une aberration totale, destructive du milieu local agricole et environnemental. Cette démultiplication est ECOCIDAIRE !!!						Le projet d'ouverture de fosse 4 entraînera la réduction progressive de la surface agricole d'environ 9,6 ha (Fosse 4 et extension Sud de la verse Ouest), répartis ainsi : - 2 ha pour l'extension de la verse Ouest ; - 7,6 ha pour la Fosse 4. Ces terrains sont la propriété d'Imerys et loués à des exploitants agricoles locaux. En 2010, la surface agricole utilisée de la commune de Glomel représentait 3 991 ha (AGRESTE, 2010) soit environ 50 % de la superficie totale de la commune (7 993 ha). Le projet et ses 9,6 ha de terres agricoles consommera environ 0,22% de surface agricole utile. Une étude de compensation agricole collective présentée en Annexe 20 de l'étude d'impact a également été menée conjointement au dossier qui confirme les impacts faibles à très faibles du projet sur les exploitations agricoles concernées. Le sujet du foncier agricole est présenté au § 2.8 du Mémoire en réponse.	Voir développement au point 2.11.15	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doubleton	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 165	29-nov	M. LECOMPTE A.	GLOMEL	Je vous joins des photos prouvant quelques points de nos problématiques locales							Pas de réponse attendue	Photos réalisées par drone, montrant le complexe d'étanchéité posée sur une verse, différentes vues du Sabes ainsi que des vues nocturnes prises à l'extérieur du site
				Je souhaite qu'une vraie délégation d'enquête soit faite sur le terrain pendant au moins un an par des indépendants avant l'autorisation de la fosse 4.					X	Pas de réponse attendue	Les services de l'état au niveau départemental ou régional (installations classées/DDTM/DREAL) sont chargés de préparer l'éventuelle délivrance de cette nouvelle autorisation	
RD 166	29-nov	MME JAFFRE H.	29270 CARHAIX PLOUGUER	je suis favorable à l'ouverture d'une nouvelle fosse pour le maintien et le développement de l'activité au sein de notre territoire.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait
RD 167	30-nov	M. NOGUELLOU Y.	56160 PLOERDUT		RD23	X						
RD 168	30-nov	M. NOGUELLOU Y.	56160 PLOERDUT	Contribution au soutien de l'ouverture de la quatrième fosse d'exploitation de la société Imerys de Glomel							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				Je suis donc très régulièrement amené à analyser les eaux du site. Ces résultats sont continuellement corroborés à ceux de la DREAL; Ils sont limpides et transparents!						Pas de réponse attendue		
				Ma sensibilité environnementale et mon intégrité n'auraient laissé aucune place à l'approximation ni à la connivence, si le moindre biais avait été mis en évidence par les résultats de mes analyses.		x				Pas de réponse attendue		
				Si la décision d'ouverture nous était défavorable, elle favoriserait l'émergence d'une exploitation accrue de l'andalousite en Chine pour compenser le tarissement de l'offre de Glomel. Ce pays est certainement bien moins « regardant » que le nôtre quant aux standards environnementaux et l'empreinte carbone induite par ces transports plus longs deviendrait forcément plus défavorable que celle depuis la France.						Pas de réponse attendue		
RD 169	30-nov	ANONYME	N.C.	contribution favorable à l'ouverture de la fosse n°4		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière
RD 170	30-nov	M. LE GUILLOU A.	56320 MESLAN	contribution favorable au projet d'ouverture de la fosse 4.							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				Le respect des règles et des normes en vigueur fait partie de notre quotidien et IMERYS s'est toujours attaché à mettre à notre disposition les moyens nécessaires pour y parvenir.						Pas de réponse attendue		
				j'ai pu voir la mise en place de végétalisation du site et la confection de haies bocagères. j'ai pu voir l'entretien de certaines zones avec l'aide de chevaux de trait afin de ne pas détériorer la végétation environnante. j'ai pu prendre 5 minutes avec mon équipe pour regarder les canards et autre grand corbeau sur l'étendue d'eau de la fosse 2		X				Pas de réponse attendue		
				j'ai pu voir les organismes agréés réaliser les contrôles réglementaires de nos installations.						Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR				
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions						
RD 171	30-nov	M. L'HONORE T.	22480 ST NICOLAS DU PELEM	soutien à l'ouverture de la fosse d'extraction							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait				
				cette initiative est cruciale pour la pérennité de l'emploi et le développement du territoire.							Pas de réponse attendue					
				cette initiative s'inscrit dans une approche responsable de l'environnement. Les méthodes et les technologies utilisées dans l'extraction respecte les normes environnementales en vigueur, minimisant ainsi l'impact sur les écosystèmes locaux.	X						Pas de réponse attendue					
RD 172	30-nov	JULIEN	N.C.	Très favorable à l'ouverture de la fosse n°4 qui va contribuer à maintenir la vie dans ce territoire du Centre Ouest Bretagne. Les activités d'Imerys favoriseront le maintiens des classes d'écoles souvent menacées, des commerces, des services publics		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait				
RD 173	01-déc	Association REFRAC'TERR E	GLOMEL	le but est d'informer le grand public sur les nombreux impacts liés à l'extraction d'andalousite de Glomel.								Pas de réponse attendue	La contribution de cette association recoupe des observations et thèmes déjà vus, ou qui appellent des développements plus conséquents que dans ce tableau. Afin de ne pas l'alourdir, sauf questionnements ou précisions nouvelles, un renvoi est fait vers les observations précédentes ou vers les points concernés dans mon document « conclusions et avis »			
				L'enjeu pour la population est de taille puisque cette extension engagerait le territoire sur une durée d'exploitation de 24 ans										Pas de réponse attendue		
				Depuis son ouverture en 1970 la carrière rejette la quasi-totalité de l'eau qui transite sur le site dans le ruisseau exutoire du Kergroaz, affluent du Crazius en amont de l'étang du même nom											Pas de réponse attendue	
				On constate un colmatage progressif de l'étang accumulant les sédiments issus de la carrière. Le comblement complet de l'étang du Crazius est inéluctable à terme.											Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).	
				Le risque est important d'un relargage continu des éléments minéraux et chimiques accumulés depuis 50 ans. Les sédiments ne seront alors plus stoppés en amont de la digue et seront rejetés dans le ruisseau avec risque de pollution.							x					
				Dans l'étude hydrologique du dossier d'Enquête Publique, l'absence d'analyse physico chimique des sédiments de l'étang ne permet pas d'évaluer les risques de pollution diffuse du cours d'eau à court et long terme, les impacts qui en découlent et les mesures à mettre en œuvre.												Pas de réponse attendue
				nous demandons les compléments suivants :												Pas de réponse attendue
				Réalisation d'analyses physico chimiques de sédiments sur l'étang de Crazius. Les échantillonnages par carottage devront être représentatifs (en profondeur et en localisation) de la qualité des sédiments du site. Cette demande avait par ailleurs été faites au pétitionnaire lors du comité de suivi du 19 octobre 2022 (cf compte rendu de réunion en pièce jointe).										xx		Pas de réponse attendue
											Cf. ci-dessus (lignes 645/646)					

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR		
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions				
				– Réalisation d'une modélisation du comblement de l'étang du Crazius et évaluation de l'impact de la dynamique sédimentaire sur la qualité de l'eau du ruisseau du Crazius.							Cf. ci-dessus (lignes 645/646)	Voir développement au point 2.11.6		
				Évaluation des risques (étude géotechnique) et des impacts d'une rupture de digue de l'étang de Crazius notamment sur les cours d'eau, la réserve naturelle et les captages d'eau potables en aval.							Il est proposé d'intégrer le barrage du Crazius dans l'inspection périodique tous les 5 ans par un organisme extérieur des ouvrages de stockage de stériles prévue dans l'Arrêté Préfectoral (article 5.2.3).			
				Compte tenu de l'extension de la fosse 3 en surface et en profondeur depuis 2017, il apparaît indispensable qu'une nouvelle étude hydrogéologique soit effectuée par un hydrogéologue agréé pour juger de l'impact de la fosse 3 sur les prises d'eau destinées à la consommation humaine concernées par l'ensemble du site projeté (fosse 3 et 4).							L'analyse du rejet du site sur les prises d'eau destinées à la consommation humaine a été évaluée par la commission d'enquête sur la définition des périmètres de protection des captages de l'usine de Toulreincq dont les conclusions sont rappelées au § 2.2.3 du Mémoire en réponse.		Voir développement au point 2.11.7	
				L'étude hydrogéologique devrait être actualisée concernant les ruisseaux du Kerzioc'h et celui de Kerjean pour prendre en compte l'impact du drainage de ceux-ci par le creusement de la fosse 3, réalisé depuis, comme soulevé par la MRAE, page 5)									Les cours d'eau du Kerzioc'h et du Kerjean ne seront pas impactés par la poursuite de l'exploitation de la Fosse 3 comme précisé au § 2.2.5 du Mémoire en réponse.	Voir développement au pont 2.11.16
				Nous demandons l'actualisation de l'étude d'impacts en fonction des résultats des analyses.									Pas de réponse attendue	Les modalités de ces études demandent une concertation avec les partenaires concernés (CLE, syndicats d'adduction d'eau potable...). En fonction du calendrier de délivrance de l'éventuelle nouvelle autorisation, la finalisation des programmes d'études, ou la réalisation des suivis ou travaux qui auront été actés pourraient faire partie des prescriptions qui y seront attachées
				La 2° piece jointe est le document IMERYS réalisé pour le comité de suivi du 19/10/2022									Pas de réponse attendue	
RD 174	01-déc	M. RAUD S.	56390 GRANDCHAMP	Je suis favorable à l'ouverture de la fosse numéro 4 à GLOMEL.		X						Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait	
				Cette extension se fait en respectant et en maîtrisant l'impact environnemental								Pas de réponse attendue		
				De plus cela permet de maintenir le bassin d'emploi et de développer le tissu social								Pas de réponse attendue		
RD 175	01-déc	MME CASTEX AS.	92400 COUBEVOIE	favorable au projet d'ouverture d'une nouvelle fosse d'extraction		X						Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait	
				Ce projet permet de maintenir l'industrie et l'autonomie de la France en terme de matériaux								Pas de réponse attendue		
RD 176	01-déc	M. POUSTOLY B,	92400 COUBEVOIE	Je soutiens ce projet pour la sauvegarde des emplois et le maintien de l'activité industrielle de la région		X						Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 177	03-déc	association DOUAR BEV	GLOMEL	Douar Bev, dont le nom peut se traduire par Terre vivante, est une association environnementale domiciliée à Glomel (Côtes d'Armor). Elle se donne pour ambition d'œuvrer en Centre Ouest Bretagne à la préservation de nos espaces naturels, agricoles et forestiers, à la défense de nos biens communs et plus largement de notre patrimoine, notre culture et nos cadres de vie.					X	DITO RD 173	Pas de réponse attendue	La contribution de cette association recoupe des observations et thèmes déjà vus, ou qui appellent des développements plus conséquents que dans ce tableau. Afin de ne pas l'alourdir, sauf questionnements ou précisions nouvelles, un renvoi est fait vers les observations précédentes ou vers les points concernés dans mon document « conclusions et avis »
				Douar Bev souhaite appuyer la demande relative à d'un complément d'études sur les sédiments de l'étang du Crazius formulée par l'association Réfrac'terres (contribution n°173)							Voir éléments de réponse à la contribution RD173	
				Ce complément nous apparait être indispensable pour évaluer les impacts de l'exploitation par Imerys de notre gisement d'andalousite.								
RD 178	03-déc	MME KERFERS MC.	44210 PORNIC	Un beau projet pour la perennité socio économique de glomel sachant que le sujet environnemental est pris a coeur par la société		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait
RD 179	03-déc	M. KERFERS G.	44210 PORNIC	L'autorisation d'une nouvelle carrière est indispensable pour assurer l'activité et l'emploi sur Glomel.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait
				Le projet est parfaitement sur le plan environnemental et sécuritaire							Pas de réponse attendue	
				D'autant plus que le climat social de l'entreprise est bon et assurera la pérennité de l'entreprise sur le long terme.							Pas de réponse attendue	
RD 180	03-déc	MME HAMON C.	22480 ST NICOLAS DU PELEM	Je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4. Il faut pérenniser les activités industrielles, agricoles, logistiques en Centre Bretagne mais bien sûr de manière raisonnée et contrôlée comme c'est le cas avec Imerys.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				Imerys Glomel propose des emplois très variés ce qui est un avantage pour le Centre Bretagne et attire ainsi les jeunes générations à s'installer ici.							Pas de réponse attendue	
				Imerys a pris conscience depuis longtemps des enjeux environnementaux et de la sécurité des personnes et met en place des moyens financiers et humains sur ces sujets. Des formations et discussions sont organisées régulièrement.							Pas de réponse attendue	
				Les contrôles effectués sur l'eau, la construction de l'usine de traitement des eaux, la revégétalisation du site en sont quelques exemples.							Pas de réponse attendue	
				le site travaille activement à informer, expliquer, rassurer la population en toute transparence. Beaucoup d'actions ont déjà été mises en place en ce qui concerne les nuisances relevées (bruit, lumière, poussière...).							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 181	04-déc	M. VEDIE H.	N.C.	L'ouverture et l'exploitation de la future fosse 4 sont des étapes essentielles pour le développement équilibré de la région.							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait
				L'engagement exceptionnel des employés d'IMERYS envers le respect des règles et normes, conjugué aux évolutions positives de l'entreprise, m'a laissé une impression très favorable. Leurs nombreuses pratiques d'entretien écologique attestent d'une approche responsable.							Pas de réponse attendue	
				J'ai pu constater la richesse de la biodiversité sur le site,							Pas de réponse attendue	
RD 182	04-déc	M. GUILLOU X société SERCAA	22600 LOUDEAC	La direction et l'ensemble des salariés de la SERCAA apportent leurs soutiens pour l'ouverture de la quatrième fosse d'exploitation.		x					Pas de réponse attendue	Avis favorable, appuyé sur des éléments non directement liés à l'objet de l'enquête
				la SERCAA est une société d'études et de réalisation d'équipements industriels de 35 salariés, depuis plus de 40 ans, qui intervient sur les projets pour le stockage du vrac Nous avons réalisé de nombreux projets sur le site de Glomel : silos de stockage ronds ou carrés de matières premières ou de produits finis, tapis à bande pour le convoyage de produits, vis de transfert, charpentes métalliques, planchers et escaliers métalliques ...							Pas de réponse attendue	
				La sécurité à toujours été une priorité chez IMERYS.							Pas de réponse attendue	
RD 183	04-déc	MME LEFLECHE AC. Société Fleche Interim	22600 LOUDEAC	Imerys doit absolument rester à Glomel.		x					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait
				Il s'agit d'un acteur majeur économique et de l'emploi du centre Bretagne qui fait vivre bon nombre d'entre nous							Pas de réponse attendue	
RD 184	04-déc	M. SAUVALLER.	45100 ORLEANS	Ce projet doit se poursuivre coûte que coûte.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait
				IMERYS est un acteur majeur des minéraux industriels en France et même dans le monde. Glomel constitue un fleuron français de l'exploitation en Andalousite pour les céramiques haute température.							Pas de réponse attendue	
RD 185	04-déc	M. NATIVEL F. Eaux et Rivières de Bretagne	22810 BELLE ISLE EN TERRE	Les activités de l'association Eau & Rivières de Bretagne (lutte contre les pollutions, pédagogie de l'environnement) justifient les agréments qui lui ont été délivrés par les pouvoirs publics au titre de la protection de la nature (agrément préfectoral renouvelé le 6 octobre 2023) et de la défense des utilisateurs d'eau (agrément préfectoral en cours de renouvellement).							Pas de réponse attendue	La contribution de cette association recoupe des observations et thèmes déjà vus, ou qui appellent des développements plus conséquents que dans ce tableau. Afin de ne pas l'alourdir, sauf questionnements ou précisions nouvelles, un renvoi est fait vers les observations précédentes ou vers les points concernés dans mon document « conclusions et avis »

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR			
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions					
RD 185	04-déc	M. NATIVEL F. Eaux et Rivières de Bretagne	22810 Belles isle en terre	<p>en conclusion de sa contribution, l'association considère que "l'étude d'impact du projet présente de très sévères défaillances. La MRAe avait fait de nombreuses remarques suscitant des réponses clairement insuffisantes de la part d'Imerys. Le cumul des écarts permet de conclure à l'insuffisance de l'étude d'impact telle qu'elle a été soumise au public. Nous retirons de l'étude de ce dossier une impression de désinvolture de l'industriel face aux enjeux de droit à un environnement sain sur la base d'un diagnostic robuste, et aux demandes d'examen complémentaires qui lui ont été faites par le passé.</p>								<p>La forme du dossier de demande d'autorisation environnementale respecte les dispositions réglementaires. Le volume du dossier est important, en raison de la complexité du contexte géologique et des dispositions législatives/réglementaires qui imposent la réalisation d'études spécifiques, parfois conséquentes (Cf. § 1.1 du Mémoire en réponse).</p>	<p>Voir développement au 2.10.-A</p>		
				<p>1- observations relatives au contenu du dossier, qui concluent que les documents mis à la disposition du public sont loin des critères de qualité couramment attendus.</p>											
				<p>Il est regrettable que le dossier mis à l'enquête publique, bien que très conséquent en volume, renvoyant à des annexes copieuses et pas toujours de lecture aisée, présente de nombreuses omissions, affirmations rapides ou interprétations optimistes des données et commentaires de certains prestataires,</p>											
				<p>Les pièces accessibles par voie électronique au début de l'enquête étaient assemblées en 54 dossiers, pour une large part en mode image, avec au passage des assemblages défectueux. Ce point a ensuite été en partie corrigé, mais les conditions d'examen ont été particulièrement peu pratiques et marquent une faible volonté d'accessibilité.</p>	<p>pas d'avis formalisé sur l'extension, la prolongation, ni la fosse 4 -</p> <p>mais rejet du dossier et plus particulièrement de l'étude d'impact, de l'étude d'incidence Natura 2000 et de l'étude de dangers</p>									<p>Les fichiers mis en ligne sur le site de la préfecture ne peuvent pas dépasser la taille de 30 Mo, ce qui a impliqué un nombre important de fichiers. Le dossier a également été mis en ligne sur le registre dématérialisé avec un nombre réduit de fichiers. Des sommaires spécifiques ont également été réalisés pour faciliter la lecture des pièces du dossier. Ces dispositions sont rappelées au § 1.1 du Mémoire en réponse.</p>	
				<p>Nous soulignons les dérives de formulation entre les prestations faites sous logo d'un bureau d'étude, leur reprise avec atténuation sous le seul logo d'Imerys. Voir par exemple, l'Annexe 6 (en version électronique, partie 10/13)</p>										<p>Les résultats de suivi hydrobiologique 2022 du Crazius du bureau d'études Rive incluant la chimie des sédiments sont fournis en annexe de l'étude hydrogéologique de l'étude d'impact.</p> <p>Les rapports de suivi de Crazius fournis en annexe sont une synthèse interne reprenant les résultats du bureau d'études Rive, de la Fédération de pêche des Côtes d'Armor et des analyses physico-chimiques faites en interne. Les références aux tableaux des rapports de Rive ou de la Fédération de pêche sont indiquées en légende.</p>	<p>Cette observation n'appelle pas de commentaire de ma part</p>
				<p>les inventaires biologiques de 2021 et 2022 ont bien été fournis en ce qui concerne les cours d'eau du Crazius, mais pas dans les autres domaines, en particulier en ce qui concerne la chimie des eaux des piézomètres alors même que la MRAe avait posé une question très judicieuse concernant le R01</p>										<p>Le suivi physico-chimique des eaux souterraines de l'ensemble des piézomètres est fourni dans l'étude hydrogéologique de l'étude d'impact jusqu'à fin 2021 (Cf. Annexe 2 de l'étude d'impact).</p>	<p>Le CE prend acte de la réponse apportée par Imerys</p>
				<p>Il était prévu dans l'arrêté de 2018 un suivi des rivières pendant 5 années, avec réunion de restitution. Nous insistons pour que celle-ci ait lieu le plus tôt possible.</p>										<p>Le suivi renforcé du Crazius sur 4 stations est réalisé depuis 2019 conformément à l'Arrêté Préfectoral. Le bilan de l'état initial sur 5 ans avec l'ensemble des parties prenantes sera organisé courant 2024 comme présenté au § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse.</p>	<p>Voir les réponses apportées à la CLE EIL en C24</p>
<p>La mise en service de l'ozonation sur les eaux qui sont rejetées en rivière, prévue avant le 31 décembre 2023 est-elle en service, et depuis quand ?</p>		<p>La construction de la nouvelle usine de traitement par ozonation pour l'abattement du manganèse est en cours. La mise en service de la nouvelle usine, initialement prévue en mars 2024 dans le porter à connaissance transmis à l'administration en mars 2023, aura lieu en avril 2024. La Dreal a été informée du décalage de planning qui ne remet pas en cause le seuil de 2 mg/L en manganèse applicable au 1^{er} janvier 2024. La gestion qualitative et quantitative du rejet est présentée au § 2.2.2 du Mémoire en réponse.</p>	<p>Le CE prend acte de la réponse apportée par Imerys</p>												

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS						REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
RD 185	04-déc	M. NATIVEL F. Eaux et Rivières de Bretagne	22810 Belle Isle en Terre	L'examen de l'obstacle que constitue la digue de l'étang du Crazius est éludé : on sait seulement que les salmonidés ne le franchissent pas. cet aménagement aurait pu, et selon nous dû, être proposé en mesure compensatoire.							Le bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera organisé avec les parties prenantes courant 2024 comme présenté au § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse.	Voir réponses apportée en C 24 et au point 2.11.6	
				L'aval du Kergroaz jusqu'à sa confluence avec le ruisseau et surtout l'étang du Crazius servent à l'évidence de lieu de sédimentation, de lieu de réaction chimique avec des particules noirâtres en nombre. Aucune investigation n'a été réalisée pour connaître la minéralogie de ses sédiments, leur volume, leur composition chimique...						Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).			
				Le compte rendu d'une réunion avec la fédération de pêche des Côtes d'Armor, l'AMV et Imerys en mai 2021, acte « que les analyses des sédiments profonds et de surface soient réalisés afin d'alimenter les prochains échanges ».									
				Lors de la réunion de la commission de suivi de site de 2022, la présidente de la Commission locale de l'eau était intervenue sur ce point, dont le procès verbal garde trace : « Etang de Crazius : questionnement sur la connaissance de la composition des sédiments : un chiffrage pour la réalisation d'un carottage dans l'étang va être réalisé courant 2023 ».						Cf. ci-dessus			
				La notion de soutien d'étiage qui est assénée à longueur des dossiers mis à l'enquête est d'autant plus douteuse qu'il s'agit d'une eau chargée en sulfates et métaux. Ce rejet a un impact sur les invertébrés.						Le rejet du site contribue effectivement au soutien d'étiage. Une demande officielle d'augmentation de notre rejet a été faite par Eau du Morbihan en septembre 2022 par rapport à la situation de sécheresse. La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé est rappelée au § 2.2.4 du Mémoire en réponse. L'analyse du rejet du site sur les prises d'eau destinées à la consommation humaine a été évaluée par la commission d'enquête sur la définition des périmètres de protection des captages de l'usine de Toulreincq dont les conclusions sont rappelées au § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	La gestion du volume d'eau dans la fosse 2 permet des relargages réguliers dans le Crazius, des relargages « à la demande » en tant que soutien à l'étiage, et le projet prévoit aussi des relargages sur la zone humide de Kerroué. IL s'agit d'eaux traitées, décantées, qui connaissent effectivement des taux de sulfates qui restent élevés.		
			ce soutien quantitatif est évalué très forfaitairement alors qu'il est variable selon les saisons et certainement proportionnellement modeste à négligeable (en tout cas autant que la diminution des écoulements vers l'étang de Corong) pendant huit mois de l'année.						Cf. ci-dessus				

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 185	04-déc	M. NATIVEL F. Eaux et Rivières de Bretagne	22810 Belle Isle en Terre	<p>l'I2M2, indicateur plus sensible que l'IBGN (qui ne devrait plus être utilisé depuis 2019), mesure une dégradation de la qualité de la faune invertébrée entre l'amont du rejet et l'aval, laquelle est ensuite systématiquement gommée, comme s'il était sans importance que l'on passe du très bon état au bon état. La qualification de réservoir biologique du bassin du Crazius doit au contraire inciter à se situer dans le très bon état.</p>							<p>L'indice I2M2 qui remplace l'IBGN depuis 2019 est bien pris en compte dans le dossier. Il montre le passage du très bon état au bon état pour les macro-invertébrés aquatiques en aval du barrage du Crazius. L'indice IBD sur les diatomées montre un très bon état sur l'ensemble du Crazius et les pêches électriques réalisées montrent la présence de poissons (y compris des sujets juvéniles). L'étude d'impact ne gomme pas le passage du très bon état au bon état pour l'I2M2. Il convient de rappeler qu'il y a d'autres acteurs le long du Crazius et d'autres facteurs potentiels comme la morphologie du cours d'eau qui peuvent avoir un rôle. Le bilan de l'état initial sur 5 ans du Crazius sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse). Par ailleurs il est à souligner que la station Aval Ellé montre le très bon état écologique sur l'I2M2 en 2020 et 2021 et que la valeur est très proche du très bon état en 2022. La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé est rappelée au § 2.2.4 du Mémoire en réponse.</p>	Le CE prend acte des réponses du porteur du projet
				<p>Le rejet a un effet certain sur le compartiment des invertébrés aquatiques. Tout doit être poursuivi pour en réduire encore les effets.</p>						<p>La qualité hydrobiologique du Crazius en aval du rejet est bonne et s'améliore. Imerys Glomel continuera à chercher à améliorer la qualité du rejet, comme c'est le cas avec l'optimisation du traitement des eaux mise en place.</p>		
				<p>Le fait de se limiter à examiner l'impact du rejet pour le seul débit de référence QMNA5, méthode générale réglementaire, et plusieurs km à l'aval à la confluence avec l'Ellé ne prend pas en compte les enjeux d'un milieu en très bon état écologique à l'amont et classé en zone Natura 2000</p>						<p>La prise en compte du QMNA5 est la méthode réglementaire pour l'analyse des débits en période d'étiage. Le débit de rejet pour le calcul d'acceptabilité a été effectué en prenant en compte le QMNA5 des données officielles de l'Ellé à Priziac (station de Grand Pont) et en considérant les concentrations cibles de l'ensemble des paramètres au niveau de la prise d'eau de Pont St Yves.</p>		
				<p>Les concentrations à Barrégant sont probablement trois à quatre fois plus élevées que celles mentionnées. L'arrêté en vigueur conduit à une nette dégradation en ce qui concerne les sulfates et le manganèse. A l'aval de l'étang du Crazius, la qualité de l'eau est nettement dégradée, non calculée mais dépend très largement de celle du rejet.</p>						<p>Les réponses d'Eau du Morbihan aux observations émises lors de l'enquête publique sur la définition des périmètres de protection des captages de l'usine de Toulreincq soulignent l'absence de problème sanitaire du rejet et l'absence de non-conformités sur la qualité des eaux brutes (Cf. § 2.2.3 du Mémoire en réponse).</p>		
				<p>En fin d'exploitation, le régime hydraulique du rejet changera de façon très importante puisque la fosse 2 ne servira plus de régulation. Nous n'avons pas pu trouver de bilan prévisionnel des écoulements après celle-ci.</p>					pas d'avis formalisé sur l'extension, la prolongation, ni la fosse 4 -	<p>La nouvelle usine de traitement par ozonation a été dimensionnée pour un débit d'entrée, défini par une étude hydraulique, qui permettra de réguler le niveau de la Fosse 2 jusqu'en fin d'exploitation. La gestion quantitative du rejet et le contrôle du niveau d'eau en Fosse 2 sont présentés au § 2.2.2.2 du Mémoire en réponse.</p>	Le CE prend acte des réponses du porteur du projet	
				<p>Il est très peu probable que la fosse 4, lieu de concentration de tous les écoulements, surverse en période d'évaporation, donc de basses eaux.</p>					mais rejet du dossier et plus particulièrement de l'étude d'impact, de l'étude d'incidence Natura 2000 et de l'étude de dangers	<p>La Fosse 4 ne sera pas le lieu de concentration de tous les écoulements après exploitation car toute une partie des eaux s'écoulera gravitairement vers le point de rejet.</p>	Le CE prend acte des réponses du porteur du projet	
				<p>L'absence d'analyse sur ce sujet souligne une autre insuffisance, le manque de détails sur la situation en fin d'exploitation. « Le drainage de la fosse 2, la surverse de la fosse 4 feront ultérieurement d'un dimensionnement dans les règles de l'art » sont les informations et engagements dont le lecteur doit se satisfaire... Pourtant, ce nouvel écoulement ne sera pas non plus identique à un écoulement du terrain naturel. Cet aspect a été occulté.</p>					<p>Il est prévu de préciser les modalités finales de la remise en état lors de la dernière phase d'exploitation. La gestion quantitative du rejet et le contrôle du niveau d'eau en Fosse 2 sont présentés au § 2.2.2.2 du Mémoire en réponse.</p>	<p>Le projet repousserait la fin d'exploitation après 2040. Cet horizon permettra d'affiner plusieurs des solutions décrites, en intégrant le retour d'expériences, les retours de données sur un certain nombre de suivis, les évolutions technologiques, l'évolution de la réglementation.... Les prescriptions qui accompagneraient l'éventuelle autorisation nouvelle peuvent/doivent préciser les conditions dans lesquelles ces différents sujets doivent avancer (études complémentaires, partenariats opérationnels et décisionnels, répartition financière entre les différents acteurs concernés....)</p>		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doubleton	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR		
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions				
RD 185	04-déc	M. NATIVEL F. Eaux et Rivières de Bretagne	22810 Belle Isle en Terre	L'arrêté préfectoral de 2018 spécifiait au point 4.3.11.6 que l'exploitant devra dans un délai de 6 mois produire une étude complétée d'incidence sur la zone Natura 2000 FR 5300003 "complexe des montagnes noires". Cette « étude ne figure pas dans les annexes, mais un long extrait plus général du DOCUMENT d'OBJECTIFS du site, comme si le document prescrit n'existait pas ou avait été oublié.							L'article auquel il est fait référence ici ne concerne pas l'arrêté préfectoral de 2018 mais l'arrêté de prescriptions conservatoires du 8 mars 2016. L'étude d'incidence sur la zone Natura 2000 du Complexe Est des Montagnes Noires a été fournie dans le dossier de demande d'autorisation dont l'instruction a abouti à l'arrêté en vigueur du 3 août 2018. L'étude d'incidence a également été actualisée dans le Tome 3bis du dossier de demande d'autorisation d'ouverture de la Fosse 4.	Le CE prend acte des réponses du porteur du projet		
				B- Observations sur le périmètre de l'étude d'impact, concluant qu' en raison d'enjeux spécifiques, le périmètre aurait dû être sensiblement élargi								Pas de réponse attendue		
				en raison du site Natura 2000, l'axe du Crazius aurait dû être inclus, et fait d'ailleurs l'objet de prospections,									Le Crazius est bien pris en compte avec les 4 stations de mesures qui font l'objet d'un suivi détaillé présenté dans l'étude d'impact.	Le CE prend acte des réponses du porteur du projet
				au regard du respect de la valeur-guide manganèse (Mn) sur l'eau brute destinée à la potabilisation et en raison du pilotage (insuffisant) du rejet pour tenir compte des prises d'eau potable de Pont-Saint-Yves et Barrégant, l'axe Ellé aurait dû lui aussi être inclus dans le périmètre jusqu'à cette prise d'eau potable									Le calcul d'acceptabilité du milieu récepteur est effectué à la confluence entre la Crazius et l'Ellé en prenant en compte les concentrations cibles (dont le manganèse) au niveau de la prise d'eau de Pont St Yves sur l'Ellé pour l'usine de production d'eau potable de Toulreincq.	Le CE prend acte des réponses du porteur du projet
				C - observations sur l'hydrogéologie, conduisant à considérer que La manière de traiter un sujet touchant à la sécurité de l'alimentation en eau potable est très superficielle. Le complément apporté à l'administration et retranscrit ensuite dans la décision finale ne résoud pas cette insuffisance de l'étude d'impact.									Pas de réponse attendue	
				le piézomètre profond R01 a une chimie différente de tous les autres points de suivi. Imerys propose la création de piézomètres pour comprendre ce qui se passe. L'alerte émise par la MRAE n'a pas été suivie d'investigations immédiates, ni d'une expertise hydrologique. Il est pourtant évident que les concentrations observées évoluent à la hausse de façon très importante au fil des années : doublement des teneurs en sulfates, décuplement de l'aluminium, explosion des teneurs en manganèse. Mais le lecteur ne peut le lire dans l'étude d'impact elle-même, il faut recourir aux annexes pour le découvrir. La réponse du maître d'ouvrage méritera des éclaircissements quant à son suivi de site.							Les concentrations du piézomètre RO1 ont bien été prises en compte dans le dossier qui mentionne un impact localisé sur la qualité des eaux souterraines et présente l'évolution des concentrations de ce piézomètre (Cf. § 3.5 de l'étude d'impact et § 2.4.7 et 3.5 de l'étude hydrogéologique). Un réseau de 4 piézomètres supplémentaires est proposé dans le dossier (RO3 à RO6) pour comprendre l'origine de ces concentrations comme présenté au § 6.5 de l'étude d'impact et § 2.2.8.1 du Mémoire en réponse. Ces piézomètres seront intégrés au suivi mensuel de niveau et de qualité des eaux souterraines.	Imerys a présenté le résultats de ce piézomètre et le projet a prévu de renforcer les données de suivi afin de pouvoir analyser la situation en installant des piézomètres supplémentaires. Comme déjà exprimé le CE recommande de différer le comblement de la fosse 2 dans l'attente d'un diagnostic partagé de la situation, cf. développement au 2.11.11		
				Nous posons donc deux hypothèses : - l'ancienne verse de Roscoat, sortie du périmètre d'exploitation et très proche du point de mesure n'a probablement fait l'objet d'aucune protection étanche avec drainage sous les dépôts. Cette verse a été exploitée de 1979 à 1997 et servait comme stockage de stériles humides et boues d'hydroxydes. Elle est forcément le lieu d'un drainage acide.							La verse de Roscoat a été utilisée pour le stockage des stériles de la carrière (matériaux rocheux) issus de l'exploitation de la Fosse 1.			

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 185	04-déc	M. NATIVEL F. Eaux et Rivières de Bretagne	22810 Belle Isle en Terre	<p>L'Etat a autorisé l'extension de la Fosse 3 (2018) qui empiète substantiellement sur le PPR. Imerys indique que la DUP du captage envisage un remblaiement par des matériaux inertes du site. Une explication peu claire est alors fournie dans le mémoire technique (tome 2) §2.4.12, et en page 308 de l'étude d'impact, sans le moindre croquis descriptif, pour dire qu'il y aura un comblement partiel avec des stériles (qui ne sont pas des matériaux inertes) et mise en place d'une couche étanche qui assurerait l'absence d'échange avec le plan d'eau de la fosse 3 pour répondre à l'interdiction de création de plan d'eau.</p>							<p>La réglementation du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) de la prise d'eau de Mézouët est bien prise en compte dans le dossier. Un remblaiement par des matériaux du site est prévu dans la zone de la Fosse 3 qui recoupe le PPR. Les dispositions seront prises pour assurer une étanchéité du stockage de stériles avec la mise en place d'une couche de PS à la base et sur le talus du stockage comme c'est le cas pour les autres verses à stériles carrière. Il est proposé de définir un protocole détaillé de remblaiement et de mise en eau de la Fosse 3 en concertation avec les parties prenantes (Commissions Locales de l'Eau, syndicat mixte d'adduction en eau potable du Kreis Breizh Argoat). Les dispositions relatives au remblaiement de cette zone du PPR sont précisées au § 2.2.7.3 du Mémoire en réponse.</p>	<p>Le CE prend acte des réponses et compléments apportés par Imerys</p>
				<p>Les eaux qui vont la remplir sont issues des circulations profondes et seront acidifiées du fait du rabattement jusqu'à la cote fluctuante du plan d'eau. Ces eaux sont évacuées lentement par les fissures et fractures vers les sources, suintements et zones humides à l'amont de l'étang de Corong. Sans doute, une part pourrait rejoindre le captage de Mézouët. Une analyse de la qualité actuelle des eaux d'exhaure de la fosse 3 aurait permis de se donner une idée de la qualité à venir de l'eau dans le plan d'eau. Nous n'avons pas réussi à la trouver dans les pages du dossier. Cette eau part actuellement en fosse 2.</p>						<p>Le remblaiement sera effectué jusqu'à la cote 231 m NGF soit 1 m au-dessus de la cote de hautes eaux estimée pour le plan d'eau. Les dispositions relatives au remblaiement de cette zone du PPR sont précisées au § 2.2.7.3 du Mémoire en réponse.</p>		
				<p>Si, visuellement, un tel remblaiement semble empêcher l'extension du plan d'eau dans la zone du PPR, dans les faits, l'importance des vides entre les blocs entraînera une accumulation de volumes d'eau importants entre ceux-ci, avec une surface libre - bien que souterraine - en équilibre grossier, d'un côté, avec la nappe située dans le PPR, de l'autre, avec le niveau d'eau dans la fosse 3. Il nous est fait croire que la couche « imperméable » (vu son épaisseur, cette notion est plus que relative) sera continue et pérenne ! Faute de coupe, le lecteur ne peut évaluer la pente de ces matériaux plaqués en surface sur le flanc de la fosse 3.</p>						<p>Il est proposé de définir un protocole détaillé de remblaiement et de mise en eau de la Fosse 3 en concertations avec les parties prenantes. Les dispositions relatives au remblaiement de cette zone du PPR sont précisées au § 2.2.7.3 du Mémoire en réponse.</p>	<p>Il ressort du dossier que la partie de la fosse 3 située dans le PPR sera remblayée et ne sera pas mise en eau.</p> <p>Voir développement au 2.11.2. Le CE propose de compléter le suivi des venues d'eau en fond de fosse 3 avant tout comblement et mise en eau, et demande que les dispositions à prendre pour le comblement et les travaux préparatoires à la mise en eau soient validées par les CLE avant tout commencement d'exécution</p>	
				<p>Soulignons au passage la prudence de l'hydrogéologue agréé quant à l'extrapolation des résultats des essais de débit du forage dans la fosse 3 à une excavation de plus de 20 ha de surface pour procéder à l'évaluation des exhaures nécessaires et des effets sur l'hydrogéologie locale. Il aurait été intéressant que ces débits, maintenant que la fosse a atteint son extension maximale et s'approfondit, soient mesurés et valorisés, ne serait-ce que pour préciser les conditions de remplissage de la fosse en fin d'exploitation.</p>						<p>L'analyse du débit d'exhaure de la Fosse 3 a été prise en compte dans l'étude d'impact (Cf. § 3.2.2 de l'étude hydrogéologique). Celle-ci montre que les apports souterrains ont atteints leur maximum et que les variations à venir du volume d'exhaure de la Fosse 3 seront liées aux variations de la pluviométrie et non à l'approfondissement de la Fosse 3.</p>		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 185	04-déc	M. NATIVEL F. Eaux et Rivières de Bretagne	22810 Belle Isle en Terre	<p>D- observations sur l'hydrologie, avec remise en question des méthodologie de suivi</p>							Pas de réponse attendue	
				<p>Il y a une véritable paresse de l'étude d'impact qui ne regarde l'impact du rejet ni au niveau de l'exutoire dans le cours d'eau de Kergroas, ni de celui de l'étang du Crazius, tendant de ce fait à considérer ce cours d'eau jusqu'à sa confluence avec l'Ellé comme quantité négligeable ou comme un exutoire privé. S'agissant explicitement d'un réservoir biologique, cette approche n'est pas acceptable.</p>		<p>pas d'avis formalisé sur l'extension, la prolongation, ni la fosse 4 -</p> <p>mais rejet du dossier et plus particulièrement de l'étude d'impact, de l'étude d'incidence Natura 2000 et de l'étude de dangers</p>					<p>Le cours d'eau du Crazius jusqu'à sa confluence avec l'Ellé est bien pris en compte dans le dossier avec la présentation des résultats des 4 stations de mesure. La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé est présentée au § 2.2.4 du Mémoire en réponse.</p>	<p>Les données issues du suivi du Crazius pourraient permettre de constituer la base de données nécessaire pour pouvoir mieux apprécier l'impact du rejet au plus près du point de rejet.</p>
				<p>Les calculs opérés à la confluence Ellé - Crazius considèrent que la pluviométrie est homogène sur toute la zone sans même vérifier ce point, et donc que les débits sont proportionnels à la surface du bassin versant, ce qui est contraire à l'expérience hydrologique qui privilégie des puissances exponentielles de surface. Toutes les déterminations de débit moyen en divers points des cours d'eau sont peu fiables. Quant aux valeurs des débits de crue, aucun hydrologue ne s'autoriserait les calculs faits. La compétence même du ou des auteurs est en cause.</p>							<p>Le calcul d'acceptabilité du rejet dans le milieu récepteur a été effectué à la confluence avec l'Ellé selon une analyse rigoureuse des débits et des concentrations cibles. Le principe du calcul d'acceptabilité du rejet à la confluence avec l'Ellé a été validé par l'avis de l'hydrogéologue agréé en 2017 : « Le choix de retenir l'Ellé comme point de calcul apparaît logique dans la mesure où l'on ne dispose pas de données qualitatives sur le ruisseau du Crazius et que les usages cibles (prises d'eau) sont situés sur l'Ellé. »</p>	<p>Cf développement au point 2.11.6 concernant le Kergroas</p>
<p>la prise d'eau de Barrégant est située 1,8 km à l'amont de la station de mesure de Priziac-Le Faouët, et donc l'influence significativement dès que le débit est en dessous de 300 l/s. Il est donc nécessaire d'intégrer ce paramètre dans le calcul pour les valeurs d'étiage, telles le QMNA5, ou toute formule souhaitable tenant compte du débit mesuré pour déterminer le volume journalier possible de rejet. Dans la mesure où est en cause une eau utilisée pour produire de l'eau potable pour un secteur non interconnecté, donc extrêmement vulnérable en cas d'accident, un travail plus rigoureux d'examen de l'impact en toutes situations observées de débit aurait été nécessaire.</p>		<p>pas d'avis formalisé sur l'extension, la prolongation, ni la fosse 4 -</p> <p>mais rejet du dossier et plus particulièrement de l'étude d'impact, de l'étude d'incidence Natura 2000 et de l'étude de dangers</p>					<p>La prise en compte du QMNA5 est la méthode réglementaire pour l'analyse des débits en période d'étiage. Le débit de rejet pour le calcul d'acceptabilité a été effectué en prenant en compte le QMNA5 des données officielles de l'Ellé à Priziac (station de Grand Pont) et en considérant les concentrations cibles de l'ensemble des paramètres au niveau de la prise d'eau de Pont St Yves.</p>	<p>Le CE prend acte des réponses et compléments apportés par Imerys</p>				
<p>une petite investigation à l'aide de la même banque Hydro nous apprend que les débits sont parfois très faibles et pendant des périodes longues, voire très longues. Il est à noter que les mois les plus faibles sont septembre et octobre, alors que l'arrêté préfectoral ignore ce constat hydrologique et autorise des débits soutenus en octobre. L'approche faite par le bureau d'études utilise des valeurs moyennes, ce qui s'avère insuffisant pour un usage AEP qui impose un respect permanent des normes et valeurs-guides sanitaires.</p>							<p>Pour rappel, le rejet du site contribue effectivement au soutien d'étiage. Une demande officielle d'augmentation de notre rejet a d'ailleurs été faite par Eau du Morbihan en septembre 2022 par rapport à la situation de sécheresse.</p>	<p>La nouvelle autorisation pourrait prévoir de revoir la rédaction de cette prescription</p>				

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
RD 185	04-déc	M. NATIVEL F. Eaux et Rivières de Bretagne	22810 Belle Isle en Terre	Il est donc nécessaire de procéder à une étude sérieuse intégrant le prélèvement à l'usine de Barrégant, pour définir le rejet compatible avec le respect de la valeur-guide pendant les mois d'étiage sévère, éventuellement avec une adaptation fine au débit mesuré. Un travail équivalent doit ensuite permettre de tirer des conclusions pour les sulfates. Les propositions de l'exploitant pourront être vérifiées par les compétences techniques disponibles au sein de l'État, qu'il n'est pas interdit de les mobiliser.		pas d'avis formalisé sur l'extension, la prolongation, ni la fosse 4 -					Il convient de souligner les réponses d'Eau du Morbihan aux observations émises lors de l'enquête publique sur la définition des périmètres de protection des captages de l'usine de Toultreincq qui soulignent l'absence de problème sanitaire du rejet et l'absence de non-conformités sur la qualité des eaux brutes comme indiqué au § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte des réponses du porteur du projet	
				l'arrêté préfectoral ignore ce constat hydrologique et autorise des débits soutenus en octobre. Une modification sur ce point, très substantielle et d'intérêt de santé publique, doit être soumise à une nouvelle enquête publique.			mais rejet du dossier et plus particulièrement de l'étude d'impact, de l'étude d'incidence Natura 2000 et de l'étude de dangers				Cf. ci-dessus		
				en n'attribuant que 3 étoiles en termes de sensibilité environnementale au sujet eau potable, l'auteur estime donc que le sujet est important sans plus, alors que la collectivité distributrice ne dispose d'aucune interconnexion pour faire face à un accident...							Le sujet de l'alimentation en eau potable est considéré dans l'étude d'impact. 3 étoiles correspondent à une sensibilité forte. Il s'agit de la sensibilité du projet d'ouverture de la Fosse 4 sur l'eau potable (Fosse 4 en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP). Pour rappel, une procédure de communication est en place avec Eau du Morbihan qui gère les prises d'eau potables sur l'Ellé.		Le CE prend acte des réponses du porteur du projet
				Le dimensionnement du bassin tampon de Kergroaz destiné à maintenir en survie un cours d'eau dont l'alimentation est complètement bouleversée par l'activité d'Imerys est calibré à +30 % du besoin moyen. Ce calcul très forfaitaire mérite d'être affiné car il ne tient pas compte de sa géométrie, en particulier sa surface sur laquelle s'exerce l'évaporation.							Le ruisseau de Kergroaz sera maintenu ainsi que les zones humides associées (Cf. § 2.2.5.2 du Mémoire en réponse).		Le CE prend acte des réponses du porteur du projet
				Il est fait mention d'un « suivi hydrologique » de certains débits en divers points par des échelles de hauteur. comparer des hauteurs instantanées qui peuvent varier en fonction de la pluviométrie des dernières heures à des pluviométries mensuelles, relève de l'escroquerie scientifique. En tirer des conclusions est inacceptable. Un dispositif de suivi en continu, et la réalisation d'une courbe de tarage permettrait de lever ces difficultés. A condition manifestement qu'elles soient imposées par arrêté préfectoral...							mais rejet du dossier et plus particulièrement de l'étude d'impact, de l'étude d'incidence Natura 2000 et de l'étude de dangers		
				Sur les débits post fin d'exploitation, l'étude est peu prolix et fautive pour partie. En effet, en l'absence de bassin tampon et toutes les eaux du site étant renvoyées en fosse 4, seul le débordement de celle-ci devra être traité. Il faut donc s'attendre à un débit variable sur les mois d'octobre à juin en année moyenne, et à une absence de rejet l'été,						La Fosse 4 ne sera pas le lieu de concentration de tous les écoulements après exploitation car toute une partie des eaux s'écoulera gravitairement vers le point de rejet.		Le CE prend acte des réponses du porteur du projet	
				E- observations concernant les milieux aquatiques, demandant de nouvelles mesures compensatoires						Pas de réponse attendue			

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 185	04-déc	M. NATIVEL F. Eaux et Rivières de Bretagne	22810 Belle Isle en Terre	L'étude d'impact n'a pas intégré la version en vigueur du SDAGE Loire Bretagne et en particulier examiné le chapitre 11 qui souligne l'importance des têtes de bassin et leur nécessaire protection. En vertu du principe « one out, all out », un tel rejet ne serait probablement plus accepté.							Le SDAGE Loire Bretagne a été pris en compte dans le dossier pour les têtes de bassins versants. La qualité du rejet est en amélioration constante depuis plusieurs années et une nouvelle usine de traitement du manganèse par ozonation est en fin de construction. Le travail effectué depuis plusieurs années sur la qualité du rejet et qui se poursuit participe à la protection des têtes de bassins versants.	Le CE prend acte des réponses du porteur du projet
				Dès lors, et compte tenu de la durée d'exploitation, il ne nous semble pas anormal qu'une mesure compensatoire de restauration sur les têtes de bassin versant du bassin de l'Ellé soit financée en intégralité à hauteur de l'investissement évité et mise en œuvre par une collectivité pour en assurer la pérennité. Un suivi annuel nous semble indispensable.						Pas de réponse attendue		
				La franchissabilité de la digue de l'étang du Crazius mériterait d'être obligatoire sous trois ans à compter de l'autorisation comme mesure compensatoire de divers désordres liés à l'impact de la carrière sur les écosystèmes aquatiques. Il s'agit d'une mesure de coût modéré et d'autant plus réalisable que le propriétaire est le groupe Imerys, ou une de ses filiales.						Le bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera organisé courant 2024 avec les parties prenantes (Cf. 2.2.4.2 du Mémoire en réponse).	Voir développement au point 2.11.6	
				Le suivi piscicole reste relativement réduit avec un seul prélèvement annuel et sur un nombre réduit de stations. Là encore, il mériterait d'être élargi pour engager les mesures de gestion compensatoire sur le bassin du Crazius						Le bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera organisé courant 2024 avec les parties prenantes (Cf. 2.2.4.2 du Mémoire en réponse).	Voir développement au point 2.11.10	
				F- observations complémentaires relatives au réaménagement du site						Pas de réponse attendue		
				Le mode de traitement des eaux en fin d'exploitation reste encore inconnu. L'engagement de sa poursuite si la qualité n'est pas satisfaisante à 10 ans (mais peut-être moins) ou prolongés de 5 ans voire un peu plus n'est pas garanti. Or le drainage acide sera une certitude.						Imerys Glomel s'engage à maintenir un suivi post-exploitation pendant 10 ans avec une usine de traitement des eaux qui restera opérationnelle et à prolonger ce suivi pour des périodes successives de 5 ans selon le résultat du suivi.	Voir réponses aux observations de la CLE en C24	
				Le fait que, deux ans après une mise en demeure concernant son site de Berrien (29), la société Imerys n'ait toujours pas rendu l'accès à ses anciens dépôts de résidus de traitement quasi impossible alors qu'il est possible de s'y enliser, ne constitue pas une garantie pour le public quant à ses bonnes pratiques à Glomel.						Pas de réponse attendue	Cette observation ne concerne pas le vécu sur le site de Glomel	
				G- observations diverses						Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR			
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions					
RD 185	04-déc	M. NATIVEL F. Eaux et Rivières de Bretagne	22810 Belle Isle en Terre	Un dépassement du bruit a été observé chez M Lecomte et Mme Le Goff à Guermeur, alors que l'étude d'impact ne mentionne aucun problème. Aucune solution n'est explicitée dans les documents mis à l'enquête		pas d'avis formalisé sur l'extension, la prolongation, ni la fosse 4					Il n'y a pas de dépassement en bruit sur les mesures 2020 présentées dans le dossier. L'ensemble des données annuelles sont présentées lors des comités de suivi du site. Les mesures de bruit 2021 montrant un dépassement en émergence nocturne au lieu-dit Kergroaz sont indiquées en Annexe 3 du mémoire en réponse à l'avis de la MRAE (comité de suivi site du 19 octobre 2022). Les mesures de bruit 2022 montrant un dépassement en émergence nocturne à Guerphalès sont indiquées dans la présentation en Annexe 2 du Mémoire en réponse (comité de suivi site du 21 décembre 2023). Les actions d'amélioration mises en oeuvre sont présentées au § 2.5.1 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte des réponses du porteur du projet. Voir développement au point 2.11.9			
				Les illuminations nocturnes du site semblent montrer que les consignes gouvernementales de sobriété n'ont pas été entendues puisque l'étude, demandée par l'arrêté préfectoral précédent, est, semble-t-il, enfin commandée.									- mais rejet du dossier et plus particulièrement de l'étude d'impact, de l'étude d'incidence Natura 2000 et de l'étude de dangers	Imerys Glomel a travaillé sur le sujet et a mandaté un bureau d'études pour réaliser une étude de réduction de la pollution lumineuse. Le § 6.16.1 de l'étude d'impact et le § 2.5.4 du Mémoire en réponse rappellent les mesures mises en place suite à cette étude et notamment : - Orientation des projecteurs à 0° par rapport à l'horizontale ; - Abaissement de l'intensité lumineuse (remplacements des leds notamment) ; - Extinction des zones éloignées en période nocturne (Sabès / traitement des eaux).	Le CE prend acte des réponses du porteur du projet.
				La dispersion des poussières semble un aspect nettement sous évalué du dossier. Un essai avec un drap à sécher a montré un empoussiérage rapide. La nature chimique des poussières n'est pas détaillée. Il semble en particulier que, par vent soutenu, le Sabès soit à l'origine d'envols beaucoup plus conséquents que ne le montrent les études											
RD 186	04-déc	ANONYME	N.C.	Nous avons tous besoin des carrières et mines				X		Pas de réponse attendue	Observation ne comportant pas d'avis sur le projet				
RD 187	04-déc	M. SILVENT N.	22110 ROSTRENE N	L'ouverture de cette nouvelle fosse pérennise notre souveraineté dans l'extraction de ces matériaux rares tel que l'Andalousite		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R1 et au commentaire qui y est fait			
				Les retombées économiques en local ne sont pas négligeables et de nombreux salariés travaillent sur ce site.									Pas de réponse attendue		
RD 188	04-déc	MME SYLVESTRE F.	GLOMEL	Je suis donc favorable à l'ouverture de la fosse 4.		X					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait			
				Le site de Guerfalès a évolué au fil des années en développant son activité tout en menant toujours en amont et en parallèle la maîtrise de la gestion de l'eau et la réhabilitation du site.							Pas de réponse attendue				
				Il n'y a pas d'activité économique et agricole (et individuelle) sans nuisance et impact environnementaux. Il est possible de faire cohabiter les activités économiques, agricoles, touristiques et commerciales.							Pas de réponse attendue				
				le minerai de Guerfalès est un legs de la nature pour Glomel.							Pas de réponse attendue				
RD 189	04-déc	MME CHEVALIER A.	29270 CARHAIX	je souhaite vous soumettre ma contribution favorable à l'ouverture de la quatrième fosse.		xx					Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R11 et au commentaire qui y est fait			
				Etant donné les distances plus courtes de transport du minerai au sein de l'Europe (par rapport aux autres sites de Chine et d'Afrique du sud, et donc avec un impact environnemental moindre)							Pas de réponse attendue				

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Etant donné les efforts de préservation de l'environnement, certes améliorables mais déjà tellement plus importants qu'ailleurs							Pas de réponse attendue	
				Etant donné les emplois créés et ou maintenus en centre Bretagne							Pas de réponse attendue	
RD 190	05-déc	M. LE FUR M. (député)	22600 LOUDEAC	je ne peux que soutenir l'entreprise dans ses projets d'évolution et souhaite vivement que l'autorisation sollicitée lui soit accordée.							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R11 et au commentaire qui y est fait
				Imerys est devenu un acteur majeur de la vie économique locale, qui a su fidéliser ses salariés en leur offrant un large panel de métiers et de belles perspectives d'évolution. Imerys emploie 120 personnes à Glomel, ce sont autant de familles qui vivent en Centre-Bretagne et participent à la vie locale. Ce sont de surcroît plus de 80 entreprises bretonnes qui figurent parmi les sous-traitants du groupe. Il ne serait pas responsable de condamner une telle activité en fermant la porte à l'exploitation d'une nouvelle fosse.							Pas de réponse attendue	
				chacun mesure combien d'exploitation d'une quatrième fosse est souhaitable et pertinente. Elle l'est pour le site glomelois, pour ses salariés mais également pour le tissu économique du Centre-Bretagne	X						Pas de réponse attendue	
				C'est une grande chance que de disposer d'une ressource en andalousite unique et du savoir-faire pour l'extraire et la valoriser dans des conditions optimales.							Pas de réponse attendue	
				J'ai pris connaissance des évolutions qui sont en marche, que ce soit pour gérer la ressource en eau et en optimiser chaque usage ou à plus long terme pour remettre en état le site. Tout a été pensé et anticipé, c'est la marque d'un grand professionnalisme.							Pas de réponse attendue	
RD 191	05-déc	ANONYME	N.C.	Je suis bien évidemment favorable à ce projet							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait
				bravo pour tout ce travail de présentation et de concertation ! Un bien bel exemple.	X						Pas de réponse attendue	
				Nous avons la chance d'avoir des matériaux et des minéraux dans notre région : privilégions leurs utilisations locales pour nos besoins à tous en respectant les règles,							Pas de réponse attendue	
RD 192	05-déc	ANONYME	N.C.	je m'oppose à cette extension.							Pas de réponse attendue	Ces différents sujets et impacts sont abordés dans l'étude d'impact
				ce projet est en décalage complet avec les enjeux des accords de Paris sur le climat de par son impact sur la biodiversité et les zones humides. Les impacts sur le climat me semblent minimisés. Le rapport d'étude d'impact mentionne que le groupe Imerys ont une feuille de route pour une trajectoire 2°C, mais les objectifs ne mentionnent pas la biodiversité.		X					L'impact sur le climat est étudié dans l'étude d'impact et notamment au § 6.9	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 192	05-déc	ANONYME	N.C.	Je serai curieux de voir comment Imerys compte rétablir la balance de son impact sur la biodiversité sachant qu'une forêt ou une zone humide peut mettre des dizaines d'années à se reconstruire.							Les mesures écologiques du projet sont présentées dans le dossier.	
				Il n'y a pas non plus de mécanismes en place de vérification/punition si les engagements du groupe ne sont pas respectés.						Pas de réponse attendue	Le contrôle du respect de l'autorisation d'exploiter est exercé par l'inspection des installations classées	
				Je ne trouve pas l'annexe 15 qui est mentionnée dans l'étude d'impact (page 278).						Le bilan carbone du projet réalisé à partir de l'outil de l'UNPG. Cette annexe est présente dans le fichier est présenté en Annexe 15 de l'étude d'impact.	Le CE prend note de cette précision apportée par le porteur du projet	
				L'étude d'impact est dense et montre qu'un travail non négligeable a été fourni.						Pas de réponse attendue		
				Je suis en revanche inquiet par la temporalité. Les impacts sont à court terme alors que les compensations sont sur le long terme.						L'ensemble des impacts sont présentés sous 3 temporalités (court, moyen et long terme). Les mesures seront mises en place dans la mesure du possible dès le début de l'autorisation et avant les impacts.	Le CE prend acte des réponses du porteur du projet.	
				La question de la limitation de la croissance des entreprises françaises se pose, et nous ne semblons pas prêts à prendre des décisions radicales de ralentissement de l'économie.						Pas de réponse attendue		
RD 193	05-déc	M. GILOT JL.	22110 ROSTRENE N	Je suis favorable à l'ouverture d'une 4ème fosse pour l'avenir économique de notre territoire.							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à R11 et au commentaire qui y est fait
				Il me semble complètement absurde de penser qu'en 2023, un groupe comme Imerys se permettrait de ne pas respecter l'environnement alors qu'il a un intérêt économique à la poursuite de son activité.	X					Pas de réponse attendue		
RD 194	05-déc	M. LUMALE P.	07220 VIVIERS	J'apporte mon soutien à ce projet d'extension de la Fosse 4							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait
				La Bretagne et la France ont la chance d'avoir sur leur territoire un gisement exceptionnel d'un minéral rare, clé pour l'industrie des réfractaires, elle-même clef pour de multiples industries.						Pas de réponse attendue		
				La chance d'avoir des équipes aux compétences reconnues avec pour ambition de continuellement améliorer leurs pratiques et ainsi de préserver notre environnement.						Pas de réponse attendue		
				Le projet de traitement des eaux en est un excellent exemple avec la mise en place d'une installation unique mais l'entreprise a détaillé de nombreuses autres initiatives visant à éliminer, réduire ou compenser ses impacts sur l'environnement.	X					Pas de réponse attendue		
				Je suis personnellement convaincu que la transition écologique passera par le développement d'une industrie française et européenne respectueuse de l'environnement en maintenant et préservant tous les maillons de la chaîne de valeur sur nos territoires.						Pas de réponse attendue		
RD 195	06-déc	M. ROBERGE JM.	56160 LIGNOL	Je souhaite apporter ma contribution favorable à l'ouverture de la fosse 4 de l'entreprise Imerys Glomel.		X				Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				J'ai pu tout au long de ma présence sur le site voir les améliorations techniques et environnementales qui ont été apportées.						Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait	
				En terme de traitement des eaux						Pas de réponse attendue		
				En terme de recyclage des déchets						Pas de réponse attendue		
				En terme de réhabilitation du site						Pas de réponse attendue		
				Il est important de maintenir les emplois, pour les 120 salariés et intérimaires du site qui contribuent à la vie locale, dans les communes avoisinantes.						Pas de réponse attendue		
RD 196	06-déc	MME BIRO M.	N,C,	J'apporte ma contribution favorable au projet d'ouverture de la fosse 4						Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait	
				Imerys met en œuvre des efforts quotidiens pour assurer la sécurité et la sûreté de ses collaborateurs, ses salariés et intervenants.						Pas de réponse attendue		
				Au niveau environnemental, il y a des mesures programmées pour pouvoir quantifier et minimiser au maximum l'impact de notre activité sur la nature.	X					Pas de réponse attendue		
				En collaboration avec différentes associations : mesures du rejet d'eau, qualité/quantité de l'eau, suivi d'espèces d'oiseaux rares (faucons pèlerins et des corbeaux), installation de ruches						Pas de réponse attendue		
				l'ouverture de la fosse 4 qui permettra aussi de continuer de développer l'économie locale.						Pas de réponse attendue		
RD 197	06-déc	M. CAOUDER J	29810 PLOUARZEL	pour l'ouverture de cette nouvelle fosse d'extraction et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière	X					Pas de réponse attendue	Avis favorable sans argumentation particulière	
RD 198	07-déc	ANONYME	N.C.	il est temps d'émettre un avis défavorable à l'heure où le gouvernement s'agite pour l'arrêt de l'artificialisation des sols et la protection de la ressource en eau						Les carrières ne sont pas artificialisantes	Observation à rattacher à RD126 et au commentaire qui y est fait	
				Page 31 du résumé non technique les impacts bruts négatifs moyens à fort sont listés :						Les impacts bruts présentés sont les impacts avant mise en place de mesures. Les impacts résiduels sont ceux après mise en place des mesures.		
				Je conseil à tous de regarder les données brutes et de ne pas se laisser bercer par les conclusions rédigés par IMERYS		X				Pas de réponse attendue		
				Quelle honte de privilégier la balance commerciale de la France au détriment d'une nature unique préservée par des générations d'hommes et de femmes depuis des siècles.						Pas de réponse attendue		
RD 199	06-déc	M. MERLE T.	33760 ROMAGNE	Je soutiens donc fermement le projet porté par IMERYS sur la commune de GLOMEL.	X					Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Les exploitants de carrière sont en outre les seuls industriels à prévoir la remise en état du site et sa destination future avant même de démarrer les opérations d'extraction, et à pouvoir s'enorgueillir d'avoir créé de leur seules extractions des zones écologiquement remarquables, désormais classées en ZNIEFF, Natura 2000, ENS ou même en Réserves naturelles, et à travailler main dans la main avec de nombreuses associations de défense de l'environnement (FNE, LPO, CEN, MNHN, ...).							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD9 et au commentaire qui y est fait
				Imerys a su montrer de longue date son investissement dans la gestion environnementale des sites qu'elle exploite, par des engagements écrits et des réalisations d'actions concrètes sur le terrain.							Pas de réponse attendue	
				Le site de Glomel extrait une substance rare géologiquement, et indispensable à notre économie,							Pas de réponse attendue	
				l'absence de nouvelle autorisation, qui entrainerait la fermeture du site, ne diminuerait pas la consommation des minéraux exploités puisque ces derniers sont indispensables à notre économie, mais conduirait à leur importation depuis l'étranger, avec les conséquences que l'on connaît en termes d'emplois locaux et de bilan carbone lié à ce transport longue distance.							Pas de réponse attendue	
RD 200	06-déc	MME LE STER L.	22110 ROSTRENE N	Je porte un avis plus que favorable à l'ouverture de cette 4e fosse permettra de pérenniser l'emploi en centre-Bretagne.							Pas de réponse attendue	Observation à rattacher à RD76 et au commentaire qui y est fait
				les machines que nous utilisons sont dotées de technologies afin de limité leurs impacts acoustiques et leurs empreintes carbone.							Pas de réponse attendue	
				Ses même machines qui réhabilitent les verses de stériles au fur et a mesure avec de la terre végétale afin de limiter les poussières et surtout pour re-naturaliser les plateformes qui avec de l'herbe y est semée pour assurer une reprise de la végétation naturellement.							Pas de réponse attendue	
				J'ai pu observer un grands nombre d'animaux sur le site (renards, lièvres, chevreuils...) et notamment au bord des pistes, le faucon pèlerin qui réside en fosse 3. L'entreprise a pris la décision par ailleurs de reporter des tirs de mines afin que les oiseaux puissent y faire leurs nidifications tranquillement.	X						Pas de réponse attendue	
				Un arrosage pistes est assuré restreindre les poussières.							Pas de réponse attendue	
				Cette entreprise porte énormément d'attention pour la faune et la flore qui entoure l'usine, mais aussi aux riverains qui a proximité.							Pas de réponse attendue	
				Imerys porte une particulière attention a la sécurité de ses salariés. On y trouve de la cohésion entre les équipes.							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
				Le site de Guerphalès est un acteur majeur dans l'extraction de ce minerai rare qui n'est d'autre que l'Andalousite.							Pas de réponse attendue		
RD 201	06-déc	DOUAR BEV	GLOMEL	nous opposons nous à ce projet d'ouverture d'une quatrième fosse							Pas de réponse attendue	La contribution de cette association recoupe des observations et thèmes déjà vus, ou qui appellent des développements plus conséquents que dans ce tableau. Afin de ne pas l'alourdir, sauf questionnements ou précisions nouvelles, un renvoi est fait vers les observations précédentes ou vers les points concernés dans mon document « conclusions et avis »	
				Imerys ne parle pas des substituts de l'andalousite, qui sont pourtant nombreux. Citons par exemple la Müllite, qui résulte de la calcination du kaolin, qu'Imerys connaît pourtant bien pour en produire elle même en quantité.			x					Les alternatives au projet sont présentées au § 5.2.2 de l'étude d'impact. Dans ce paragraphe est comparé l'andalousite de Glomel avec la Mullite des Etats-Unis. La mullite présente des émissions de CO2 à la tonne bien plus importantes que l'andalousite du fait de la température de calcination très élevée.	Le CE prend acte des réponses du porteur du projet
				Nous considérons que l'avis favorable de la C.P.D.E.N.A.F. (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) n'a pas été rendu en connaissance de cause								La CDPENAF s'est prononcée sur l'étude d'impact agricole et la compensation agricole collective.	Cette observation n'appelle pas de commentaire de ma part
				L'information du grand public, à laquelle était tenu Imerys, manquait totalement de rigueur. Plus que d'information, il s'agissait avant tout d'opérations de communication, de grands shows. Nous sommes donc amenés à dénoncer un biais de procédure.								De nombreuses actions de concertation ont eu lieu qui sont rappelées au § 2.1.2 du Mémoire en réponse.	Les comités de suivi, dont l'organisation était demandée à Imerys ont été mis en place
				nous considérons également que les documents mis à la disposition du public pendant l'enquête publique étaient difficiles d'accès pour le grand public. Leur organisation était contestable, et ils étaient dénués de toute volonté de vulgarisation								La forme du dossier de demande d'autorisation environnementale respecte les dispositions réglementaires. Le volume du dossier est effectivement important, néanmoins, les évolutions réglementaires imposent la réalisation d'études spécifiques, parfois conséquentes (Cf. § 1.1 du Mémoire en réponse).	Voir développement au point 2.10-A
				Imerys consomme et pollue des volumes considérables d'eau. Cette société prétend allègrement que son usine fonctionne en circuit fermé? MAIS rejette près de deux millions de m³ d'effluents par an dans le ruisseau du Crazius								L'eau utilisée pour le fonctionnement de l'usine est recyclée depuis la Fosse 2. Le volume du rejet correspond à l'excédent collecté sur le site qui rejoint le circuit de traitement des eaux.	Cette observation n'est pas complètement exacte. Le CE prend acte des réponses du porteur du projet
				Ces effluents, qui sont chargés en excès de manganèse et de sulfates, ne sont pas conformes aux normes en vigueur pour l'eau brute								Le rejet respecte les seuils réglementaires de l'Arrêté Préfectoral.	Cette observation n'est pas complètement exacte Le CE prend acte des réponses du porteur du projet
				Grâce à une ancienne fosse d'extraction (la n°2), qui sert de tampon, ces rejets sont modulés en fonction des variations de débit du Crazius et ne redeviennent objectivement conformes qu'au delà de sa confluence avec l'Ellé, soit 7 kms en aval.								L'étude sur l'acceptabilité du milieu récepteur est étudiée dans l'étude d'impact. Le calcul d'acceptabilité du rejet dans le milieu récepteur a été effectué à la confluence avec l'Ellé selon une analyse rigoureuse des débits et des concentrations cibles. Le principe d'un calcul d'acceptabilité du rejet à la confluence avec l'Ellé a été validé par l'avis de l'hydrogéologue agréé en 2017. L'analyse du rejet du site sur les prises d'eau destinées à la consommation humaine a été évaluée par la commission d'enquête sur la définition des périmètres de protection des captages de l'usine de Toulreincq dont les conclusions sont rappelées au § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte des réponses du porteur du projet.
				IMERYS a omis de mentionner la présence d'un forage dans une exploitation agricole située à Kergroas, qu'elle considère voué à se tarir								Les forages présentés sont ceux présents sur la base de données Infoterre (données du sous-sol)	Le CE prend acte des réponses du porteur du projet
				Les conséquences sur la biologie, la faune et la flore du point de rejet jusqu'à l'Ellé n'ont pas suffisamment été étudiées								Des études spécifiques (étude hydrogéologique et hydrologique et étude écologique) ont été réalisées dans le cadre du dossier et annexées à l'étude d'impact. Elles étudient notamment les impacts du projet sur les thématiques de la qualité des eaux et de la faune et la flore.	Le périmètre d'étude est variable selon les thématiques abordées, en fonction notamment des impacts de la carrière et de la sensibilité du territoire. Voir étude écologique in extenso en annexe 3 de l'étude d'impact

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR			
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions					
RD 201	06-déc	DOUAR BEV	GLOMEL	Une simple promenade dominicale permet aux passants de relever la présence d'une pâte orange dans les fossés extérieurs au site qui laisse penser à une amorce de drainage acide							Pas de réponse attendue	les sols en place, les suivis des drains et des rejets d'eau attestent de la présence de fer. C'est confirmé également par eau du Morbihan (cf. RD 330)			
				Les sédiments de l'étang du Crazius, dans lequel les vaches avaient spontanément cessé de s'abreuver lors de la mise en service du site en 1970, doivent selon nous faire l'objet d'analyses complémentaires.								Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).	Voir réponse apportée en C24		
				IMERYS doit à l'évidence impérativement compléter son dossier et ses engagements.						x		Pas de réponse attendue	Tous les engagements pris seront retenus dans les prescriptions liées à l'éventuelle nouvelle autorisation Cf mon avis final en 2.14		
				Pour produire 60.000 tonnes d'andalousite par an, Imerys génère plus d'un million de tonnes de déchets par an, qui s'amoncellent sur le site sous forme de terrils, qu'on appelle aussi des verses									Pas de réponse attendue	Oui, c'est ce que dit le dossier	
				plusieurs tirs de mines hebdomadaires mettant chacun en œuvre 3 tonnes d'explosifs.									Le nombre de tirs de mines maximum est déterminé par l'AP du site. L'abattage de la roche nécessite l'usage d'explosifs.	Dito supra	
				Le minerai extrait fait l'objet de traitements dont les résidus toxiques, liquides (300 tonnes/an) et solides (30 tonnes/an), s'accumulent dans la fosse n°2 et sur les verses de stériles. Ces stériles sont nocifs pour l'environnement. Ils sont perméables et par percolation chargent les eaux qu'ils drainent de métaux lourds libérés par le concassage de la roche									Il n'y a pas de métaux lourds dans le gisement comme indiqué dans l'analyse d'eau spécifique du rejet en Annexe 3 de l'étude hydrogéologique. La caractérisation des stériles est présentée au § 2.4.2 et 3.3.1 du Mémoire Technique (stériles non inertes non dangereux). Une couche d'étanchéité est mise en place sur les verses à stériles dans le cadre de la remise en état.	Le CE prend acte des réponses du porteur du dossier. Les résidus de traitement, humides comme secs ne vont pas stockés dans les verses à stériles, seulement en fosse 2 et sur le sables. Voir chapitre 2 et 3 du mémoire technique (tome 2 du dossier d'enquête)	
				Ces eaux sont dirigées vers des retenues avant d'être traitées. En 2013, la rupture de l'une d'entre elles avait occasionné une grave pollution ayant entraîné l'arrêt deux semaines durant d'une station de potabilisation des eaux captées sur l'Ellé ; Imerys avait été condamné en première instance										Pas de réponse attendue	Des améliorations conséquentes ont été réalisées depuis, tout comme les dispositions d'alerte vers les usines et syndicats d'eau potable : cf. observation C 330 et les commentaires qui y sont apportés, ainsi que le chapitre 4 sur la gestions de l'eau dans le mémoire technique
				La dangerosité des stériles est également attestée par la pose d'une bâche textile isolant la future verse de Kersaisy du sol. Précaution qui n'avait pas été prise pour les précédentes !											Les stériles sont non inertes non dangereux. La mise en place d'une géomembrane au niveau du sol pour la verse Ouest a été mise en place pour renforcer le dispositif d'étanchéité et correspond aux meilleures techniques disponibles.
				Quand cette société nous promet une réhabilitation du site, elle parle seulement de revêtir les terrils d'une couche de « PS » une forme d'argile destinée à les imperméabiliser et de 15 cm de terre végétale plus ou moins stables pour les renaturer. Qui peut croire que ça résistera à l'épreuve du temps ? Aucune précision ne nous est apporté sur la nature et les caractéristiques de ce PS. S'en remettre, pour couper les stériles du sol, à une bâche, qui inévitablement se dégradera avec le temps n'est pas très sérieux								Les caractéristiques de la PS sont fournies dans l'étude de la verse Ouest réalisée par le bureau d'études Mecater qui se trouve en Annexe 6 du Mémoire Technique. L'imperméabilisation et la végétalisation complète des installations de stockage de stériles est prévue dans le cadre de la remise en état.	Le CE prend acte des réponse apportée par le porteur du dossier		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 201	06-déc	DOUAR BEV	GLOMEL	Les stations de retraitement des eaux doivent rester en service 5 ans après la fin de l'exploitation du site, mais on peut raisonnablement s'inquiéter de ce qu'il adviendra au delà. Et ce même et surtout parce qu'on nous dit qu'un simple lagunage devrait suffire et que le site restera sous surveillance.						x	Imerys Glomel s'engage à maintenir un suivi post-exploitation pendant 10 ans avec une usine de traitement des eaux qui restera opérationnelle et à prolonger ce suivi pour des périodes successives de 5 ans selon le résultat du suivi.	Le CE prend acte de la réponse apportée par le porteur du projet. L'engagement pris par Imerys correspond à la demande de l'association. Cet engagement sera repris dans les nouvelles prescriptions
				Imerys parlait de 3 ans dans une précédente enquête publique en 2018, il est passé à 5 pour celle ci suite à la visite de responsables politiques locaux, la commune de Glomel a demandé 10 ans. Le potentiel acidogène des stériles perdurera sur plusieurs générations.								
				le traitement des eaux repose sur la floculation, la précipitation, et la décantation des éléments qui la polluent, la station de traitement d'Imerys isole des boues toxiques qui s'amoncellent au fonds de la fosse n°2 par laquelle transitent tous ses effluents. Imerys prétend qu'ils participent à son imperméabilisation (!!!), et joue à fond sur l'idée que les aquifères (2) du site sont cloisonnés, autrement dit sur l'hypothèse qu'il n'y a pas de risque d'infiltration						Les conclusions tirées du suivi piézométrique et des essais de pompage sont les suivantes: - Communication très lente entre l'aquifère superficiel et l'aquifère profond en raison de la nature argileuse des altérites ; - Cloisonnement hydrologique de l'aquifère par des limites étanches, en particulier le contact structural entre les cornéennes et les grès armoricains, limitant l'influence des pompages d'exhaure dans les fosses à quelques dizaines de mètres (50 à 150 m). Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivité très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte de la réponse apportée par le porteur du projet	
				nous ne disposons pas de données qui pourraient nous permettre de vérifier la réalité du « cloisonnement », auquel on peut difficilement prêter un caractère définitif (sismicité, travail du sol, érosion, dépression consécutive à un rabattement de nappes, ...).						Cf. ci-dessus	La plupart des données demandées figurent en annexe au mémoire technique et à l'étude d'impact. Par précaution le projet prévoit des mesures de suivi sur la fosse 2 semblables à ce qui a été mis en place pour la fosse 1, afin de pouvoir alerter au plus vite en cas de problème. Voir par ailleurs en 2.11.1 et 2.11.11- de mon document « conclusions et avis » : A ma demande que les conclusions sur les anomalies présentées par le piézomètre R01 soit connues avant de procéder à l'assèchement de la fosse 2	
				Des sondes («des piézomètres»), profondes de 40 mètres, alors que les fosses le sont de 80						La profondeur des piézomètres permet de recouper la nappe de l'aquifère profond.		
				des procédures d'alerte des syndicats des eaux sont en place, ce qui le confirme, mais il est inutile de préciser que nous serions parfaitement impuissants au cas où ce risque s'avérerait.						Il y a une maîtrise de l'exploitant sur le rejet du site et une procédure de communication est en place avec Eau du Morbihan qui gère les prises d'eau potables sur l'Ellé comme rappelé au § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	En complément, le mémoire technique précise que sous les bassins sont dotés de vannes pour bloquer les rejets au milieu naturel	
				Les analyses des prélèvements effectués sur le piézomètre RO laissent déjà pointer de sérieux doutes sur l'étanchéité de la fosse.						Un réseau de 4 piézomètres supplémentaires est proposé dans le dossier (RO3 à RO6) pour comprendre l'origine des concentrations du piézomètre RO1 comme présenté au § 6.5 de l'étude d'impact et § 2.2.8.1 du Mémoire en réponse. Ces piézomètres seront intégrés au suivi mensuel de niveau et de qualité des eaux souterraines.	Les investigations ne sont pas terminées, plusieurs hypothèses sont à vérifier : voir au point 2.11.1 de mon document « conclusions et avis »	
				Le coût de la présence de la mine est élevé. Défiguration des paysages (les terrils, hauts de 300 m, prolongent fort inégalement la magnifique chaîne des Montagnes Noires qui culmine à ... 301 mètres), artificialisation de terres nourricières (Imerys a la main sur 500 hectares), no (wo)man's land, déficit d'image, impact négatif sur le tourisme.						Le site est implanté depuis plus de 50 ans. La remise en état est effectuée à l'avancement et l'altitude des verses à stériles a été définie selon une étude paysagère. L'analyse de l'activité du site sur le foncier agricole est présenté au § 2.8 du Mémoire en réponse.	Les « terrils » ne feront pas 300 m de haut.et à la différence des terrils du Nord de la France réalisés au siècle précédent, ils seront végétalisés. Tout le foncier maîtrisé par Imerys n'a pas vocation à intégrer le périmètre d'exploitation	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doub lon	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
RD 201	06-déc	DOUAR BEV	GLOMEL	Ses émissions de carbone sont énormes à l'heure où il devient vital de les réduire pour sauvegarder notre climat.			x				La comparaison avec d'autres gisements montre l'impact moindre d'une exploitation à Glomel (seul site d'exploitation d'andalousite en France et en Europe). L'andalouiste de Glomel dessert à 80% le marché européen (dont 20% la France). L'arrêt du site entraînerait une importation depuis l'Afrique du Sud ou les Etats-Unis avec un bilan carbone global 3 fois supérieur comme présenté dans les alternatives au projet au § 5.2.2 de l'étude d'impact. Un bilan carbone a été réalisé qui est présenté en Annexe 15 de l'étude d'impact. Les actions d'Imerys sont également présentées au § 2.9 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte de la réponse apportée par le porteur du projet	
				Le développement de notre territoire peut et doit passer par des activités vertueuses							Pas de réponse attendue		
				son activité, synonyme de tirs de mines, de décapage et d'artificialisation des sols, de destruction de zones humides (plus de 40 hectares depuis 1970), de détournement et d'assèchement de cours d'eau, a une incidence très négative en terme de biodiversité								L'ensemble des thématiques sont étudiées dans l'étude d'impact. Les zones humides de l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface (zones humides impactées sur 7 ha avec 15 ha de mesures compensatoires + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern) comme rappelé au § 1.3 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte des réponses apportées par le porteur du projet à ces accusations
				l'éclairage nocturne qui porte à des kilomètres				x				Un audit sur l'ambiance lumineuse a été réalisé et les premières actions ont été mises en place (Cf. § 2.5.4 du Mémoire en réponse).	L'étude portant sur la pollution nocturne montre quelques excès, qui ne portent pas cette pollution « sur des kilomètres ». L'étude d'impact et les documents préparés pour les comités de suivi font état de diverses améliorations qui ont déjà été apportées, ainsi que les pistes d'amélioration qui seront mises en œuvre prochainement.
				Imerys a trouvé la parade au travers de sa collaboration avec une association locale placée sous sa dépendance par ses actions de mécénat. Elle gère les espaces naturels de Glomel, mais aussi les mares créées en compensation des destructions de zones humides.								Imerys travaille effectivement en collaboration avec l'AMV, association locale indépendante.	
				le Kreiz Breizh est le château d'eau de la Bretagne. Imérys, dont l'activité polluante est très gourmande en eau, se trouve en tête de deux bassins versants, sur un site riche en zones humides, et à proximité immédiate de captages d'eau destinée à la consommation humaine (4). Se poser la question de savoir si l'andalousite est plus précieuse que l'eau c'est y répondre.								L'enjeu de l'eau potable est présenté dans le dossier. Les analyses journalières de qualité du rejet ainsi que les analyses mensuelles des stations aval Crazius (en aval du barrage du Crazius) et pompage Rosterc'h (prise d'eau de Pont St Yves) sont transmises tous les mois au gestionnaire des usines de production d'eau potable (actuellement la Saur) et au syndicat Eau du Morbihan. L'analyse du rejet du site sur les prises d'eau destinées à la consommation humaine a été évaluée par la commission d'enquête sur la définition des périmètres de protection des captages de l'usine de Toulteincq dont les conclusions sont rappelées au § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	En complément des réponses apportées par le porteur du projet, le CE rappelle que les usines de traitement du minerai ne fonctionnent qu'en circuit fermé, par emploi des eaux stockées dans la fosse 2, qui ne proviennent ni de forages, ni de captation dans les cours d'eau, ni du réseau d'eau potable
				Imerys s'inscrit dans une logique économique de pleine croissance alors que les réalités du climat, les incertitudes sur l'eau, et le déclin des énergies fossiles nous obligent à repenser nos modèles de toute urgence						x			Pas de réponse attendue
RD 202	06-déc	MME. BOURGEOIS M.	63440 CHAMPS	je suis convaincue que cette extension est une chose indispensable		X				Pas de réponse attendue	Avis favorable qui ne s'accompagne d'aucun argumentaire particulier		
RD 203	06-déc	ANONYME	N.C.	Ce projet est une hérésie compte tenu de la situation et plus localement des zones humides menacées			X			Les zones humides ne sont pas menacées par le projet (Cf. § 2.3 du Mémoire en réponse)	Cf observation et commentaire en RD41		
				La conservation de la biodiversité doit être un critère majeur pour les décisions d'aménagement et d'exploitation.						L'étude écologique complète est annexée à l'étude d'impact (Annexe 3)	Oui, c'est pourquoi le dossier était soumis à étude d'impact et à avis de la MRAe		
RD 204	06-déc	ANONYME	N.C.	je m'oppose fermement à la poursuite de la destruction des zones humides			X			Les zones humides ne sont pas menacées par le projet (Cf. § 2.3 du Mémoire en réponse)			

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Je participe à cette enquête publique afin de rendre visible les impacts destructeurs qu'a la mine sur les écosystèmes.							L'étude écologique complète est annexée à l'étude d'impact (Annexe 3)	Observation opposée à la présence même de la carrière, sans référence au projet.
				pas moins de 43 hectares de zones humides ont été ravagées. le réchauffement climatique nécessite de faire de plus en plus d'effort pour préserver les puits de carbone, tels que les zones humides, l'entreprise Imerys les détruit. C'est un non-sens.							Les zones humides de l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface (zones humides impactées sur 7 ha avec 15 ha de mesures compensatoires + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern) comme rappelé au § 1.3 du Mémoire en réponse.	
RD 205	06-déc	ANONYME	N.C.	alors que les autres projets de "développement" proposent souvent un service pour la société (route plus rapide, parc d'attraction...), celui-ci n'a pas de bénéfice pour la localité, mais apporte plutôt des risques.							Le gisement de Glomel permet l'exploitation d'un minerai stratégique pour l'industrie française et européenne avec de nombreux emplois directs et indirects comme présenté au § 2.11 du Mémoire en réponse.	Imerys soutient la vie socio-économique locale, et via les mesures de compensation qu'il finance, participe à l'amélioration, voire à la reconquête de la biodiversité sur plusieurs zones humides et mares
				Le campagnol amphibie pourrait entre autres être gravement menacé par ce projet. Il m'attriste de voir son biotope être détruit chaque fois un peu plus.		X					L'étude écologique complète est annexée à l'étude d'impact (Annexe 3)	
RD 206	06-déc	MME ATTARD I.	GLOMEL	L'extension de la mine Imerys par la création de la fosse 4 nuira à la santé des habitants							L'impact du projet sur la santé a été étudié au § 8 de l'étude d'impact.	Cf RD41
				Les activités minières d'Imerys iront à l'opposé des préconisations mondiales pour lutter contre le réchauffement climatique.			X				La thématique "contexte climatique" a été prise ne compte dans le dossier (Cf. § 2.8, 3.9 et 6.9)	
RD 207	06-déc	ANONYME	N.C.	En tant que riverain depuis presque 50 ans, il serait impensable qu'Imerys ne puisse pas obtenir l'autorisation pour l'ouverture de la fosse 4		X					Pas de réponse attendue	Cf R1 Avis favorable émanant d'un riverain
				Imerys est une chance pour Glomel car elle fait travailler beaucoup de familles de la région.						Pas de réponse attendue		
RD 208	06-déc	ANONYME	N.C.	S'opposer à ce projet, c'est penser aux générations présentes et futures.							Pas de réponse attendue	Cf. RD 41
				L'Ellé constitue aujourd'hui un écosystème riche en biodiversité mais fragilisé par la mine de Glomel.			X				L'étude écologique complète est annexée à l'étude d'impact (Annexe 3)	
				L'impact sur l'emploi local pourra être pallié par le lancement d'une véritable transition écologique en Centre Bretagne qui impliquera forcément la création de nouveaux emplois soutenable							Pas de réponse attendue	
RD 209	06-déc	ANONYME	N.C.	mon avis est profondément défavorable à l'extension de la carrière/mine ainsi qu'au renouvellement de l'autorisation de l'exploiter.							Pas de réponse attendue	Le CE prend acte des réponses apportées, qui contredisent les assertions de cette observation
				L'eau relâchée par IMERYS dans l'Ellé possède des taux bien trop élevés en cadmium, manganèse, cobalt, cuivre, nickel, zinc et sulfates.			X				Le traitement des eaux mis en place sur le site permet le respect des seuils réglementaires fixés par l'Arrêté Préfectoral. L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse. Le rejet du site ne présente pas de métaux lourds comme le montre l'analyse présentée en Annexe 3 de l'étude hydrogéologique.	
				Continuer de cautionner cela, c'est continuer de cautionner l'intoxication progressive des êtres vivants, humains et non-humains, de centaines de km² de bassin versant							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 209	06-déc	ANONYME	N.C.	Les particules fines rejetées par IMERYS dans l'Ellé s'accumulent au fond et asphyxient la vie sur plusieurs kilomètres de l'Ellé, sur un tronçon amont qui serait naturellement privilégié pour la reproduction des poissons migrateurs tels que le saumon, dont l'Ellé est une des réserves principales en Bretagne et en France.							Pas de réponse attendue	Les analyses présentées dans le dossier ne confirment pas ces assertions (voir supra)
				la destruction de zones humides et de bocage, milieux essentiels à la biodiversité locale, à l'équilibre inter-espèces (ce qui inclut les êtres humains et leurs activités agricoles nourricières)							Les zones humides ne sont pas menacées par le projet (Cf. § 2.3 du Mémoire en réponse)	Le bocage et les terres agricoles sont peu impactés par le projet d'extension, et font l'objet de mesures de compensation
RD 210	06-déc	MME LEBONNEC M.	N.C.	Arrêter ce genre de projet et tournez vous vers ceux de l'avenir qui nous permettront de donner à boire et à manger sainement et en quantité à nos enfants.							Pas de réponse attendue	Cf RD 41
				Le projet va certes créer de l'emploi pour quelques temps mais en contrepartie il va polluer et vider notre eau. L'avenir n'est pas dans ce genre de projet.			X				Pas de réponse attendue	
RD 211	06-déc	ANONYME	N.C.	avis, en défaveur de l'extension de la carrière au lieu-dit « Guerphalès », ainsi qu'en défaveur du renouvellement de l'autorisation de l'exploiter.							Pas de réponse attendue	
				Les eaux de pluie qui s'infiltrent à travers les volumes stockés, et se chargent d'éléments chimiques polluants peuvent atteindre les eaux souterraines. IMERYS n'a en tout cas pas prouvé l'absence de ce risque.							Le réseau de piézomètres installé autour du site permet d'effectuer le suivi qualitatif des eaux souterraines.	Parmi tous les piézomètres et puits suivis, Seul le piezometre R01 présente des anomalies, en cours d'investigation. Les verses sont équipées de drains qui renvoient les eaux récupérées vers la fosse 2.
				L'Ellé est aussi directement pollué par la carrière. La station de pompage de Pont Saint Yves voit ses installations anormalement oxydées et régulièrement changées, tellement la teneur en éléments métalliques est élevée			X				L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	Voir aussi la contribution d'eau du Morbihan en RD 330
				les données de rejet d'Imerys indiquent une teneur moyenne en sulfate de 1440 mg/L, alors que la norme de rejet limite est de 250 mg/L !							La valeur limite imposée par l'AP de 2018 est de 1 800 mg/L. Le seuil de 250 mg/L est respecté au niveau de la prise d'eau de Pont St Yves.	
				Même si l'exploitation de la carrière peut avoir un intérêt. Il me paraît urgent d'avoir un débat démocratique sur pourquoi cette carrière existe, son utilité, a-t-on réellement besoin de l'agrandir, etc.							Les raisons du projet sont présentées au § 5 de l'étude d'impact.	C'est le but de cette enquête !
RD 212	06-déc	ANONYME	PLOURAY	avis défavorable à la demande d'autorisation d'extension de la mine de Glomel							Pas de réponse attendue	Cf RD 41
				En raison de la destruction de la biodiversité et des zones humides,						L'étude écologique complète est annexée à l'étude d'impact (Annexe 3) Les zones humides ne sont pas menacées par le projet (Cf. § 2.3 du Mémoire en réponse)		
				le fait de rendre impropres, à la vie des terres qui abritent aujourd'hui de la faune et de la flore,			x			L'étude écologique montre qu'une biodiversité existe sur et autour du site.		
				je suis extrêmement inquiète pour la qualité de l'eau des rivières et fleuves et celle de l'eau que je bois chaque jour.						Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 212	06-déc	ANONYME	PLOURAY	En 2021, 1,5 million de mètres cube d'eau "traitée" ont été déversés dans le ruisseau de Guerphalès, préserver les ressources en eau et la biodiversité est vital. C'est aussi une question de santé publique.							Pas de réponse attendue	Ce rejet correspond à la restitution au milieu naturel d'une grande partie des eaux de ruissellement captées sur le site, après traitement et décantation. Cette restitution permet la conservation du débit de l'Ellé et la production d'eau potable
				En 2018, Imerys devait construire une unité de traitement des eaux pour réduire le taux de manganèse dans ses rejets de 10 mg/l à 2 mg/l. On l'attend toujours... Les sulfates, quant à eux, ne sont pas traités.						La construction de la nouvelle usine de traitement par ozonation pour l'abattement du manganèse est en cours. La mise en service de la nouvelle usine initialement prévue en mars 2024 dans le porter à connaissance transmis à l'administration en mars 2023 aura lieu en avril 2024. La Dreal a été informée du décalage de planning qui ne remet pas en cause le seuil de 2 mg/L en manganèse applicable au 1er janvier 2024.	Le CE prend acte des réponse apportée par le projet concernant la nouvelle station de traitement. Concernant les sulfates, aucune solution satisfaisante n'a été trouvée, et Imerys poursuivra sa veille technologique. Voir aussi avis d'Eau du Morbihan à ce sujet en RC 330	
				Aucune des fosses existantes n'est étanchéifiée et l'absence de pollution des eaux souterraines n'est pas démontrée. Il en sera de même pour la fosse 3. Et la 4?						Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivité très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse. Le réseau de piézomètres installé autour du site permet d'effectuer le suivi qualitatif des eaux souterraines.	Par application du principe de précaution c'est pourquoi je demanderai dans mon avis final que les enseignements soient tirés des anomalies constatées sur le piezometre RO1 avant décisions d'assèchement de la fosse 2 et de mise en eau de la fosse3. Pour la même raison, je demande que le protocole de comblement/mise n eau de la fosse 3 ne relève pas de la seule décision d'Imerys, mais qu'elle soit prise collégialement par toutes les partie prenante (CLE, syndicats d'eau potable..)	
				Quid des eaux de pluie qui s'infiltrent dans les éléments chimiques persistants et les entraînent jusque dans les nappes souterraines?						Une surveillance des eaux souterraines est actuellement en place et sera maintenue lors de l'exploitation de la fosse 4.	Voir réponse en RD 211	
				Quid des poussières qui volent autour de la mine, se déposent sur le terres, dans les rivières, sur les toits et terrains des riverains et les empêchent de récupérer l'eau de pluie?						Un contrôle des émissions de poussières est effectué conformément à la réglementation par un réseau de 7 jauges Owen autour du site (Cf. § 2.5.2 du Mémoire en réponse).	Voir développement au point 2.11.9 et 2.11.11 dans mon document « conclusions et avis »	
RD 213	06-déc	MME LE ROUX I.	n.c.	Je suis personnellement très inquiète pour la qualité de l'eau (80% d'eau que l'on boit ici vient de la rivière Ellé), la quantité de l'eau mais aussi pour la biodiversité locale.		non exprimé formellement mais considéré défavorable					L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	Le sujet est important et mérite l'attention de tous. Voir en C24 le suivi du Crazius qui pourrait permettre de mieux suivre encore cette question. Voir aussi en RD 330 : la veille technologique pour le traitement des sulfates doit être poursuivie
				La teneur en éléments métalliques est telle que les installations de pompage sont anormalement oxydées et doivent être régulièrement changées.						Pas de réponse attendue		
				la première fosse est déjà comblée par des résidus miniers, la fosse 2 est en cours de remplissage. AUCUNE de celles-ci n'est étanchéifiée et l'absence de risque de pollution des eaux souterraines par percolation n'est pas DU TOUT démontrée						Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivité très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse. Le réseau de piézomètres installé autour du site permet d'effectuer le suivi qualitatif des eaux souterraines.	Voir développement au point 2.11.11-A de mon document « conclusions et avis »	
				l'eau utilisée dans ce procès a une teneur supérieure aux normes en Cadmium, Cobalt, Cuivre, Nickel et Zinc. Alors que les normes minimales pour une eau brute sont de 250 mg de sulfates / litre, les données de rejet d'Imerys sont en moyenne de 1 440 mg/l.						Il s'agit ici de la valeur d'une eau brute pour l'eau potable. Le seuil de 250 mg/L est respecté au niveau de la prise d'eau de Pont St Yves et les valeurs limites du rejet fixées par l'Arrêté Préfectoral sont respectées.	Voir supra	
				les extensions successives de la carrière depuis 50 ans ont entraîné la destruction de près de 43 hectares de zones humides et cela sans retour en arrière possible.						Les zones humides de l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface (zones humides impactées sur 7 ha avec 15 ha de mesures compensatoires + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern) comme rappelé au § 1.3 du Mémoire en réponse.	Le code de l'environnement admet la suppression d'une zone humide si elle est compensée. Les suppressions accordées en 2012 ont été compensées de façon à ce que le fonctionnement global des zones humides dans chaque bassin versant soit amélioré. Le préfet a validé cette solution en accordant toutes les autorisations d'exploiter demandées depuis. On ne peut donc pas parler de disparition de 43 ha de zones humides.	
				aux alentours nous trouvons la barbastelle d'Europe, l'écureuil roux, le blaireau européen et concernant les espèces des milieux semi-aquatiques,					L'étude écologique recense les mammifères et l'ensemble des cortèges.	Voir l'étude écologique in extenso, annexe 3 à l'étude d'impact		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 213	06-déc	MME LE ROUX I.	N,C,	une mise en protection des zones humides de la carrière constituerait des espaces privilégiés pour le Campagnol amphibie, une espèce quasi-menacée en Bretagne et observée l'année dernière à environs 500 mètres du site.						x	La page 75 de l'étude écologique comprend une présentation du campagnol amphibie et de l'historique des observations. Cette espèce a bel et bien été revue (indices) lors des dernières investigations prises en compte c'est-à-dire celles menées par le bureau d'études Haliéco en 2020. La synthèse des observations est reprise sur une carte (page 79 de l'étude écologique) sur laquelle s'ajoute la représentation des corridors favorables pour les mammifères aquatiques que sont le campagnol amphibie et la loutre d'Europe.	Cf RD 205 La protection sur 50 ans des zones humides sur lesquelles intervient Imerys fait partie des propositions incluses dans le projet. Ces propositions seront à finaliser et accepter en concertation avec tous les partenaires concernés
				Dans la présente enquête les informations sont beaucoup trop incomplètes, obsolètes, voire malhonnêtes car Imerys se permet aussi de faire des COMMENTAIRES à la fin de certains chapitres, ce qui la rend PARTIALE. Selon leurs contributions, on dirait que tout va bien, alors que les chapitres qu'ils commentent témoignent l'ENVERS.						non exprimé formellement mais considéré défavorable	Pas de réponse attendue	Pour autand, Imerys n'a pas annoncé de contre vérité ni « truqué » les analyses et résultats fournis
				Je vous demande de rester honnête avec vous même, avec nous, les citoyens, qui subissons déjà énormément de projets que nous n'avons pas CHOISI ni VALIDÉ vraiment, en conscience. Parait-il que nous vivons dans une République Démocratique, je vous prie de nous montrer que nos voix sont vraiment entendues.							Pas de réponse attendue	« Les commissaires enquêteurs, désignés par le tribunal administratif doivent émettre un avis sur les projets soumis à enquête en toute impartialité et indépendance. Ils poursuivent le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt personnel ou particulier » : extrait de la charte déontologique des commissaires enquêteurs
RD 214	06-déc	ANONYME	N.C.	Ce minerai unique ne mérite pas d'être exploité à ce rythme. Prenons le temps de la réflexion dans une vision de long terme.			x				Pas de réponse attendue	Cette solution modifierait les performances économiques de la carrière et induirait une baisse de la production
				Depuis l'ouverture de la carrière, l'artificialisation du site de Guerphales a amputé des ruisseaux, des rivières, 40 ha de zones humide							Les zones humides de l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface (zones humides impactées sur 7 ha avec 15 ha de mesures compensatoires + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern) comme rappelé au § 1.3 du Mémoire en réponse.	dito supra
				En l'espace de quelques décennies ce minerai vieux de plusieurs millions d'années a disparu pour toujours sans rien laisser aux générations futurs du territoire.							Pas de réponse attendue	Le gisement n'es pas épuisé
				l'exploitation de 2 fosses en simultané sur 2 bassins versants. C'est tout simplement gravissime voir inadmissible.							L'exploitation simultanée de 2 fosses permet d'optimiser la qualité du minerai et de sécuriser l'approvisionnement. Cela a été historiquement le cas sur le site comme présenté au § 1.2 du Mémoire en réponse (Fosse 1/Fosse 2 et Fosse 2/Fosse 3).	le CE prend acte des réponses d'Imerys
				La fosse 3 était déjà une erreur monumentale car situé en amont d'un captage d'eau potable (Mezouet).							Pas de réponse attendue	L'ouverture de la fosse 3 a été autorisée, avec des prescriptions concernant sa situation en périmètre rapproché de la prise d'eau en question.
				Les éléments mis à notre disposition permettent de prendre la mesure de l'inconséquence de cette société sur les dangers engendrés par le creusement d'une fosse dont on constate aujourd'hui qu'il s'agit d'une mauvaise qualité de minerai							Pas de réponse attendue	Le minerai n'est pas de mauvaise qualité mais en proportion moins importante, d'où l'importance des stériles générés, et plus tendre qu'escompté ce qui ne permet pas d'assurer pleinement et durablement la production d'une des 2 usines
				Les tas de déchet s'entassent sous nos yeux en un temps record, du jamais vu							Pas de réponse attendue	
				comment pourraient ils anticiper l'évolution des mouvements de l'eau en surface et dans le sol							Pas de réponse attendue	Mêmes les scientifiques restent prudents dans leurs conclusions, surtout compte tenu des changements climatiques à venir, dont personne ne mesure bien toutes les conséquences à court, moyen ou long terme... d'où tout l'intérêt d'assortir ce genre d'autorisation environnementale d'un ensemble de prescriptions précautionneuses, et qui imposent des suivis, dispositifs d'alerte et de contrôle afin de minimiser les risques et conséquences face à des activités industrielles qui peuvent par ailleurs être considérées comme nécessaires ou utiles.
				D'ici 20 ou 30 ans, les captages d'eau cités dans l'enquête seront pollués ou asséchés							Pas de réponse attendue	
L'hydrogéologue lui même dans les documents alertes et fait des mises en garde.							Pas de réponse attendue					

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 215	07-déc	M. QUENTIN F,	N,C,	pour vous confirmer notre soin scrupuleux du respect des normes environnementales							Pas de réponse attendue	Le respect des normes environnementales est la moindre des choses (obligation légale)
				je suis soucieux du sort des générations futures. cela motive mon intérêt pour maintenir des filières d'excellence assurant l'emploi et le rayonnement économique et technique de la France et assurer l'indépendance de la France dans ses approvisionnements stratégiques.							Pas de réponse attendue	
				La France a un rôle à jouer dans la transition écologique mondiale, elle bénéficie de normes solides et d'une énergie décarbonée. Dans un souci de l'environnement aux enjeux mondiaux, il n'est pas responsable de soustraire la production des biens que nous consommons à des pays moins disants sur le plan environnemental et social.							Pas de réponse attendue	Je partage cette opinion
RD 216	07-déc	M. D'AGIER P.	24230 SORGUES	avis totalement favorable pour cette extension de carrière							Pas de réponse attendue	Voir RD9
				historiquement implantée, structurante pour le territoire (emplois, économie locale,...) et parfaitement en adéquation avec les enjeux environnementaux actuels.	X						Pas de réponse attendue	
				les modèles d'exploitation doivent s'inscrire dans une approche durable et particulièrement en ce qui concerne l'environnement, c'est bien le cas pour ce site de Glomel.							Pas de réponse attendue	
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N.C.	A minima, nous exigeons que l'éventuel arrêté d'autorisation de la fosse 4 soit impérativement subordonné à la fermeture de la fosse 3.					X		Pas de réponse attendue	Ce scénario est à étudier par Imerys. IL conclue au fait que l'arrêt de l'exploitation de la fosse 3 provoquerait l'arrêt de l'usine B, ce qui remet en cause la viabilité économique du site. Ce scénario n'a pas été retenu. La contribution de cette association recoupe des observations et thèmes déjà vus, ou qui appellent des développements plus conséquents que dans ce tableau. Afin de ne pas l'alourdir, sauf questionnements ou précisions nouvelles, un renvoi est fait vers les observations précédentes ou vers les points concernés dans mon document « conclusions et avis »
				Nous sommes un groupe de citoyens qui a demandé l'éclairage scientifique d'experts en environnement, chimie, géologie, biologie pour nous aider à comprendre ce dossier d'enquête publique. Nous avons entendu des salariés.					X		Pas de réponse attendue	
				Le dossier que nous déposons démontre comment IMERYS minimise systématiquement ses impacts environnementaux qui sont pourtant particulièrement négatifs.							Pas de réponse attendue	
				Le présent mémoire vise à démontrer les points largement insuffisants relatifs à ce dossier qui nécessitent, de la part d'IMERYS, non pas de vagues « engagements » mais des garanties opposables en cas de manquements.							Pas de réponse attendue	
				Sur la forme : ce dossier d'enquête publique montre la volonté d'IMERYS de « noyer les citoyens » avec ce dossier de 2971 pages qui décourage les bonnes volontés sans expertise. Sur le fond : nous démontrons l'insincérité de nombre de résultats d'IMERYS. Nous constatons que cette multinationale minimise systématiquement ses impacts très négatifs sur l'environnement.					X		La forme du dossier de demande d'autorisation environnementale respecte les dispositions réglementaires. Le volume du dossier est effectivement important, néanmoins, les évolutions réglementaires imposent la réalisation d'études spécifiques, parfois conséquentes (Cf. § 1.1 du Mémoire en réponse).	Sur le volume du dossier, Voir développement au point 2.10-A de mon document « conclusions et avis »

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	Les transferts d'eau annuels entre le bassin versant du Blavet vers celui de l'Ellé sont massifs							Le transfert entre bassins versants est de nouveau présenté au § 2.2.6 du Mémoire en réponse. L'impact réel du transfert entre bassins versants correspond aux eaux superficielles qui auraient rejoint gravitairement le ruisseau du Kerjean sur une surface naturelle ce qui représente un volume d'environ 125 000 m ³ /an (soit 1 % du débit de sortie de l'étang du Corong qui est de 10 à 12 millions de m ³ /an). Un schéma explicatif est présenté dans le Mémoire en réponse.	Le CE prend acte de réponses du porteur du projet, que n'ont pas été contestées en cours d'étude ni de consultation des services et instances concernées
				L'étude hydrogéologique de la présente enquête (Etude Impacts Annexes 3) précise via l'étude SILURE que les eaux souterraines contribuent à 62 % au soutien à l'étiage des cours d'eau du bassin versant du Blavet, ce qui vient en contradiction avec ce qu'affirme IMERYS.						L'analyse du suivi piézométrique présenté au § 2.4.5 de l'étude d'impact permet de montrer la dépendance de la nappe superficielle avec la pluviométrie.	Il y a semble-t-il confusion entre aquifère profond et nappes souterraines superficielles	
				La Fosse 3 est creusée sur un « champs de failles » selon l'expression de M. Marcoux. Les experts scientifiques rencontrés sont formels : les failles cloisonnent des strates géologiques mais elles n'empêchent pas les interconnexions hydrologiques. Ces nombreuses failles jouent un rôle déterminant dans la circulation des eaux superficielles et souterraines de la fosse 3.						Le contexte d'aquifère de socle présent sur le site est décrit de façon précise (aquifère superficiel / aquifère profond). Tous les essais de pompage réalisés montrent une très faible transmissivité de l'aquifère avec un phénomène de drainance très lent entre l'aquifère superficiel et l'aquifère profond. Les phénomènes de circulation d'eaux existent entre les 2 aquifères mais de façon très lente et progressive. Il est également clairement expliqué que certaines failles jouent le rôle de drain comme la zone de cisaillement traversant la Fosse 3 dans les cornéennes à andalousite et que d'autres sont des limites étanches comme la limite structurale entre les cornéennes et les grès armoricains (§ 2.6.1 de l'étude hydrogéologique).	Voir développement au point 2.11.3 de mon document « conclusions et avis »	
				Nous constatons une dérive sémantique tout au long du dossier présenté par IMERYS à savoir qu'une hypothèse de départ laisse place à une certitude non démontrée (« aquifères cloisonnés ») puis devient une vérité (le transfert d'eau est négligeable) et en conclusion ne présenterait qu'un impact faiblement négatif.						Ce qui est présenté dans le dossier est basé sur des analyses scientifiques et sur un suivi piézométrique détaillé et rigoureux.	Il y a semble-t-il confusion entre aquifère profond et nappes souterraines superficielles	
				L'étude hydrogéologique présentée en 2018 note : « La circulation des eaux souterraines sur le site de Guerphalès est fortement modifiée, par rapport à la situation naturelle initiale, par les pompages d'exhaure dans les fosses d'extraction. » Lors du Comité de Suivi 2022, des riverains ont demandé à connaître les volumes d'eau mesurés lors des pompages en fond de fosse 3. Après s'être engagé à transmettre ces données, Imerys n'a transmis aucune donnée, malgré nos relances.						Le volume d'exhaure de la Fosse 3 est indiqué au § 3.2.1.1 de l'étude hydrogéologique.	Les données sont communiquées pour la période 2014/2018 dans cette étude. Les volumes d'exhaure de la fosse 3 sont données dans le mémoire technique (tome 2 d dossier d'enquête) pour la période 2015/2020, pour une moyenne annuelle de 228 000 m ³ sur cette période, en augmentation au fil des années (279 000 m ³ en 2020). Le comité de suivi du 21/12/2023 présente un chiffre de 300 000 m ³ pour l'année 2022.	
				Données de volumes d'eau transférée du Bassin versant du Blavet à celui de l'Ellé : IMERYS ne donne aucune donnée précise mais « noie le poisson » avec plusieurs données				x		Le transfert entre bassins versants est présenté de nouveau au § 2.2.6 du Mémoire en réponse. L'impact réel du transfert entre bassins versants correspond aux eaux superficielles qui auraient rejoint gravitairement le ruisseau du Kerzioc'h sur une surface naturelle ce qui représente un volume d'environ 125 000 m ³ /an (soit 1 % du débit de sortie de l'étang du Corong qui est de 10 à 12 millions de m ³ /an).	Le gisement n'est pas encore épuisé	
				les eaux de rejet, côté Ellé sont anormalement chargées en manganèse, sulfates et autres éléments						Le rejet du site est conforme au seuils fixés dans l'Arrêté Préfectoral avec une amélioration constante en manganèse depuis plusieurs années. La gestion qualitative et quantitative du rejet est présentée au § 2.2.2 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte des réponses apportées par Imerys	
				impact positif sur l'Ellé avec un volume de 577 000 m ³ par an (p. 44 Etude Impacts 2023 Annexe 5). Comment expliquer que l'impact serait faiblement négatif sur le Blavet mais largement positif pour l'Ellé ?						Cf. § 2.2.6 du Mémoire en réponse.	Les rejets du site sont sur le Crazius d'où cet effet positif (apport d'eau). Côté BV Blavet il n'y a pas de rejet. Les « détournements » d'eaux souterraines en fond de fosse 3 sont estimés de faible ampleur par rapport au débit au captage d'eau. De plus sont compensés par les mesures compensatoires d'où cet effet légèrement négatif	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	D'où viennent les 1 500 000 m3 d'eau rejetés dans le Crazius ? Si ce n'est pour une bonne part du bassin versant du Blavet ?							L'eau utilisée pour le fonctionnement de l'usine est recyclée depuis la Fosse 2. Le volume du rejet correspond à l'excédent collecté sur le site qui rejoint le circuit de traitement des eaux.	Voir développement en 2.11.16 de mon document « conclusions et &vis »
				Nous constatons une tentative de minimiser drastiquement les volumes d'eau transférés en séparant les eaux superficielles des eaux souterraines. Or, celles-ci soutiennent le cours d'eau du Kerjean en période de sécheresse. Ce sont ces eaux souterraines qui se trouvent drainées par le cône d'excavation de la fosse 3.						Cf. § 2.2.6 du Mémoire en réponse.	Il y a semble-t-il confusion entre aquifère profond et nappes souterraines superficielles Voir développement au point 2.11.3 de mon document « conclusions et avis »	
				Lors de la dernière enquête publique, le SAGE Blavet estimait que la fosse 3 : « captera jusqu'à 1 000 000 de m3/an d'eau sur le bassin versant du Blavet. Les volumes annuels rejoignant l'étang du Corong sont estimés à 8.5 à 10 millions de m3. C'est donc de l'ordre de 10 % de l'alimentation du bassin versant qui sera détournée. » En aucun cas, ces volumes de transfert annuels d'eau ne sont « négligeables ». Comment IMERYS peut-il affirmer, avec de tels pompages d'eaux d'exhaure : « il n'y a aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel » ? (Tome 3 Annexes 1 sur 13, p. 16)						Le transfert effectif entre bassins versants est d'environ 125 000 m³/an comme présenté au § 2.2.6 du Mémoire en réponse. L'eau utilisée pour le fonctionnement de l'usine est recyclée depuis la Fosse 2 et l'excédent collecté est restitué au milieu par le rejet du site.	Voir développement au point 2.11.16 de mon document « conclusions et avis »	
				ces débits manquants explique-t-il l'envasement rapide de l'étang de St Conogan, situé en amont immédiat du lac du Corong ? La prolifération de cyanobactéries sur l'étang de Glomel profiterait-elle de ce moindre débit ?						Le niveau de l'étang du Corong est directement lié à la pluviométrie et à l'activité du barrage de Glomel pour soutenir la prise d'eau de Mézouët et le canal de Nantes à Brest comme cela est rappelé au § 2.2.6 du Mémoire en réponse.		
				Nous nous étonnons vertement de cette pseudo-démonstration qui vise à dire que l'affluent principal d'un lac n'est que négligeable ! Ainsi l'étang du Corong ne serait alimenté que par les eaux de ruissellement ! (Annexe 6).						Pas de réponse attendue		
				les suivis physico-chimiques des eaux souterraines sous la verse de Roscoat sont insuffisants					x	Un réseau de 4 piézomètres supplémentaires est proposé dans le dossier (RO3 à RO6) comme cela est rappelé au § 2.2.8.1 du Mémoire en réponse. Ces piézomètres seront intégrés au suivi mensuel de niveau et de qualité des eaux souterraines.		
				IMERYS présente une carte des piézomètres et des puits (T3 Etude d'Impacts Annexe 3 sur 13/ p.36 sur 38). Ceux-ci sont de profondeurs variables, de 6 à 70 m de profondeur. Comment se fait-il qu'il y a aussi peu de piézomètres au niveau de la rive droite du Kerjean afin de suivre quantitativement et qualitativement les eaux souterraines de cette zone ?						Cf. ci-dessus	Ces nouveaux équipements, prévus au projet, satisferont la demande. Il est souhaitable que leur positionnement précis fasse l'objet d'une concertation avec la CLE Blavet	
				Il n'y a aucune méthodologie scientifique venant corroborer le non impact des fosses sur les puits de l'ensemble du bassin versant du Blavet contigu aux fosses 2 et 3.						Pas de réponse attendue	Même si les piézomètres montraient une baisse de niveau des nappes étudiées, resterait à en rechercher la cause : peut être les fosses, mais peut être aussi nouveaux phénomènes de sécheresse ...	
				les mesures dites compensatoires n'ont pas le suivi minimum requis						Imerys Glomel réalise les suivis conformément aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral.	Voir restitution de ces suivis lors du dernier comité de suivi Il conviendrait de voir avec les différents acteurs si le suivi tel qu'organisé actuellement doit ou peut être amélioré/modifié	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR			
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions					
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	Les volumes transférés depuis la fosse 3 vont s'accroître au fur et à mesure de l'approfondissement de la fosse 3. Il en sera de même pour l'éventuelle fosse 4.							L'analyse du débit d'exhaure de la Fosse 3 a été prise en compte dans l'étude d'impact (Cf. § 3.2.2 de l'étude hydrogéologique). Celle-ci montre que les apports souterrains ont atteints leur maximum et que les variations à venir du volume d'exhaure de la Fosse 3 seront liées aux variations de la pluviométrie et non à l'approfondissement de la Fosse 3.	Cette assertion se vérifiera d'elle-même par la production des prochains chiffres annuels			
				les autoévaluations sont gravement entachées d'insincérité.							Pas de réponse attendue	Je comprends les craintes, inquiétudes, voire la suspicion ... Pourtant Imerys a montré sa transparence en révélant les données du piézomètre R01			
				IMERYS présente les études piézométriques avec force schémas et tableaux. Or, les installations et leur maîtrise restent sous la responsabilité d'IMERYS qui connaît la fracturation du sous-sol. Par conséquent les résultats sont entachés de non sincérité puisque l'analyse des débits d'eau se fait sur des lieux choisis par IMERYs.								Pas de réponse attendue	Insincérité difficile à masquer quand nombre de résultats sont en libre consultation par la DREAL, doivent être transmis aux syndicats d'eau potable....., quand des normes définissent les protocoles méthodologiques....quand les autocontrôles journaliers ou très réguliers doivent être confrontés à des résultats annuels obligatoires faits par des prestataires extérieurs, certes payés par Imerys, mais qui engagent leur responsabilité sur la sincérité des contrôles effectués.		
				Nous soulignons la nécessité de rompre avec ces autoévaluations contestables et de faire appel à des autorités indépendantes. Nous notons que cette proposition vient d'être votée par le Conseil Municipal de Glomel.									Les suivis environnementaux (bruit, poussières, vibrations, émissions atmosphériques) sont effectués par des organismes indépendant. Des mesures interlabo avec le Labocea sont réalisées tous les ans pour vérifier les analyses d'eau réalisées en interne. La conformité du rejet site est également vérifiée périodiquement par des contrôles inopinés (dernier réalisé en juin 2023) comme indiqué au § 2.2.2.2 du Mémoire en réponse.	il appartient aux services instructeurs de la demande d'autorisation d'organiser le dispositif de suivi entre e qui peut être fait en interne par Imerys (et de prévoir les reporting et contrôles qui permettent de superviser leurs bonnes conditions de réalisation) s, ce qui doit être fait par prestataires extérieurs.	
				La fosse 2, véritable « dépotoir » du site de Glomel n'est aucunement étanchéifiée et déjà des infiltrations se font jour.									Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivité très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse. Le réseau de piézomètres installé autour du site permet d'effectuer le suivi qualitatif des eaux souterraines.	Cette observation « rebondit » sur la crainte que les anomalies relevées sur le piézomètre R01 puisse s'expliquer par des infiltrations venant de la fosse 2	
				Ces deux fosses F1 et F2 ont été ou sont les réceptacles des boues d'hydroxydes. Elles sont non étanchéifiées et le suivi des eaux souterraines attenantes est indigent. Les « procédures de contrôle » se limitent à des contrôles visuels (!) (Tome 2 Mémoire Technique 3 sur 5, p. 53 à 56)						x				Cf. ci-dessus	Les contrôles visuels ne concernent que la surveillance des sorties de drains et les phénomènes de ravinement.
				La fosse 2 reçoit l'ensemble des déchets du process industriel impliquant de l'eau. Quelles analyses physico-chimiques du contenu de la fosse 2 peuvent être fournies depuis 2010 ? Quel est le suivi des eaux souterraines attenantes à la fosse 2 ? Quels effets « cocktail » des différents éléments toxiques ?										L'ensemble des eaux du site continuera à transiter par la Fosse 2 selon le circuit des eaux actuel. La Fosse 2 est dimensionnée pour recevoir l'ensemble des stériles humides de l'exploitation des Fosses 3 et 4. Les eaux de la Fosse 2 seront gérées comme actuellement par pompage selon les seuils de rejet du site (Cf. § 2.2.2.2 du Mémoire en réponse).	Je constate qu'Imerys ne répond pas directement à ces questions : Je n'ai pas trouvé d'analyse des eaux de la fosse 2. Le mémoire en réponse au PVS précise portant : «lorsque les analyses quotidiennes des eaux en sortie de Fosse 2 sont conformes aux valeurs limites de rejet. » Le dossier d'enquête se réfère au réseau de piézomètres, dont aucun (à part le R01) ne montrent de valeur anormale tendant à suspecter d'infiltration en dehors de la fosse 2 . Voir développement au point 2.11.11-A de mon document « conclusions et avis »
				Dans le cadre d'une nouvelle autorisation, Le manganèse capturé et les boues des décanteurs de l'ozonation seraient versés dans la fosse 2, augmentant les taux déjà concentrés de la fosse 2.										Cf. ci-dessus	
				la fosse 2 est-elle dimensionnée pour recevoir le cumul des volumes d'eau supplémentaires, induits par le creusement de la fosse 3 et l'ouverture de la fosse 4										Cf. ci-dessus	Ou, c'est l'une des démonstration faite dans le dossier d'enquête

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	Tome 3, Etude d'Impacts Annexes 5 sur 13 p. 31/47 il est dit : « Une zone de cisaillement Est/Ouest traverse la fosse 2 et la fosse 3 et se prolonge dans le vallon du Kersioc'h. Cet axe structural constitue un drain et un axe préférentiel de circulation des eaux souterraines ». Il est donc impératif que le suivi qualitatif des eaux de la fosse 2 soit retranscrit dans ce dossier, ce qui n'est pas le cas malgré la dangerosité de son contenu.				x			Cf. ci-dessus	Cf supra
				La ressource est limitée et IMERYS n'engage pas de recherche et développement sur le recyclage de l'andalousite ou sur des produits de substitution.						Le recyclage de l'andalousite dans les produits finis n'est pas possible car elle ne peut pas être dissociée une fois que le produit final est réalisé (briques réfractaires, moules de fonderie...).	Dans l'étude d'impact, un volet est dédié aux scénarios alternatifs. Les matériaux de substitution sont évoqués, l'analyse conduisant à un impact sur l'environnement encore plus important en termes de consommation d'énergie. Imerys évoque notamment la Mulite. ils auraient aussi évoquer la chamotte, deux matériaux qu'ils connaissent bien pour en produire eux même.	
				le creusement de la fosse 3 a détruit irrémédiablement la rive droite du Kersioc'h et ses zones humides attenantes. Pourtant, Imerys écrit « la zone humide du Kerzioc'h n'est pas impactée par le rabattement de la nappe autour de la fosse » (Etude Impacts Annexe 6 p 13).						La zone humide du Kerzioc'h n'est pas impactée par le rabattement de la Fosse 3 comme présenté au § 2.4.5.2 de l'étude hydrogéologique et au § 2.3.1 du Mémoire en réponse.	Le dossier indique qu'un suivi de la zone humide du Kerzioc'h est également réalisé tous les 2 ans par le bureau d'études Haliéco dans le cadre des mesures de suivi préconisées par l'arrêté préfectoral. Il indique que la dérivation localisée du Kerzioc'h réalisée en 2015 n'a pas entraîné de modification notable du régime hydraulique de la zone. Les dires d'Imerys s'appuient sur les études des bureaux d'études EXECO et RIVE qui sont annexées in extenso à l'étude d'impact. Le comité de suivi de décembre 2023 a été l'occasion d'évoquer le suivi de cette zone humide et les données issue de l'étude plus récente rendue par le BE Halliéco	
				Le Kersioc'h a été dévié et recalibré. On notera qu'à l'occasion des travaux de déviation du cours d'eau il n'a pas été pensé un tracé morphologiquement naturel (méandres), le gain pour la biodiversité est moindre puisque non réalisé dans les règles de l'art préconisé par l'Office Français de Biodiversité.						Des discussions sont en cours avec le syndicat de bassin versant et l'administration sur des travaux de création d'un linéaire de cours d'eau en lien avec ce sujet.		
				La zone humide attenante n'est plus alimentée correctement. La végétation indique actuellement un assèchement de cette zone humide. Nous dénonçons des propos infondés sur l'absence d'impact sur la zone humide du Kersioc'h et des mesures de suivi de zones humides gérées largement insuffisantes.				x		La zone humide du Kerzioc'h n'est pas impactée par le rabattement de la Fosse 3 comme présenté au § 2.4.5.2 de l'étude hydrogéologique et au § 2.3.1 du Mémoire en réponse. Le suivi des mini-piezomètres de la zone humide du Kerzioc'h montre une corrélation directe avec la pluviométrie (voir § 2.4.5.2 de l'étude hydrogéologique). Un suivi de la zone humide du Kerzioc'h est également réalisé tous les 2 ans par le bureau d'études Haliéco dans le cadre des mesures de suivi préconisées par l'arrêté préfectoral qui indique que la dérivation localisée du Kerzioc'h réalisée en 2015 n'a pas entraîné de modification notable du régime hydraulique de la zone.		
				la « remise en état » du site, le projet est bâclé avec des informations contradictoires. Dans tous les cas, il faudra gérer dans le temps des eaux particulièrement acides.						Il est prévu un suivi post-exploitation de 10 ans en maintenant une usine de traitement des eaux avec phases additionnelles de 5 ans conditionnées au résultat du suivi (Cf. § 2.10 du Mémoire en réponse).	La remise en état du site, donc à l'horizon 2041 n'est pas bâclée, elle n'est qu'esquissée. Comme expliqué dans le dossier, plusieurs aspects doivent faire l'objet d'études complémentaires, et de discussions avec les partenaires concernés. Heureusement qu'Imerys ne doit pas décider tout seul ! voir développement au point 2.11.13	
				en 2018, dans le cadre de la remise en état de la fosse 3, Imerys annonçait que le secteur compris dans le périmètre de protection du captage de Mézouët sera remblayé avec des matériaux inertes. La nature de ces « déchets inertes » n'est pas précisée. M. LOUVET admet lui-même en commentaires au dossier MRAe (p.12) que « nos stériles ne sont pas inertes ». Quels éléments peuvent être stockés en fond de fosse 3 ? Sous quelle forme ? Avec quels suivis ?						Il est prévu un remblaiement par des stériles d'extraction dans la zone de la Fosse 3 qui recoupe le périmètre de protection rapprochée. Les dispositions seront prises pour assurer une étanchéité du stockage de stériles avec la mise en place d'une couche de PS à la base et sur les talus du stockage comme c'est le cas pour les autres verses à stériles carrière. Il est proposé de définir un protocole détaillé de remblaiement et de mise en eau de la Fosse 3 en concertation avec les parties prenantes (Commissions Locales de l'Eau, syndicat mixte d'adduction en eau potable du Kreiz Breizh Argoat). Les dispositions relatives au remblaiement de cette zone du PPR sont précisées au § 2.2.7.3 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte des confirmations et précisions apportées par Imerys dans son mémoire en réponse	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doubleton	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				un plan d'eau se créera par remontées naturelle de la nappe. Les conséquences de ce plan d'eau aux eaux acidifiées ne sont pas analysées						Cf. ci-dessus	Le plan d'eau de la fosse 3 se recharge par infiltrations et accueillera donc des eaux « naturelles ». Comme expliqué par Imerys, les bords du plan d'eau seront protégés de façon à ce qu'il n'y ait pas de contact entre les eaux de pluie et les matériaux non inertes de façon à ce que les eaux de ruissellement ne s'acidifient pas à leur contact.	
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	projet de comblement de la fosse 2 : IMERYS tient des propos plus qu'étonnants : en fosse 2, les boues se plaqueraient au sol et aux parois verticales et ainsi les étanchéifieraient (réponse IMERYS au Mémoire MRAe).sur quelles bases nous fait-on croire qu'elles peuvent s'accrocher à des parois verticales, qui plus est, en milieux humides ? Pourquoi dire aux conseillers municipaux que des couches d'argile viendront étanchéifier ces dépôts plus ou moins toxiques ?						Le remblaiement de la Fosse 2 est effectué par les stériles humides issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivité très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	Voir développement au point 2.11.1 de mon document « conclusions et avis »	
				Quelles garanties d'IMERYS sur le moyen et long terme ? Quelle durée sérieuse ? En effet, 5 ou 10 ans n'est rien à l'échelle de l'évolution des déchets présents sur le site. Quelles garanties sont données à l'Etat ou aux collectivités territoriales, en cas de modification de statut de la société exploitante (suite à la vente de la branche « andalousite » par exemple)					Il est proposé de maintenir un suivi post-exploitation pendant 10 ans pouvant être prolongé par des phases additionnelles de 5 ans selon le résultat du suivi (Cf. 2.10 du Mémoire en réponse).	Sur la durée du suivi, voir développement en 2.11.14 Toutes les obligations inscrites dans les autorisations d'exploiter s'imposent au titulaire de ces autorisation jusqu'à la fin de la période de remise en état. Les dispositifs devant durer plus longtemps devront être contractualisés pendant cette période Sur les garanties financières, il y a des obligations réglementaires. voir exposé au tome 1 du dossier d'enquête		
				L'Arrêté Préfectoral validant l'autorisation d'exploiter de la fosse 3, en 2018, stipulait « considérant l'engagement du pétitionnaire de réaliser une étude technico-économique dans un délai d'un an à compter de la notification de l'arrêté afin de réduire les rejets en manganèse et en sulfates ». Plus de 5 années après, aucun résultat et aucune analyse d'eau ne démontre de résultats tangibles sur la réalité de cet engagement.			x		La construction de la nouvelle usine de traitement par ozonation pour l'abatement du manganèse est en cours. La mise en service de la nouvelle usine initialement prévue en mars 2024 dans le porter à connaissance transmis à l'administration en mars 2023 aura lieu en avril 2024. La Dreal a été informée du décalage de planning qui ne remet pas en cause le seuil de 2 mg/L en manganèse applicable au 1er janvier 2024.	Les taux de manganèse ont baissé grâce aux modifications apportées à la station Neutralac 1 (exposé de ces modifs et analyses d'eau figurent dans le dossier et ces résultats sont confirmés par Eau du Morbihan (C 330). Sur les sulfates, la veille technologique n'a pas identifié de solutions satisfaisantes. Cette prescription sera reconduite		
				Un effort semblait avoir été fait par IMERYS pour présenter les 2971 pages de son projet, comparé à la précédente enquête publique. Pour autant, nous déplorons la complexification voulue par IMERYS : un semblant de scientificité dans un discours qui se drape parfois dans un jargon ultra technique : une organisation sciemment voulue d'une inaccessibilité citoyenne.					La forme du dossier de demande d'autorisation environnementale respecte les dispositions réglementaires. Le volume du dossier est effectivement important, néanmoins, les évolutions réglementaires imposent la réalisation d'études spécifiques, parfois conséquentes (Cf. § 1.1 du Mémoire en réponse).	Voir développement au point 2.10-A		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				L'élévation des températures moyennes induit un niveau d'évapotranspiration accru des plantes donc un besoin accru en eau. L'extraction d'andalousite a déjà détruit une quarantaine d'hectares de zones humides qui auraient été fondamentales pour constituer des réserves et soutenir les cours d'eau lors des périodes sèches. L'impact est non seulement élevé mais compromet la résilience de notre territoire face aux enjeux cruciaux de demain. Les impacts de la fosse 3 sur le réseau hydraulique pour le Bassin versant du Blavet sont irréversibles et particulièrement néfastes en raison du dérèglement climatique et des besoins à venir en eau potable de qualité.							Les zones humides de l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface (zones humides impactées sur 7 ha avec 15 ha de mesures compensatoires + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern) comme rappelé au § 1.3 du Mémoire en réponse. Le transfert entre bassins versants est précisé au § 2.2.6 du Mémoire en réponse.	Comme déjà rappelé, les zones humides impactées par le projet ont été largement compensées avec des dispositifs de suivi actés dans les autorisations précédentes, validés et partagés avec les partenaires concernés. Imerys a procédé à des relachers d'eau à la demande d'Eau du Mobihan et de la DREAL pour soutenir l'étiage L'Elle et assurera de même le maintien des zones humides des vallons de Kerzioc'h et de Kerroué Concernant le bassin versant du Blavet, l'impact de la fosse 3 est limité à 1% du débit en amont de la prise d'eau, donc estimé minime. Il est par ailleurs compensé au travers des actions sur les zones humides situées dans le BV Blavet. Enfin Imerys s'associe à un certain nombre d'études en cours sur ce BV, dont, récemment, une étude sur la profération des cyanobactéries dans l'étang de Glomel
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	Nous demandons que des travaux de réaménagement du Kerzioc'h soit réalisés selon les règles de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) afin de réalimenter sa zone humide et que cette zone humide soit protégée de toute autre pollution, en particulier agricole, en provenance de terres louées par IMERYS. Un point devra être fait chaque année à l'occasion du Comité de suivi					x	Des discussions sont en cours avec le syndicat de bassin versant et l'administration sur les travaux de création d'un linéaire de cours d'eau en lien avec ce sujet.	Une prescription pourrait venir prendre en compte l'obligation de ces discussions dans le but de statuer sur les travaux à réaliser sur ce cours d'eau. De plus, plusieurs partenaires se sont déjà exprimés sur les conditions de maintien de la zone humide associée. Le comité de suivi a abordé ce sujet .	
				Nous demandons que des mesures de suivi de zones humides soient à la hauteur des enjeux en particulier celles autour des fosses 3 et le cas échéant, de la fosse 4 à venir.				x	Un suivi des zones humides est réalisé actuellement qui sera maintenu.			
				Nous invitons les services de l'ETAT à réexaminer l'opportunité de la poursuite de l'exploitation de la Fosse 3 au regard des conséquences hydrologiques de la poursuite de son creusement. Nous demandons expressément que l'arrêt d'autorisation d'extraction de la fosse 4 soit conditionné à l'arrêt de la poursuite d'excavation de la fosse 3.			x		Pas de réponse attendue	Voir développement au point 2.11.2		
				Nous demandons des précisions et des garanties soient données par IMERYS sur la « remise en état » de la fosse 3, respectant le cahier des charges de la zone de captage d'eau de Mézouët (éléments à stocker en fond de fosse, suivis, durée de suivi et d'entretien).				x	Imerys Glomel propose de définir un protocole détaillé de remblaiement de la zone du PPR de Mézouët, de mise en place de son dispositif d'étanchéité, ainsi que de mise en eau de la Fosse 3 en concertation avec les 2 Commissions Locales de l'Eau (Blavet et Ellé-Isole-Laïta) et le syndicat mixte d'adduction d'eau potable du Kreiz Breizh Argoat (SMKAEP) qui exploite la prise d'eau de Mézouët. Ces dispositions sont indiquées au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	Sujet déjà abordé plus haut. Le CE prend acte des confirmations et précisions apportées par Imerys dans son mémoire en réponse		
				nous trouvons l'unique analyse d'eau avec mesures physico-chimiques au niveau du captage d'eau Toul-Treincq/ Barrégant (Etude Impact 7/13 p.47). Cette analyse se serait déroulée sur la période de janvier 2015 à août 2016, c'est-à-dire avant l'excavation de la fosse 3. Pourquoi, ce suivi n'a-t-il pas été fait ultérieurement ?					Les données d'auto surveillance 2015-2016 du captage de Barrégant (Tome 3 Etude d'Impact 7/13 p47) sont extraites de l'étude technico-économique d'IRH Environnement. La prise d'eau de Pont St Yves située plus en amont sur l'Ellé fait l'objet d'une analyse détaillée dans le dossier et a été prise en compte pour le calcul d'acceptabilité dans le milieu récepteur.	Voir données dans l'annexe 2 à l'étude d'impact : étude Geo+ réalisée en 2021 et 2022, qui comprend, entre autres analyses, les suivis physico-chimiques du Crazius, de l'Ellé, du Kerzioc'h et du Kerjean		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				A la lecture du présent dossier, rien ne garantit les taux finaux de manganèse dans les eaux rejetées par IMERYS. Rien ne prouve que l'ozonation sera efficace. Quels tests garantissent l'efficacité de cette technique ? On notera que promesse était faite pour début 2023, puis au 01 janvier 2024 puis finalement courant 2024... L'absence de résultats tangibles avant tout arrêté d'autorisation ne peut dédouaner le pétitionnaire d'engagements à respecter impérativement.						L'étude technico-économique sur l'abattement du manganèse et des sulfates préconisée par l'arrêté préfectoral a bien été réalisée et a été transmise à l'administration fin septembre 2019. Cette étude technico-économique est jointe en annexe de l'étude hydrogéologique. La technologie par ozonation de la nouvelle unité de traitement du manganèse a été retenue suite à des essais pilotes réalisés sur site en 2020. L'efficacité de cette technologie est démontrée.	Les taux de manganèse ont déjà baissé suite aux améliorations apportées à Neutralac 1. Le Saur engage sa responsabilité et son savoir faire sur l'amélioration qui sera apportée par Neuralac 3. Voir contribution de la SAUR en RD 221. Le nouveau taux de 2mg/l max est impératif. Voir ci-dessous : ce seuil a d'ores et déjà été constaté respecté en 2023 (constat de la DREAL).	
				Sulfates dans les rejets : Malgré des taux hors normes (1440 mg/l en moyenne sur une année contre 250 mg/l pour une eau brute), aucune étude d'abattement des taux ne peut être présentée. IMERYS parle de « veille technologique » : quels moyens, humains et financiers, pro-actifs sont-ils engagés ? comment se fait-il que les mesures soient prises à des distances éloignées du point de rejet ?						La valeur de 250 mg/L ne correspond pas à la valeur seuil du rejet mais à la valeur seuil d'une eau brute pour la production d'eau potable. La prise d'eau de Pont St Yves a été prise en compte dans le dossier pour le calcul d'acceptabilité dans le milieu récepteur. L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	Veille technologique pour l'abattement du taux de sulfate : sujet déjà abordé, voir supra Le seuils fixés pour l'acceptabilité sont logiquement à prendre au point de captage. Imerys ne peut contrôler ni être responsable de ce qui se passe entre son point de rejet (ou entre l'e seuil de l'étang du Crazius) et le point de captage !	
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N.C.	Deux demandes d'extraction en 5 ans quand les fosses 1 et 2 ont été exploitées près de 35 ans démontrent une forme d'inconséquence dans l'étude de 2018.						L'ouverture d'une nouvelle fosse pour travailler simultanément avec 2 fosses est une configuration classique du site (Cf. § 1.2 du mémoire en réponse) qui permet de sécuriser l'approvisionnement de l'usine et d'optimiser la qualité du minerai.	La multiplication des dossiers provient surtout du niveau renforcé des exigences de qualité des dossiers à produire à chaque modification des conditions d'exploitation	
				Echec du reensemencement de la Fosse 1 alors que cette fosse n'est plus en activité depuis de longues années. Aujourd'hui cette fosse présente une maigre végétation, ce qui démontre la biotoxicité des éléments présents dans cette fosse.					La remise en état de la Fosse 1 n'a pas été finalisée car il est prévu dans le projet d'y stocker les stériles du Sabès à partir de la 2 ^{ème} phase d'exploitation comme présenté au § 3.3.2 du Mémoire Technique.	Le CE prend acte des précisions apportées par Imerys		
				Le seul piézomètre proche du Kerjean est le RO 1 (au niveau de la verse de Roscoat). Il présente des anomalies récurrentes au niveau taux d'Aluminium, Fer, Sulfates, Manganèse et Nickel)				x	L'impact sur la qualité des eaux souterraines au droit du piézomètre RO1 a bien été pris en compte dans le dossier. Il s'agit d'un impact très localisé puisque les ouvrages voisins (RO2 à 250 m à l'Ouest, KJ2 à 280 m à l'Est et Puits Kerzioc'h à 540 m à l'Ouest) ne présentent pas d'anomalie, de même que les autres piézomètres plus éloignés (Puits Guermeur, MO1, Min1, Min2). Un réseau de 4 piézomètres supplémentaires est proposé dans le dossier (RO3 à RO6) pour comprendre l'origine des concentrations du RO1 comme présenté au § 6.5 de l'étude d'impact et § 2.2.8.1 du Mémoire en réponse. Ces piézomètres seront intégrés au suivi mensuel de niveau et de qualité des eaux souterraines.	Voir développement en 2.11.11-A		
				Demande de Suivi par un organisme indépendant des résultats des taux de manganèse après ozonation					x	Les données d'autosurveillance du rejet sont transmises à la Dreal qui réalise périodiquement des contrôles inopinés. Le dernier contrôle inopiné a eu lieu en juin 2023 et n'a pas montré de non-conformités (concentration en manganèse de 0,98 mg/l).	Le CE prend acte des précisions apportées par Imerys	
				Demande de Stockage ou traitement du manganèse issu de l'ozonation hors fosse 2.					x	Il est prévu un stockage en Fosse 2 comme actuellement dans le cadre du traitement des eaux.	Le CE prend acte des précisions apportées par Imerys	
				Demande de suivis physico-chimiques du contenu de la fosse 2 par un organisme agréé et indépendant avec communication et diffusion à la Mairie de Glomel.					x	Cf. éléments de réponse plus haut	Ce sont plutôt les données au point de rejet qui sont intéressantes à connaître pour la population. Concernant les eaux dans la fosse 2, l'information du comité de suivi me semble plus appropriée Sur la questions des autocontrôles voir développement en 2.11.11-D	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Demande l'installation de piézomètres supplémentaires, à des profondeurs différenciées, sur la rive droite du Kerjean afin de mesurer au plus près l'impact réel des fosses 1, 2 et 3 sur le fonctionnement hydraulique de ce ruisseau et le suivi de ces piézomètres et communication des résultats aux autorités compétentes ainsi qu'aux riverains potentiellement impactés (forages proches).						x	Des piézomètres complémentaires sont prévus autour de la Fosse 2 (RO3 à RO6). Ces piézomètres seront intégrés au suivi mensuel de niveau et de qualité des eaux souterraines.	La réponse d'Imerys devrait satisfaire la demande. Le restitution des données des piézomètres à la population et autorités concernées se fait aujourd'hui via le comité de suivi
				Demande de mesures d'alerte dès dépassement de seuils, sans dérogation, sur ces eaux souterraines. En cas de pollution, nous ne serions plus dans le cas de compensation mais de réparation.						x	Cf. ci-dessus	
				Il est dit (Etude de dangers p.53 à 55 / 214) : « les déchets issus d'industrie d'extraction présentent un danger potentiel pour l'environnement en raison d'un risque de modifications physico-chimiques. » Depuis 2010, le volume des déchets a été multiplié par 6, en raison de la moins bonne qualité de minerai							Le volume de déchets n'a pas été multiplié par 6 depuis 2010. Le mode d'exploitation est inchangé et les quantités de stériles générées par le projet sont détaillées dans le Mémoire Technique. Le tonnage maximal d'extraction restera inchangé à 1 500 000 t/an.	Les conclusions de l'étude de dangers ne doivent pas être réduites à ce seul extrait. Voir le détail de cette étude en tome 2 du dossier d'enquête
				Les photos et l'analyse de MECATER (Tome 2, Mémoire Technique) montrent une pente des verses à modifier, la possibilité de bouchage de drains, des ph d'eaux drainés particulièrement acides (ph 2 à 3). Qu'en est-il de l'évacuation de ces eaux ? Qu'en sera-t-il de leur entretien une fois l'extraction terminée ?							Les infrastructures de drainage sont prévues au niveau des verses à stériles pour assurer la gestion des eaux. L'ensemble des eaux est collecté pour rejoindre le circuit de traitement du site. Il est prévu la mise en place d'une couche d'étanchéité sur les verses à stériles dans le cadre de la remise en état. Un suivi post-exploitation sera mis en place sur 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans selon le résultat du suivi (Cf. § 2.10 du Mémoire en réponse).	Le CE prend acte des rappels faits par Imerys. Ces dispositions étaient déjà précisées dans le dossier d'enquête
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	Une troisième est en cours d'édification : la verse Ouest. IMERYS donne force détail de la protection sous la verse Ouest. Pour autant : quelle est sa durée de vie ? 40 ans, durée annoncée. Ce n'est rien face aux enjeux de long terme. Que se passera-t-il lorsque cette protection ne jouera plus son rôle ?							Le dispositif d'étanchéité à la base de la verse Ouest a été renforcé par une géomembrane. A terme la verse Ouest sera recouverte par une couverture sommitale étanche qui assurera sa protection à long terme. La gestion des eaux correspondra alors à des eaux superficielles. Un suivi post-exploitation sera mis en place sur 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans selon le résultat du suivi (Cf. § 2.10 du Mémoire en réponse).	Le CE prend acte des rappels faits par Imerys. Ces dispositions étaient déjà précisées dans le dossier d'enquête
				on peut trouver dans ce SABES : des alcoyl-sulfonates, de l'amyl-xanthate de potassium, de l'acide sulfurique, des polyglycol, du méthyl-isobutyl carbinol... Ces produits entrent dans la technique de concentration du minerai par flottation que l'on peut retrouver en traces dans les rejets dits « stériles » et dont la toxicité est avérée. On ne peut qu'être étonné que rien ne protège le sol sous le Sabes					x	Le Sabès correspond aux stériles de séparation magnétique (essentiellement des micas). Ils ne contiennent aucun produit chimique. Les eaux de ruissellement du Sabès sont collectées au niveau d'un bassin et rejoignent par pompage le circuit de traitement du site. La zone humide attenante fait l'objet d'un suivi avec un réseau de mini-piezomètres et 2 piézomètres profonds en amont et aval sont également suivis.	Le CE prend acte des rappels faits par Imerys. Ces dispositions étaient déjà précisées dans le dossier d'enquête	
				Les éléments chimiques présents dans ces sables sont dispersés aux alentours. La lixiviation actuelle du SABES est avérée : nous demandons une garantie permanente d'absence de toxicité des poussières et des eaux de lessivage. Où est la pompe annoncée de renvoi des eaux de lessivage dans le circuit d'eau, au niveau du sabes ? Quel suivi ? Quel suivi des éventuels incidents ? Quelle durabilité des dispositifs ?							Les poussières font l'objet d'un suivi environnemental par un réseau de jauges Owen autour du site (méthode normée réglementaire) et les seuils de l'arrêté préfectoral sont respectés comme présenté au § 2.5.2 du Mémoire en réponse. Un suivi post-exploitation sera mis en place sur 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans selon le résultat du suivi (Cf. § 2.10 du Mémoire en réponse).	Le fonctionnement des bassins de décantation est décrit dans le mémoire technique. Les problèmes engendrés par ces poussières sont plus dus à la faible granulométrie de ces sables qu'à leur composition, quasi identique aux sols en place, l'andalousite en moins les envois de poussières sont suivis par les sondes Owen, dont le positionnement et le nombre est prévu optimisé dans le projet. des prescriptions pourraient venir compléter les obligations (voir développement aux points 2.11.9 et 2.11.11)

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Une végétation aux racines puissantes pourra percer en quelques années ce « tapis » sous lequel est stockée une poussière potentiellement toxique.							Cf. ci-dessus	La pauvreté des terres en place ne devrait pas permettre le développement d'autres végétation que broussailleuse, comme décrit au dossier. Pour les plantation d'arbres prévues en crête, le projet pourrait intégrer des fosses de plantations
				Les sources d'émission des poussières ne sont pas identifiées dans ce dossier (Tome 4, Gestion des Risques) Ce point est souligné par le rapport « installations classées ». Cela traduit une absence de prise en compte, par IMERYS, de cette nuisance pourtant impactante pour le personnel et les riverains.							Les sources d'émission de poussières sont indiquées dans le dossier (voir § 3.13.1.1 de l'étude d'impact). Le suivi des émissions de poussières dans l'environnement est réalisé par un réseau de 7 jauges Owen autour du site. Le positionnement de ces jauges a été établi par un bureau d'études spécialisé dans un plan de surveillance des émissions de poussières validé par l'inspection des installations classées. Il s'agit de la méthode normée définie par la réglementation. Les résultats sont conformes aux seuils de l'Arrêté Préfectoral comme présenté au § 2.5.2 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte des précisions et confirmations apportées par Imerys. Cette nuisance est prise en compte. Son suivi pourrait être amélioré par de nouvelles prescriptions dans le cadre de l'autorisation du projet (voir développement aux points 2.11.9 et 2.11.11)
				Nous constatons des niveaux d'empoussièrement sur site et autour du site, mesuré par IMERYS avec des méthodes dénuées de toute objectivité : Les lieux de mesure sont très contestables puisque certains capteurs sont placés à l'abri et protégés des poussières de l'usine ; Aucune analyse physico-chimique des « poussières » n'est réalisé							Le suivi des retombées de poussières est réalisé conformément à la réglementation et au plan de surveillance des retombés de poussières en vigueur sur le site. Le positionnement de certaines jauges à proximité de haies n'est pas problématique en soi. C'est la position des jauges par rapport aux vents dominants qui a déterminé l'implantation du réseau de surveillance. Le seuil d'émission de poussière autorisé de 500 mg/m2/j est respecté (2 campagnes par an d'une durée d'un mois chacune).	
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	Concernant le Sabes, une analyse d'eau de pluie faite sur un village distant de quelques centaines de mètres de ce sabès, par un laboratoire indépendant présente des taux excessifs de plusieurs métaux dont le plomb (cf annexe 1)							Il n'y a pas de métaux lourds dans le gisement étant le contexte géologique du site et l'analyse spécifique faite sur le rejet montre l'absence de métaux lourds (Annexe 3 de l'étude hydrogéologique).	Le constat montre la présence de plusieurs minéraux. Leur présence excessive, notamment par rapport à différentes valeurs seuil est analysée dans le dossier.
				Dans le Tome 2 Mémoire Technique, 4 sur 5 p18/169, l'unique analyse physico-chimique du dossier date de 2010. Elle indique la présence de plomb à 21, 26 et 33 mg/kg de matière sèche respectivement sur lixiviats de matériaux issus de la verse de Kerroué, de sables et des stériles humides pour des taux devant être inférieurs à 0.05 mg/kg de matière sèche.						La valeur < 0,05 mg/kg en plomb sur les analyses des résidus de 2010 présentées dans le mémoire technique ne correspond pas à un seuil autorisé mais à la valeur obtenue après lixiviation su 24h. Les analyses après lixiviation montrent que la redissolution des éléments chimiques est extrêmement faible.	De nouvelles prescriptions dans le cadre de l'autorisation du projet pourraient par exemple imposer un contrôle plus régulier sur les retombées de poussière dans les eaux des zones humides , puits gouttières et réservoirs d'eau de pluie chez les riverains (voir développement aux points 2.11.9 et 2.11.11)	
				Demandes : Les analyses de poussières soient réalisées par des organismes indépendants garantissant des mesures objectives, Des données physico-chimiques soient mesurées : taux d'Aluminium, Arsenic, Plomb, Nickel, Zinc... Des analyses physico-chimiques sur des récupérateurs d'eau de pluie à différentes distances du site.				x		x	Les mesures de retombées de poussières sont réalisées par un organisme indépendant (actuellement Socotec).	Le CE prend acte des précisions apportées par Imerys
				Nous exprimons nos inquiétudes sur la faible couverture du Sabes qui n'est pas garantie dans la durée. Quant aux pentes, elles seront rapidement lessivées.							La remise en état est effectuée à l'avancement sur les talus en situation définitive et sur la plate-forme sommitale. Un suivi post-exploitation sera mis en place sur 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans selon le résultat du suivi (Cf. § 2.10 du Mémoire en réponse).	Voir aussi développement au point 2.11.13 et 2.11.14
				Demande Un suivi de ces éléments autant d'années que le SABES sera en fonctionnement et tant qu'il ne sera pas couvert.						x	Cf. ci-dessus	
				Projet d'installation de panneaux photovoltaïques qui pourrait venir à terme « couvrir les sommités du Sabès », selon IMERYS. Ce projet relève d'une manipulation des plus mensongères car l'instabilité des supports le rend irréalisable.							L'opportunité de créer un parc photovoltaïque sur la partie sommitale du Sabès (sur 35 ha) n'est qu'une option envisagée à convenir avec le territoire (ce projet nécessitera une étude d'impact spécifique).	Ce projet n'est présenté que comme hypothèse. Son éventuelle mise en œuvre, prévue à l'horizon 2046 sera affinée d'ici là Le CE prend acte des précisions apportées par Imerys

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				On peut observer un niveau d'empoussièrément sur tout le site (installations, équipements, engins, routes,...) Quels sont les risques pour la santé des salariés ? Quelles mesures de toxicité des poussières sont réalisées ? Quelles mesures de sécurité ont été prises pour l'ensemble des salariés?							L'évaluation des risques sanitaires liés aux émissions de poussières a été prise en compte dans le dossier (voir § 8.2.2.2 de l'étude d'impact).	Le CE prend acte des précisions apportées par Imerys. Voir aussi l'étude de dangers. Les comités de suivi montrent aussi les dispositions prises dans et aux alentours des zones de travail, concernant la santé des salariés
				Nous demandons que le Comité de Suivi soit informé des accidents de travail liés à IMERYS GLOMEL, quel que soit le statut de l'agent.					x		Les statistiques d'accident de travail présentées en comité de suivi concernent l'ensemble des salariés du site, y compris le personnel intérimaire. Le compte-rendu du comité de suivi du 21 décembre 2023 est présenté en Annexe 2 du Mémoire en réponse.	
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	Les riverains ont parfois été réveillés dès 5h30 par le brise roche hydraulique. Les riverains ne sont pas 15 comme l'affirment IMERYS. Les bruits sont entendus régulièrement au niveau des bourgs de Glomel et Trégornan et jusqu'à la Trinité Langonnet.							Le contrôle des niveaux sonores est effectué conformément à la réglementation par un bureau d'études indépendant au cours d'une campagne annuelle en période estivale. Les mesures sont effectuées de jour et de nuit avec l'usine en arrêt et en activité pour contrôler la conformité aux niveaux de bruit et aux émergences. Il y a 8 stations de mesures tout autour du site. Les résultats sont présentés lors des comités de suivi. Il est proposé dans le dossier de rajouter une campagne complète de mesure de bruit en période hivernale. 4 silencieux ont été installés depuis 2021 sur des équipements de l'usine suite à la réalisation d'une étude acoustique par un bureau d'études indépendant. Concernant l'utilisation du brise roche hydraulique de 5h à 7h, il est proposé de réaliser une mesure de bruit ponctuelle sur ce créneau horaire afin de vérifier la conformité aux seuils en période nocturne. Les dispositions relatives au bruit sont présentées au § 2.5.1 du Mémoire en réponse.	Le CE demande qu'il soit interdit de faire fonctionner le BRH avant 7h00 du matin
				IMERYS ne respecte pas la réglementation sur la période 21h - 7h, en particulier celles des émergences nocturnes La méthodologie des autoévaluations sur les pollutions sonores est entachée de forte partialité : exemple : Les périodes d'analyse choisies selon les villages alentour présentent une dominante de vent Est-Nord Est quand les vents dominants sont Ouest- Sud Ouest ou Nord-Nord Ouest.						Cf. ci-dessus	Nuisances sonores : voir développement au point 2.11.9 et 2.11.11-D	
				Le creusement de la Fosse 4 apporterait un niveau de nuisances sonores très élevés pour les habitants des villages de Guerphalès, Kergroas. Trégornan sera fortement impacté.				x		Des modélisations de propagation du bruit ont réalisées et sont présentées en Figures 71, 72 et 73 de l'étude d'impact.	Voir supra, ainsi que l'observation R 44, les commentaires et réponse qui y ont été apportées	
				Conformément à l'avis de l'ARS, nous demandons expressément la mise en place d'un registre de plaintes en Mairie avec communication obligatoire à l'ARS.						x	Pas de réponse attendue	Cette question pouvant interpeller plusieurs acteurs et partenaires, je suggère qu'elle soit validée en comité de suivi
				demande l'analyse des bruits par des organismes agréés indépendants.						x	Les mesures de bruit sont réalisées par un organismes extérieur (actuellement Socotec).	Dont acte voir aussi supra

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Chaque mètre carré détruit fait disparaître des milliers d'individus de plusieurs centaines d'espèces de manière irréversible. L'exploitation de la fosse 4 et la verse ouest s'ajouteraient ainsi aux surfaces déjà perdues depuis l'ouverture de la carrière dans les années 70. Soit encore une disparition nette de 10,34 ha et 1,5 km de haie. Pouvons-nous encore nous le permettre ?							Les haies et les zones boisées impactées par le projet feront l'objet de mesures compensatoires. Il est prévu la plantation de 1,45 ha de bois à vocation écologique (contre 1,09 ha impacté) sur des terrains validés par la commune de Glomel et la plantation de 2 165 ml de haies (contre 1498 ml impactées) dès la 1 ^{ère} phase quinquennale d'exploitation. Il est à noter que 90% de l'objectif de plantation de haies de l'AP actuel sera réalisé à la fin de l'hiver 2023-2024 (2471 m replantés sur un total de 2760 ml) comme présenté au § 2.4 du Mémoire en réponse.	Le processus de décapage et le projet de remise en état prévoit que la terre végétale du site sera terrassée et remise à part sur le site, puis remployée. La conservation de ce substrat participe au maintien des caractéristiques des sols et favorisera à la reconquête des habitats. Concernant les haies et boisements, voir développement au 2.11.10
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	IMERYS affirme : « Dans le secteur du projet de Fosse 4 et d'extension de la verse Ouest, il n'a pas été mis en évidence la présence d'amphibiens et il n'abrite pas non plus de milieux potentiels de reproduction » (Page 10 sur 36 Tome 3 Etude d'Impacts sans annexe 3/11). La non observation ne vaut pas absence. L'observation de ces espèces à proximité immédiate indique bien leur présence potentielle sur la zone d'étude de la fosse 4 et de la verse Ouest. Les milieux sont en connexion et en interdépendance les espèces circulent en fonction de leur cycle biologique.							L'étude écologique est présentée en Annexe 3 de l'étude d'impact. L'étude d'impact reprend uniquement les principaux éléments. Cette étude écologique étudie les impacts sur les différents cortèges de la faune.	Le vallon de Kerroué fait l'objet d'une observation écologique distincte de l'emprise de la fosse 4. Voir annexe 3 de l'étude d'impact
				L'étude d'impact oublie une vaste partie de la biodiversité. Ainsi, nous déplorons l'absence de connaissances et d'inventaires sur les espèces de lichens, bryophytes, ptéridophytes, de champignons, l'ensemble des groupes d'invertébrés, d'araignées, les espèces du sol, de la litière et du vieux bocage.				x			Cf. ci-dessus	L'étude d'impact ne fait que citer des extraits de l'étude écologique, qui figure in extenso en annexe 3 à l'étude d'impact
				Les zones humides de tête de bassins versants étudiées ici hébergent des espèces devenues rares à force de pression sur la nature. Nous déplorons la destruction des zones humides de la fosse 3. Comment IMERYS peut-il dire que l'impact de la fosse 3 sur la zone humide attenante est nul ?							Les zones humides de l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface (zones humides impactées sur 7 ha avec 15 ha de mesures compensatoires + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern) comme rappelé au § 1.3 du Mémoire en réponse. Les suivis actuels montrent que la zone humide du Kerzioc'h n'est pas impactée par l'exploitation de la Fosse 3.	Le code de l'environnement autorise les mesures compensatoires. L'étude et les suivis de la zone humide de Kersioc'h aboutissent à des conclusions différentes de celles émises par les auteurs de cette observation. Le suivi de cette zone humide a fait l'objet d'une présentation spécifique lors du dernier comité de suivi.
				Il est urgent et vital d'arrêter le creusement de cette fosse 3, qui rappelle-le, est située dans le périmètre de captage d'eau potable du Mézouët. Le rabattement de la nappe, déjà mesuré entre 5 et 8 mètres, ne peut que s'accroître au fur et à mesure de l'excavation de la fosse 3.							L'analyse du débit d'exhaure de la Fosse 3 a été prise en compte dans l'étude d'impact (Cf. § 3.2.2 de l'étude hydrogéologique). Celle-ci montre que les apports souterrains ont atteints leur maximum et que les variations à venir du volume d'exhaure de la Fosse 3 seront liées aux variations de la pluviométrie et non à l'approfondissement de la Fosse 3.	Cette affirmation contredit les études géotechniques
				les nuisances sonores, les vibrations, les poussières sont, pour l'instant contenus par le bocage de la fosse 4. Le bocage, une fois détruit, ne fera plus écran pour la préservation de ce corridor écologique et pour héberger les espèces présentes.					x			De modélisation de propagation du bruit et aérodispersives ont été réalisées et sont présentées dans l'étude d'impact.

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				le rabattement de la nappe d'eau conduisant à un assèchement progressif de la zone humide tout ou partie de l'année. L'aspersion artificielle de la zone humide de la fosse 4, envisagée dans les mesures compensatoires par IMERYS, est de la « poudre aux yeux » Quelle sera la durée et le suivi de cette aspersion au cours des années ?							L'impact de la Fosse 4 sur la zone humide de Kergroaz a été étudié en détail dans le dossier (voir § 3.4 et § 3.3 de l'étude hydrogéologique). Il n'y aura pas d'assèchement de la zone humide et pas de modification du caractère humide des sols. La mesure de réduction proposée pour l'aspersion de la zone humide de Kerroué en période d'étiage pourra être adaptée en concertation avec la Commission Locale de l'Eau.	Le CE prend acte des précisions apportées par Imerys
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	La vie aquatique dans le cours d'eau du Crazius a bénéficié de suivis supplémentaires depuis la précédente enquête publique. ils montrent une altération du milieu naturel. Nous ne pouvons que nous étonner d'un commentaire « très bon » le nombre d'espèce chute à 16 espèces en amont de la réserve naturelle de Glomel. Le résultat montre donc une chute considérable du nombre d'espèce à l'aval du rejet.							La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé en aval du rejet est présentée au § 2.2.4 du Mémoire en réponse.	Les suivis effectués constatent une légère dégradation du Crazius entre 2020 et 2021, marquant le passage d'un état très bon à bon.
				Pourquoi n'a-t-on pas le rapport de Rive, 2020 dans son intégralité ?							Le rapport complet 2022 de Rive est fourni en annexe 4 de l'étude hydrogéologique.	
				Sur la fiche de suivi de la station dite « Magoar », la photo montre ce fond meuble constitué de quantité de sable et de fine noir. Il est dit en commentaire « La population de truites fario est peu abondante. Sur la station amont l'abondance est faible. Au pied du barrage l'abondance est faible à moyen, puis en amont de l'étang du Crazius l'absence de truite est constatée ». La rupture de continuité écologique est certaine. Ce barrage retient une grande partie des boues liées au rejet de la carrière.						Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse). Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).	La concertation a venir en 2014 entre Imerys et les différentes parties prenantes, qui doit prendre acte des suivis réalisés par Imerys aura pour but de dresser le bilan de l'état initial du Crazius, d'organiser les suites à donner et de bâtir les bases d'un plan d'actons coordonnées	
				Dans l'Etude d'Impacts Annexes 7/13 p.8 du « Rapport 2020 de suivi du Crazius », il est indiqué que pour la station amont de la réserve naturelle, l'habitat pour la faune benthique est de seulement 13,7/20 en raison de la dominance d'un sédiment fin offrant peu d'intérêt pour les invertébrés aquatiques. D'où vient ce « sédiment fin » ?						Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse).	la qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé n'est pas uniquement influencée par l'activité du site. L'établissement du bilan évoqué supra devrait permettre de mieux définir ce sédiment, sa composition et son origine	
				Suite au constat de problème de colmatage du ruisseau du Crazius et par conséquent un problème de colmatage de la rivière Ellé, quelles mesures vont être prises pour contenir ces fines en transit ?						Cf. ci-dessus	Voir supra	
				L'érosion des verses est plus importante en cas de forte pluie. Le transit vers les points bas (les ruisseaux) est amplifié. IMERYS compte donc sur un débit plus important pour emporter les fines plus à l'aval ? Nous interpellons fortement les pouvoirs publics sur l'importance de la rivière Ellé comme étant un cours d'eau à eau vive et fraîche : un fond de lit de bonne qualité doit être assuré.						La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé en aval du rejet est présentée au § 2.2.4 du Mémoire en réponse.	Les ruissellements sur les verses non encore réhabilitées sont captés dans un réseau de fossés et traités avant rejets au milieu naturel	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				L'atteinte à cette espèce protégée (Luronium natans, le Flûteau nageant) et à la vie piscicole doit faire l'objet de contrôle par les agents de la réserve naturelle et de l'Office Français de la Biodiversité.						x	Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse).	Les réserves naturelles, ZNIEFF et zones Natura 2000 font l'objet de suivi.
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	les arbres à cavités du bocage détruits au niveau de la fosse 4 et de la verse ouest doivent être conservés pour la création de niches écologiques au lieu d'être valorisés sous forme de bois de chauffage ou de plaquettes						x	Les haies et les zones boisées impactées par le projet feront l'objet de mesures compensatoires. Il est prévu la plantation de 1,45 ha de bois à vocation écologique (contre 1,09 ha impacté) sur des terrains validés par la commune de Glomel et la plantation de 2 165 ml de haies (contre 1498 ml impactées) dès la 1ère phase quinquennale d'exploitation.	La valeur écologique des haies et boisements nouveaux mériteraient effectivement d'être mieux appréhendées. Une compensation basée sur un certain nombre de mètres linéaire ou de m² est déjà une très bonne chose Je suggère qu'il soit recherché si sur le site certains vieux arbres, même morts pourraient être intéressants à conserver ou à déplacer. De même, peut-être serait-il possible de prévoir la plantation de quelques « gros » sujets ?
				Nous demandons une étude de faisabilité pour le déplacement partiel de sols, d'arbres et tous éléments et espèces naturels ? Pourquoi ne pas envisager à titre expérimental la transplantation d'éléments naturels afin d'assurer leur survie et non pas de les ensevelir purement et simplement ?					x	Pas de réponse attendue		
				REGARDONS les haies compensatoires précédentes, dans combien de temps y aura-t-il des arbres à cavités fonctionnelles ? Certainement pas en 2047 mais plutôt en 2547						L'avancement des plantations de haies est présenté au § 2.4.5 du Mémoire en réponse. Une concertation sera réalisée avec l'AMV sur le choix des essences pour assurer une bonne qualité écologique des haies.		
				Nous demandons que l'État via l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) ou tous autres organismes d'État analysent et produisent un rapport sur les conséquences de la présence de métaux, d'une conductivité élevée de l'eau, sur la vie aquatique avant d'autoriser l'ouverture de la fosse 4.					x	La qualité du rejet est en amélioration constante depuis plusieurs années (moyenne pondérée en manganèse du rejet de 1,87 mg/L en 2022 et 1,41 mg/L en 2023). Cette amélioration va se poursuivre avec la mise en service de la nouvelle usine de traitement du manganèse par ozonation prévue en avril 2024. La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé en aval du rejet est présentée au § 2.2.4 du Mémoire en réponse. L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	L'ensemble des suivis sur la qualité des rejets et les milieux récepteurs doit se poursuivre, c'est le meilleur garant d'une alerte en cas de problème... et c'est la base d'un dialogue et d'une coopération entre tous les partenaires concernés. Il est essentiel que ces obligations de suivi soient reprises en tant que prescriptions dans l'éventuelle future autorisation.	
				A long terme, quelles sont les conséquences du sulfate sur les écosystèmes aquatiques						Une étude sur l'écotoxicologie du rejet réalisée par Ineris et Socotec est présentée en Annexe 11 de l'étude hydrogéologique. Les conclusions de cette étude sont rappelées au § 2.2.4.4 du Mémoire en réponse. Aucun effet n'a été constaté sur les organismes aquatiques avec des concentrations de l'ordre de 1300 mg/L de sulfates. Les réponses d'Eau du Morbihan aux observations émises lors de l'enquête publique sur la définition des périmètres de protection des captages de l'usine de Toulreincq soulignent l'absence de problème sanitaire du rejet et l'absence de non-conformités sur la qualité des eaux brutes (Cf. § 2.2.3 du Mémoire en réponse).	Le CDE prend acte des précisions apportées par Imerys	
				La société IMERYS va-t-elle régler le problème de l'imperméabilisation des mares compensatoires de la fosse 3 ?						Il est prévu la réalisation de nouvelles mares compensatoires dans le cadre du projet comme présenté dans la mesure BIO-A3 au § 6.7.4 de l'étude d'impact.	Les décisions concernant ces mares ne doivent pas relever de la seule décision d'Imerys. Ces mesures environnementales sont organisées de manière collégiale	
				Nous demandons que les terrains détenus par IMERYS et ses sociétés annexes soient travaillés dans le respect de la biodiversité. Un arrêt immédiat de l'utilisation des pesticides de synthèse doit être décrété par les autorités environnementales. Les terres agricoles mises à disposition par IMERYS devraient faire l'objet de pratiques agro-écologiques permettant à la biodiversité de s'exprimer pleinement, en compensation première de destructions définitives.					x	Pas de réponse attendue	Ces propositions ne rejoignent pas celles souhaitées, demandées ou actées par les différents acteurs ou partenaires ou décideurs sur le respect de la biodiversité	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	Des volumes considérables de déchets transforment définitivement les paysages à quelques centaines de mètres des points culminants du secteur : Minez Du et Calotte St Joseph. Leur préservation a valu un avis défavorable du Conseil d'Etat pour une exploitation éolienne. Les zones de dépôt de stériles banalisent le caractère exceptionnel des Montagnes Noires. Cette modification du paysage constitue une « aberration » géologique dans la lecture du paysage et compromet l'intégrité du paysage pour les générations futures.							L'altitude des différentes vers à stériles a été définie à la suite d'une étude paysagère pour tenir compte des contraintes spécifiques de l'environnement local. La remise en état est effectuée de manière coordonnée à l'exploitation. Les mesures liées au paysage sont rappelées au § 2.6 du Mémoire en réponse.	Depuis de nombreuses années, les autorisations d'exploiter cette carrière ont imposé/organisé le maintien sur site des stériles d'extraction. Cela a pour avantage d'éviter leur évacuation source de poussières, un trafic important de camions avec son cortège de production de CO2 et de consommation de carburants, tout en permettant qu'une partie puisse être remployée sur site. Dès lors une nouvelle topographie des lieux est à envisager
				400 hectares de foncier ont été accaparés par IMERYS en l'espace d'une génération. Cela représente 10 % des surfaces agricoles d'une commune pourtant particulièrement étendue. Une dizaine de ferme de taille humaine ont disparu laissant place à des longères abandonnées voire détruites. Quel avenir pour le bâti encore existant ? Des baux précaires déstabilisent des exploitations qui ont besoin d'une nécessaire vision à long terme.						Imerys loue environ 250 ha de terres à des exploitants agricoles du territoire. En 2010, la surface agricole utilisée de la commune de Glomel représentait 3 991 ha (AGRESTE, 2010) soit environ 50 % de la superficie totale de la commune (7 993 ha). Le projet et ses 9,6 ha de terres agricoles consommera environ 0,22% de surface agricole utile. Une étude de compensation agricole collective présentée en Annexe 20 de l'étude d'impact a également été menée conjointement au dossier qui confirme les impacts faibles à très faibles du projet sur les exploitations agricoles concernées. Le sujet du foncier agricole est présenté au § 2.8 du Mémoire en réponse.	Ces hectares ont été acheté de gré à gré lorsque leurs propriétaires en ont été vendeurs, souvent des agriculteurs parant en retraite, sans repreneur. La Safer aurait pu préempter ses terres si elle avait souhaité y établir un exploitant agricole. Ces terres, acquises en vue d'une éventuelle extension de la carrière, ont été données en usage agricole aux demandeurs intéressés. Plusieurs d'entre eux sont venus témoigner lors de cette enquête leur satisfaction de la situation, et même leur avis favorable au projet	
				Des progrès dans l'intensité des pollutions lumineuses sont enregistrés avec la mise en place de nouveaux moyens d'éclairage, tourné vers le sol, depuis seulement quelques mois. La vigilance est de mise sur ce point également. IMERYS est encouragé à poursuivre en ce sens.						Pas de réponse attendue	Le projet prévoit effectivement la poursuite de ces effort	
				La durée d'engagement de suivi (5 ans) et la remise en eau de la fosse 3 démontrent la légèreté avec laquelle la question de responsabilité finale est traitée.						Le suivi post-exploitation sera de 10 ans, avec des phases additionnelles de 5 ans en fonction des résultats du suivi (Cf. § 2.10.3 du Mémoire en réponse).	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys. Les prescriptions accompagnant l'éventuelle nouvelle autorisation seront rédigées en intégrant ces modifications	
				Le projet final pour la fosse 3 est incomplet : Les stériles acidifient fortement les eaux, Le plan d'eau sera également acidifié par les métaux contenus dans les parois rocheuses. Quels mouvements d'eaux souterraines seront observés le long des failles Est-Ouest entre la fosse 2, aux eaux très polluées et la fosse 3 ? Quelle solution technique aura le moins d'impact sur les eaux avoisinantes du périmètre de captage ?						Un remblaiement par des stériles d'extraction du site est prévu dans la zone de la Fosse 3 qui recoupe le PPR. Les dispositions seront prises pour assurer une étanchéité du stockage de stériles avec la mise en place d'une couche de PS à la base et sur les talus du stockage comme c'est le cas pour les autres vers à stériles carrière. Il est proposé de définir un protocole détaillé de remblaiement et de mise en eau de la Fosse 3 en concertation avec les parties prenantes (Commissions Locales de l'Eau, SMAEPKBA). Les dispositions relatives au remblaiement de cette zone du PPR sont précisées au § 2.2.7.3 du Mémoire en réponse.	Voir développement au point 2.11.3	
				Quant à la verse Ouest, la nature cherchera toujours en 100 ans ou 10 000 ans à éroder cette colline artificielle engendrant des lessivages et des produits d'érosion chargés d'éléments polluants.						Pas de réponse attendue	Voir développement au point 2.11.4	
				Les projets finaux « touristiques » sont complètement illusoire en raison de l'acidité des eaux qui nécessitera des protections fortes.						Pas de réponse attendue	Le projet de cheminement pédestre et de belvédère sur la verse Ouest me parait séduisant	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	Une chose est certaine, c'est que la Bretagne telle que nous la connaissons aujourd'hui ne sera plus la même en 2100 et ça c'est effrayant. IMERYS affirme que les vents sont sur le secteur « peu violents » : les victimes de la tempête Zeus (2017) ou Ciaran (2023) apprécieront... « Forte sensibilité de l'exploitant aux épisodes pluvieux exceptionnels » : que propose IMERYS en raison de la fréquence croissante de ce type d'épisodes ?							Pas de réponse attendue	En RD 139 un salarié d'Imerys expose les mesures prises par Imerys lors de la tempête Ciaran. C'est, par l'exemple, un élément de réponse
				IMERYS affirme agir pour diminuer les gaz à effets de serre (GES) : le process industriel est extrêmement énergivore. La communication de gaz communiquée dans le dossier est de 16.4 GW. Que propose concrètement IMERYS pour diminuer ses propres émissions de GES ? Les termes « à l'étude » (cf Tome 4) sont creux : quels sont les moyens humains et financiers mobilisés ?						Le § 2.9 du Mémoire en réponse présente les actions du groupe pour lutter contre le réchauffement climatique. Des mesures pour réduire les consommations de GES sont également présentées dans le dossier au § 3.13 et § 6.9 de l'étude d'impact.	Le CE prend acte des réponses apportées par Imerys	
				Entre Eviter /réduire/Compenser, IMERYS raisonne in fine « compenser ». Le plan de gestion des mesures compensatoires présenté en annexe 5 montre cinq sites de compensation. L'étude prévoit un rendu annuel et biennuel depuis leur mise en œuvre. - Les effets attendus ont-ils été atteints ? - Les services de l'État ont-ils eu les études permettant d'apprécier le retour de zones humide et d'habitats/ d'espèces visés par ces mesures ? - Où sont ces suivis et bilan de compensation de la fosse 3 ?			x			Les mesures compensatoires sont suivies par l'AMV et les rapports annuels sont transmis à l'administration. Un suivi écologique de la zone humide du Kerzioc'h est également en place avec le bureau d'études Haliéco.	Le CE prend acte des précisions apportées par Imerys	
				Comment évoquer la réduction quand on observe une intensification de l'exploitation avec en bouquet final l'exploitation concomitante de 2 fosses ? Comment évoquer la « réduction » lorsque les volumes des déchets miniers ont été multipliés par 6 depuis 2010.						L'exploitation simultanée de 2 fosses est une situation classique du fonctionnement du site comme rappelé au § 1.2 du Mémoire en réponse.	Il n'y a pas d'intensification de la production dans le projet, mais maintien de la production. La réduction des impacts peut passer par d'autres solutions que la réduction de la production : le dossier et le projet montrent pas exemple une certaine optimisation des emprises déjà exploitées, montrent comment de nouvelles zones humides ont été épargnées...	
				Dans le dossier d'enquête publique, il est évoqué la réalisation de mares compensatoires. Sur un plan, il est indiqué des soucis d'alimentation en eau. Les mesures compensatoires n'auraient donc pas fonctionné la dernière fois. La destruction historique des 40 ha de zones humides est aujourd'hui irrémédiable, non compensée ou très partiellement. La qualité et les quantités d'eau sont modifiées. Des mesures importantes doivent être prises. Des mesures correctives sont-elles envisagées pour rendre effectif le fonctionnement ces mares ? L'alimentation avec les fossés de ceinture de la verse, acidifiant la mare, n'est pas une mesure acceptable.						Les zones humides impactées par l'extension Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface. La superficie de zones humides impactée par l'extension Fosse 3 était de 7 ha qui a fait l'objet de 15 ha de mesures compensatoires sur plusieurs secteurs à proximité du site (Keragathe / Faouëdic / Crazius / Moustrougan) et de 15 ha supplémentaires de restauration sur la Réserve Naturelle Régionale de Lan Bern à Glomel.	Les soucis d'alimentation d'eau évoqués font essentiellement référence à l'année de sécheresse vécue en 2022	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	Nous demandons que des compensations de type suppressions de remblai, enlèvement de plantations de type monoculture de résineux et peupliers, soient réalisées sur les zones humides dans un rayon de 5 km autour de la carrière.						x	Pas de réponse attendue	Ces propositions ne rejoignent pas celles souhaitées, demandées ou actées par les différents acteurs ou partenaires ou décideurs sur ces zones humides	
				Les cours d'eau affluents du Crazius et le Crazius lui-même doivent bénéficier d'une renaturation consistant à leur redonner un aspect proche de leur état naturel d'origine afin de retrouver une faune et une flore diversifiées (remise en talweg, recherche des anciens méandres et remise en eau, effacement et destruction de drains), enlèvement de remblai, suppression de plantations artificielles.						x	Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).	La concertation à venir en 2014 entre Imerys et les différentes parties prenantes, qui doit prendre acte des suivis réalisés par Imerys depuis plusieurs années aura pour but de dresser le bilan de l'état initial du Crazius, d'organiser les suites à donner et de bâtir les bases d'un plan d'actions coordonnées	
				Nous demandons la création d'une dizaine de mares sur l'ensemble des maîtrises foncières et site de compensation historique ou à venir. Le fonctionnement de ces mares doit être suivi et non abandonné comme précédemment.						x	Il est prévu la réalisation de nouvelles mares compensatoires dans le cadre du projet comme présenté dans la mesure BIO-A3 au § 6.7.4 de l'étude d'impact.	Le suivi des mares compensatoires est effectué conformément aux prescriptions adossées à l'autorisation d'exploiter actuelle. Ces prescriptions organisent un partenariat entre Imerys et les différents interlocuteurs concernés	
				demande un bilan des mesures compensatoires passées. Une analyse et un bilan réalisé par un organisme d'État indépendant ou expert mandaté par celui-ci.						x	Un rappel des mesures mises en place dans le cadre des précédents AP est donné au § 1.3 du Mémoire en réponse.		
				Quelles sont les actions d'IMERYS pour ne pas gâcher cette ressource alors que nous ne savons pas aujourd'hui quelles seront les demandes à l'avenir de métaux plus ou moins rares ? Y a-t-il possibilité de recycler les matériaux déjà utilisés ? Si oui, pourquoi ne pas inciter le recyclage de l'andalousite ? Y a-t-il possibilité de recycler des déchets stockés dans les verses ? L'andalousite étant un minerai rare et aux ressources limitées : quelles alternatives peuvent être trouvées ? Quel schéma stratégique de recherche est-il engagé ? D'après des documents d'IMERYS datant de 2020, des produits de substitution existe (revêtement type VALOREF)						x	Le recyclage de l'andalousite dans les produits finis n'est pas possible car elle ne peut pas être dissociée une fois que le produit final est réalisé (briques réfractaires, moules de fonderie...).	Voir les scénarios alternatifs exposés dans l'étude d'impact et le mémoire technique. Voir aussi réponse apportée à votre observation, plus avant	
				D'ici 2042, le gisement sera épuisé. Faut-il s'attendre à une demande d'extension d'ici 5 ans, 10 ans ?								Il y a une continuité géologique du gisement qui est cartographiée vers l'Ouest mais à ce jour il n'est pas possible de définir quel sera l'avenir de l'exploitation après la Fosse 4.	Le CE prend acte de la réponse faite par Imerys
				Nous constatons que le Comité de suivi 2023 ne s'est pas tenu malgré une obligation annuelle. Qui en vérifie la fréquence, la légalité et la réalité ? Nous demandons qu'il se tienne à périodicité fixe avec invitation adressée à l'ensemble des riverains du site, sans exclusion.								Le comité de suivi a eu lieu le 21 décembre 2023 pour les résultats 2022. Le compte-rendu du comité de suivi est fourni en Annexe 2 du Mémoire en réponse.	La tenue du comité de suivi 2023 a été décalée pour ne pas interférer avec l'enquête publique

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C,	Qui paie la note ? L'argent public qui doit changer régulièrement les systèmes de pompages des eaux brutes à Barrégant ? ou l'argent privé responsable de cette pollution ? Qui paie les routes qui doivent supporter un trafic routier anormalement élevé sur la RD 85, si ce n'est l'argent public ? Quelles sont les retombées financières annuelles pour les collectivités territoriales (Commune, Communauté de communes, Département, Région) ? quels sont les coûts cachés de cette exploitation minière (traitement des eaux, pollutions, impact sur la santé) et les coûts indirects liés la limitation actuelle et future de la ressource en eau ?				x			Le site respecte les prescriptions environnementales de l'arrêté préfectoral et s'engage également sur des actions volontaires au-delà de la réglementation pour limiter les nuisances et pour favoriser l'environnement sur le territoire (voir les mesures d'accompagnement sur les zones humides, le bocage, les ORE, les cyanobactéries...). Imerys Glomel s'engage également sur un suivi post-exploitation. Le site contribue à la vie économique locale avec les emplois directs et l'activité des sous-traitants (120 emplois / 83 entreprises bretonnes sous-traitantes) et les familles des 120 salariés vivent en majorité sur le territoire du Pays COB ce qui représente autant d'activité locale pour les écoles, les commerces, les loisirs, la vie associative et culturelle... Imerys Glomel contribue également à la CVAE dans le respect de la réglementation et du cadre légal.	Et la contribution foncière versée par l'entreprise (anciennement taxe professionnelle) vient alimenter le budget des collectivités locales, notamment en ce qui concerne les infrastructures (routes) Le dossier d'enquête et les comités de suivi présente le cout des dépenses environnementales portées par Imerys. Ces montants sont aussi rappelés au point 2.7 de mon document « conclusions et avis »
RD 218	07-déc	M. LAVEL J.	29850 GOUESNOU	L'Entreprise insiste sur sa volonté de remettre, en fin d'exploitation, un terrain écologiquement propre. J'ai constaté la maîtrise des consignes de sécurité et la prise en compte des procédures de respect de l'environnement.		considéré favorable					Pas de réponse attendue	Cf R11
RD 219	07-déc	MME ROCHE F.	56320 PRIZIAC	en tant qu'habitant de la communauté de commune, je souhaite ardemment que notre environnement soit préservé: la qualité de l'eau, la fonctionnalité des écosystème, la beauté des paysages, la qualité de l'air.							Pas de réponse attendue	L'une des finalités de la procédure d'autorisation est de trouver le meilleur point d'équilibre possible entre la présence de la carrière et la qualité de vie des résidents locaux
				Nous savons tous que les bénéfices de cette entreprise n'auront pas de retombé local, que la population n'a pas besoin de cette extension			x				L'emploi et la dynamique socio-économique est présentée au § 2.11 du Mémoire en réponse.	L'absence de retombée locale ne me parait pas refléter la réalité (emploi, population, clientèle des commerces et prestataires...)
				Une fois les désastres commis ce seront les communes et les habitants qui paieront la dette environnementale et sociale.						Il est prévu une remise en état à vocation naturelle et un suivi post-exploitation de 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans selon le résultat du suivi.	Les lois environnementales prévoient et imposent qu'une fois l'exploitation terminée, une remise en état du site viennent « neutraliser » les impacts environnementaux de cette exploitation. S'il n'y a pas d'intérêt social ni économique à la présence de la carrière, pourquoi sa fermeture causerait-elle une dette sociale ?	
RD 220	07-déc	M. HUITOREL S.	GLOMEL	Après avoir pris connaissance des 2900 pages du dossier voici mes remarques:							Pas de réponse attendue	
				Définir dès à présent les mesures envisageables si des effets négatifs devaient être constatés. Si anomalie sur la qualité de l'eau il faut imposer un diagnostic et mettre en oeuvre les mesures pour y remédier si la responsabilité de la carrière est engagée.						Le réseau piézométrique en place autour du site permet d'effectuer le suivi qualitatif des eaux souterraines.	Eau du Morbihan atteste aussi dans son observation (RD 330) des mécanismes d'alerte existant sur la qualité de l'eau au niveau de la prise d'eau potable	
				Piézomètres installés en nombre suffisant pour mesurer le niveau de la nappe souterraine. Ces mesures doivent être maintenus pendant l'exploitation. Le suivi doit être régulier et vérifier par des mesures appropriées et par des organismes indépendants.					x	x	Cf. ci-dessus	Le projet prévoit le renforcement de ce suivi par l'installation de nouveaux piézomètres
				Anticiper la mesure de phytoépuration prévue par les rejets.						Une installation de traitement sera maintenue durant le suivi post-exploitation (Cf. § 2.10.3)	La mise en œuvre d'une telle solution est envisagée pour la réhabilitation des bassins de décantation avant le point de rejet. Cette solution est en attente de validation, elle ne serait mise en œuvre qu'en toute fin d'exploitation (2042/2047)	
				Compléter l'étude acoustique (mesures suffisantes)						L'ensemble des paramètres sur l'étude acoustique est présenté au § 3.14.4.2 de l'étude d'impact. Le nombre de points de mesure est suffisant et couvre l'ensemble du secteur.	Le projet prévoit l'intensification des prises de mesures (2 fois par an, voire trimestriellement)	
				stabilité des zones de remblais. suivi visuel						Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
				Réduire les émissions de gaz à effet de serre							Il est proposé au § 6.9 de l'étude d'impact une réduction de la consommation énergétique du site de 10 % en volume d'ici 5 ans.	Dont acte	
RD 221	07-déc	MME MONTERO I. (pour la SAUR)	N.C.	Présentation de la nouvelle unité de traitement de l'eau, construite par la SAUR							Pas de réponse attendue	Cette contribution n'appelle pas de réponse ni de commentaire de ma part	
				Cette demande étant générée par une évolution de la réglementation applicable sur leur norme de rejet.							Pas de réponse attendue		
				La filière de traitement de mise en œuvre permet de traiter un volume annuel de 1 578 990 m3, avec un fonctionnement limité à 16h/j, ce qui laisse de la marge de sécurité pour une extension de production. L'installation est prévue sur seule file de traitement de 262 m3/h mais anticipe au niveau du bâti les emplacements réservés pour une seconde file de 262 m3/h, permettant ainsi de doubler la quantité d'eau traitée.					x				Pas de réponse attendue
				La restitution de ces volumes dans le milieu naturel va permettre également de constituer un débit d'étiage et de favoriser le bon fonctionnement des installations de production d'eau potable positionnées en aval.									Pas de réponse attendue
				Les travaux sont en cours de réalisation (finalisation de la partie GC pour cette fin d'année, et pose des équipements début 2024) pour une mise en exploitation fin premier semestre 2024.									Pas de réponse attendue
RD 222	07-déc	MME SAGET A,	NC	mon soutien pour l'ouverture de la 4ème fosse							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, appuyé par les efforts et actions d'Imerys en faveur de l'environnement, et l'implication de son personnel	
				Le site ne se limite d'ailleurs pas à être en conformité aux seuils fixés mais engage une démarche d'amélioration continue dans la qualité des rejets d'eau du site et dans la réduction des impacts environnementaux (Air, Bruit, poussières).									Pas de réponse attendue
				De par leur expérience, les salariés ont transmis au fil des ans leur attachement au bon fonctionnement de leur outil de travail dans le respect des règles de sécurité et des exigences des arrêtés préfectoraux qui se sont succédé					x				Pas de réponse attendue
				Par exemple, suite aux remontées des salariés et parties prenantes sur la présence d'un halo lumineux, un audit externe a permis de réduire cet impact avec une nouvelle gestion sur le mode d'éclairage : réorientation et remplacement de luminaires.									Pas de réponse attendue
				La réduction des émissions sonores est désormais intégrée dans les projets annuels (mise en place de silencieux, remplacement d'équipements avec un niveau de décibel réduit).									Pas de réponse attendue
											Plusieurs exemples d'actions menées sur le site		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
				L'impact paysager est lui aussi pris en compte le plus tôt possible, en témoigne la réhabilitation des verses à l'avancement, la plantation progressive de près de 2,5 km de haies à cette fin d'hiver, soit 90% de l'objectif fixé dans l'AP en cours en vigueur jusqu'en 2033. . Les riverains sont également impliqués dans le choix des essences.							Pas de réponse attendue	Plusieurs autres exemples d'action menées sur le site	
				Des contrôles réglementaires sont mis en place et sont complétés par des audits externes et internes du groupe, toujours dans l'objectif d'améliorer le niveau de maîtrise des risques.							Pas de réponse attendue		
RD 223	07-déc	MME NICOLA	GLOMEL	Le projet d'ouverture de la fosse 4 doit être conditionné au respect de l'environnement (eau,faune et flore),							Pas de réponse attendue	C'est toute l'ambition de cette autorisation environnementale	
				A la réduction des rejets								Pas de réponse attendue	Faudrait-il ne plus gérer, ni analyser, ni traiter les rejets d'eau du site ?
				A la préservation du paysage			x			x		Pas de réponse attendue	Faudrait-il exporter tout ce qui est stocké sur les verses (trafic camion, poussières) ?
				A l'élaboration d'analyses pour le respect des tous les glomelois(es) et des générations à venir, avec des analyses effectuées par des laboratoires indépendants.								Pas de réponse attendue	Voir développement au point 2.11.9de mon document « conclusions et avis » concernant la cohabitation avec les riverains
RD 224	07-déc	M. DUBUC S.	GLOMEL	contribution favorable à ce projet							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, appuyé par les efforts et actions d'Imerys en faveur de l'environnement, et l'implication de son personnel	
				L'ouverture de la fosse 4 permettrait de garder des emplois locaux et de soutenir l'économie de notre commune									Pas de réponse attendue
				je peux témoigner de l'engagement de l'entreprise envers la sécurité et le bien-être de ses employés. Des mesures de sécurité strictes sont mises en place pour garantir un environnement de travail sûr et sain.		x							Pas de réponse attendue
				Je suis également conscient des préoccupations environnementales liées à l'ouverture de la fosse 4. Cependant, je suis convaincu qu'Imerys met et mettra tout en œuvre pour minimiser les impacts sur l'environnement et préserver notre écosystème local.									Pas de réponse attendue
RD 225	07-déc	M. SIVY JP.	56320 MESLAN	Suite à la rando de Glomel, on a passé sur le site de la carrière. J'ai été stupéfait du cadre, des explications des salariés ce jour là.				x			Pas de réponse attendue		
RD 226	07-déc	ANONYME	N,C,	il est temps d'émettre un avis défavorable pour qu'IMERYS considère les demandes des instances publiques, à l'heure où le gouvernement s'agit pour l'arrêt de l'artificialisation des sols et la protection de la ressource en eau	RD 198 ?							Pas de réponse attendue	Imerys respecte les termes de l'autorisation d'exploiter qui lui a été accordée, laquelle comprend de nombreuses contraintes impératives à respecter
				Page 31 du résumé non technique les impacts bruts négatifs moyens à fort sont listés. Pour seulement 3 points positifs			x					Les impacts bruts sont ceux avant mise en place des mesures. Ce sont les impacts après mesures qui sont à prendre en compte.	La mise en oeuvre des mesures ERC visent à éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs. C'est sur la base d'une mise en oeuvre qui aura été jugée satisfaisante de ces mesures que le préfet prendra ou non la décision d'autoriser le projet, en tenant compte de l'intérêt général présenté par celui-ci
				Quelle honte de privilégier la balance commerciale de la France au détriment d'une nature unique préservée par des générations d'hommes et de femmes depuis des siècles.								Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR		
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions				
RD 227	08-déc	MME BEHEREC A.	GLOMEL	favorable à l'ouverture d'une nouvelle fosse d'exploitation à la carrière de Guerphalès.							Pas de réponse attendue	Avis favorable émis par un riverain du site		
				j'y ai grandi à 500 mètres à vol d'oiseau de la fosse 1							Pas de réponse attendue			
				Les riverains qui craignent avec raison pour les nuisances qu'ils pourraient subir ont pour la majorité d'entre-eux été rassurés lors de visites du site et au cours de nombreuses réunions pendant lesquelles les résultats d'études et d'analyses extérieures sur l'eau, les poussières, les vibrations et le bruit ainsi que les projets à venir leur ont été présentés en toute transparence.								Pas de réponse attendue	Le CE n'a pas de commentaire ni de réponse à apportée à cette observation	
				La majorité des riverains reste vigilante mais comprend les enjeux et respecte l'activité. Les autres ont peu d'attrait pour la cause économique et le monde industriel. Les opposants au projet d'ouverture de la fosse 4 argumentent en faveur de l'écologie et d'une décroissance nécessaire								Pas de réponse attendue		
				si la production d'andalousite devait être stoppée à Glomel, elle serait poursuivie en Chine ou en Afrique du Sud et nos clients français et européens la feraient venir au prix d'une empreinte carbone désastreuse.								Pas de réponse attendue		
				L'andalousite est un minerai d'intérêt national et Imerys sait l'extraire et l'exploiter ici avec respect pour l'environnement et la collectivité locale.	X								Pas de réponse attendue	Le CE n'a pas de commentaire ni de réponse à apportée à cette observation
				si il y avait, comme cela est souvent sous-entendu par les associations opposantes (sans jamais pouvoir le démontrer), que la population court un danger à vivre près de notre carrière, pensez-vous que nous fermerions les yeux ? Les militants n'ont pas le monopole de l'écologie. Elle est aujourd'hui plus que jamais au cœur de nos priorités.									Pas de réponse attendue	
				Je sais les études menées et les moyens déployés pour que notre processus s'améliore et que l'impact écologique s'amenuise.										Plusieurs exemples d'actions menées sur le site
				Imerys met ici les moyens humains et financiers pour améliorer constamment les méthodes d'exploitation. Après 50 années d'exploitation, les choses ne sont plus faites comme par le passé. Aujourd'hui le site répond et devance les exigences les plus contraignantes en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement									Pas de réponse attendue	
La réhabilitation du site n'est pas laissée de côté ni minimisée. Partout où l'exploitation est terminée sur les terres d'Imerys Glomel, la réhabilitation a permis à la nature de reprendre ses droits. Le gibier est présent et la biodiversité y règne.									Pas de réponse attendue					

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Imerys s'engage à réhabiliter l'ensemble de son territoire et à suivre son évolution sur des années à la fin de l'exploitation. Un suivi de la qualité de l'eau sera mis en place.							Pas de réponse attendue	Plusieurs exemples d'actions menées sur le site
RD 228	08-déc	ANONYME	N.C.	Le bénéfice évident d'avoir plusieurs dizaines d'emplois pour notre région paraît dérisoire quand aux impacts court et long terme.	considéré défavorable						Pas de réponse attendue	Voir développement au point 2.11.8 de mon document « conclusions et avis »
				il m'est évidemment impossible de digérer les milliers de page du dossier mais certains l'ont fait et ont partagés leurs inquiétudes (dans les contributions)							Pas de réponse attendue	Voir développement au point 2.10-A
				les éléments factuels qui montrent une dangerosité environnementale et sanitaire du projet							Pas de réponse attendue	Le dossier d'enquête n'est pas aussi affirmatif
				Il ne faut pas être hydrologue pour voir qu'il manque beaucoup de données sur les impacts sur l'eau							Pas de réponse attendue	L'étude d'impact et ses annexes apportent beaucoup de données sur le sujet
				l'absence de données sur l'impact des bassins versants et plus globalement de la pollution de l'eau en général est le point qui m'a le moins rassuré dans les documents de présentation.							Les données sur l'eau sont présentées dans l'étude hydrogéologique et hydrologique (Annexe 2 de l'étude d'impact). Les principaux éléments sont repris dans le § 2.2 du Mémoire en réponse.	
				les impacts sonores de la mine d'IMERYS sont bien plus désagréables, ce qui fait peur si la mine venait à s'étendre et s'intensifier.							Les suivis environnementaux (bruit, poussières, vibrations) sont déjà en place et seront maintenus dans le cadre de l'exploitation de la Fosse 4. Concernant le bruit, 2 campagnes de mesures seront réalisées annuellement, contre une seule actuellement. Il est proposé de rajouter une campagne complète de mesures en période hivernale (Cf. § 2.5.1 du Mémoire en réponse).	Le projet ne prévoit pas d'augmentation de la production, mais prévoit de renforcer les campagnes de mesures du bruit. Par ailleurs, le projet prévoit diverses mesures spécifiques pour les hameaux et résidents qui seront proches des sites en extension (Kersaisy, Guerphales Guermeur). Voir aussi développement au point 2.11.9 de mon document « conclusions et avis »
				La promesse d'effort sur l'émission de bruit n'est pas assez détaillée selon moi, je n'ai pas été rassuré du tout.							Cf. ci-dessus	Le projet ne modifie pas les hauteurs autorisées actuellement (en moyenne + 30m par rapport au terrain naturel sur le site de la carrière). Celles si ont été arrêtées et acceptées après étude paysagère. Voir développement au point 2.11.13
				impact sur le paysage : nous savons que si la fosse 4 se réalisait alors certaines versées seraient presque aussi haute que nos points culminants. je pense à nos grands parents qui vivaient dans ces montagnes noires et pour qui le paysage ne serait plus le même.							Pas de réponse attendue	
				Ce projet d'extension de la mine est loin d'être la cause principale qui détériore notre campagne mais nous sommes dans un contexte où nous savons que des régions rurales préservées comme la notre seront de plus en plus rares et qu'ainsi nous devrions peut être les protéger un maximum							Le projet de remise en état est à vocation naturelle. Les dispositions du projet de remise en état sont présentées au § 7 de l'étude d'impact et rappelées au § 2.10.1 du Mémoire en réponse.	
				si cette activité industrielle faisant vraiment profiter notre campagne alors il y aurait moins d'opposition à ce projet. Tout le monde se le dit : ils prennent l'andalousite et ils l'exportent (loin), toute la valeur ajoutée potentielle qui pourrait faire prospérer la région disparaît.						L'emploi et la dynamique socio-économique est présentée au § 2.11 du Mémoire en réponse.	L'absence de retombée locale ne me paraît pas refléter la réalité (emploi, population, clientèle des commerces et prestataires locaux, impôts locaux,....)	
RD 229	08-déc	PACTE POUR LA TRANSITION ENERGÉTIQUE	29300 QUIMPERLE	Le Pacte pour la Transition de Quimperlé s'oppose à ce projet, qui générera des nouveaux rejets, des stériles miniers de plusieurs dizaines de millions de tonnes, dont la hauteur égale celle du point culminant de Glomel			x				Pas de réponse attendue	Oui, le volume des rejets d'eau augmentera sur le site, en lien avec l'ouverture de la fosse 4. Oui le stockage de stériles sur le site continuera à augmenter. Non, le projet ne modifie pas les hauteurs autorisées actuellement (en moyenne + 30m par rapport au terrain naturel sur le site de la carrière). Celles si ont été arrêtées et acceptées après étude paysagère. Voir développement au point 2.11.13

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Ces stériles rejetés contiennent des métaux dont certains sont toxiques et chimiquement actifs. Remis à l'air libre, par la pluie et le vent ils polluent gravement l'environnement par acidification principalement.						Toutes les eaux du site sont collectées et traitées avant rejet dans le milieu naturel. Il est prévu la mise en place d'une couche d'étanchéité sur les verses à stériles dans le cadre de la remise en état et un suivi post-exploitation sera maintenu pendant 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans conditionnées au résultat du suivi (Cf. § 2.10.2 et 2.10.3 du Mémoire en réponse).	Le CE prend acte des compléments d'information apportés par Imerys qui exposent les mesures prises pour capter et traiter toutes les eaux du site pendant la période d'exploitation, et pour confiner les verses entrent couches d'étanchéité ensuite afin de réduire les envois de poussières et l'acidification des eaux de ruissellement	
				L'alimentation des populations en eau potable de plusieurs communes importantes peut être impactée						Un dispositif d'échanges de données est en place avec Eau du Morbihan et le gestionnaire des usines d'eau potable exploitant les prises d'eau sur l'Ellé. Les réponses d'Eau du Morbihan aux observations émises lors de l'enquête publique sur la définition des périmètres de protection des captages de l'usine de Toulreincq soulignent l'absence de problème sanitaire du rejet et l'absence de non-conformités sur la qualité des eaux brutes (Cf. § 2.2.3 du Mémoire en réponse).	Le CE prend acte des compléments d'information apportés par Imerys pour exposer les alertes mises ne place en cas de problème risquant d'affecter l'alimentation en eau potable, en sus des mesures prises pour assurer la qualité des rejets de la carrière	
				L'eau acide (impropre même à l'arrosage) en fond de fosse/puits/forage peut atteindre les aquifères, ou les ruisseaux si elles débordent et les empoisonnent progressivement						Un suivi qualitatif des eaux souterraines et superficielles est réalisé. Il est prévu la mise en place d'une couche d'étanchéité sur les verses à stériles dans le cadre de la remise en état et un suivi post-exploitation sera maintenu pendant 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans conditionnées au résultat du suivi (Cf. § 2.10.2 et 2.10.3 du Mémoire en réponse).	Le CE prend acte des compléments d'information apportés par Imerys qui exposent les mesures prises pour capter et traiter toutes les eaux du site pendant la période d'exploitation, et pour confiner les verses entrent couches d'étanchéité ensuite afin de réduire les envois de poussières et l'acidification des eaux de ruissellement	
				D'énormes volumes d'eau du Bassin Versant du Blavet seront transférés vers l'Ellé						Le transfert entre bassins versants est de nouveau présenté au § 2.2.6 du Mémoire en réponse. L'impact réel du transfert entre bassins versants correspond aux eaux superficielles qui auraient rejoint gravitairement le ruisseau du Kerjean sur une surface naturelle ce qui représente un volume d'environ 125 000 m3/an (soit 1 % du débit de sortie de l'étang du Corong qui est de 10 à 12 millions de m3/an). Un schéma explicatif est présenté dans le Mémoire en réponse.	Voir développement au point 2.11.16	
				la circulation des eaux souterraines sera modifiée et impactera plusieurs affluents de la rivière Ellé dont le Crazius.						Un suivi du Crazius est réalisé depuis 2019 sur 4 stations (Cf. § 2.2.4.1 du Mémoire en réponse). Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse). La qualité du rejet du site est en amélioration constante depuis plusieurs années (Cf. § 2.2.2.1 du Mémoire en réponse).	Voir développement au point 2.1.3	
				Des dizaines d'hectares de Zones humides seront détruites, influençant fortement le débit des ruisseaux						La thématique "zones humides" a été traitée dans l'étude d'impact aux § 2.4, 3.4 et 6.4 et au § 2.3 du Mémoire en réponse. Les zones humides seront préservées. Il est également prévu une mesure de restauration des zones humides dans les mesures d'accompagnement (mesure ZH-A3 au § 6.4.3 de l'étude d'impact).	Les zones humides impactées par le projet sont soit maintenues, réhabilitées ou compensées. Le projet prévoit de nouvelles dispositions. Voir développement eau point 2.11.6	
				Le ZAN sera donc inapplicable, la dés-artificialisation sera impossible tout comme la renaturation des centaines d'hectares détruits en fin d'activité						Les carrières ne sont pas artificialisantes et le projet de remise en état est à vocation naturelle.	Les lois environnementales prévoient et imposent qu'une fois l'exploitation terminée, une remise en état du site viennent « neutraliser » les impacts environnementaux de cette exploitation. Cela passe entre autres par la démolition de toutes les installations fixes et surfaces enrobées, bétonnées...	
				Les destructions du sol, du sous-sol et des paysages seront irréremédiables						Cf. § 2.10 du Mémoire en réponse		
				Les circuits et stockages de l'eau seront détruits						Cf. § 2.10 du Mémoire en réponse	voir les nombreuse dispostiions post exploitation	
				Toute compensation éventuelle serait perçue comme une simple opération de verdissement bon marché uniquement destinée à rassurer les décideurs						Pas de réponse attendue	Les mesures compensatoires sont prévues et encadrées par le code de l'environnement. Cf développement au point 2.11.10 de mon document « conclusions et avis »	
RD 230	09-déc	ANONYME	N.C.	Le projet a besoin d'une révision pour s'assurer que nos ressources en eau et nos écosystèmes soient protégés correctement						L'étude hydrogéologique et hydrologique est complète et traite de la ressource en eau (Annexe 2 de l'étude d'impact).	A chaque nouvelle autorisation d'exploiter, les contraintes et prescriptions sont revues, mises à jour, complétées éventuellement. C'est ce que prévoit le projet	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR		
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions				
				La stratégie pour gérer les sulfates, basée essentiellement sur une veille technologique, ne me semble pas suffisante. Je ne comprends pas quand on me parle d'un taux de sulfate garantie pour le 1er janvier 2024.							Il s'agit de taux de manganèse. La construction de la nouvelle usine de traitement par ozonation pour l'abattement du manganèse est en cours avec mise en service prévue en avril 2024. Le rejet du site est en conformité avec le seuil de 2 mg/L qui est en vigueur depuis le 1er janvier 2024. Une veille technologique sera maintenue pour l'abattement des sulfates.	Dont acte		
				Ça ressemble plus à un plan d'attente qu'à une solution réelle et immédiate pour un problème qui pourrait affecter notre environnement de manière importante.										
				Centraliser le traitement des eaux dans une seule fosse, ça me paraît risqué.									Pas de réponse attendue	Au contraire, cela optimise les installations de traitements
				les effets sur les petits ruisseaux comme le Kergroaz ou le Crazius, qui sont importants pour nos écosystèmes locaux pourraient être ignorés									Les cours d'eau du Kergroaz et du Crazius sont pris en compte dans l'étude d'impact.	Dont acte
				l'idée qu'ils ne suivent pas quotidiennement la qualité de l'eau me fait douter de leur capacité à réagir vite si jamais il y a un problème.									La qualité du rejet est suivie quotidiennement sur l'ensemble des paramètres défini dans l'Arrêté Préfectoral. La qualité du rejet est en amélioration constante depuis plusieurs années (moyenne pondérée en manganèse du rejet de 1,87 mg/L en 2022 et 1,41 mg/L en 2023). Un système surveillance et de contrôle du traitement des eaux est en place sur le site.	Dont acte
				Le plan de remblayage des anciennes fosses avec des résidus humides, même si ça semble être une bonne idée, doit être surveillé de près. On ne peut pas se permettre de risquer une contamination des nappes phréatiques									Pas de réponse attendue	Le projet prévoit un ensemble de dispositions en ce sens (études complémentaires, étapes de validation, mise en place de piézomètres, protocole de suivi...)
RD 231	10-déc	M. LE GALL H.	GLOMEL	Comment accepter que le Minez Du ou Min'Du, un des sommets emblématiques des Montagnes Noires Serve d'endroit de stockage de volumes importants de résidus d'exploitation et de transformation.la population de Glomel et du Kreiz Breizh qui a un attachement sentimental très fort pour ce sommet.							Pas de réponse attendue	Depuis de nombreuses années, les autorisations d'exploiter cette carrière ont imposé/organisé le maintien sur site des stériles d'extraction. Cela a pour avantage d'éviter leur évacuation source de poussières, un trafic important de camions avec son cortège de production de CO2 et de consommation de carburants, tout en permettant qu'une partie puisse être réemployée sur site. Dès lors une nouvelle topographie des lieux est à envisager		
				Les eaux superficielles à la sortie du site sur le Crazius ne satisfont pas aux valeurs limites de prélèvement d'eaux brutes en vue de la consommation humaine. Les valeurs sont supérieures à 250 mg/l en sulfates.									Le rejet respecte la valeur seuil en sulfates de l'Arrêté Préfectoral. La valeur de 250 mg/L pour les sulfates est une valeur pour la consommation humaine. Il n'y a pas de non-conformité au niveau de la prise d'eau de Pont St Yves (Cf. § 2.2.3 du Mémoire en réponse).	Voir aussi contribution d'Eau du Morbihan en RD 330
				La fosse 2 recueillera l'ensemble des eaux du site alors que les teneurs en métaux (manganèse, aluminium, nickel) et en sulfates mesurées sur le Piézomètre sont nettement plus élevées que la normale et que son étanchéité, vis-à-vis des eaux souterraines, n'est pas garantie.									Un réseau de 4 piézomètres supplémentaires est proposé dans le dossier (RO3 à RO6) pour comprendre l'origine des concentrations du RO1 comme présenté au § 6.5 de l'étude d'impact et au § 2.2.8.1 du Mémoire en réponse. Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivité très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	Voir aussi développement en 2.11.11-A
				que penser de la forte dégradation de l'étang du Crazius et de la disparition programmée du ruisseau de Kergroas ?									Un programme d'investigations de l'étang du Crazius sera lancé en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse). Le ruisseau de Kergroaz sera maintenu (Cf. § 2.2.5.2 du Mémoire en réponse).	Dont acte
				Nous devons protéger les prises d'eau de l'étang de Mézouët et les prises d'eau sur l'Ellé.									Les impacts sur les prises d'eau sont pris en compte dans le dossier. Il n'y a pas de non-conformités au niveau des prises d'eau.	Voir développement en 2.11.7
RD 232	10-déc	MME THOMAS B.	56560 GUISCRIF	j'apporte un soutien sans réserve à l'ouverture de la Fosse 4 .							Pas de réponse attendue			

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR			
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions					
				Imerys mérite amplement d'être encouragé à continuer ses activités , car, en dehors de l'emploi généré par ses activités, qui peut paraître dérisoire pour certains mais pas pour tous (pensons à la jeunesse locale) , c'est aussi une entreprise qui fait de la préservation de l'environnement l'une de ses principales préoccupations, allouant à ce sujet une énorme somme d'énergies, en plus de budgets conséquents...et de plans de réhabilitation sur le long terme.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable appuyé sur l'interet général présenté par cette carrière en termes socio-économique,et sur les préoccupations environnementales attestées d'Imerys			
				la préservation de l'environnement est l'affaire de tous, bien sûr et il est parfaitement compréhensible qu'Imerys doive faire face à une certaine dose de circonspection..							Pas de réponse attendue				
				le Groupe ne fera qu'accroître sa mobilisation en faveur du respect de l'environnement et des riverains dans les années à venir, comme cela fut le cas durant ces dernières années..							Pas de réponse attendue				
RD 233	10-déc	M. GENDRE F.	ENVIRONS GLOMEL	j'émet un avis défavorable au projet d'extension de la carrière.							Pas de réponse attendue				
				Le nombre des dépositions de personnes exprimant un avis favorable et ayant un lien de subordination hiérarchique direct au sein de l'entreprise exploitante est impressionnant. Dans ce cas de figure, il y a lieu de considérer les expressions de ces personnes comme partiales et non-pertinentes.									Pas de réponse attendue	Aucune observation n'est à censurer, éventuellement à modérer en cas d'excessivité, d'outrance... c'est l'analyse des observations reçues qui étayent les conclusions apportées à cette enquête, et pas une simple comptabilisation des avis favorables ou défavorables	
				Je vous fais part de mes remarques à propos de la méthodologie de l'étude acoustique et de son insuffisance :										Les procédures de mesurage sont conformes à la norme AFNOR NF S 31-010/A1 de décembre 2008 « Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement - Méthodes particulières de mesurage » ainsi qu'à l'Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis par les ICPE. La méthode utilisée pour le suivi bruit est celle dite « de contrôle », conformément à la norme AFNOR – NF S31-010 « Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement », décembre 1996, modifiée par l'amendement NF S31-010/A1 de décembre 2008 et par l'amendement NF S31-010/A2 de décembre 2013. L'enregistrement s'effectue en continu sur une période de 30 minutes des niveaux de pression acoustique à l'aide d'un sonomètre, de classe II au moins. Le matériel utilisé répond aux exigences de la norme NF EN 61672 auto-vérifié tous les 6 mois et étalonné tous les 2 ans.	Le CE prend acte des compléments d'informations donnés par Imerys
				Durées et nombres de mesures totalement insuffisants pour être représentatifs des niveaux acoustiques sur une année.											
				Les périodes mesurées sont manifestement choisies pour être les plus élevés possibles afin de diminuer les niveaux d'émergence (en aout où il fait jour tard, quand la végétation est en feuille....)											
				Prise en compte de la propagation du bruit en fonction du vent : impacts impossibles à évaluer, Absence de traitement de cet élément majorant pour les habitations sous le vent											
				L'extrapolation de la conformité supposée ne peut reposer sur des tranches de mesures aussi étroites [30 mn = 1/17 520ème d'année] et discutables.											
				Généralement les études acoustiques sont réalisées en hiver alors que les arbres ont perdus leurs feuilles, et de façon continue sur une période minimale d'un mois.								x	Il est prévu de réaliser une campagne complète de mesure des niveaux sonores en hiver en plus de la campagne en période estivale. Les dispositions sur le bruit sont présentées au § 2.5.1 du Mémoire en réponse).		
				Il ressort de cette analyse que l'étude produite par la société SOCOTEC, bureau d'étude spécialisé dans le bâti, n'est pas recevable.									Le suivi réalisé par SOCOTEC est conforme. C'est l'arrêté du 26 janvier 1997 relatif au bruit dans l'environnement des ICPE qui indique une durée de 30 minutes minimum par mesure dans le cadre d'un suivi.		
RD 234	10-déc	M. LE BARON C.		favorables à l' ouverture de la fosse numéro 4		X					Pas de réponse attendue				

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
			22340 LE MOUSTOIR	Autrefois il y avait de nombreuses carrières à ciel ouvert qui ont permis de couvrir les constructions, de créer des milliers d'emplois. Aujourd'hui elles sont fermées et la nature a repris ses droits.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable appuyé sur l'intérêt général présenté par cette carrière en termes socio-économique, et sur les préoccupations environnementales attestées d'Imerys
				Nous avons visité le site Imerys à plusieurs reprises et nous avons été étonné de l'organisation, le respect des règles et la propreté						Pas de réponse attendue		
				Pour les fosses qui ne sont plus en service, la nature a repris ses droits ainsi que la faune						Pas de réponse attendue		
				Nous faisons confiance à Imerys pour conserver les règles qui sont demandées.						Pas de réponse attendue		
				pour préserver les emplois et faire vivre la région.						Pas de réponse attendue		
RD 235	10-déc	MME LE DUC C.	56630 LANGONNET	avis favorable à l'ouverture de la fosse quatre .							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable appuyé sur l'intérêt général présenté par cette carrière en termes socio-économique, et sur les préoccupations environnementales attestées d'Imerys
				Nous avons pu nous rendre compte des efforts en terme environnementale que fait l'entreprise au quotidien notamment sur la gestion de l'eau	X						Pas de réponse attendue	
				nous avons été reçus et informer des conditions de travail et des projets en toute transparence							Pas de réponse attendue	
				Il serait dommage de perdre une entreprise qui permet la dynamisation du centre Bretagne.							Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX-PLOUGUER	soutien à l'ouverture de la nouvelle fosse 4 sur le site de Geurphalès							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable appuyé sur l'intérêt général présenté par cette carrière en termes socio-économique, et sur les préoccupations environnementales attestées d'Imerys
				ce site possède un savoir-faire unique et une transmission de compétences remarquables.							Pas de réponse attendue	
				le site de Glomel permet de réduire la dépendance et le bilan carbone vis à vis des importations.							Pas de réponse attendue	
				le site de Glomel réalise une activité d'exploitation responsable et conforme qui répond aux besoins de la communauté locale	X						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable appuyé sur l'intérêt général présenté par cette carrière en termes socio-économique, et sur les préoccupations environnementales attestées d'Imerys
				Imerys Glomel est un site exemplaire dans l'application de la méthode ERC (Éviter, réduire ou compenser) et du respect de l'environnement. Depuis plusieurs années, une démarche d'amélioration continue est engagé							Pas de réponse attendue	
				chaque année les résultats sont partagés avec le comité du Suivi du site annuel							Pas de réponse attendue	
				Beaucoup d'amélioration dans le domaine de l'environnement:							Pas de réponse attendue	
				L'isolation des bâtiments ou pose des silencieux un peu partout dans l'usine pour réduire les nuisances sonores							Pas de réponse attendue	
Des jauges Owen autour du site pour mesurer les retombées de poussière et mise en place des actions pour réduire les émissions de poussières	X						Pas de réponse attendue					

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	Collaboration avec l'association de mise en valeur des sites naturels de Glomel (AMV) avec un suivi régulier des mesures compensatoires, suivi de la nidification des oiseaux et inventaire de la faune de l'étang du Crazius	X						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable appuyé sur l'intérêt général présenté par cette carrière en termes socio-économique, et sur les préoccupations environnementales attestées d'Imerys
				Des rejets d'eau conforme pour soutenir l'étiage sont analysés quotidiennement avec des vérifications mensuelles par un laboratoire extérieur.						Pas de réponse attendue		
				Aucune prise d'eau dans le milieu extérieur.						Pas de réponse attendue		
				Un suivi régulier des eaux de surfaces et des eaux souterraines avec plusieurs piézomètres autour du site						Pas de réponse attendue		
				Amélioration du prétraitement des eaux avec une nouvelle installation mise en service fin 2021.						Pas de réponse attendue		
				Beaucoup d'améliorations ont été également réalisées au niveau de la carrière pour réduire les nuisances:						Pas de réponse attendue		
				Mise en place des techniques de maîtrise des tirs et de vibration, le site s'est également doté d'un sismographe en 2023.						Pas de réponse attendue		
				Un programme 4.0 qui a pour objectif d'optimiser les tirs afin de réduire les blocs et l'utilisation du BRH (Brise roche hydraulique) ou la pince.						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable appuyé sur l'intérêt général présenté par cette carrière en termes socio-économiques, et sur les préoccupations environnementales attestées d'Imerys	
				Installation d'un capteur de poussière pour analyser la qualité de l'air et nos émissions de poussières						Pas de réponse attendue		
				Réhabilitation des verses et création des haies compensatoires pour l'insertion dans le paysage.						Pas de réponse attendue		
				La remise en état des fosses est également responsable et durable avec la création des plans d'eau à la fin de l'exploitation des fosses.						Pas de réponse attendue		
				Un suivi post exploitation pour la pérennité						Pas de réponse attendue		
				Mesure de vibration sur l'habitation la plus proche avec des résultats conformes						Pas de réponse attendue		
				Nous pouvons concilier la préservation de notre environnement, les besoins de développement économique, et l'exploitation des ressources car un monde sans exploitation de ressource minière serait un monde sans les objets et produits que nous utilisons dans nos quotidiens.						Pas de réponse attendue		
Une nouvelle fosse dans le périmètre ICPE du site Imerys Glomel permettra de lutter contre l'exploitation ne respectant pas l'environnement à des milliers de kilomètres de Glomel.					Pas de réponse attendue							
RD 237	11-déc	SMAEP KBA (syndicat adduction eau potable)	22480 ST NICOLAS DU PELEM	Le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat exerce la compétence eau potable sur le territoire du Centre-Bretagne et notamment sur la commune de Glomel.				x		Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 237	11-déc	SMAEP KBA (syndicat adduction eau potable)	22480 ST NICOLAS DU PELEM	signale erreur de dénomination du syndicat page 41 de l'étude d'impact (fusion de divers syndicats au 1/1/2019)							Pas de réponse attendue	
				Le Syndicat souhaite rappeler qu'il est nécessaire de respecter l'arrêté en vigueur et notamment l'article 9 de l'arrêté du 7 novembre 1996 instaurant le périmètre de protection, : toutes excavations sont interdites à l'exception de celles effectuées sur le fondement du décret du 17 juillet 1970 instituant une zone spéciale de recherche et d'exploitation des carrières d'Andalousite, toute demande d'exploitation présentée à ce titre tiendra compte de la préservation de la ressource en eau... ».					x	Le dossier présenté tient en compte de la préservation de la ressource en eau. Imerys Glomel propose de définir un protocole détaillé de remblaiement de la zone du PPR de Mézouët, de mise en place de son dispositif d'étanchéité, ainsi que de mise en eau de la Fosse 3 en concertation avec les 2 Commissions Locales de l'Eau (Blavet et Ellé-Isole-Laïta) et le syndicat mixte d'adduction d'eau potable du Kreiz Breizh Argoat (SMKAEP) qui exploite la prise d'eau de Mézouët. Ces dispositions sont indiquées au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte de ces engagements	
				le syndicat doit être informé dès que des actions/travaux seront mis en œuvre sur les parcelles inscrites dans le périmètre de protection (fosse 3) : cf pages 206, 261, 309					x	Le syndicat sera associé aux actions/travaux dans le PPR.		
				un nota bene page 309 précise "Les eaux de ruissellement issues de ce secteur situé dans le périmètre de protection du captage AEP de la prise d'eau de Mézouët rejoindront le lac de la Fosse 3 et y resteront confinées, sans aucun risque de rejoindre le bassin versant alimentant la prise d'eau. » la MRAe indique que ce remblayage partiel pourrait induire une dégradation de la qualité de l'eau par drainage acide entre les eaux souterraines et les matériaux de remblaiement. Le syndicat est particulièrement attentif à la qualité de l'eau distribuée sur son périmètre et à la pérennisation de ses installations.						Imerys Glomel propose de définir un protocole détaillé de remblaiement de la zone du PPR de Mézouët, de mise en place de son dispositif d'étanchéité, ainsi que de mise en eau de la Fosse 3 en concertation avec les 2 Commissions Locales de l'Eau (Blavet et Ellé-Isole-Laïta) et le syndicat mixte d'adduction d'eau potable du Kreiz Breizh Argoat (SMKAEP) qui exploite la prise d'eau de Mézouët. Ces dispositions sont indiquées au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.		
				Le Syndicat est soucieux de la qualité de l'eau distribué à ses abonnés. Cette qualité de l'eau doit systématiquement respecter la réglementation en vigueur. C'est pourquoi il souhaite être associé et informé des rejets réalisés au milieu naturel notamment le rejet n°2.								
				Le Syndicat souhaite que les données lui soient envoyées également concernant son bassin-versant et qu'une procédure similaire soit instaurée sur son territoire. Pour rappel, le Syndicat est directement concerné par le rejet n°2, il est maître d'ouvrage de l'usine et la SAUR en est actuellement le délégataire. Le protocole d'alerte doit être effectif 24h/24 afin de prévenir l'usine d'un risque potentiel lié à une pollution.					x	Le rejet n°2 n'est pas actif..		
Nous souhaiterions également que les comptes-rendus sur la caractérisation de l'eau du KERJEAN et du KERZIOC'H soit transmis au syndicat.					x	Les données pourront être transmises, par exemple à l'occasion des comités de suivi.	Le CE prend acte de la réponse apportée par Imerys					

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 237	11-déc	SMAEP KBA (syndicat adduction eau potable)	22480 ST NICOLAS DU PELEM	Avant la réalisation des travaux, le Syndicat souhaite qu'un état des lieux de la qualité de l'eau soit réalisé et que celui-ci permette par la suite de réaliser un comparatif post-travaux.						x	Le syndicat sera associé aux actions/travaux dans le PPR.	Le CE prend acte de ces engagements
				Dans le cadre de l'ouverture de la fosse 4, il est indiqué à la page 131 que des travaux de dévoiement de réseaux sont nécessaires au lieu-dit Kersaizy (Verse Ouest). Le Syndicat est maître d'ouvrage de ce type d'opération car propriétaire des réseaux potables sur son territoire. En 2021, des échanges concernant le dévoiement de la canalisation d'eau potable ont été réalisés entre IRGM et le Syndicat. Dans le cadre des futurs travaux de dévoiement de réseaux, il conviendra d'arrêter le linéaire exact de conduites à dévoyer, le coût estimé en 2021 à 36 940 € HT est à actualiser, la prise en charge financière des travaux, ainsi que le planning de réalisation des travaux en accord avec la coordination avec les autres dévoiements de réseaux et notamment la voirie.					x	Le syndicat sera consulté en amont des travaux de dévoiement au lieu-dit Kersaizy pour planifier les travaux en coordination avec les autres intervenants.		
				Il est indiqué page 246 que « Le volume résultant d'eau soustrait au bassin versant du Blavet sera de l'ordre de 33 000 à 100 000 m3 /an, soit 0,3 à 1 % du débit annuel du ruisseau de Kerjean en aval de l'étang du Corong. ». À la vue de l'accélération du changement climatique, si ce déficit s'accroît et notamment en période estivale (déficit en période estivale ?), l'impact serait fort et irréversible pour le milieu.						Le transfert entre bassins versants est présenté au § 2.2.6 du Mémoire en réponse. L'impact réel du transfert entre bassins versants correspond aux eaux superficielles qui auraient rejoint gravitairement le ruisseau du Kerjean sur une surface naturelle ce qui représente un volume d'environ 125 000 m3/an (soit 1 % du débit de sortie de l'étang du Corong qui est de 10 à 12 millions de m3/an). Un schéma explicatif est présenté dans le mémoire en réponse.	Voir développement au point 2.11.16	
				après lecture des différents documents, il n'est pas fait état des différents prélèvements en eau réalisés sur le site. Au regard des événements récents notamment la sécheresse 2022, la connaissance des prélèvements semble incontournable sur un site comme IMERYS. En effet, aux vues des volumes soustrait au bassin versant du Blavet, il est primordial de connaître la destination des eaux prélevées et leurs usages. Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, un plan d'action pour réaliser des économies d'eau à l'échelle du site semble indispensable.					x	Le détail des volumes d'eau (utilisés pour l'usine, d'exhaure, taux de recyclage...) est présenté au § 4 du Tome 2. L'analyse du débit d'exhaure de la Fosse 3 a été prise en compte dans l'étude d'impact (Cf. § 3.2.2 de l'étude hydrogéologique). Celle-ci montre que les apports souterrains ont atteints leur maximum et que les variations à venir du volume d'exhaure de la Fosse 3 seront liées aux variations de la pluviométrie et non à l'approfondissement de la Fosse 3. Le site vient également de s'engager dans le programme ECOD'O porté par la CCI des Côtes d'Armor. Un diagnostic doit être réalisé dans les mois à venir.	Pour rappel, les usines fonctionnent en circuit fermé à partir de l'eau stockée en fosse 2. Celles -ci provient essentiellement des eaux de ruissellement interceptées sur le site. et est restituée au milieu naturel après traitement.	
RD 238	11-déc	ANONYME	N.C.	Où est passé le cours d'eau ? La société IMERYS a-t-elle délibérément effacé le cours d'eau ? Pas de cours d'eau pas d'impact. Ou bien le cours d'eau a-t-il subi un rabattement de la nappe ?							Le fond de carte utilisé est issu de l'identification des cours d'eau concernés par les règles des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) en 2020. En 2021 et pour les années suivantes, le réseau hydrographique issu du BCAE a été modifié et une partie du cours d'eau ajouté.	Imerys a confirmé par ailleurs qu'aucun cours d'eau n'est effacé par le projet
				les photos identifiant ce cours d'eau sont issues de géoportail								
				Par ailleurs, la source supposée du cours d'eau, aujourd'hui un pied de versant Kerroué, présente une couleur jaune non naturelle. Ce rejet part directement dans le ruisseau du Kergroaz sans traitement, la pollution est directe pour le Crazius et la rivière Ellé-Natura 2000					x	Il n'y a pas de rejet sans traitement dans le ruisseau du Kergroaz. Les eaux collectées au pied de la versant de Kerroué sont pompées et rejoignent le circuit de traitement du site.	Le CE prend acte de la réponse apportée par Imerys	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doubleton	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 239	11-déc	MME ROBIC C.	GLOMEL	contribution favorable à l'ouverture de la fosse 4 de la carrière d'Imerys à Glomel	x						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable appuyé sur l'intérêt général présenté par cette carrière en termes socio-économiques, et sur les préoccupations environnementales attestées d'Imerys
				pendant 20 ans tous les mois, j'ai parcouru le site et ses alentours pour faire des prélèvements d'eaux qui sont ensuite analysés en externe (Labocea) et en interne (37 points de prélèvements en externe et 24 en interne : piézomètres, puits, rivières, étangs). C'est une surveillance constante du site et de ses environs avec bien sûr les réactions appropriées si nécessaire							Pas de réponse attendue	Plusieurs exemples d'actions menées sur le site
				L'eau de sortie de site est analysée tous les jours avec des teneurs en sulfates équivalentes à celle de beaucoup d'eaux minérales							Pas de réponse attendue	
				La biodiversité est vraiment très riche. C'est un plaisir de voir biches, renards, chevreuils, les magnifiques rainettes vertes et les « vilains » ragondins. Nous avons aussi sur site des ruches, nous faisons des IBGN, nous avons un système de comptage de reptiles et bien sûr nos stars : le grand corbeau des falaises et des faucons pèlerins qui reviennent régulièrement depuis quelques années. La liste pourrait encore être allongée. Les chasseurs ont été témoins.							Pas de réponse attendue	
				j'ai pu observer tout ce qui a été mis en place pour améliorer l'environnement : maîtrise des envols de poussières (jauges Owen, arrosages des pistes, filtres sur les usines...), contrôle de l'éclairage, des vibrations, du bruit, amélioration constante du traitement de l'eau avec notamment une nouvelle usine de traitement du manganèse...), reboisement (plantation de milliers d'arbres et d'arbustes) pour s'intégrer dans le paysage... La liste est longue.							Pas de réponse attendue	
				Je trouve normal et même obligatoire toutes ses mesures, ses analyses et ce travail environnemental. Je suis contente d'y participer. J'ai des enfants et je suis très attentive au monde qu'on va leur laisser							Pas de réponse attendue	
RD 240	11-déc	ANONYME	N.C.	je me suis rendu compte il y a quelques années de l'ampleur des pollutions que de tels rejets, riches en métaux parfois lourds, et en quantité astronomique	considéré défavorable						Pas de réponse attendue	Cette considération n'apporte pas de commentaire de ma part. Je l'ai considérée défavorable au projet, voire à la présence même de la carrière
				les dossiers de l'enquête sont organisés de manières obscures (classification des annexes inintelligibles, dossiers en double exemplaire...)							Un sommaire des annexes a été mis en place pour aider à leur lecture	Voir développement au point 2.10-A

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				l'avis d'enquête publique porte sur une « demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'ouverture d'une nouvelle fosse d'extraction. » J'en conclus donc que l'argument des emplois générés par cette 4ème fosse (qui n'en créera toutefois pas de nouveaux) ne fera pas parti du débat							Pas de réponse attendue	Il s'agit d'une enquête publique, où tout un chacun peut s'exprimer, hors sujet ou pas....
				on peut se demander si l'activité d'Imerys, avec les 500 Hectares qu'elle détient pour extraire de l'andalousite, qui est vendue aux environs de 600 Euro la tonne valent le coup ?							Pas de réponse attendue	Cette considération n'apporte pas de commentaire de ma part
				c'est, et ce sera, des millions de mètres cubes de résidus humides/secs/boues d'hydroxydes qui sont déposés chaque jours en collines immense de Steriles (qui il faut bien le dire sont loin d'être inertes, cela est même dit par la société Imerys dans l'avis MRAe de septembre 2022....). Résidus qui sont très chargés en Nickel/Cobalt/Plomb et d'autres...							Pas de réponse attendue	Les résidus humides ne sont pas stockés en versés mais dans la fosse 2
				D'ailleurs l'unique analyse physico-chimique de ces résidus, présente dans les 3 000 pages du dossier de l'enquête, date d'il y a 13 ans, avant même l'ouverture de la fosse 3. Cela semble alors peu rigoureux...							Le contexte géologique du gisement est inchangé. Une analyse complémentaire pourra être réalisée en lien avec le comité de suivi du site.	Le CE prend acte de cette proposition
				Le SABES est finalement une colline de poussière minérales chargés en métaux lourds... On se doute bien que ces « poussières de quelques microgrammes » se disséminent partout, avec le vent, le ruissellement....Je trouve cela très inquiétant pour la santé de la population proche et moins proche (on reçoit bien certains jours de l'année du sable du Sahara...), des personnes recevant l'eau du Blavet et de l'Ellé, et par extension aux nombreux animaux pâturant sur le territoire.							Il n'y a pas de métaux lourds dans le gisement comme indiqué dans l'analyse d'eau spécifique du rejet en Annexe 3 de l'étude hydrogéologique. La caractérisation des stériles est présentée au § 2.4.2 et 3.3.1 du Mémoire Technique (stériles non inertes non dangereux). L'impact du projet sur la santé est étudié au § 8 de l'étude d'impact.	Toutes les eaux de ruissellement sont captées sur le site et renvoyées vers les équipements de traitement et/ou de décantation Le CE prend acte des rappels faits par Imerys
RD 241	11-déc	MME LE HIR-ANNO B.	N.C.	contribution favorable pour l'ouverture de la fosse 4.	X						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable appuyé sur l'intérêt général présenté par cette carrière en termes socio-économique, et sur les préoccupations environnementales attestées d'Imerys
				J'ai vu en 35 ans la constante évolution de cette entreprise. La façon de pérenniser les emplois ainsi qu'à faire fructifier des emplois extérieurs (transports, maintenance ...).							Pas de réponse attendue	
				J'ai vu La façon dont l'entreprise est capable de rendre à la nature ses droits, en replantant plusieurs essences nécessaires à la biodiversité							Pas de réponse attendue	
				minerai nécessaire à l'élaboration d'autres produits dans le monde ;							Pas de réponse attendue	
				L'ouverture de cette fosse 4 est nécessaire, indispensable pour dynamiser tous les efforts que chaque jour tous ses employés présents et futurs et ainsi faire vivre toute une région.							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
RD 242	11-déc	M. LE POUL LP.	N.C.	<p>NON à l'extension de la mine si Le niveau sonore des opérations liées à l'extraction ne font que s'accroître avec l'extension.</p> <p>Est ce que le niveau sonore à été mesuré en périphérie en cette saison automne/hiver et dans l'état actuel de la mine?</p> <p>Est ce que des simulations ont été faites pour anticiper les conséquences de l'extension en matière de pollution sonore. Des moyens de calculs acoustiques existent</p>		avis conditionné aux réponses à apporter en matière de nuisances sonores					x	<p>Pas de réponse attendue</p> <p>Il est prévu de réaliser une campagne complète de mesure des niveaux sonores en hiver en plus de la campagne en période estivale. Les dispositions sur le bruit sont présentées au § 2.5.1 du Mémoire en réponse).</p> <p>Les modélisations de propagation de bruit ont été réalisées. Les résultats sont donnés au § 3.14 de l'étude d'impact (p178 à 195)</p>	Le projet prévoit le renforcement des mesures de bruit et des dispositions pour les habitations les plus proches des extensions. L'extraction en elle-même ne devrait pas être plus bruyante puisqu'elle se fait à volume et à moyens constants.
RD 243	11-déc	M. LE POUL LP.	N.C.	<p>NON à l'extension de la mine si l'entassement des stériles à venir crée des collines artificielles quasiment aussi hautes que les sommets naturels de la chaîne des MONTAGNES NOIRES (Minez Du)</p> <p>Pourquoi serait ce acceptable de modifier la topologie d'un lieu aussi emblématique que le Minez Du alors qu'ailleurs les autorités n'accepteraient pas dans les mêmes conditions qu'on touche à la butte Montmartre , au ballon d'Alsace, au Mont Blanc de quelque manière que ce soit.</p> <p>Est-ce que des alternatives à ces terrils ont été étudiées ?</p>		avis conditionné aux réponses à apporter en matière de stockage t de paysage						<p>La verse de Kerroué atteindra la cote de 300 m NGF (285 m NGF pour la verse Ouest). La remise en état du site prévoit notamment la plantation de bandes boisées sur une partie seulement du sommet pour « casser » la linéarité des sommets.</p> <p>Pas de réponse attendue</p> <p>L'évacuation de ces matériaux n'est pas envisageable (forte augmentation du trafic routier, émissions de gaz à effet de serre...).</p>	Depuis de nombreuses années, les autorisations d'exploiter cette carrière ont imposé/organisé le maintien sur site des stériles d'extraction. Cela a pour avantage d'éviter leur évacuation source de poussières, un trafic important de camions avec son cortège de production de CO2 et de consommation de carburants, tout en permettant qu'une partie puisse être réemployée sur site. Dès lors une nouvelle topographie des lieux est à envisager. Le projet ne modifie pas les hauteurs autorisées actuellement (en moyenne + 30m par rapport au terrain naturel sur le site de la carrière). Celles ci ont été arrêtées et acceptées après étude paysagère. Voir développement au point 2.11.13
RD 244	11-déc	M. SALIOU A.	56770 PLOURAY	<p>Avis favorable pour la fosse 4</p> <p>nous avons côtoyé le site d'Imérys toute notre vie et vu les améliorations du site au fur et à mesure des années.</p> <p>Le paysage a évolué avec de nombreux reboisement, pose de haies qui ont amélioré les alentours du site pour rendre la carrière mieux intégrée au paysage.</p> <p>La qualité de l'eau s'est aussi améliorée avec l'augmentation de la vie aquatique dans les petits cours d'eau aux alentours, il n'y avait pas de poissons dans le Crazius par exemple il y a quelques années.</p> <p>pour pouvoir continuer à vivre ici car économiquement nos commerces de proximité (superette, pharmacie, restaurant, boulangerie...) subsistent notamment grâce au personnel et au revenu engendré par l'entreprise Imérys.</p>		x						<p>Pas de réponse attendue</p> <p>Pas de réponse attendue</p> <p>Pas de réponse attendue</p> <p>Pas de réponse attendue</p> <p>Pas de réponse attendue</p>	Avis globalement favorable appuyé sur l'intérêt général présenté par cette carrière en termes socio-économique, et sur les préoccupations environnementales attestées d'Imérys
RD 245	11-déc	M. LE POUL LP.	N.C.	<p>NON à l'extension de la mine si La pollution au manganèse (maladie du 'soudeur', pb neurologiques type Parkinson) est avérée à des niveaux critiques.</p> <p>Quels sont les résultats d'études indépendantes sur la présence de métaux lourds dans les ruisseaux en aval de Guerphales. ?</p> <p>L'étang de Crazius, 500m en aval de Guerphales était un lieu de pêche il y a 60 ans. Aujourd'hui rempli des boues de la mine,</p>		avis conditionné aux réponses par rapport au manganèse et à la demande d'investigation sur étang du Crazius					x	<p>L'impact du projet sur la santé est présenté au § 8 de l'étude d'impact.</p> <p>Il n'y a pas de métaux lourds dans le rejet du site comme indiqué dans l'analyse d'eau spécifique présentée en Annexe 3 de l'étude hydrogéologique.</p> <p>Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Un programme d'investigations sera réalisé sur l'étang du Crazius, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).</p>	<p>Les analyses d'eaux montrent un taux très loin d'un niveau critique, et en amélioration. Le projet n'aura pas d'effet sur le taux de manganèse.</p> <p>Voir les analyses d'eaux, effectuées par bureaux d'études extérieurs, en annexe 2 à l'étude d'impact.</p> <p>Voir développement au point 2.11.6</p>

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
				IL FAUT FAIRE MESURER L'ÉVENTUELLE PRÉSENCE DE MÉTAUX LOURDS DANS CET ETANG COMME RÉFÉRENCE AUX ACTIONS d'IMERYS.						x		Voir développement au point 2.11.6	
RD 246	12-déc	ECOLE ST LOUIS	56770 PLOURAY	Les enfants de CE-CM de l'école Saint Louis ont été bien accueilli à la carrière d'Imerys de Glomel. Les règles de sécurité leur ont été données avant de découvrir les différentes fosses du site et les engins. Ils ont aussi été sensibilisés au respect de la nature (oiseaux, eau...). Les enfants ont vécu une chouette après-midi						X	Pas de réponse attendue	Cette contribution n'appelle pas de réponse ni de commentaire de ma part	
RD 247	12-déc	ANONYME	N.C.	pour l'ouverture d'une nouvelle fosse d'extraction et pour le renouvellement des autorisations d'exploitation de la carrière. Pour la poursuite d'une vie sociale et économique, pour la préservation de l'emploi dans le territoire,		X					Pas de réponse attendue Pas de réponse attendue	Voir réponse apportée en R1	
RD 248	12-déc	MME LE MNEC I.	GLOMEL	Je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4		X					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet, sans argumentation particulière	
RD 249	12-déc	ANONYME	N.C.	Nous avons pris connaissance du rapport de 31 pages du "Groupe de citoyens" (RD 217) et nous sommes entièrement d'accord avec son contenu. Nous sommes également très préoccupés par la qualité et la quantité de l'eau provoquées par les travaux d'IMERYS, les nuisances causées par le bruit et les vibrations et l'influence d'IMERYS sur la biodiversité.						x	Pas de réponse attendue Pas de réponse attendue	Voir les réponses et commentaires en RD 217	
RD 250	12-déc	WAGNER D.	GLOMEL	une extension de la mine à Guerphalès par une fosse supplémentaire ? NON MERCI Je n'ai jamais entendu dire que l'activité minière était synonyme de préservation de l'environnement et j'ai pu le constater en visitant le site réduction des pollutions ne signifie pas absence totale de ces dernières ! Les paysages de toutes façons ravagés, anéantis et enlaidis , ne se remettront pas de ces destructions : des déchets entassés, et dangereux , susceptibles de disséminer des poussières indésirables dans l'air par le vent ,et au sol avec les pluies , qui atteignent presque 300 m de hauteur et un encombrement au sol de près de 40 ha !!!! l'eau est accaparée d'office , souillée par des substances empoisonnées, et n'est rendue à la consommation humaine que dans le meilleur état possible Eau : puisse-t-il ne pas y avoir de défaillance(s) dans les moyens employés qui, d'ailleurs, doivent être complétés !							x	Pas de réponse attendue Pas de réponse attendue Pas de réponse attendue Un projet de remise en état à vocation naturelle est prévu (Cf. § 2.10 du Mémoire en réponse). L'altitude des verses à stériles a été fixée suite à une étude paysagère présentée dans l'étude d'impact. La gestion qualitative et quantitative de l'eau est rappelée au § 2.2 du Mémoire en réponse. La qualité du rejet est en amélioration constante depuis plusieurs années. Pas de réponse attendue	Ces assertions n'appellent pas de commentaires de ma part Depuis de nombreuses années, les autorisations d'exploiter cette carrière ont imposé/organisé le maintien sur site des stériles d'extraction. Cela a pour avantage d'éviter leur évacuation source de poussières, un trafic important de camions avec son cortège de production de CO2 et de consommation de carburants, tout en permettant qu'une partie puisse être réemployée sur site. Dès lors une nouvelle topographie des lieux est à envisager. Le projet ne modifie pas les hauteurs autorisées actuellement (en moyenne + 30m par rapport au terrain naturel sur le site de la carrière). Celles ci ont été arrêtées et acceptées après étude paysagère Le mémoire technique établit la classification des stériles en déchets non dangereux Le CE prend acte des rappels faits par Imerys La contribution d'Eau du Morbihan en RD 330 atteste des mesures de suivi et d'alerte vis-à-vis de l'alimentation en eau potable

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				fâcheuse tendance de la part de cette entreprise à s'approprier l'usage de biens communs pour arriver à ses fins ,							Pas de réponse attendue	Cette observation n'appelle pas de commentaires de ma part
RD 251	12-déc	M. COLAS M.	GLOMEL	Je soutiens le développement de la carrière .Je suis favorable a l'extension de la fosse 4.	X						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable appuyé sur l'interet général présenté par cette carrière en termes d'emploi et sur les relations qu'Imerys entretient avec ses exploitants agricoles
				La carrière prends en compte l'environnement							Pas de réponse attendue	
				Je suis agriculteur, très proche voisin de la carrière. Je ne considère pas l'activité comme des nuisances a mon égard.							Pas de réponse attendue	
				Imerys travail avec les agriculteurs en partenariat,							Pas de réponse attendue	
				un tiers des surfaces agricoles nécessaire au fonctionnement de mon entreprise sont propriété d'Imerys							Pas de réponse attendue	
				Imerys est un acteur d'emplois localement							Pas de réponse attendue	
RD 252	12-déc	ANONYME	N.C.	il faut arrêter de tout saccager		X					Pas de réponse attendue	Avis défavorable sans argumentation particulière
RD 253	12-déc	ANONYME	N.C.	Cet agrandissement s'il se fait fragilisera encore plus la ressource en eau dans ce secteur							Pas de réponse attendue	Avis défavorable à la présence même de la carrière
				Il faut arrêter le chantage à l'emploi dans ce type de projet. Ou alors, prenez en compte également les emplois liés au tourisme, à l'agriculture qui seront impactés négativement.							Pas de réponse attendue	
RD 254	12-déc	M. BOSSARD H.	11110 VINASSAN	Avis extrêmement défavorable à l'extension de la mine	considéré defavorable X						Pas de réponse attendue	Avis donc en faveur d'un arrêt de l'exploitation à l'horizon 2023
				L'impact d'un tel projet sur le bon fonctionnement des écosystèmes, qui portent à bout des bras nos conditions de vie, est tout bonnement inacceptable.							Pas de réponse attendue	
				Nous parlons en continu de réparer les dégâts que nous faisons tous les jours sur la nature, à nos propres dépens. Cela commence par arrêter de les perpétrer.							Pas de réponse attendue	
RD 255	12-déc	ANONYME	N.C.	AVIS TOTALEMENT DÉFAVORABLE a la participation de l'école St Louis à cette enquête (RD 246)					X		Pas de réponse attendue	Tout un chacun peut s'exprimer au cours d'une enquête publique, sans restriction (sauf modération dans le cas de propos injurieux par exemple). Par contre, ne sont bien évident pris en compte que les contributions en lien avec l'objet de l'enquête.
RD 256	12-déc	ANONYME	N.C.	STOP à ces projets néfastes ! L'enjeu n'est pas une entreprise qui veut faire du chiffre, c'est celui d'une population qui demande à ce que ses droits et ses biens communs soient respectés !							Pas de réponse attendue	L'avis de la population locale n'est pas unanimement contre le projet ni la présence de la carrière
				Les enjeux inhérents à cette demande d'autorisation environnementale ne reflètent pas seulement la vie d'un territoire, d'une entreprise, ou de l'accès à un minéral stratégique. Il s'agit notamment de la protection de la ressource en eau, plus grand enjeu du XXIème siècle considéré stratégique à l'échelle globale.							Pas de réponse attendue	Voir réponses apportées en RD219 et RD 228

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				En Bretagne, alors que près de 75% de l'eau prélevée destinée à l'alimentation en eau potable provient des cours d'eau, il faudrait accepter des projets anachroniques et mortifères accentuant l'impact sur des milieux naturels (déjà en grande difficulté) et la santé ou les capacités de résilience des populations locale à faire face aux enjeux à venir ?							Pas de réponse attendue	L'une des finalités de la procédure d'autorisation est de trouver le meilleur point d'équilibre possible entre la présence de la carrière, la qualité de vie des résidents locaux, et la neutralisation des impacts environnementaux
				je vous demande de notifier les éléments suivants :							Pas de réponse attendue	
				manquement d'études d'impacts sur les cours d'eau avoisinants (Kergroaz, Crazius et Kerjean)							De nombreux suivis de la qualité des eaux sont réalisés sur les cours d'eau proches. Ils sont présentés dans l'étude hydrogéologique en Annexe 2 du Tome 3.	Le CE prend acte des réponses apportées par Imerys
				Des fosses non étanchéifiées et donc des risques de pollution des eaux souterraines insuffisamment pris en compte							Le remblaiement des anciennes est effectué par les stériles humides issus du broyage du minerai, très fins (< 300 µm), dont la perméabilité estimée est très faible. L'aquifère présente également des transmissivités très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	Le projet expose la mise en oeuvre de dispositifs d'étanchéité, qui restent à valider/affiner avant mise en oeuvre, laquelle n'interviendra qu'après accord consensuel des différentes parties prenantes
				Des rejets avec des teneurs en sulfates par litre bien supérieures aux normes							Respect de la valeur seuil de l'AP de 2018	Le CE prend acte de la réponse apportée par Imerys
				Des destructions de zones humides et de bocage insuffisamment prise en compte							Aucune zone humide ne sera détruite comme rappelé au § 2.3 du Mémoire en réponse. Les zones humides impactées par l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont été compensées sur plus du double de la surface (7 ha impactés pour 15 ha en compensation + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern). Il est prévu dans le projet des mesures d'accompagnement sur la restauration des zones humides et sur la gestion durable du bocage qui sont présentées au § 6.4.3 (mesure ZH-A3) et 6.7.4 de l'étude d'impact (mesure BIO-A7).	Le code de l'environnement autorise les mesures compensatoires
				Des contrôles trop peu fréquents							Pas de réponse attendue	Les contrôles au niveau des rejets d'eau sont effectués tous les jours par exemple
				Un lien entre les bassins versants de l'Ellé et du Blavet rompu avec des transferts d'eau importants d'un bassin à l'autre							Le transfert effectif entre bassins versants correspond au volume de ruissellement soustrait au ruisseau du Kerjean sur l'équivalent de surface naturelle aménagé par les infrastructures d'exploitation. Celui-ci est estimé à environ 125 000 m3/an (Cf. § 2.2.6 du Mémoire en réponse).	Voir développement au point 2.11.16
				Une stabilisation des pentes des versants et du sabots peu ou pas prise en compte							Les versants à stériles font l'objet d'inspections géotechniques par un organisme indépendant. La remise en état réalisée à l'avancement contribue à la stabilisation des talus.	Le mémoire technique expose les procédés constructifs et rappelle les études géotechniques préalables
				Une période de renaturation du lieu trop courte							Pas de réponse attendue	La remise en état du site est organisée sur une durée de 5 ans dans le projet, avec un programme de travaux plus conséquent que dans l'autorisation actuelle
				La question de la dépollution des bassins de décantation en suspend							Les bassins de décantation sont régulièrement curés. Ils seront conservés dans le cadre de la remise en état pour garder une fonctionnalité de zones humides.	Les boues des bassins de décantation sont prévues évacuées en période post exploitation, avant réaménagement de ces bassins. Diverses normes régissent le devenir et les possibilités de emploi/valorisation éventuelles. Les dispositions à prendre tant pour le curage de ces bassins, pour l'exportation de ces boues, pour le réaménagement ultérieur de ces bassins devront faire l'objet de discussions avec la CLE. Voir aussi réponses apportées en C24 et RD 349.
				Des méthodes et techniques de renaturation inappropriées aux vues des impacts sur le milieu							Le projet de remise en état est à vocation naturelle. Les dispositions du projet de remise en état sont présentées au § 7 de l'étude d'impact et rappelées au § 2.10.1 du Mémoire en réponse.	Les principes de remise en état ont été actés et validés par les autorisations précédentes et en cours
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	Je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4 sur le site d'Imerys à Glomel.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable sans argumentation en lien avec l'objet de l'enquête
				les exigences hautes du groupe Imerys dans les enjeux sécurité en prenant soins des salariés et des sous-traitants		x					Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	les exigences hautes du groupe Imerys dans les enjeux environnementaux comme la préservation de l'eau, la baisse du CO2, le climat et la biodiversité.							Pas de réponse attendue	Cette observation enonce des exemples vécus de l'intérieur pour étayer son avis favorable	
				De nombreuses exigences sont vérifiées dans la matrice environnement et notamment le respect de notre arrêté préfectoral.						Pas de réponse attendue			
				les actions menées sur le site qui concourent à respecter l'environnement comme Le travail de l'équipe carrière sur les réhabilitations des verses et des fosses et le suivi des terrains						Pas de réponse attendue			
				Le travail du magasin dans la gestion et le tri des déchets						Pas de réponse attendue			
				Le travail du laboratoire dans les analyses d'eau						Pas de réponse attendue			
				Le travail des services maintenance et production qui interviennent dans le bon déroulé des opérations et de la gestion des bassins						Pas de réponse attendue			
				Le travail des électriciens dans la diminution de l'éclairage et la meilleure orientation des luminaires						Pas de réponse attendue			
				Et enfin le travail primordial que mène le service environnement :Les orientations et actions engagées chaque année avec la Direction du site, Les collaborations avec les associations locales dans les suivis des animaux,						Pas de réponse attendue			
				La plantation de haies et la revégétalisation des anciennes fosses avec des espèces locales	x					Pas de réponse attendue			
				Les relevés des piézomètres pour suivre les niveaux des eaux souterraines et les informations mensuelles données à la DREAL.						Pas de réponse attendue			
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	Permettre de pérenniser une entreprise comme Imerys, soucieuse des personnes et de l'environnement prend tout son sens.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable appuyé sur l'intérêt général présenté par cette carrière en termes socio-économiques	
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	Je tiens au maintien des personnes sur le territoire, où chacun peut trouver sa place et apporter du dynamisme à nos communes rurales.							Pas de réponse attendue		
RD 258	12-déc	M. LE SAGER F.	56700 HENNEBON	La protection de la ressource en eau mérite certainement des engagements plus clairs d'IMERYS et des compléments d'études afin qu'une autorisation d'exploitation d'une nouvelle fosse lui soit accordé							Pas de réponse attendue	Voir mon document « conclusions et avis »	
				j'ai été étonné de voir que l'on y trouve l'indicateur IBGN alors qu'il est remplacé par l'I2M2 qui aurait été plus approprié en terme de résultat pour l'évaluation de la qualité des eaux.		considere défavorable						L'I2M2 est utilisé dans le cadre du suivi renforcé du Crazius depuis 2019 comme rappelé au § 2.2.4.1 du Mémoire en réponse. Les données sont présentées au § 2.3.6.2 de l'étude hydrogéologique.	Le CE prend acte de la réponse donnée par Imerys
				je m'interroge sur le risque de pollution qui aurait pour conséquence un arrêt du service de la délivrance de l'eau potable sur ce secteur qui n'est pas interconnecté. Il ne semble pas que l'on est tiré, sur ce point, toutes les						Les réponses d'Eau du Morbihan aux observations émises lors de l'enquête publique sur la définition des périmètres de protection des captages de l'usine de Toulreincq soulignent l'absence de problème sanitaire du rejet et l'absence de non-conformités sur la qualité des eaux brutes (Cf. § 2.2.3 du Mémoire en réponse).	Voir observation d'Eau du Morbihan en RD 330		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				conséquences liées en suivi de "l'accident au rejet de novembre 1994"							Un dispositif d'échange de données et d'alerte est en place avec Eau du Morbihan et le gestionnaire des usines de production d'eau potable.	
				on peut s'étonner qu'aucune mesure compensatoire pour et sur l'ELLE n'y soit proposée.							Pas de réponse attendue	Les mesures compensatoires sont prévues à proximité du site. Par contre, Imerys participe financièrement à des études sur un périmètre plus large (mesures d'accompagnement). Voir dans l'étude d'impact et le mémoire en réponse au PVS
RD 259	12-déc	ANONYME	N.C.	pour dire mon opposition							Pas de réponse attendue	Avis globalement défavorable au projet et à la présence même de la carrière. L'autorisation actuelle pote jusqu'en 20236
				Cette carrière provoque déjà beaucoup de nuisances et son extension ne fera qu'aggraver les choses							Pas de réponse attendue	
				La mine, c'est du bruit, des va et vient de camions, une pollution des rivières alentour ainsi que des zones humides et des risques de glissements de terrain.		X					Pas de réponse attendue	
				et même si on pouvait la fermer, ce serait encore mieux !							Pas de réponse attendue	
RD 260	13-déc	MME WILSON L.	75015 PARIS	il est très important de souligner la qualité de l'analyse environnementale réalisée							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable appuyé sur l'intérêt général présenté par cette carrière en termes socio-économique, et sur les préoccupations environnementales attestées d'Imerys
				Le point de départ de cette analyse est l'application de la hiérarchie d'atténuation, qui constitue les meilleures pratiques reconnues pour la prise en compte et la gestion des aspects et impacts environnementaux, en mettant d'abord l'accent sur la prévention, puis en minimisant l'impact, et enfin en abordant les impacts résiduels par des mesures de compensation.							Pas de réponse attendue	
				La première étape de la hiérarchie consiste à trouver des moyens d'empêcher les impacts négatifs de se produire. Cette étape a été suivie dans le cas du dossier Fosse 4, en particulier avec l'évitement des zones humides (emprise de la Fosse 4 en-dehors de zones humides).							Pas de réponse attendue	
				S'il n'est pas possible d'éviter, l'étape suivante consiste à minimiser son impact. Cela implique de prendre des mesures pour réduire la gravité ou l'étendue de l'impact. C'est aussi un élément clé du dossier Fosse 4.							Pas de réponse attendue	
				La dernière étape est la compensation. Malgré les efforts déployés pour éviter et minimiser l'impact, des effets résiduels peuvent encore subsister sur l'environnement. Le projet Fosse 4 prévoit la plantation de 2 165 ml de nouvelles haies dans la 1ère phase quinquennale par rapport à un linéaire impacté de 1 498 ml, ainsi que la plantation de 1,5 ha de bois à vocation écologique par rapport à une surface impactée de 1,1 ha.							Pas de réponse attendue	
				Cette approche vise à équilibrer le besoin d'extraction des ressources avec les considérations environnementales et sociales, en promouvant des pratiques d'exploitation durables et responsables.							Pas de réponse attendue	
				Imerys Glomel propose également de mettre en place des mesures d'accompagnement volontaires pour le territoire axées sur les zones humides, la gestion du bocage							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 260	13-déc	MME WILSON L.	75015 PARIS	A la fin de l'exploitation, la volonté d'Imerys est de garantir une remise en état exemplaire au niveau paysager et au niveau de la qualité de l'eau sur le long terme.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable appuyé sur l'intérêt général présenté par cette carrière en termes socio-économique, et sur les préoccupations environnementales attestées d'Imerys
				Dans son histoire, l'industrie minière n'a pas toujours été exemplaire à travers le monde, mais ce projet démontre clairement que la production d'andalousite à Glomel est compatible avec le développement durable.						Pas de réponse attendue		
				autres avantages de ce projet (empreinte carbone plus faible par rapport aux autres sources internationales d'andalousite, souveraineté sur les ressources, etc.)						Pas de réponse attendue		
				je suis convaincue du mérite environnemental de ce projet fait en concertation avec les parties prenantes du territoire et sur la collaboration qui sera maintenue pour le suivi environnemental de l'activité du site.						Pas de réponse attendue		
RD 261	13-déc	MME DUVERNOIS S.	22110 ROSTRENE N	annonce d'une contribution jointe.... Mais pas jointe : observation "vide"							Pas de réponse attendue	
RD 262	13-déc	UIMM 22	22440 PLOUFRANGAN	L'UIMM 22 est l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie des Côtes d'Armor, qui rassemble, depuis 1969, les industriels des secteurs de la métallurgie, mécanique, électronique et connexe							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet, appuyé sur des considérations d'ordre général
				nous nous exprimons en faveur de ce projet							Pas de réponse attendue	
				Les minéraux pour l'industrie (tels que la chaux, le carbonate de calcium, la diatomite, l'andalousite, etc.) contribuent pleinement à la souveraineté de la France en termes d'approvisionnement en matière première stratégique						Pas de réponse attendue		
				d'ici 2035, plus de la moitié des autorisations d'exploitation en France de minéraux industriels seront arrivées à expiration et si leur reconduction est entravée, cela rendra nos industries dépendantes de l'extérieur, induisant des ruptures potentielles d'approvisionnement selon les contextes géopolitiques, sans compter un bilan carbone beaucoup plus important. Notre fédération est pleinement engagée dans la défense et la sauvegarde de l'industrie française, et ses emplois qualifiés et ses savoir-faire,	X					Pas de réponse attendue		
RD 263	13-déc	M. CADIERGUE F.	13008 MARSEILLE	Pour la santé des habitants et la préservation des sols et de la biodiversité, ce projet n'est pas souhaitable.							Ces thématiques sont étudiées dans le dossier et plus précisément dans le Tome 3 : étude d'impact.	L'une des finalités de la procédure d'autorisation est de trouver le meilleur point d'équilibre possible entre la présence de la carrière, la qualité de vie des résidents locaux, et la neutralisation des impacts environnementaux
				Les avis rendus par l'Autorité Environnementale alertent sur de trop nombreux points de vigilance pour que le projet soit considéré comme conforme aux exigences de notre monde à venir		X					Un mémoire en réponse à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) a été rédigé et présenté lors de l'enquête publique dans les pièces du dossier.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
				Notre besoin de sobriété et de respect du vivant dans son ensemble est supérieur au besoin de nouveaux matériaux dont nous devons apprendre à nous passer dans un avenir proche.							Pas de réponse attendue	Cette observation n'appelle pas de commentaire de ma part	
RD 264	13-déc	ANONYME	N.C.	je condamne se projet d'aménagement							Pas de réponse attendue	Voir dans ce tableau les éléments de réponses apportées aux différentes observations des associations	
				heureusement que des associations font offices de garde fou et une grande partie du travail à la place d'Imerys			x						Pas de réponse attendue
RD 265	13-déc	ANONYME	N.C.	En l'état, l'avis de doit être que défavorable.							Pas de réponse attendue	Avis défavorable sans argumentation particulière	
				le volet biodiversité de l'étude d'impact a été négligé. Il semble donc nécessaire de refaire une étude biodiversité claire et approfondis afin d'en évaluer à sa juste mesure les impacts du projet sur le vivant.								L'étude écologique réalisée par ExEco Environnement présentée en Annexe 3 de l'étude d'impact est complète.	Il semble que l'auteur n'ai pas vu/lu la restitution de cette étude qui constitue les annexes 2 et 3 de l'étude d'impact
				Une approche des études d'impact par secteur concerné aurait du être faite								L'étude d'impact doit être liée au site dans sa globalité	
				les inventaires ne sont pas complets puisque l'évaluation de taille des populations d'espèces protégés, notamment l'avifaune, n'a pas été établie								L'étude écologique réalisée par ExEco Environnement présentée en Annexe 3 de l'étude d'impact est complète.	
				Étude des connectivités écologiques locales et régionale : Une étude très succincte est présente avec présentation de la trame verte et bleue mais aucune analyse par groupe d'espèces n'est réalisée								L'étude écologique réalisée par ExEco Environnement présentée en Annexe 3 de l'étude d'impact est complète.	
				le volet nature ordinaire n'a pas été étudié								L'étude écologique réalisée par ExEco Environnement présentée en Annexe 3 de l'étude d'impact est complète.	
				Visite de terrain et inventaires sur plus de 2 saisons : le protocole n'est pas respecté car seul un passage au mois de mai a été réalisé. Tout les nicheurs précoces sont ainsi évités car ils ne chantent plus en période active de nidification				x				L'étude écologique réalisée par ExEco Environnement présentée en Annexe 3 de l'étude d'impact est complète.	
				Il en est de même pour les inventaires nocturnes puisque le passage à eu lieu en mai alors que les espèces présentes en Bretagne sont d'ordinaire beaucoup plus précoces.								Inventaires diurnes et nocturnes : indication sur cette même page 22 de l'étude écologique que des investigations ont bien eu lieu en diurne et nocturne par ExEco Environnement mais aussi par exemple par l'AMV pour le suivi des amphibiens des mares.	
				C'est également la même situation pour les amphibiens qui sont souvent plus précoces et ces inventaires nécessitent plusieurs passages.									
				Enfin, il est impossible de définir où ont été réalisés les inventaires de manière précise ni à quelle date avec quelle météo.								Ce point ne fait pas l'objet d'indication spécifique dans le volet faune flore mais pour ce qui concernent les campagnes d'investigations de terrain menées par ExEco Environnement, les bonnes pratiques internes font que les dates placées parmi les périodes favorables sont en fait définitivement fixées quelques jours auparavant pour tenir des prévisions météorologiques récentes. Il s'agit de permettre une mise en œuvre des investigations sur le terrain dans des conditions correctes c'est-à-dire par exemple d'éviter les jours enchainant les averses ou une pluie continue ainsi que les jours avec un vent fort.	
insuffisances de références bibliographiques								Zonages du patrimoine naturel : le volet faune flore présente bien les zonages de manière géographique avec des cartes (pages 27 à 29) mais aussi sous forme de synthèse des éléments (habitats, espèces) ayant motivés leur désignation dans des tableaux (pages 25 et 26). Ouvrages de référence et sites internet : le principe de leur consultation est évoqué page 16 du volet faune flore tandis qu'une liste bibliographique non exhaustive des					

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
											ouvrages disponibles à ExEco Environnement s'étend sur les pages 149 à 153. La consultation par exemple l'interface e-calluna sur le site internet du Conservatoire Botanique National de Brest pour la flore est explicitement mentionné page 58 du volet faune flore. L'examen d'études d'impact pour d'autres projets avoisinants est mentionné page 83 de l'étude écologique, à propos d'une expertise chiroptérologique pour le projet de parc éolien de Botsay.	Il semble que l'auteur n'ai pas vu/lu la restitution de cette étude qui constitue les annexes 2 et 3 de l'étude d'impact
RD 265	13-déc	ANONYME	N.C.	les impacts n'ont pas été bien identifiés. Il est évident que la hiérarchisation des impacts doit être effectuée mais ici, ces informations sont lacunaires.						La grille d'évaluation est présentée et est figurée pour faciliter sa compréhension page 118 de l'étude écologique. Elle s'appuie sur le principe : impact = enjeu x effet. Ainsi, il n'y a pas une simple équivalence systématique entre le niveau d'enjeu et le niveau d'impact. Les impacts comportent bien plusieurs typologies tels que direct, indirect, induit. L'ampleur et la temporalité de ces impacts par type d'habitat sont spécifiquement développées dans des tableaux et des cartes par phase pour les 2 espaces plus particulièrement concernés par la demande d'autorisation environnementale en cours, à savoir la fosse 4 et la verse ouest (pages 119 à 124 de l'étude écologique).	Tant la MRAE que la DDTM ont considérés comme complet le traitement des impacts et des mesures ERC dans le dossier	
				Le chapitre existe mais sans vraiment faire ressortir d'alternative concernant la biodiversité. La possible disparition de la zone humide de Kerroué est même éludée.					La zone humide de Kerroué sera préservée (Cf. § 2.3 du Mémoire en réponse).	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys et de cet engagement		
				Les mesures ERC sont détaillées mais elles ne sont pas clairement ordonnées : des mesures de compensation sont passées en mesure de réduction (ex. nichoirs), des obligations légales sont passées en mesure ERC (abattage en période de reproduction des oiseaux), des mesures déjà réalisées en réponse à d'autres études d'impact y sont intégrées					Il est bien précisé dès le début du chapitre 4.2.1. de l'étude écologique, que le déroulement et la typologie des mesures ERC s'appuient sur le guide dédié du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Ceci visait bien à utiliser un référentiel par nature moins sujet à critique.	Tant la MRAE que la DDTM ont considérés comme complet le traitement des impacts et des mesures ERC dans le dossier		
RD 266	13-déc	M. JANNO C.	56320 LE FAOUE	je vous demande Mr le commissaire enquêteur d'émettre un avis défavorable à cette demande d'extension.						Pas de réponse attendue	Voir mon document « conclusions et avis »	
				cette extension va faire disparaître du foncier agricole et l'emploi qui va avec, et a force d'empiéter sur le foncier agricole, on sera obligé d'importer des produits agricoles de l'extérieur,					L'étude agricole et sur la compensation collective agricole est fournie en Annexe 20 de l'étude d'impact. Le projet et ses 9,6 ha de terres agricoles consommera environ 0,22% de surface agricole utile de la commune de Glomel. Le sujet du foncier agricole est présenté au § 2.8 du Mémoire en réponse.	Au vu de la faiblesse des extensions demandées, notamment au regard de la SAU des exploitations concernées, et compte tenu des propositions faites dans l'étude de compensation agricole, le projet n'a pas d'impact agricole.		
				la première question à se poser, est de savoir si on ne doit pas, avant tout, aller vers de la sobriété, plutôt qu'augmenter notre production industriel qui ne répond qu'à une politique de croissance et non pas à une politique de raison.					Pas de réponse attendue	Cette observation n'appelle pas de commentaire de ma part		
				il suffit de regarder l'avis de l'Autorité environnementale pour comprendre qu'il y a beaucoup de points à améliorer pour préserver la ressource en eaux et les milieux aquatiques et que la réglementation n'est pas respectée :					Pas de réponse attendue	Le MRAE ne dit pas que la réglementation n'est pas respectée		
				l'exposé des réflexions alternatives au projet, afin d'éviter le plus possible ses impacts environnementaux, ainsi que la définition des mesures de réduction, de compensation et de suivi, restent à améliorer pour s'assurer d'effets résiduels négligeables »					Les alternatives au projet sont présentées au § 5 de l'étude d'impact.	La réduction des impacts ne passe pas que par des scénarios alternatifs mais aussi par les mesures ERC		
				approfondir l'examen des solutions alternatives, afin de justifier les choix réalisés								
				Le suivi des usages locaux et de l'état de la zone humide de Kerzioc'h sera bien maintenu mais, compte-tenu des inconnues et des					La zone humide de Kerzioc'h ne sera pas impactée par le projet comme rappelé au § 2.3.1 du Mémoire en réponse).	Le projet n'impacte pas cette zone humide. Toutefois les mesures et prescriptions qui s'y attachent actuellement, du fait des impacts		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				limites de l'expertise, il conviendrait de définir dès à présent les mesures envisageables si des effets négatifs devaient être constatés »								induits par le fonctionnement actuel de la carrière seront maintenues
RD 266	13-déc	M. JANNO C.	56320 LE FAOUE	Les rejets actuels de la carrière présentent de fortes concentrations en manganèse et en sulfates, nettement supérieures aux concentrations acceptables pour de l'eau brute utilisée comme ressource en eau potable..							Le rejet du site respecte les valeurs seuils imposées par l'Arrêté Préfectoral. L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys
				toute une portion du réseau hydrographique est passée sous silence alors qu'elle touche des milieux sensibles (tête de bassin-versant, zones humides, étang, réserve naturelle, site Natura 2000...)							Le cours d'eau du Crazius jusqu'à sa confluence avec l'Ellé est bien pris en compte dans le dossier avec la présentation des résultats des 4 stations de mesure. La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé est présentée au § 2.2.4 du Mémoire en réponse.	L'auteur n'a pas vu/lu l'étude écologique intégrale annexée à l'étude d'impact
				Le dossier ne précise pas la maille de la clôture du site et sa possible adaptation à la circulation de la petite faune terrestre.						Les clôtures qui seront mises en place dans le cadre du projet en limite de site respecteront la réglementation récente sur la circulation de la faune terrestre (hauteur 120 cm et 30 cm libre au niveau du sol).	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys	
				Au sud, le ruisseau du Kergroaz va probablement disparaître. Les conséquences de cette perte de milieux ne sont pas objectivées, et cette disparition n'est de ce fait ni évitée, ni réduite ou compensée. La mise en œuvre de la démarche ERC est donc attendue pour ce cours d'eau						Le ruisseau de Kergroaz sera maintenu ainsi que les zones humides associées (Cf. § 2.2.5.2 du Mémoire en réponse).	Le CE prend acte de la confirmation apportée par Imerys	
				à la remise en état du site, la possibilité d'un usage agricole des terrains réhabilités est, en l'état du projet, complètement exclue						Le projet de remise en état est à vocation naturelle. Les dispositions du projet de remise en état sont présentées au § 7 de l'étude d'impact et rappelées au § 2.10.1 du Mémoire en réponse. Il est prévu de réaliser un test sur une zone réaménagée pour de la plantation de Miscanthus (mesure Eco-A4 présentée au § 6.10.4 de l'étude d'impact).	Le CE prend acte de la confirmation apportée par Imerys	
RD 267	13-déc	M. POVIE S.	MAEL-CARHAIX	le bureau d'étude MECATER auquel Imerys a fait appel pour effectuer un rapport d'analyse de classification environnementale des installations de stockage des rejets de l'unité d'exploitation de Glomel" en 2011 (verse Kerroue) et 2021 (verse ouest) n'a pas analysé les risques concernant les poussières , et conseille de réaliser Des caniveaux de drainage, étanches par géomembrane, ainsi que deux bassins de décantation,							Une étude géotechnique a été faite par le bureau d'étude Mecater pour la conception de la verse de Kerroué et la verse Ouest. Les dispositions constructives ont été respectées. Ces études sont fournies en Annexe 4 et 6 du Mémoire technique.	Le CE prend acte de la confirmation apportée par Imerys
				Je me demande si cela est bien effectif actuellement, si les géomembranes sont bien installées, et que les caniveaux de drainage jouent bien leurs rôles					x	Les dispositions sont effectives.		
				j'espère alors qu'Imerys puisse effectuer à la date de « péremption » des géomembranes un remplacement de celles-ci. Sans cela, un écoulement très acide serait déversé dans le milieu naturel...						x	Le dispositif d'étanchéité à la base de la verse Ouest a été renforcé par une géomembrane. A terme la verse Ouest sera recouverte par une couverture sommitale étanche qui assurera sa protection à long terme. La gestion des eaux correspondra alors à des eaux superficielles. Un suivi post-exploitation sera mis en place sur 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans selon le résultat du suivi (Cf. § 2.10 du Mémoire en réponse).	Le CE prend acte de la réponse apportée par Imerys. Sur les verses, ce n'est pas une géomembrane qui est prévue mais une couche étanche réalisée avec emploi de PS.
RD 268	13-déc	M. POHER E.	CARHAIX	je m'étonne qu'un accord concernant l'ouverture de la fosse 4 puisse être donné en cette fin d'année 2024. En effet, comment donner un accord environnemental, quand l'usine de traitement du manganèse qui aurait dû être effective en 2023, n'est toujours pas ouverte ?		considéré défavorable					La construction de la nouvelle usine de traitement par ozonation pour l'abattement du manganèse est en cours. La mise en service de la nouvelle usine initialement prévue en mars 2024 dans le porter à connaissance transmis à l'administration en mars 2023 aura lieu en avril 2024. La DREAL a été informée du décalage de planning qui ne remet pas en cause le seuil de 2 mg/L en manganèse applicable au 1er janvier 2024.	Le CE prend acte de la date de mise en fonctionnement de la nouvelle station de traitement des eaux

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR			
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions					
				Il serait scientifiquement judicieux d'attendre les premiers relevés de manganèse dans les rejets d'eau de la mine, avant de prendre une décision en connaissance de cause...						x	Les données d'autosurveillance du rejet sont transmises à la DREAL qui réalise périodiquement des contrôles inopinés. Le dernier contrôle inopiné a eu lieu en juin 2023 et n'a pas montré de non-conformités (concentration en manganèse de 0,98 mg/L). La gestion quantitative et qualitative du rejet est présentée au § 2.2.2 du Mémoire en réponse.				
RD 269	13-déc	DEGAS D.	56190 ARZAL	Je suis favorable à l'ouverture de la Fosse N° 4. Intervenant depuis de nombreuses années sur le site en tant que consultant en Prévention des risques industriels, je tiens à souligner que la prévention et protection du milieu sont au cœur des valeurs de l'entreprise		X					Pas de réponse attendue Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet , sans argumentaire en lien avec l'objet de l'enquête			
RD 270	13-déc	BUCHET	56220 ROCHEFORT ENT	opposé à l'extension de la mine de Glomel et à continuer la destruction de la forêt et du vivant			X				Pas de réponse attendue	Avis globalement défavorable au projet été à la présence même de la carrière			
RD 271	13-déc	NEGRONI JM.	33200 BORDEAUX	Je tiens à apporter mon soutien au projet d'ouverture de la fosse 4,							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet, appuyé sur des motifs d'intérêt général			
				la présence en ce lieu d'une concentration exceptionnelle d'andalousite									Pas de réponse attendue		
				j'ai pu apprécier pendant près de 20 ans le sérieux technique, scientifique et industriel mais aussi les engagements au plan humain comme environnemental									Pas de réponse attendue		
				des installations de traitement pour la récupération de l'andalousite qui font appel à de nombreuses techniques de séparation des minéraux et permettent le maintien en France des compétences en la matière. La complexité des procédés mis en œuvre sur le site de Glomel constitue un remarquable et unique exemple pour la formation des ingénieurs.									Pas de réponse attendue		
				mise en œuvre sur cette exploitation des normes les plus exigeantes pour la protection de l'environnement avec un dimensionnement des projets intégrant le réaménagement progressif des zones exploitées, la biodiversité et la protection de milieux naturels spécifiques (zones humides).										Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet, énonçant les pratiques d'Imerys soucieuses de l'environnement
				Quant à la protection des paysages, il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à parcourir les landes environnantes et constater la quasi-absence d'impact visuel.											Pas de réponse attendue
				Elle est aussi un bien précieux au plan national, à l'heure où nous sommes confrontés à des questions de réindustrialisation, d'approvisionnement en ressources primaires et de diminution de notre empreinte carbone.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet, appuyé sur des motifs d'intérêt général			
RD 272	13-déc	MME LEROUX MG.	56100 GOURIN	Je souhaite que cela puisse continuer encore pas mal d'années.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet, énonçant les pratiques d'Imerys soucieuses de l'environnement			
				j'ai adoré l'implication de chaque salarié pour le site, que ce soit en matière de sécurité et de respect de l'environnement. L'implication du personnel nous change notre vision dans notre vie personnelle et nous aide à bien comprendre les enjeux climatiques de demain		X								Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
RD 273	13-déc	ANONYME	N.C.	J'y suis profondément défavorable étant donné ses impacts sur le territoire							Pas de réponse attendue	Avis globalement défavorable au projet et à la présence même de la carrière	
				la priorité devrait être la transformation de notre société vers un système évitant le dépassement des frontières planétaires		X					Pas de réponse attendue		
				ce projet est absolument anachronique. Il a déjà et va continuer à polluer le territoire alors même que son apport social est tout à fait limité							Pas de réponse attendue		
RD 274	13-déc	CCKB	22110 ROSTRENEEN	(délibération non jointe à ce premier envoi)	RD 288								
RD 275	13-déc	M. BESSONNEAU A.	22530 GUERLEDAN	avis favorable à l'ouverture de la fosse 4							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet, énonçant les pratiques d'Imerys soucieuses de l'environnement	
				Ayant de fortes convictions écologiques à titre personnel, j'ai été très rassuré de constater l'engagement sur ce sujet de la part d'Imerys et la préoccupation de toujours respecter ses engagements dans son ensemble. J'ai également été impressionné par l'investissement considérable en cours		X					Pas de réponse attendue		
				c'est une chance et une plus value importante pour le territoire de conserver une entreprise de cette envergure avec des emplois de qualité.							Pas de réponse attendue		
RD 276	13-déc	M. BARON JC.	56100 LORIENT	l'étude des effets sonores montre deux catégories de lacunes : pas d'évaluation des niveaux sonores sur la bordure Est du site; l'un des hameaux environnants sera affecté par de fortes émergences (de l'ordre de 9 décibels), sur des périodes sensibles (de nuit en semaine et en journée le dimanche).							Le contrôle des niveaux sonores est effectué sur un réseau de 8 stations autour du site par un organisme indépendant. Il est prévu de renforcer les mesures de bruit par une campagne complète en période hivernale (soit 2 campagnes/an). Des actions d'amélioration ont été mises en place ces dernières années (pose de 4 silencieux). Les dispositions relatives au bruit sont présentées au § 2.5.1 du Mémoire en réponse.	Le projet prévoit le renforcement des mesures de bruit (emplacements des sondes, fréquence des prises de mesure) Voir aussi réponses apportées en RD 185 : plusieurs mesures de bruit « à la demande » ont été effectuées sur Guermeur	
				Imerys pourrait apporter une information permanente , en positionnant quelques capteurs de bruit, près riverains les plus exposés, et connectés à un portail internet, sur lequel le niveau sonore serait compréhensible par tous					X		X	Les mesures de bruit doivent être conformes à la norme AFNOR NF S 31-010/A1 de décembre 2008 « Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement - Méthodes particulières de mesurage » ainsi qu'à l'Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis par les ICPE. La norme précise que l'enregistrement des niveaux de pression acoustique doit s'effectuer en continu sur une période minimale de 30 minutes à l'aide d'un sonomètre de classe II au moins. Le matériel utilisé répond aux exigences de la norme NF EN 61672 auto-vérifié tous les 6 mois et étalonné tous les 2 ans. Un traitement des bruits parasites est à réaliser dans l'analyse des données. La mise en place d'un enregistrement permanent du bruit ambiant ne serait pas conforme à la norme (non-traitement des données).	Il est prévu un reporting des résultats via le comité de suivi. De plus, Imerys répond à la demande des riverains pour des prises de mesures « à la demande ». cf supra
RD 277	13-déc	ANONYME	N.C.	je suis contre l'ouverture de la fosse 4.							Pas de réponse attendue	Ces observations n'appellent pas de commentaires de ma part	
				Les enjeux climatiques et le réchauffement ne permettent plus de continuer à donner des blancs seings à des entreprises multinationales industrielles et minières .Leur dernière marotte est l'indépendance nationale au niveau matériaux pour continuer à poursuivre le même modèle					X				Pas de réponse attendue
				Opposer économie et écologie est un argument éculé qui n'a pas sa place dans la transition écologique où il faut repenser les modèles.									Pas de réponse attendue
				Les associations, le collectif citoyen, Eaux et Rivières ont fait un travail très sérieux et approfondi pour décrire en détail tout ce qui									Pas de réponse attendue
											Je suis d'accord avec l'intérêt que leurs réflexions présente.... même si je ne suis pas toujours d'accord avec leurs assertions		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doubleton	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				cloche d'un point de vue environnemental à cause de la mine								
				il s'agit d'un enjeu de santé publique qui concerne l'alimentation en eau potable d'un territoire. Ca ne peut pas aller sous le tapis!						La gestion qualitative et quantitative de l'eau est rappelée au § 2.2 du Mémoire en réponse. La qualité du rejet est en amélioration constante depuis plusieurs années. L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	Le dossier présent des développements conséquents sur cette thématique, appuyés par plusieurs études, les mesures de suivi, les contrôles effectués par les syndicats d'adduction d'eau potable, et la supervision des CLE.....	
			Pourquoi ne pas créer une commission de contrôle indépendante comme la CRIIRAD dans le nucléaire, car franchement les autoévaluations et les appareils de mesure placés aux bons endroits les jours de météo favorables, les étanchéités aléatoires, les pluies acides ça ne peut plus durer.					x	Les mesures de suivi environnemental sont réalisés par des organismes indépendants.			
			la protection des milieux naturels est d'intérêt général						Pas de réponse attendue	oui		
			on peut donc espérer que les choses changent et que Glomel ne se retrouvera pas avec un héritage minier comme les brésiliens de Para.						Pas de réponse attendue	L'une des finalités de la procédure d'autorisation est de trouver le meilleur point d'équilibre possible entre la présence de la carrière, la qualité de vie des résidents locaux, et la neutralisation des impacts environnementaux		
									Pas de réponse attendue			
RD 278	13-déc	MME SALAUN-GOURLAOUÉ N.R.	22110 MELLIONN EC		RD 27							
RD 279	14-déc	M. FUCHET P.	N.C.	J'ai eu l'opportunité de gérer des sites d'andalousite de part le monde, chaque pays a ses propres réglementations environnementales, les différences entre l'Europe, l'Afrique du Sud et la Chine sont grandes, il est important de rappeler que celles-ci sont beaucoup plus favorables à l'environnement en Europe		considéré favorable				Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, appuyé sur des motifs d'intérêt général	
			Si nous ne produisons plus de minéraux en France, ils le seront dans d'autres pays avec un impact local plus important pour l'environnement, à ceci viendra s'ajouter les émissions de CO2 en raison de la logistique éloignée.							Pas de réponse attendue		
			il me semble difficilement contestable que sur le site de Glomel nous nous efforçons de faire bien mieux que d'être juste moins mauvais							Pas de réponse attendue		
			Appartenir à un grand groupe n'a pas que des mauvais aspects : l'importance du site pour le groupe Imerys nous permet d'avoir des moyens conséquents afin de développer des actions et investissements pour minimiser notre impact sur l'environnement.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, appuyé sur les pratiques environnementales d'Imerys	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR			
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions					
				Peut-on se passer de l'andalousite, si toutes les exploitations mondiales venaient à fermer ? Oui certainement avec des adaptations de formulation et une perte de compétitivité des industries européennes ! Elle serait alors remplacée par d'autres matières premières réfractaires calcinées, appelées mullites et Bauxite, venant des Amériques et de Chine, aux impacts environnementaux et bilans carbonés significativement défavorables en comparaison de l'andalousite de Glomel.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, appuyé sur les pratiques environnementales d'Imerys			
				A quoi sert l'andalousite ? En europe elle est utilisée à la fabrication des briques et béton réfractaires qui eux même fournissent les industries de la sidérurgie, du ciment, aluminium, verre et tout autres procédés industriel impliquant des échanges ou contact thermiques à des températures au dessus de 600 degrés. L'andalousite est une matière première très spécifique, et valorisée par nos clients principalement Français et Européens. Peut-on se passer de briques et de béton réfractaires en Europe ? Encore une fois oui, en important toutes nos consommations d'acier, d'aluminium, de ciment, de verre...encore une fois au détriment de l'environnement et des émissions globale de CO2.							considéré favorable	Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, appuyé sur des motifs d'nteret général et les pratiques environnementales d'Imerys		
				Le respect de l'environnement et la transition énergétique sont des changements qu'il faut financer par une économie durable qui ne soit pas destructrice d'emploi, qui nous apporte liberté, sécurité et confort. Il faut trouver les équilibres, c'est le challenge de nos sociétés et c'est aussi celui de notre site de Glomel. Il me semble que nous sommes engagés sur cette voie avec une conviction sincère.								Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, appuyé sur les pratiques environnementales d'Imerys		
RD 280	14-déc	MME MAGNAN F.	29360 CLOHARS-CARNOET	forte opposition à l'extension de la carrière au lieu dit Guerphalès par la SAS IMERYS GLOMEL, ainsi qu'au renouvellement de l'autorisation d'exploiter.								Pas de réponse attendue	Avis globalement défavorable au projet, voire à la présence même de la carrière		
				La liste des dégâts est longue										Pas de réponse attendue	
				sur notre santé (les données de rejet d'Imerys sont en moyenne de 1440 mg/l alors que les normes minimales pour une eau brute sont de 250 mg de sulfates par litre)										Respect de la valeur seuil de l'AP de 2018. La valeur de 250 mg/L est pour l'eau potable.	Le CE prend acte de la précision apportée par Imerys
				sur notre capacité agricole (chaque année en France c'est une surface équivalente à la capacité à nourrir une ville comme le Havre qui est perdue),			X							L'étude sur la compensation collective agricole est fournie en Annexe 20 de l'étude d'impact. Le projet et ses 9,6 ha de terres agricoles consommera environ 0,22% de surface agricole utile de la commune de Glomel. Le sujet du foncier agricole est présenté au § 2.8 du Mémoire en réponse.	Cette observation est sans lien avec l'objet de l'enquête
				Sur la richesse de nos régions (nous estimons que les extensions successives de la carrière depuis 50 ans ont entraîné la destruction irréversible d'environ 43 hectares de zones humides), sur nos ressources en eau (déjà largement à l'épreuve au vu du niveau d'élevage intensif en Bretagne) etc.										La thématique "zones humides" a été traitée dans l'étude d'impact aux § 2.4, 3.4 et 6.4 et au § 2.3 du Mémoire en réponse. Les zones humides seront préservées. Les zones humides impactées par l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de mesures compensatoires sur plus du double de la surface (7 ha impactés pour 15 ha de compensation + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern). Il est également prévu une mesure de restauration des zones humides dans les mesures d'accompagnement qui est présentée au § 6.4.3 de l'étude d'impact (mesure ZH-A3).	Les 40 ha de zones humides n'ont pas disparus, ils ont été compensés, ce qui est une disposition du code de l'environnement

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 281	14-déc	UNICEM MME LE BERRE M.	35000 RENNES	soutien au projet de renouvellement et d'extension de l'autorisation porté par notre adhérent IMERYS	x						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, appuyé sur des motifs d'intérêt général
				la forte opposition que soulève depuis plusieurs mois le renouvellement et l'extension envisagée nous amène à rappeler les enjeux fondamentaux de la carrière de Guerphalès dont le gisement d'andalousite a été retenu comme gisement d'intérêt national							Pas de réponse attendue	
				Rappelons qu'un gisement est jugé d'intérêt national en raison de sa faible disponibilité nationale, de la dépendance d'une ou plusieurs industries à son utilisation, de la difficulté à substituer cette ressource par une autre							Pas de réponse attendue	
				Si, en théorie, les utilisateurs pourraient se procurer de la mullite produite aux États-Unis, cela impacterait fortement le processus de fabrication et dégraderait le bilan carbone associé							Pas de réponse attendue	
				Pour lever les inquiétudes qui peuvent être légitimes, nous encourageons nos adhérents à communiquer et à faire de la concertation localement. Depuis 2021, La société IMERYS a accueilli près de 2 000 visiteurs de tous horizons sur son site, preuve d'une forte volonté de transparence sur son activité. nous travaillons en partenariat avec Bretagne Vivante et FNE Bretagne pour donner des éléments de connaissance sur notre activité auprès des bénévoles de ces associations							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, appuyé sur les pratiques environnementales d'Imerys
				nous soulignons qu'IMERYS GLOMEL adhère depuis 2011 à l'association Charte environnement des industries de carrières, L'association porte les démarches de progrès de la profession en matière de préservation de l'environnement et de RSE. L'adhésion à Cap environnement oblige le site à la réalisation d'un audit de positionnement par un organisme extérieur dans les 18 mois qui suivent son adhésion et à une surveillance triennale pour évaluer les progrès. IMERYS GLOMEL a renouvelé sa certification en juillet 2023, au niveau maturité, preuve de son engagement et sérieux vis-à-vis de la préservation de l'environnement.							Pas de réponse attendue	
RD 282	14-déc	assoc GRATTE PAPIERS M. ESPUCHE F.	N.C.	en défaveur de l'extension de la carrière au lieu-dit « Guerphalès » par la SAS IMERYS GLOMEL, ainsi qu'en défaveur du renouvellement de l'autorisation de l'exploiter.			x				Pas de réponse attendue	Voir réponses apportées à Refrac'terres en RD 173 et RD 313
				L'Association Gratte Papiers fait siens les arguments déjà exposés par Refrac'terres							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				ni la fosse n° 1 ni la fosse n° 2 ne disposent d'une étanchéité, malgré la présence avérée de résidus humides.Or près de 300 tonnes de boues toxiques (chargées de cadmium, de cobalt, de cuivre, de nickel et de zinc par l'eau utilisée dans le process industriel décrit) sont produites annuellement et déversées dans la fosse n° 2.							Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivité très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	
				Les verses de Roscoat et de Kerroué, la digue à stériles et le SABES (pour désigner le stockage des résidus de l'exploitation en sortie d'usine après passage dans les milieux denses) ne bénéficient ni d'une isolation par le fond, ni d'une couverture étanche efficace. Or, En moyenne 30 t/an de traitements chimiques restent dans les stériles.							Il est prévu la mise en place de couches d'étanchéité dans le cadre de la remise en état des verses à stériles. Un suivi post-exploitation sera maintenu sur 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans conditionnées au résultat du suivi. Ces dispositions sont présentées au § 2.10 du Mémoire en réponse.	
				Ces stériles restent particulièrement riches en autres minéraux au contact desquels les eaux de pluie se chargent d'éléments chimiques toxiques susceptibles de contaminer les eaux souterraines.							Cf. ci-dessus	
				Le ruisseau de Guerphalès, chargé en éléments minéraux, se jette dans le Crazius affluent de l'Ellé. A 9Km en aval des rejets, se trouve la station de pompage de Pont Saint Yves. La teneur en éléments métalliques est telle que les installations de pompage sont oxydées et doivent être régulièrement changées.							L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	
				Alors que les normes minimales pour une eau brute sont de 250 mg de sulfates par litre, les données de rejet d'Imerys sont en moyenne de 1440 mg/l !							La valeur limite pour le rejet vers le milieu naturel est de 1 800 mg/L. La valeur de 250 mg/L correspond au seuil d'une eau brute pour la production d'eau potable qui est respectée au niveau de la prise d'eau de Pont St Yves sur l'Ellé comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	
				Le creusement des fosses crée un vide qui draine les eaux souterraines sur une distance proportionnelle à la profondeur de l'excavation, appelé « cône d'appel », perturbant les niveaux naturels des nappes phréatiques. Les eaux souterraines ne pourront plus alimenter les ruisseaux avoisinants.							L'impact du pompage d'exhaure sur les zones humides est pris en compte dans le dossier et rappelé au § 2.3 du Mémoire en réponse. Les zones humides seront préservées.	
RD 283	14-déc	M. PIRON JY.	35290 ST MEEN LE GD	je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet pour des motifs de soutien à l'emploi et en raison des pratiques environnementales de l'entreprise
				pour moi tout est mis en oeuvre d'un point de vue environnemental		X					Pas de réponse attendue	
				l faut préserver l'emploi en centre Bretagne							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 284	14-déc	M. CLINQUART P.	64270 LEREN	la PJ reproduit le texte mis en ligne pour signature d'une pétition contre le projet, au nom d'un collectif d'associations composé de Bascule Argoat, Blavet 2050, Collectif Riverains St Bonnet de Rochefort, Douar Bev, Eau & rivières Bretagne, FNE Bretagne, OzACTES, Refrac'terres, Réseau Cohérence, Soulèvements de la terre Quimperlé, Stop Mine 03, Stop mine 23, Terres de lutttes, VIVARMOR Nature, XR Kreiz Breizh cette pétition est évoquée en C 35, dossier remis en permanence du 15/12.							Pas de réponse attendue	Voir réponses apportées a Refrac'terres en RD 173 et RD 313 (contenu similaire)
				le texte de l'observation est le meme qu'en RD 282, avec des compléments							Pas de réponse attendue	
				Je participe à cette enquête en tant que fervent environnementaliste soucieux de la préservation des côtes et zones maritimes, et par là même sympathisant des habitant-es de Glomel et de ses environs, et plus largement de ceux de Côtes d'Armor, du Morbihan, des abords de l'Ellé et du Blavet et de Bretagne en général.							Pas de réponse attendue	
				ni la fosse n° 1 ni la fosse n° 2 ne disposent d'une étanchéité, malgré la présence avérée de résidus humides.Or près de 300 tonnes de boues toxiques (chargées de cadmium, de cobalt, de cuivre, de nickel et de zinc par l'eau utilisée dans le process industriel décrit) sont produites annuellement et déversées dans la fosse n° 2.							Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides très fins (< 300 µm) issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible, et l'aquifère présente des transmissivité très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	
				Les verses de Roscoat et de Kerroué, la digue à stériles et le SABES (pour désigner le stockage des résidus de l'exploitation en sortie d'usine après passage dans les milieux denses) ne bénéficient ni d'une isolation par le fond, ni d'une couverture étanche efficace. Or, En moyenne 30 t/an de traitements chimiques restent dans les stériles.							Il est prévu la mise en place de couches d'étanchéité dans le cadre de la remise en état des verses à stériles. Un suivi post-exploitation sera maintenu sur 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans conditionnées au résultat du suivi. Ces dispositions sont présentées au § 2.10 du Mémoire en réponse.	
				Ces stériles restent particulièrement riches en autres minéraux au contact desquels les eaux de pluie se chargent d'éléments chimiques toxiques susceptibles de contaminer les eaux souterraines.							Cf. ci-dessus	
				Le ruisseau de Guerphalès, chargé en éléments minéraux, se jette dans le Crazius affluent de l'Ellé. A 9Km en aval des rejets, se trouve la station de pompage de Pont Saint Yves. La teneur en éléments métalliques est telle que les installations de pompage sont oxydées et doivent être régulièrement changées.							L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	
				Alors que les normes minimales pour une eau brute sont de 250 mg de sulfates par litre, les données de rejet d'Imerys sont en moyenne de 1440 mg/l !							La valeur limite en sulfates pour le rejet vers le milieu naturel est de 1 800 mg/L. La valeur de 250 mg/L correspond au seuil d'une eau brute pour la production d'eau potable qui est respectée au niveau de la prise d'eau de Pont St Yves sur l'Ellé comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	
				Le creusement des fosses crée un vide qui draine les eaux souterraines sur une distance proportionnelle à la profondeur de l'excavation, appelé « cône d'appel », perturbant les niveaux naturels des nappes							L'impact du pompage d'exhaure sur les zones humides est pris en compte dans le dossier et rappelé au § 2.3 du Mémoire en réponse. Les zones humides seront préservées.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				phréatiques. Les eaux souterraines ne pourront plus alimenter les ruisseaux avoisinants.								
RD 285	14-déc	M. TURQUIN T.	56630 LANGONNET	Je suis bien évidemment pour la poursuite de cette aventure et pour l'ouverture de la fosse 4.	x						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet, appuyé sur des exemples vécus sur site
				Je suis certain que toutes les directives environnementales et économiques qui lui seront imposées seront appliquées et respectées.							Pas de réponse attendue	
				Imerys est une entreprise responsable et consciente de la fragilité de l'environnement qui l'entoure. C'est pour cette raison que l'entreprise a pour but de minimiser son impact carbone, énergétique et sonore							Pas de réponse attendue	
				Une étude sur l'émanation des poussières est actuellement menée au sein de l'entreprise							Pas de réponse attendue	
				Au niveau de la biodiversité, je peux témoigner qu'un grand nombre d'animaux y a élu domicile :							Pas de réponse attendue	
				L'entreprise est en perpétuelle évolution au niveau de son traitement des eaux							Pas de réponse attendue	
				Des études sont également menées sur les consommations d'énergie fossile afin de trouver des solutions pour les réduire au maximum							Pas de réponse attendue	
Imerys glomel est aussi importante dans l'économie régionale, elle emploie plus d'une centaine de personnes, fait travailler le plus d'entreprises locales; Elle contribue également à la vie associative de son secteur.	Pas de réponse attendue											
RD 286	14-déc	M. MILOT D.	N.C.	IRMG sollicite la suppression du seuil en SO2 dans les paramètres de rejet dans le cadre du présent dossier. »							Pas de réponse attendue	Il semble en effet que la référence à ce seuil doive disparaître... depuis 2018
				la DREAL des Côtes d'Armor a confirmé qu'il n'y a pas de seuil en SO2 applicable pour les générateurs de chaleur direct fonctionnant au gaz naturel suite à l'évolution réglementaire de l'Arrêté Ministériel (AM) du 3 août 2018							Pas de réponse attendue	
				Certes les normes évoluent mais Imérys semble vouloir s'en exonérer au plus vite.							Pas de réponse attendue	
				Il est ainsi à craindre que les rejets de SO2 ne repartent à la hausse.							Les rejets resteront du même ordre étant donné que le minerai restera inchangé.	
				le SO2 est un irritant des muqueuses, de la peau et des voies respiratoires. le dioxyde de soufre avec les oxydes d'azote contribuent à la formation des pluies acides. ils peuvent changer les caractéristiques des sols, notamment des sols acides. à partir des substances acides qu'il génère (acide sulfurique), le SO2 apporte sa contribution aux processus de dégradation des matériaux.							L'impact du projet sur la santé est présenté au § 8 de l'étude d'impact.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 287	14-déc	M. VERNET A.	56770 PLOURAY	je ne souhaite pas que soit accordé un permis d'exploitation à la société Imerys pour ouvrir une nouvelle fosse d'exploitation.							Pas de réponse attendue	Avis globalement défavorables considérant les inquiétudes émises, qui ne tiennent compte d'aucune des justifications /explications /démonstrations exposées dans le dossier
				je nourri de vives inquiétudes quand à la qualité des eaux de surface, qui alimentent les prises d'eau des usines de production d'eau potable des communes voisines du Morbihan et plus bas en aval.							L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	
				idem pour les eaux de ruissellement sur les versants et les stériles, ainsi que les infiltrations dans les différentes fosses, qui se retrouvent inévitablement chargées en métaux lourds et en minéraux dans des proportions dépassant largement les seuils tolérés pour la santé des écosystèmes avoisinant et la qualité des eaux de surface.			x				Pas de réponse attendue	
				Je suis également inquiet concernant la destruction irrémédiable des paysages et des terres agricoles.							Pas de réponse attendue	
				si l'on doit faire la balance entre les bénéfices de cette exploitation pour les activités humaines présentes et futures et les destructions qu'elle engendre, cette balance est négative car la destruction des paysages et des terres agricoles ne seront jamais compensées par quelques emplois pendant quelques décennies							Pas de réponse attendue	
RD 288	14-déc	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH (CCKB)	22110 ROSTRENE N	délibération du conseil communautaire du 7/12/2023							Pas de réponse attendue	Lors que le SCOT sera approuvé, il s'imposera et une relecture notamment du projet de remise en état finale du site devra être réalisée. Ce sera le cas aussi le jour ou un PLUI sera approuvé
				il est rappelé en préambule les orientations du SCOT Centre Ouest Bretagne arrêté le 8 octobre dernier (mais non encore approuvé) : " les documents d'urbanisme locaux assureront la capacité des carrières existantes et à permettre, le cas échéant, leurs extensions dans les conditions suivantes : tenir compte de la sensibilité environnementale, prévoir la renaturation de sites en fin d'exploitation, ne pas créer de nuisances supplémentaires excessives, ne pas compromettre la pérennité de l'activité agricole".							Pas de réponse attendue	
				il est également rapellé le futur PLUI de la communauté, qui devra respecter ces prescriptions.							Pas de réponse attendue	
				l'analyse faite en commissions aménagement/économie et en bureau communautaire indique que les enjeux, obligations et prescriptions retenue par la MRAe apparaissent dans leur ensemble en cohérence avec les prescriptions du DOO du SCOT, et que dans ce cadre, il est légitime et cohérent d'y souscrire au titre de CCKB							Pas de réponse attendue	
				Il est proposé au conseil de demander au préfet que soient prises en compte les observations suivantes :							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 288	14-déc	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH (CCKB)	22110 ROSTRENN	3 captages d'eau potable sont situés à proximité physique ou hydraulique du site:Mezouët, dont une partie de la fosse 3 est au sein du périmètre de protection, Mezouët, dont une partie de la fosse 3 est au sein du périmètre de protection, Pont Saint Yves sur l'Ellé à 8km des rejets liquides du site (puis Barrégant à 30 km du site)							Pas de réponse attendue	La présence de ces 3 captages a été prise en compte dans l'étude d'impact. Le projet prend en compte la présence de la fosse 3 au sein du perimetre de protection de la prise deeau de Mézouet
				L'ensemble des rejets liquides s'effectuent après traitement partiel dans un affluent du Crazius. Des dépassements de seuils de qualité sont observés pour le Manganèse et les Sulfates : En moyenne 5 tonnes / jours apporté au Crazius, dépassement de la référence de qualité de 250 mg/l sur 7km (concentration du Crazius en amont: 25mg/l, qualité moyen du rejet: 1400mg/l, représentant 90% du débit en étiage)						L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	Ces données ont été commentées par Eau du Morbihan (cf RD 330). La qualité des rejets s'est augmentée ces dernières années.	
				La qualité biologique du Crazius est dégradée entre l'amont et l'aval du rejet, notamment pour les macroinvertébrés (12M2)						L'12M2 est bien utilisé pour les suivis hydrobiologiques depuis 2019. On peut noter que valeurs d'12M2 de la station "Crazius aval rejet" se sont améliorées entre 2019 (0,428 – état moyen) et 2021 (0,61 – bon état), alors qu'en parallèle, la qualité de la station amont marque une légère dégradation et même le passage d'un état très bon à bon entre 2020 et 2021. L'étude d'impact ne gomme pas les différences entre les stations amont et aval rejet puisque les résultats de suivi sont clairement affichés. La qualité hydrobiologique du Crazius en aval du rejet est bonne et s'améliore. La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé en aval du rejet est présentée au § 2.2.4 du Mémoire en réponse.	Il a été demandé à Imerys de procéder à des mesures de suivi et à diverses études sur le Crazius, dans l'objectif, après 5 ans, d'établir un bilan partagé avec les partenaires concernés (dont le CCKB) afin de bâtir un plan d'action. Cette réunion doit se tenir en 2014.	
				Le fonctionnement hydrogéologique ne montre pas de migration de polluants vers les 2 autres captages : La concentration moyenne inférieure à 250 mg/l en sulfate est retrouvée par dilution à la confluence avec l'Ellé. En étiage la concentration en sulfate est supérieure à 150 mg/l au captage de Pont St Yves.						Pas de réponse attendue	Cf supra	
				un piézomètre de suivi (RO1) montre des dépassements de qualité (pollutions métalliques) d'origine non expliquée jusqu'à présent						L'impact sur la qualité des eaux souterraines au droit du piézomètre RO1 a bien été constaté par Imerys Glomel qui est transparent sur les résultats de suivi communiqués dans l'étude hydrogéologique. Il s'agit d'un impact localisé qui ne se retrouve pas sur les ouvrages voisins. Un réseau de 4 piézomètres supplémentaires est proposé dans le dossier (RO3 à RO6) pour comprendre l'origine des concentrations du RO1 comme présenté au § 6.5 de l'étude d'impact et au § 2.2.8.1 du Mémoire en réponse. La localisation précise de ces 4 piézomètres sera établie en concertation avec la CLE. Ces piézomètres seront intégrés au suivi mensuel de niveau et de qualité des eaux souterraines.	Cela fait partie des sujets qui ont été amendés dans le projet tel que présenté à l'enquête publique	
				Il est prévu le remblaiement d'une partie de la fosse avec des stériles non inertes (incompatible avec l'arrêté du périmètre de protection)						La réglementation du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) de la prise d'eau de Mézouët est bien prise en compte dans le dossier. Un remblaiement par des stériles d'extraction du site est prévu dans la zone de la Fosse 3 qui recoupe le PPR. Les dispositions seront prises pour assurer une étanchéité du stockage de stériles avec la mise en place d'une couche de PS à la base et sur le talus du stockage comme c'est le cas pour les autres verses à stériles carrière. Les dispositions relatives au remblaiement de cette zone du PPR sont précisées au § 2.2.7.3 du Mémoire en réponse.	Cela fait partie des sujets qui ont été amendés dans le projet tel que présenté à l'enquête publique	
RD 288	14-déc	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH (CCKB)	22110 ROSTRENN	L'apport des stériles pourrait augmenter la concentration en polluants des eaux de la fosse (qui sera envoyée) ; le reste de la fosse, à quelques mètres du Périmètre de Protection sera en eau libre						La mise en place d'une couche de PS à la base et sur les talus du stockage comme c'est le cas pour les autres verses à stériles d'extraction assurera l'étanchéité de la verse. Les dispositions relatives au remblaiement de cette zone du PPR sont précisées au § 2.2.7.3 du Mémoire en réponse.		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				La zone humide de Kerroué (3 hectares) pourrait s'assécher avec l'ouverture de la fosse 4 (abattement de nappe).o Imerys propose d'y réaliser une aspersion estivale (3 850m3/an) à partir d'eau de ruissellement prélevée à l'extérieur du site, mais cette modalité technique ne bénéficie d'aucun retour d'expérience quant à sa réussite sur le long terme,Cette mesure pourrait avantageusement être remplacée par des mesures compensatoires de restauration de zones humides ou de cours d'eau en dehors du site de Guerphalès							Imerys Glomel propose d'adapter les modalités de cette mesure en concertation avec la Commission Locale de L'Eau (CLE) comme indiqué au § 2.3.2 du Mémoire en réponse.	Cela fait partie des sujets qui ont été amendés dans le projet tel que présenté à l'enquête publique
				Le site est à la croisée de zones naturelles préservées (2 zones Natura 2000, Réserve naturelle régionale), identifiée au SRCE. L'impact local sur les continuités écologiques est peu étudié, aucun rétablissement de corridors écologiques n'est envisagé au sein du site							L'impact a été étudié dans le notice d'incidence Natura 2000 (Annexe 7 de l'étude d'impact).	Cela fait partie des sujets qui ont été amendés dans le projet tel que présenté à l'enquête publique (la notice d'impact Natura 2000 n'avait pas été communiquée à la MRAe)
				La réserve de Magoar Penvern, irriguée par le Crazius peu en aval du rejet Imerys, bien que non documenté, est probablement impactée							Le suivi du Crazius est présenté dans le dossier avec les résultats des 4 stations de mesure. Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse).	Cela fait partie des sujets qui ont été amendés dans le projet tel que présenté à l'enquête publique
RD 288	14-déc	COMMUNAU TE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH (CCKB)	22110 ROSTRENE N	Imerys prévoit la mise en place d'une ORE sur 40 ha pour 50 ans avec l' AMV et la CCKB. Ceci n'est pas acté par la CCKB à ce jour.							Pas de réponse attendue	Cette dispositions sera examinée et prise en concertation avec les partenaires concernés
				Actions pour le bocage : 1 498m de bocage seraient détruits pour 2 165m à créer. Il reste également 1 423m à créer, prévus lors de l'autorisation précédente (AP 2018 - extension fosse 3). Les haies restantes à réaliser de l' AP 2018 sont situées sur des propriétés agricoles d'Imerys, en secteur bocager déjà dense. Parmi ces haies restant à réaliser (1 642ml mesurés), au moins 458m sont des haies anciennes toujours existantes, pour partie déclarées à la PAC.						L'AP est de 2018 et la date au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale est de 2021. Il y a donc un décalage entre l'état d'avancement de la mise en œuvre de la mesure mentionné au dépôt du dossier et son état lors de l'enquête publique. 90% de l'objectif de plantation de haies de l'AP actuel sera réalisé à la fin de l'hiver 2023-2024 (2471 m replantés sur un total de 2760 ml) comme présenté au § 2.4.5 du Mémoire en réponse. Il est prévu dans le projet la plantation de 2 165 ml de haies supplémentaires (contre 1498 ml impactées) dès la 1ère phase quinquennale d'exploitation.	Effectivement, le programme haies précédemment autorisé n'est pas encore totalement . Le programme haies prévu au projet viendra en complément de ce premier programme.	
				Imerys prévoit de financer la réalisation de plans de gestion du bocage sur 565 ha						Il s'agit d'une mesure d'accompagnement volontaire.	Le CE prend acte de l réponse d'Imerys	
RD 289	14-déc	MME DUVERNOIS S.	22110 ROSTRENE N	favorable à l'ouverture de la fosse 4		x					Pas de réponse attendue	Avis non argumenté
RD 290	14-déc	ANONYME	N.C.	source : annexe étude d'impact : "Stations sur l'Ellé : les résultats obtenus par l'I2M2 classent les stations Ellé en amont et en aval de la confluence avec le Crazius en bon à très bon état écologique...." il aurait fallu garder l'emplacement initial de la station, installer un nouveau point de contrôle et ainsi comparer les résultats avant d'affirmer, à priori, que les problèmes sont issus de la présence d'une exploitation agricole et d'un affluent de l'Ellé. L'origine de la détérioration de l'IBD reste donc une question non résolue, ce qui met en doute la validité des analyses et de ses résultats.							Le suivi du Crazius est présenté dans le dossier avec les résultats des 4 stations de mesure. Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse).	Le suivi réalisé sur le Crazius et le bilan qui en sera tiré collégialement en 2024 pourrait constitué un état initial, qui permettrait alors d'y localiser une nouveau point de contrôle et de suivi

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 291	14-déc	ANONYME	N.C.	bruits : Imerys limite ses études à proximité de la carrière les bruits se transmettent par le sol, les airs : sirenes, tirs de mines, BRH . il conviendrait de remplacer ce matériel par une technologie moins bruyante.				x	x		Le matériel est régulièrement renouvelé sur le site par du matériel plus évolué (moins bruyant, moins consommateur d'énergie). Certains bruits (dont les sirènes) sont des éléments de sécurité du site.	Le projet évoque plusieurs pistes d'améliorations encore à venir : Par exemple une étude visant à ajuster au mieux les charges explosives lors de tirs. Voir développement au point 2.11.9 de mon document « conclusions et avis »
RD 292	14-déc	MME SOUBIRAN F;	67800 BISCHEIM	Je suis défavorable au projet d'extension							Pas de réponse attendue	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête
				en raison des dégâts irréversibles et déjà mesurables qui seront, ainsi, et à nouveau, inévitablement causés à l'environnement, à la biodiversité, au climat et à la santé des populations sur plusieurs générations.							Pas de réponse attendue	
				impacts déjà identifiés d'un tel projet sur la qualité, la quantité et la ressource en eau potable en raison des boues toxiques, des ruissellements, des infiltrations, et des fuites inévitables.							Les réponses d'Eau du Morbihan aux observations émises lors de l'enquête publique sur la définition des périmètres de protection des captages de l'usine de Toulreincq soulignent l'absence de problème sanitaire du rejet et l'absence de non-conformités sur la qualité des eaux brutes (Cf. § 2.2.3 du Mémoire en réponse).	
				À la pollution inéluctable de l'air et de l'eau, s'ajoute la destruction de l'écosystème et de ses zones humides, la destruction du paysage, les nuisances sonores de l'extraction et des transports, et les dangers évidents du stockage.		X					Le dossier traite toutes ces thématiques. Pour rappel, aucune zone humide ne sera détruite.	
				il est tout à fait illusoire de croire qu'en fin d'exploitation, le site soit, un jour, remis correctement en état							Il est prévu un projet de remise en état à vocation naturelle (Cf. § 2.10.1 du Mémoire en réponse).	
				je tiens à exprimer ma solidarité avec les opposants à ce projet, en regrettant l'absence d'études complètes et actualisées démontrant son absence totale de nocivité.						Pas de réponse attendue		
RD 293	14-déc	M. MILOT D.	N.C.	Dans sa grande largesse, IRMG décide d'intégrer un suivi. Si intégrer un « suivi qualitatif et quantitatif » se résume à 1 seul prélèvement ponctuel annuel, alors les mots n'ont plus de sens et les résultats d'analyse non plus.		considéré défavorable					Le programme de suivi environnemental est indiqué au § 6.20.2 de l'étude d'impact (p298 et suivantes)	Les modalités des différents suivis ont été actées/validées dans l'autorisation d'exploiter n cours. Le projet prévoit diverses mesures d'amélioration
RD 294	14-déc	ANONYME	GLOMEL	Les conséquences pour l'environnement étant négatives, nombreuses et irréversibles, jusqu'à preuve du contraire, je m'oppose à l'extension de cette carrière.							Pas de réponse attendue	Avis globalement défavorable au projet, voire à la présence même de la carrière
				Le site défigure déjà notre région,							Pas de réponse attendue	
				la pollution de l'eau, l'air, le bruit, a t elle été mesurée, étudiée par un organisme totalement indépendant et neutre?Comment est protégée notre région sans ces données certifiées ?			x				Les suivis sont réalisés conformément aux prescriptions des Arrêtés Préfectoraux en vigueur et sont réalisés par des bureaux d'études indépendants.	Dont acte
				Pourquoi le niveau d'eau du lac de Glomel a-t-il fortement baissé alors que nous n'avons pas subi de période de grande canicule cette année? Les zones humides, flore et faune en sont directement impactées. Notre richesse naturelle est en danger.							Le niveau du lac de Glomel est directement lié à l'activité du barrage et à la pluviométrie. Ce point est rappelé au § 2.2.6 du Mémoire en réponse. Le transfert effectif entre bassins versant est d'environ 125 000 m3/an (soit 1 % du débit de sortie de l'étang du Corong qui est de 10 à 12 millions de m3/an). Un schéma explicatif est présenté dans le Mémoire en réponse.	Le CE prend acte de la réponse d'Imerys. Si l'arrière pensée est qu'Imerys soit responsable de cet état de fait, des volumes autrement plus conséquents se retrouveraient pompés dans la fosse 3, ce qui n'est pas le cas.
				Pourquoi autoriser une exploitation qui augmente les allés retours de camions de gros volume sur nos routes?						Aucune augmentation du trafic routier ne sera engendré par le projet.	Dont acte, puisque le projet se fera à production constante, et qu'il ne modifie pas le principe selon lequel les stériles restent stockés sur place	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 295	14-déc	ANONYME	N.C.	tout est mis en œuvre pour que l'impact de l'activité d'extraction et de transformation de l'andalousite soit le moins important possible		considéré favorable					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, appuyé sur des motifs d'intérêt général et sur les pratiques environnementales de l'entreprise
				Imerys Glomel est une entreprise très importante pour le maintien de l'activité et de la population en milieu rural du centre bretagne déjà très impacté par la diminution du nombre d'entreprises						Pas de réponse attendue		
				Paysage : re-végétalisation des stériles et plantations d'arbres et de haies font qu'il y a une bonne intégration dans le paysage						Pas de réponse attendue		
				eau : constamment surveillées au niveau physico chimique et flux, les eaux sont toutes récupérées et recyclées et une petite partie sert pour le process de transformation.						Pas de réponse attendue		
				Les autorisations de rejet vers le milieu extérieur sont soumises à des règles très précises, avec une attention constante de toutes les équipes et à tous les niveaux de la hiérarchie.						Pas de réponse attendue		
RD 296	14-déc	ANONYME	N.C.	je m'oppose à toute extension et prolongation de l'exploitation.		x					Pas de réponse attendue	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête
				Je m'interroge particulièrement pour la qualité de l'eau et les impacts de cette exploitation déjà présents qui s'aggravaient avec la fosse 4 :						Pas de réponse attendue		
				Qu'en est-il de l'eau « potable », l'eau que nous buvons ? 70% de l'eau potable du bassin versant (19 communes) provient de l'Ellé? Or, Imerys rejette plus d'un million de m³ d'effluents chargés en excès de manganèse et de sulfates par an dans le Crazius						L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités et ne pose pas de problème sanitaire comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.		
				actuellement aucune des fosses n'est étanchéifiée et les eaux souterraines peuvent être polluées par infiltration,						Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides très fins (< 300 µm) issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible, et l'aquifère présente des transmissivité très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.		
				les eaux de pluie qui pénètrent dans les verses ressortent très certainement polluées.						Les eaux du site sont collectées et rejoignent le circuit de traitement. Il est prévu la mise en place de couches d'étanchéité sur les verses à stériles dans le cadre de la remise en état. Un suivi post-exploitation sur 10 ans sera maintenu avec des phases additionnelles de 5 ans conditionnées au résultat du suivi (Cf. 2.10 du mémoire en réponse).		
				La carrière a déjà détruit plus de 40 hectares de zones humides et plusieurs cours d'eau et l'extension de la fosse 4 aboutirait à la destruction des zones humides de Kerroué						Les zones humides ne seront pas impactées après mise en place des mesures comme rappelé au § 2.3 du Mémoire en réponse. Pour rappel, les zones humides impactées par l'ouverture de l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface (zones humides impactées sur 7 ha avec 15 ha de mesures compensatoires + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern).		
				Comment des zones humides peuvent-elles être détruites alors que d'après le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta la loi l'interdit : « Tous les aménagements pouvant entraîner une dégradation du patrimoine biologique ou des fonctionnalités des zones humides"						Cf. ci-dessus		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 296	14-déc	ANONYME	N.C.	La France s'est engagée avec une Stratégie Nationale Bas Carbone à respecter les engagements de Paris. Continuer l'exploitation et augmenter l'activité dans cette mine, la prolonger et artificialiser de nouveaux sols est une aberration écologique et va à l'encontre de ces engagements.							Pas de réponse attendue	Le projet optimise les émissions carbone sur le site en évitant d'exporter les stériles et en réduisant les distances de circulations internes.
				Cette enquête publique n'est pas suffisante aux regards des enjeux soulevés . 3000 pages de dossier à lire en un mois... Nous avons besoin de plus de concertations et d'informations sur ce sujet (et une information claire et accessible) avant de donner une autorisation d'extension ou de prolongation.						Pas de réponse attendue	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se expriment lors de cette enquête	
				Les mesures concernant les nuisances que les riverains subissent (pollution de l'air, bruit) ne sont pas suffisantes.						Pas de réponse attendue		
				Il faudrait une étude d'impact et une étude d'incidence sur la zone très proche Natura 2000.Quels impacts sur les espèces animales qui y vivent ?						Une notice d'incidence Natura 2000 est présente dans le dossier (Tome 3bis).	Le CE prend acte de la précision apportée par Imerys	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	avis défavorable au projet		x				Pas de réponse attendue		
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	Le classement de cette carrière en tant que « gisement d'intérêt national et européen » ne doit en aucun cas primer sur les priorités suivantes : - la santé des riverains, la qualité de l'eau potable, la préservation des milieux, l'exploitation soutenable des ressources naturelles, la sobriété énergétique et la lutte contre le changement climatique.			x			Ces thématiques sont étudiées dans l'étude d'impact du projet.	L'une des finalités de la procédure d'autorisation est de trouver le meilleur point d'équilibre possible entre la présence de la carrière, la qualité de vie des résidents locaux, et la neutralisation des impacts environnementaux	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	la société IRMG Glomel se porte candidat sur du rachat de foncier agricole sur le secteur de Glomel afin de pouvoir asseoir son emprise territoriale: 'une telle action sortirait ce foncier de la catégorie agricole de manière définitive			x			L'étude sur la compensation collective agricole est fournie en Annexe 20 de l'étude d'impact. Le projet et ses 9,6 ha de terres agricoles consommera environ 0,22% de surface agricole utile de la commune de Glomel. Le sujet du foncier agricole est présenté au § 2.8 du Mémoire en réponse.	Voir développement en 2.11.15	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	Selon l'avis rendu par la MRAE l'éventualité d'un usage agricole des terrains réhabilités est complètement exclue			x			Le projet de remise en état est à vocation naturelle. Les dispositions du projet de remise en état sont présentées au § 7 de l'étude d'impact et rappelées au § 2.10.1 du Mémoire en réponse. Il est prévu de réaliser un test sur une zone réaménagée pour de la plantation de Miscanthus (mesure Eco-A4 présentée au § 6.10.4 de l'étude d'impact).		
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	Les terres agricoles ont une place primordiale dans les enjeux de souveraineté alimentaire ainsi que dans la préservation de l'environnement, et nous estimons que la situation actuelle ne justifie pas d'une telle destruction			x			Cf. ci-dessus		
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	la Confédération paysanne constate des propositions de rachat de foncier à des prix beaucoup trop élevés (4 000€/ha).Nous rappelons que la France a fait le choix d'instituer une régulation du foncier agricole afin de ne pas soumettre ce dernier aux lois du marché et du plus offrant			x			Le prix des terrains est proposé par les propriétaires avec un contrôle de la Safer.		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	L'hydrogéologie et les impacts sur la gestion quantitative de l'eau : Sur ce chapitre, nous vous proposons de vous référer aux remarques formulées par le rapport de la MRAE et par la contribution de l'association Eau et Rivières de Bretagne qui répond aux insuffisances de l'étude hydrogéologique produite.			x				Un mémoire en réponse à l'avis de la MRAE a été présenté avec le dossier.	Voir développement aux point 2.11.3 et 2.11.16 de mo document « conclusions et avis »
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	nous exprimons notre étonnement au fait que le creusement d'une nouvelle fosse à près de 100 m de fond ne puisse avoir des conséquences majeures sur le circuit naturel de l'eau.			x				L'impact est étudié dans l'étude hydrogéologique. Le maintien du cours d'eau de Kergroaz est rappelé au § 2.2.5 du Mémoire en réponse.	Voir développement au point 2.11.3
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	les nouvelles tendances climatiques ont-elles été intégrées aux impacts sur la ressource en eau ?			x				L'impact sur le changement climatique est présenté dans le dossier (§ 3.9 de l'étude d'impact).	Le CE prend acte de la réponse apportée par Imerys
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	quelles seront les évolutions probables du comportement des eaux de surface et des eaux souterraines après des périodes de pluies abondantes ou de sécheresse prolongée comme nous venons de les connaître en 2022 et en 2023 ?			x				Cf. ci-dessus	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	Les multiples usages de l'eau sont à répartir de manière équilibrée notamment pour la production d'eau potable, l'abreuvement des animaux (la commune de Glomel et ses environs est particulièrement dense en élevages bovins, porcins et avicoles), les activités économiques réparties sur le territoire			x				Pas de réponse attendue	L'une des finalités de la procédure d'autorisation est de trouver le meilleur point d'équilibre possible entre la présence de la carrière, la qualité de vie des résidents locaux, et la neutralisation des impacts environnementaux
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	Nous partageons les remarques de la MRAE et de l'association Eau et Rivières de Bretagne sur la sécurité de l'approvisionnement en eau de qualité en ce qui concerne le point de captage de Mézouët.			x				Voir réponses correspondantes	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	L'intersection entre le périmètre de la fosse 3 et le périmètre de protection du captage est de nature à éveiller l'attention des autorités décisionnaires. Les réponses apportées par le pétitionnaire ne sont clairement pas suffisantes pour rassurer les producteurs d'eau potables et encore moins les citoyens.			x				La réglementation du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) de la prise d'eau de Mézouët est bien prise en compte dans le dossier. Un remblaiement par des stériles d'extraction du site est prévu dans la zone de la Fosse 3 qui recoupe le PPR. Les dispositions seront prises pour assurer une étanchéité du stockage de stériles avec la mise en place d'une couche de PS à la base et sur le talus du stockage comme c'est le cas pour les autres versées à stériles carrière. Il est proposé de définir un protocole détaillé de remblaiement et de mise en eau de la Fosse 3 en concertation avec les parties prenantes (Commissions Locales de l'Eau, syndicat mixte d'adduction en eau potable du Kreiz Breizh Argoat). Les dispositions relatives au remblaiement de cette zone du PPR sont précisées au § 2.2.7.3 du Mémoire en réponse.	Voir développement au point 2.11.2
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	Concernant les rejets de Manganèse et de sulfates dans le milieu, nous contestons la méthodologie des analyses qui sont faites trop en aval			x				Le calcul d'acceptabilité du rejet dans le milieu récepteur a été effectué à la confluence avec l'Ellé selon une analyse rigoureuse des débits et des concentrations cibles. Il convient de rappeler que le principe d'un calcul d'acceptabilité du rejet à la confluence avec l'Ellé a été validé par l'hydrogéologue agréé en 2017 étant donné que les usages sont sur l'Ellé (eau potable).	Le point de comparaison est le seuil possible actuellement. Des études sont en cours pour établir un bilan qui puisse servir d'identification de l'état initial sur le Crazius. Des avancées sur ce sujet sont attendues en 2014
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	qualité de l'air : Nous déplorons l'absence d'un avis d'Air Breizh tant sur la méthodologie des échantillonnages que sur l'interprétation des analyses.			x				Pas de réponse attendue	Il appartiendra à l'inspections des installations classées de dire si les prescriptions concernant les mesures sur la qualité de l'air doivent être modifiées pour cet intervenant doit participer/ superviser/ modifier les mesures de suivi prévues

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	Si l'étude d'impact relève un certain nombre de risques et de dangers, nous relevons une carence concernant le principe de traitement de l'eau dit d'ozonation en remplacement du procédé Neutralac 3. En effet l'utilisation de l'Ozone O3 pose la question de l'instabilité de cette molécule (risque d'explosion, irritations/brulures)			x				Le procédé de traitement de l'eau par ozonation est une technique reconnue utilisée pour la production d'eau potable.	Voir notamment contribution de la SAUR sur ce nouvel équipement en RD 221
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	Nous recommandons, pour ces deux sujets, des recommandations de l'ANSES concernant le lien entre la qualité de l'air et la santé des riverains à proximité de la carrière			x		x	L'impact du projet sur la santé a été étudié au § 8 de l'étude d'impact.	Le CE prend acte de ce rappel	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	L'évolution topographique va amener la hauteur maximum de ces 2 verses (Kerroué et Ouest) à environ 300 m d'altitude, c'est-à-dire quasiment le point culminant du secteur qu'est le Min Du !			x			Pas de réponse attendue	Le projet de remise en état du site s'appuie sur une étude paysagère. Le projet ne modifie pas les principes de cette remise en état ni les hauteurs maximum qui ont été actées/validées par l'autorisation d'exploiter actuelle	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	Pour faire face à l'urgence climatique, la France s'est fixé un objectif très ambitieux : baisser de 55 % nos émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030. Tous les secteurs de l'économie sont concernés par ces objectifs. Tout nouveau projet, et en l'occurrence, l'ouverture de fosse 4 sur le site de IMRG Glome doit s'y conformer.			x			Imerys, engagé depuis 2018 dans la "Science Based Targets initiative" (SBTi), a vu ses objectifs de réduction des émissions de GES validés en 2019 par le SBTi preuve de l'ambition de ses engagements alignés avec une trajectoire 2°C avec notamment une réduction de 36% de ses émissions relatives (scope 1 et 2) à échéance 2030 (année de référence 2018). A l'échelle du site, des mesures pour réduire les consommations de GES sont également présentées dans le dossier au § 6.13 de l'étude d'impact.	Imerys expose dans le dossier ses objectifs en la matière	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	L'étude d'impact ne répond que très partiellement à la globalité de ces objectifs. La réduction nécessaire des émissions de GES n'est pas quantifiée. La restauration de la biodiversité n'est citée qu'au travers d'un partenariat avec l'AMV et de projets de plantations d'arbres ou de haies. : nous remettons en cause la pertinence et l'efficacité réelle et à court terme des mesures de compensation			x			Il est prévu une réduction de 10% de la consommation d'énergie en volume d'ici 5 ans (Cf. § 6.13 de l'étude d'impact). L'efficacité des mesures compensatoires continuera d'être suivie par l'AMV.		
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	la nécessité de réduire l'exploitation de nos ressources naturelles : Nous appelons les instances administratives à réinterroger les dirigeants de la carrière à ce sujet et à les amener à donner des perspectives prometteuses à leur projet sur cette problématique du recyclage Le seul moyen d'y parvenir pour une société internationale comme Imerys est de redéployer ses profits et d'investir massivement dans les filières et les procès de recyclage.			x			Le recyclage de l'andalousite dans les produits finis n'est pas possible car elle ne peut pas être dissociée une fois que le produit final est réalisé (briques réfractaires, moules de fonderie...).	Dont acte	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	Les objectifs vertueux de la préservation de l'environnement, de la lutte contre le changement climatique, de la préservation de la biodiversité pourraient amener des changements motivants en termes de formation du personnel, d'évolution de carrière et des missions, etc... Il en irait de même en vue de la création souhaitable d'une filière de recyclage qui pourrait permettre de nombreuses créations d'emploi.			x			Cf ci dessus		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 298	14-déc	M. MME LE CRAS D. et MJ.	GLOMEL	Riverains depuis 1983, nous tenons à faire part de nos réserves quant à l'extension de la carrière,							Pas de réponse attendue	Le ruisseau de kergroaz sera maintenu, la zone humide correspondante sera préservée, des tests de pompage des eaux d'exhaure et des sondages dans la fosse 4 ont été réalisés : tous ces éléments permettent d'envisager un impact limité de la fosse 4.
				Au lieu-dit Kergroaz, existe un puit, depuis 1976 qui se trouve dans la zone où le ruisseau du Kergroaz prend sa source. Depuis notre arrivée en 1983, ce puit alimente en eau: l'exploitation agricole et la maison d'habitation						Pas de réponse attendue		
				Dans le dossier MRAE, il est pointé que le ruisseau du Kergroaz est amené à disparaître. Avec le creusement de la fosse 4, nous nous inquiétons du possible assèchement du puit, qui est donc notre principale source d'approvisionnement. IL est signalé dans e dossier que le niveau d'approvisionnement du puit correspond à la pluviométrie.				mais inquietude		Le ruisseau de Kergroaz sera maintenu ainsi que les zones humides associées (Cf. § 2.2.5.2 du Mémoire en réponse).		
				ce puit n'a jamais tari, c'est pourquoi nous nous inquiétons de l'impact que pourrait avoir cette fosse 4 sur le ruisseau du Kergroaz et l'alimentation du puit du lieu-dit.						Pas de réponse attendue		
RD 299	14-déc	M. MOYSAN J.	GLOMEL	favorable à l'ouverture de la fosse 4.Ce projet d'extension permettra ainsi de pérenniser ce savoir-faire, tout en respectant les normes en vigueur et notre environnement.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet, appuyé sur des motifs d'intérêt général et émis par un riverain
				L'environnement est bien évidemment une valeur clé au sein du groupe et en tant que salariés, je me sens bien évidemment concerné par cette thématique. D'autant plus que j'ai grandi à Glomel, à proximité de la carrière.						Pas de réponse attendue		
				les réglementations évoluent sans cesse et notamment en matière d'environnement, ce qui est une très bonne chose						Pas de réponse attendue		
				en cas de fermeture sur les années à venir cela reviendrait à importer des produits directement d'Afrique du Sud, voire même d'encore plus loin.Ce qui aurait bien évidemment des conséquences négatives en termes d'empreinte carbone. Sans compter les réglementations qui ne sont bien évidemment pas les mêmes d'un pays à l'autre.	x					Pas de réponse attendue		
				Le site de Glomel contribue également à l'attractivité du centre-Bretagne, que ce soit à travers ses nombreux emplois, l'activité des prestataires qui viennent sur le site ou bien encore à travers sa participation à la vie associative locale.						Pas de réponse attendue		
RD 300	14-déc	M. KERAUDREN D. DK METAL	29370 CORAY	je souhaite contribuer à l'ouverture de cette nouvelle fosse.						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet	
				nous intervenons depuis plus de 10 ans chez lmerys Glomel, qui est en constante évolution et recherche d'améliorations du site. Des entretiens réguliers, une vigilance accrue sur la sécurité & l'environnement.	X					Pas de réponse attendue		
RD 301	14-déc	ANONYME	N.C.	Je suis favorable à l'ouverture de la nouvelle fosse.		x				Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet au regard des pratiques environnementales d'Imerys	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Imerys est bien attentif au respect de la biodiversité qui l'entoure et Il y a une volonté de l'entreprise de réduire son impact sur l'environnement.							Pas de réponse attendue	
				L'achat des fermes/marais de proximité par le site de Glomel à permis de restituer des zones humides, permettant ainsi de préserver l'alimentation et le débit en eau de l'étang du Korong.							Pas de réponse attendue	
RD 302	14-déc	ANONYME	N.C.	Je souhaite participer à cette enquête afin d'exprimer mon inquiétude et mon refus vis à vis de l'extension de la carrière d'Andalousite à Glomel.							Pas de réponse attendue	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête
				Un effet néfaste de cette fosse sur la qualité de l'eau est à craindre. En effet, aucune des fosses n'est étanchéifiée et l'absence de risque de contamination des eaux souterraines par percolation n'a pas été démontré						Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides très fins (< 300 µm) issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible, et l'aquifère présente des transmissivités très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.		
				il s'agit là de produits toxiques en concentration élevées (supérieures à la norme). Nickel, Zinc, Cadmium, Cobalt et cuivre.						Le suivi qualitatif des eaux souterraines est en place avec le réseau piézométrique autour du site.		
				Creuser cette fosse crée un vide qui draine les eaux souterraines.						Pas de réponse attendue		
				Celle-ci ne va plus alors dans les cours d'eau, ce qui entraîne un tas de conséquence en chaine: faible débit des cours d'eau, zones humides qui disparaissent, biodiversité qui en meurt, développement de cyanobactéries, assèchement des sols et des eaux souterraines (donc moins d'eau au robinet pour nous aussi), augmentation de la température des cours d'eau, faible oxygénation, développement de plantes invasives, moindre résistance aux sécheresses et aléas climatiques.			X			L'impact du pompage d'exhaure sur les zones humides est pris en compte dans le dossier et rappelé au § 2.3 du Mémoire en réponse. Les zones humides seront préservées.		
				les extensions successives de la carrière seraient responsables de la disparition d'une quarantaine d'ha de zone humide!!						Les zones humides ne seront pas impactées après mise en place des mesures comme rappelé au § 2.3 du Mémoire en réponse. Pour rappel, les zones humides impactées par l'ouverture de l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface (zones humides impactées sur 7 ha avec 15 ha de mesures compensatoires + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern). Une mesure d'accompagnement est également prévue dans le dossier pour la restauration de zones humides.		
				La destruction de dizaines d'ha de milieux naturels qu'entraîneraient cette fosse est inacceptable au regard de la situation actuelle du vivant: la biodiversité est massacrée, en partie par manque d'espaces naturels,						Les habitats naturels impactés par le projet feront l'objet de mesures compensatoires. Il est prévu la plantation de 1,45 ha de bois à vocation écologique (contre 1,09 ha impacté) sur des terrains validés par la commune de Glomel et la plantation de 2 165 ml de haies (contre 1498 ml impactées) dès la 1ère phase quinquennale d'exploitation.		
				La pollution de l'air est importante, ainsi que le bruit généré						Les thématiques environnementales sont prises en compte dans le dossier et rappelées dans le mémoire en réponse.		
				cette industrie génère beaucoup de gaz à effet de serre en partie car il faut beaucoup d'énergie (fossile) pour extraire raffiner et transporter les minerais.C'est intolérable au regard de la catastrophe climatique actuelle et à venir						Cf. 6.13 de l'étude d'impact		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
RD 303	14-déc	M. HENRI B.	N.C.	Les Nations-Unies ont adopté un programme pour un développement durable, dont des objectifs en termes de santé et d'accès à l'eau potable. Peut-on vraiment prétendre que les actions d'Imerys en Centre Bretagne respectent ce pacte sociétal ?							Imerys Glomel effectue un contrôle rigoureux de la qualité de l'eau. Le qualité du rejet du site est en amélioration constante depuis plusieurs années. La qualité de l'eau est conforme au niveau des prises d'eau pour la production d'eau potable.	Le CE prend acte des précisions apportées	
				La santé est déjà impactée par le bruit et la pollution générés par leurs activités,							L'impact du projet sur la santé est présenté au § 8 de l'étude d'impact.	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête	
				L'approvisionnement en eau propre est menacé							Cf. ci-dessus		
				La vie terrestre est évidemment fortement impactée par la destruction des terres agricoles et les montagnes de stériles qui polluent visuellement et chimiquement.			x				Les impacts ont été pris en compte dans l'étude écologique présentée dans le dossier.		
				Le groupe Imerys lui-même publie son protocole adapté à ses activités mais ce protocole n'est que le catalogue de ses obligations légales							Pas de réponse attendue		C'est le code de l'environnement qui définit ce que doit examiner et contenir le dossier d'enquête, et se sont les services de l'Etat qui valident le dossier avant qu'il ne soit soumis à enquête publique
				le projet actuel, lui, se trouve sur le terrain et il est facile de voir les contradictions entre l'affichage et la réalité des impacts, une réalité qui ne peut qu'empirer avec l'ouverture d'une quatrième fosse.							Les impacts du projet ont été analysés dans le dossier.		Le CE laisse à l'auteur les termes de son observation, ou il exprime son ressenti et ses inquiétudes qui ne prennent pas en compte les études et explications fournies à l'appui de la présentation de ce projet
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOMEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	La Réserve naturelle régionale des landes et marais de Glomel, créée en 2008 par la Région Bretagne, comprend 108 hectares de zones humides sur la commune de Glomel. Elle est constituée de deux sites, les landes et tourbières de Lan Bern au nord de la commune et le marais de Magoar Penvern au sud, en aval de la carrière				x			Pas de réponse attendue	Témoignage (sans avis exprimé) de l'un des partenaires impliqué sur les suivi environnementaux et des suivi des zones humides	
				Les activités de carrières sont nécessaires pour extraire de nombreux minéraux. Compte tenu de l'impact non négligeable de ces activités, des actions sont indispensables pour prendre en compte les exigences de santé publique et de protection de l'environnement et de la biodiversité dans ce secteur à forts enjeux environnementaux et situé en têtes de bassins versants.						x			Pas de réponse attendue
				La participation de l'AMV, association gestionnaire de milieux naturels, à l'enquête publique sur le projet d'ouverture d'une nouvelle fosse s'inscrit dans cette approche et se veut force de proposition sur les zones humides et l'eau						x			Pas de réponse attendue
				Avec la création de la fosse n°4 et le rejet de l'exploitation dans le bassin du Crazius, les conditions d'exploitation et donc l'impact de la carrière seront sensiblement modifiés. La société IMERYS s'affiche dans une démarche de concertation qui permet d'espérer de nouvelles avancées dans la gestion des mesures de protection						x			Pas de réponse attendue

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOMEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	Les progrès réalisés dans la gestion de l'épuration de l'eau et la prise en compte de l'environnement témoignent de la volonté de l'équipe d'IMERYS de Glomel et de leurs partenaires de progresser dans la réduction de l'impact de la carrière et de la pertinence des autocontrôles et actions correctives mises en œuvre.				x		Pas de réponse attendue	Témoignage (sans avis exprimé) de l'un des partenaires impliqué sur les suivi environnementaux et des suivi des zones humides	
				Toutefois, compte tenu des enjeux environnementaux forts du territoire, des points de vigilance peuvent être signalés				x		Pas de réponse attendue		
				Dans le contexte actuel, les fonctionnalités de filtration et de stockage des zones humides et tourbeuses ainsi que l'alimentation des nappes phréatiques sont fortement altérées,				x		Il est prévu une mesure de restauration des zones humides dans les mesures d'accompagnement qui est présentée au § 6.4.3 de l'étude d'impact (mesure ZH-A3).		
				La restauration des zones humides et du maillage bocager a pour but, en ralentissant l'écoulement de l'eau, de reconstituer ces fonctionnalités perdues lors d'opérations d'assèchement réalisées dans le passé et dont l'utilité n'est plus avérée				x		Il est également prévu une mesure d'accompagnement de gestion durable du bocage avec la mise en place de plan de gestion durable du bocage (superficie totale des exploitations concernées > 500 ha). Cette mesure est présentée au § 6.7.4 de l'étude d'impact (mesure BIO-A7).		
				Des actions telles que le colmatage de drains et de fossés drainants, le reméandrage des ruisseaux, le rehaussement de leur lit excessivement rabaissé par des opérations de creusement, l'implantation de haies contre le ruissellement et de fossés de rétention, la création de mares pour les amphibiens, etc., contribuent à leur restauration				x		Cf. ci-dessus		
				Des actions sont déjà engagées en ce sens dans le secteur concerné. La société IMERYS a ainsi participé à des programmes de restauration par le passé, notamment sur la Réserve naturelle de Glomel (site de Lan Bern)				x		Pas de réponse attendue		
				en aval de la carrière, le long du Crazius (sites de Magoar Penvern), des sondes piézométriques ainsi que d'autres équipements de mesure sont en cours d'installation afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement du bassin versant dans le but de préparer un programme de restauration pour les années à venir. Il est donc souhaitable que l'AMV poursuivre le partenariat engagé avec la SAS IMERYS GLOMEL en termes d'acquisition de connaissances.				x	x	Pas de réponse attendue		Je n'ai pas vu dans le dossier que la participation de l'AMV soit remise en cause
				les propriétés d'Imerys situées en zone humide pourraient faire l'objet de diagnostics précis afin de connaître leurs potentialités de restauration ou de gestion.				x	x	Il est prévu une mesure de restauration des zones humides dans les mesures d'accompagnement qui est présentée au § 6.4.3 de l'étude d'impact (mesure ZH-A3).		effectivement
				sur les propriétés louées par IMERYS et mises en culture, un diagnostic pourrait être réalisé afin de développer des pratiques vertueuses (bandes enherbées, travail du sol perpendiculaire à la pente, limitation des intrants chimiques, etc.).				x	x	Ce type d'actions est à proposer en concertation avec les locataires.		Ces réflexions seraient à conduire en partenariat avec les CLE

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOMEL (AMV)	22110 ROSTRENE N 22110 ROSTRENE N	Un plan de gestion durable des haies pourrait être réalisé afin de prendre en compte les continuités écologiques notamment et d'optimiser les plantations réalisées dans le cadre des précédentes autorisations préfectorales d'exploitation				x	x	Il est prévu une mesure d'accompagnement de gestion durable du bocage présentée au § 6.7.4 de l'étude d'impact (mesure BIO-A7).	Je partage l'idée que cette réflexion n'est pas encore suffisamment abouti dans le projet	
				A noter que sur ces différents points, des discussions ont d'ores et déjà été engagées avec les responsables de la SAS IMERYS				x		Pas de réponse attendue	Témoignage (sans avis exprimé) de l'un des partenaires impliqué sur les suivi environnementaux et des suivi des zones humides	
				Les forts enjeux du territoire (Réserve naturelle régionale, sites Natura 2000) ainsi que la diversité d'acteurs au sein d'un même bassin versant justifie donc la mise en place d'un programme spécifique coordonné, sur les parties des bassins versants propriétés de la Fondation pour la préservation de la nature, IMERYS, la DREAL et le Conseil départemental du Morbihan. La localisation géographique d'une zone de compensation au niveau des têtes de bassins versants Crazius/ruisseau de Kerjean est cohérente car elle correspond à la zone impactée par l'exploitation de la carrière. Les mesures d'accompagnement mises en œuvre par IMERYS intégreraient naturellement ce programme.				x	x	Pas de réponse attendue	Un tel programme est effectivement envisagé dans le dossier (ORE)	
				Les autocontrôles de la qualité de l'eau (contrôles que l'entreprise réalise elle-même avec les équipes de son laboratoire et de son secteur environnement) sont effectués à partir de échantillons régulièrement prélevés dans le ruisseau du Crazius. Les inventaires et suivis biodiversité complètent cette surveillance pour l'impact environnemental. Les contrôles de second niveau, réalisés par les services de l'état indépendants de l'entreprise, sont également essentiels pour garantir la conformité aux exigences de santé publique et de l'environnement. Les résultats de ces actions de contrôle permettent d'engager les actions de correction des défauts qu'ils révèlent.				x		Pas de réponse attendue	Témoignage (sans avis exprimé) de l'un des partenaires impliqué sur les suivi environnementaux et des suivi des zones humides	
				les techniques mises en œuvre par Imerys pour le traitement et l'épuration ont permis d'améliorer sensiblement les taux de concentration en certaines matières et les propriétés de l'eau. Les rejets actuels présentent toutefois encore des concentrations trop importantes en manganèse et en sulfates et la conductivité enregistrée dans le ruisseau de Crazius présente des valeurs bien plus élevées que la normale. Le suivi des paramètres de qualité pour contenir les taux de matières et les propriétés de l'eau est particulièrement important en été, lorsque le débit des ruisseaux diminue				x	Pas de réponse attendue			

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOMEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	Une forte sédimentation est observée dans le ruisseau du Crazius, qui pourrait à terme altérer la qualité de ses habitats. Une réflexion est à mener autour de cette problématique. De la même façon, une réflexion avait été initiée il y a quelques années sur les possibilités de restauration des continuités écologiques au niveau de l'étang de Crazius : des analyses de sédiments - superficiels et en profondeur - pourraient permettre de mieux appréhender ces problématiques				x	x	Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).	Voir développement au point 2.11.6 et 2.11.11-D Le propositions de l'AMV reprennent les mesures envisagées dans le projet	
				nos préconisations :				x		Pas de réponse attendue		
				anticipation des mesures de protection adaptées pour limiter les risques liés à l'activité et s'assurer de la compatibilité du rejet de la carrière avec le projet de restauration des zones humides de la réserve naturelle situées en aval				x	x	A définir en concertation avec les parties prenantes à l'issue du bilan de l'état initial du Crazius courant 2024 (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse).	Le CE rejoint la position d'Imerys	
				la surveillance soutenue de l'épuration de l'eau, notamment en période estivale				x	x	Cf. ci-dessus		
				anticipation des mesures de protection, le renforcement des autocontrôles et des suivis physico-chimiques ;				x	x	Cf. ci-dessus		
				maîtrise des rejets afin de diminuer les valeurs trop importantes de conductivité enregistrées dans le ruisseau de Crazius ainsi que de la sédimentation artificielle, et ce pour pérenniser les progrès notés dans le ruisseau avec le retour de plusieurs espèces de poissons				x	x	Le rejet du site est conforme au seuils fixés dans l'Arrêté Préfectoral avec une amélioration constante en manganèse depuis plusieurs années. La gestion qualitative et quantitative du rejet est présentée au § 2.2.2 du Mémoire en réponse.	L'amélioration du taux de manganèse devrait être acquise tout prochainement avec la mise en service de la nouvelle station de traitement. Meme si l'influence des sulfates n'es pas précisément identifiée sur la biodiversité, la veille technique en vue de trouver une solution pour l'abattement du taux de sulfates sera reconduite et fera l'objet d'une nouvelle prescription si le projet est autorisé	
				mise en place d'une gestion durable sur les propriétés acquises par IMERYS sur la commune de Glomel (hors carrière : zones humides ou parcelles mises en location).				x	x	Il est prévu une mesure d'accompagnement de gestion durable du bocage présentée au § 6.7.4 de l'étude d'impact (mesure BIO-A7).	Dont acte	
RD 305	14-déc	ANONYME	N.C.	multiples dossiers (très mal organisés, ce qui n'a pas facilité la lecture)						Pas de réponse attendue	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête	
				la fosse 3 n'aurait sans doute pas due être ouverte : elle se trouve à la convergence de deux failles						Pas de réponse attendue		
				Elle est d'ailleurs équipée d'une pompe de relevage.						Pas de réponse attendue		
				Je trouve cela d'autant plus inquiétant quand Imerys parle de pouvoir, une fois l'exploitation terminée, la combler avec ses résidus qui sont non inertes, avec des quantités de métaux lourds pouvant être importantes (si l'on prend le nickel par exemple : 3870 Mg/Kg dans les résidus secs des boues d'hydroxydes).						Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
				Imerys parle également "d'étanchéifier" la fosse par de l'argile qui "rendrait imperméable" le fond, et aussi les parois de la fosse..Mais par quel procédé Imerys pourrait venir étanchéifier des parois verticales ?Imerys a t'elle réalisée des essais « en labo » de cette solution énoncée ?									
				la fosse 3 est bien perméable, que l'eau y est bien présente.....Cela serait dommage pour la santé de tous qu'une eau acide vienne a se diffuser dans les nappes environnantes, sachant que l'eau « passe partout » et que la commune de Glomel est au confluent de différents points de captage entre deux bassins versants...Il semblerait alors logique que la fosse 3 ne puisse pas recevoir de résidus (qui sont non inertes) car localisée sur une zone sensible.							Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides très fins (< 300 µm) issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible, et l'aquifère présente des transmissivité très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête	
				Il serait donc logique que si l'ouverture de la fosse 4 devait être autorisée, l'activité de la fosse 3 puisse s'arrêter : il n'y a de toute manière jamais eu 2 fosses en activité concomitante.					x		L'exploitation simultanée sur 2 fosses n'est pas une situation exceptionnelle mais correspond au fonctionnement habituel de l'exploitation (Cf. §1.2 du Mémoire en réponse). La Fosse 1 a été exploitée de 1972 à 1998, la Fosse 2 de 1986 à 2014, et la Fosse 3 depuis 1997 avec une extension en 2012. Le site a donc été exploité la plupart du temps avec 2 fosses concomitantes.	Voir developpment au 2.11.3.	
RD 306	14-déc	ANONYME	N.C.	soutien à l'ouverture de la fosse 4 par la société Imérys.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet au regard de l'intérêt général en termes socio-économique et au regard des pratiques environnementales de l'entreprise	
				L'importance est dans le fait de créer de l'activité et de fait de l'emploi, ce qui est remarquable dans notre zone hyper rurale									Pas de réponse attendue
				il faut souligner l'adaptation de la société Imérys aux contraintes environnementales au fil des années ,il est normal et indispensable de s'adapter à ces contraintes et de faire confiance aux instances compétentes pour le suivi du dossier.	X								Pas de réponse attendue
RD 307	14-déc	M. TROTOUX A.	29350 MOELAN	opposition à la poursuite de ce type de projet industriel ici en Bretagne comme partout ailleurs							Pas de réponse attendue	Avis globalement défavorable au projet, vire m^me à la préence de la carrière	
				J'ai pris conscience ces dernières années du poids de l'industrie extractiviste dans l'ensemble des dérèglements climatiques et environnementaux									Pas de réponse attendue
				Je constate depuis également la résistance et le verrouillage de tout un « système » pour que ces pratiques n'évoluent pas.							X		Pas de réponse attendue
				j'espère que vous vous inquiétez pour l'ensemble des dégradations et pollutions en cours dans les eaux souterraines, les rivières, les bocages et sur la biodiversité animale du fait du process industriel pour isoler l'andalousite des autres minéraux.									Pas de réponse attendue
				. Il est urgent de modifier nos pratiques et de préserver les réserves d'eau souterraine									Pas de réponse attendue

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Cette industrie est beaucoup trop gourmande en énergie (pour l'extraction, le processus d'isolation et toute la partie transport puis transformation industrielle) et par conséquent fortement émettrice en CO2.							Pas de réponse attendue	A l'échelle mondiale, le site de Glomel est certainement moins polluant et moins producteur de CO2 que les autres sites dans le monde, d'où il faudrait rapatrier l'andalousité nécessaire aux usines européennes.
RD 308	14-déc	M. ALLARD E.	56630 LANGONNET	favorable à l'extension de la carrière							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet au regard des pratiques environnementales de l'entreprise et atténué par des situations vécues sur le site
				La sécurité et l'environnement sont au cœur de notre quotidien. Imerys met en avant l'amélioration continue de notre environnement de travail, de notre sécurité et de notre impact sur l'environnement							Pas de réponse attendue	
				nombreuses sont les rencontres avec la faune locale. Les animaux présents sur le site nous démontrent chaque jour que nos efforts permettent de trouver nourriture et habitat (canard en fosses 2, sangliers, chevreuils, cerfs, écureuils, lièvres, plusieurs espèces de reptiles et de rongeurs, oiseaux...)	X						Pas de réponse attendue	
				Nous sommes tous informés et formés pour la surveillance et le maintien de nos systèmes de traitement de l'eau ainsi que tous les aspects environnementaux.							Pas de réponse attendue	
				Beaucoup d'entre nous sont originaires de la région et contribuent au dynamisme du secteur							Pas de réponse attendue	
RD 309	14-déc	M. LE MENEZ JB.	GLOMEL	jeune agriculteur à proximité, c'est favorablement que je porte mon avis pour l'extension fosse 4	x						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable d'un riverain agriculteur
				pour la pérennité de l'entreprise et ceux qui y travaillent							Pas de réponse attendue	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	l'association a pour but, entre autres, de « veiller à la conservation et la restauration des espaces, ressources et habitats naturels, des espèces animales et végétales, de la diversité des espèces et des équilibres écologiques, de l'air, l'eau, les sols, le sous-sol, les sites, les paysages et le cadre de vie ... contre toutes atteintes directes et indirectes ... d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement, de l'urbanisme, de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire, ... ».			x				Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	Notre étude du présent dossier nous amène à conclure que la présente demande d'autorisation environnementale présente un argumentaire basé sur une lecture incomplète des références scientifiques, présente un état des lieux incomplet et une évaluation fortement minorée des enjeux environnementaux, paysagers, sanitaires et patrimoniaux, ne satisfait pas aux exigences réglementaires en matière d'étude d'impact, est incompatible avec le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Ellé Isole Laïta, n'aurait jamais du être soumis à enquête publique dans sa forme actuelle, et souffre en conséquence de fragilités juridiques majeures			x				Pas de réponse attendue	Introduction aux développements ci dessous
				Nature et Patrimoine Centre Bretagne vous demande donc, Madame le commissaire enquêteur, de rendre un avis défavorable sur ce dossier.			x			Pas de réponse attendue		
				Les documents mis en ligne ne sont pas identiques entre le site de la Préfecture 22 et le registre dématérialisé. Sur ce dernier, la mise en ligne de documents scannés et redécoupés en 74 fichiers a été suivie d'une seconde mise en ligne le 23 11 2023 "normale" comportant 12 fichiers correctement organisés. A cette occasion, un très bienvenu "Guide de lecture des annexes du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale" a été ajouté.Par contraste, le site de la Préfecture, s'il a bien ajouté le guide de lecture le 23 11, en est resté au contenu initial mis en ligne le 18 09, dont les 3000 p sont totalement ingérables			x			Les fichiers du site de la Préfecture doivent avoir une taille inférieure à 30 Mo ce qui a occasionné un découpage en de nombreux fichiers pour un dossier de cette taille.	Voir développement au point 2.9 dans mon document « conclusions et avis »	
				le dossier à produire dans le cadre de la présente demande d'autorisation doit impérativement être exhaustif, sincère et de qualité. Après lecture et analyse attentive de ce pavé indigeste, nous concluons qu'il s'en faut de beaucoup pour qu'il satisfasse ces exigences.			x			Pas de réponse attendue	Voir développement en 2.9-A sur la lisibilité, l'organisation et le volume du dossier	
				ce fatras documentaire a-t-il délibérément été organisé dans ce but précis ou bien est-il le reflet d'une "méthode" de travail propre à l'entreprise			x			Pas de réponse attendue		
				le nombre tout à fait atypique de contributions anonymes déposées dans le cadre de la présente enquête publique interpelle fortement.			x			Pas de réponse attendue	Cette remarque n'appelle pas de commentaire de ma part, chacun est libre de choisir de contribuer anonymement ou pas à une enquête publique. Il y a des « anonymes » dans les favorables comme dans les défavorables au projet	
				seuls 5 % des volumes excavés sont exportés, les 95 % restants restant sur le site sous forme de stériles non inertes ou de résidus de traitement, avec leurs métalloïdes, sulfates, 30 t/an de produits chimiques, etc. exposées aux intempéries soit immergées, entraîne leur oxydation et l'acidification des milieux terrestres et aquatiques environnants,			x			Pas de réponse attendue	le CE laisse la responsabilité de ce « résumé » à son auteur	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	Le SDAGE Loire Bretagne souligne que les têtes de bassin versant représentent notre « capital hydrologique. Le Crazius et ses affluents y compris le Kerroué ainsi que le Kergroaz relèvent de cette catégorie. Il classe l'Ellé, ses affluents et sous-affluents (parmi lesquels le ruisseau du Crazius et son affluent le Kergroaz) « réservoir biologique » (FRGR0079)			x				Pas de réponse attendue	exact
				contrairement aux affirmations répétées du dossier, ce rejet ne se fait pas dans le ruisseau du Crazius mais dans le ruisseau de Kergroaz			x			Le rejet est dans le ruisseau de Kergroaz comme indiqué dans le tableau de suivi de la mesure QualiS1 (§ 6.5.5. de l'étude d'impact).	Le ruisseau du Kergroaz est affluent du Crazius. In finé, les rejets se retrouvent bien dans le Crazius.	
				La MRAe s'interroge à juste titre sur le fait que le porteur de projet n'évalue son acceptabilité pour le milieu naturel que 7 km plus en aval. Le commentaire du porteur de projet vise à ébaucher une stratégie de diversion qui acte la privatisation de fait du Kergroaz, s'exonère de ses obligations et démontre une superbe indifférence vis-à-vis des directives, lois, règlements etc. relatifs à la préservation des milieux aquatiques.			x			Le calcul d'acceptabilité du rejet dans le milieu récepteur a été effectué à la confluence avec l'Ellé selon une analyse rigoureuse des débits et des concentrations cibles. Il convient de rappeler que le principe d'un calcul d'acceptabilité du rejet à la confluence avec l'Ellé a été validé par l'avis de l'hydrogéologue agréé : « Le choix de retenir l'Ellé comme point de calcul apparaît logique dans la mesure où l'on ne dispose pas de données qualitatives sur le ruisseau du Crazius et que les usages cibles (prises d'eau) sont situés sur l'Ellé. »		
				Le porteur de projet invoque l'absence de cartographies et données officielles sur le milieu naturel et le régime du Crazius pour se dispenser d'analyser correctement l'impact de son projet. Cet argument est inacceptable car c'est à lui, dont le projet est susceptible d'affecter ces milieux, que revenait l'obligation de réaliser les études nécessaires. Il y a donc une carence fondamentale à ce niveau			x			Le suivi du Crazius est présenté dans le dossier avec les résultats des 4 stations de mesure. Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse).	le CE laisse la responsabilité de sa conclusion à son auteur. Il est par ailleurs exposé dans le dossier une suivi depuis 5 ans du Crazius, qui doit aboutir en 2024 à un bilan visant à caractériser l'état initial du Crazius. Les suites à donner pourraient dès lors servir de référence pour l'établissement d'un point de mesures et de suivi plus proche du point de rejet de la carrière	
				Cette remarque vaut – par extension – pour le Kergroaz. Or, les rejets dans le ruisseau de Kergroaz sont annoncés comme potentiellement supérieurs à 10.000 m3/j, et manifestement de nature à modifier son régime ainsi que la qualité de ses eaux			x			Le ruisseau de Kergroaz sera maintenu ainsi que les zones humides associées (Cf. § 2.2.5.2 du Mémoire en réponse).		
				les suivis du Crazius mettent en évidence une dégradation qualitative de ses eaux entre l'amont et l'aval de l'étang du Crazius au sein duquel se fait la confluence avec le Kergroaz,			x			L'étude d'impact ne gomme pas les différences entre les stations amont et aval rejet puisque les résultats de suivi sont clairement affichés. La qualité hydrobiologique du Crazius en aval du rejet est bonne et s'améliore (Cf. § 2.2.4.1 du Mémoire en réponse).		
				comme l'atteste l'inventaire des cours d'eau des Côtes d'Armor 1, le ruisseau de Kergroaz possède lui-même un affluent, le « ruisseau de Kerroué » qui naît au pied de la verse du même nom dont l'extension en 2012 l'a amputé d'une partie de son linéaire amont. l'existence du Kerroué est gommée sur la majorité des cartes du dossier			x		x	Il n'y a pas de disparition de cours d'eau. Le cours d'eau du Kergroaz est bien associé à la zone humide de Kerroué mais il ne figurait pas dans les cartographies de la lors de la rédaction du dossier qui a été déposé fin 2021 (base de données Sandre). Il apparaît sur la mise à jour de la couche BCAE 2023 qui ne reprend pas la cartographie précédente même s'il était déjà présent auparavant. Ce cours d'eau sera maintenu ainsi que les zones humides associées (Cf. § 2.2.5.2 du Mémoire en réponse).	Dont acte	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	le ruisseau de Kerroué n'est distant que de quelques dizaines de mètres du périmètre du projet de Fosse 4, et la zone humide qui l'accompagne va se trouver au contact direct avec l'excavation. La Fosse 4 la privera de sa rive gauche et des apports résultant du ruissellement de surface dans ce secteur pentu d'environ 7 ha.			x				Cf. § 2.3.2 du Mémoire en réponse	Le maintien de la zone humide du vallon de Kerroué est affirmé et étayé dans l'étude d'impact, comme rappelé dans le mémoire en réponse d'Imerys Voir aussi au point 2.10-B sur les compléments d'études hydrogéologiques
				Il est affirmé à maintes reprises dans le dossier que la zone humide serait protégée de tout impact lié au creusement de la Fosse 4 par une « limite étanche » due à la présence d'un « axe structural majeur constitué d'un réseau de failles décrochantes. Nous notons qu'il s'agit quand même d'une supposition, et qu'ainsi qu'illustré en Figure 8, la limite cornéennes / schistes zig-zague à travers la zone humide qu'elle traverse, isolant un secteur à l'ouest qui englobe également le périmètre du projet de fosse 4 de l'aval de la zone humide qui, si l'on suit le raisonnement, ne réagirait pas de la même manière.			x			Cf. § 2.3.2 du Mémoire en réponse		
				La mesure de réduction ZH-R1 de « réalimentation et de soutien à l'étiage des zones humides des vallons de Kerzioc'h et de Kerroué permettront de compenser l'impact potentiel indirect du rabattement de la nappe profonde de schistes » prouve bien que la zone humide de Kerroué ne sera plus fonctionnelle mais au contraire fortement impactée par le projet			x			Cf. § 2.3.2 du Mémoire en réponse		
				Le porteur de projet souligne (p. 6) que « Le projet de Fosse 4 se situe dans le bassin versant de l'Ellé, à 1200 m au Sud-Est du ruisseau de Kerzioc'h. Il n'aura pas d'influence sur le niveau de l'étang de Mézouët et sur la ressource en eau associée. », affirmation un peu rapide quand on sait que les circulations d'eau souterraine ne sont pas gouvernées par les considérations de reliefs qui définissent les bassins versants et peuvent transiter d'un bassin versant à l'autre			x			Le niveau du lac de Glomel est directement lié à l'activité du barrage et à la pluviométrie. Ce point est rappelé au § 2.2.6 du Mémoire en réponse. Le transfert effectif entre bassins versant est d'environ 125 000 m3/an (soit 1 % du débit de sortie de l'étang du Corong). Il n'y a pas de rejet dans le bassin versant du Blavet et pas d'impact qualitatif sur la prise d'eau de Mézouët.	Des essais de pompage ont permis de vérifier ces hypothèses. De nouveaux piézomètres et le suivi des eaux d'exhaure permettront de suivre ces questions à l'avancement	
				La question de l'absence d'imperméabilisation des flancs et sommets des vers de Roscoat, de Kerroué, de l'ancienne digue, du SABES etc. pendant les décennies de remblaiement nous semble d'une toute autre importance du fait des ruissellements sur leurs emprises cumulées que nous estimons à 85 ha minimum,			x			Il est prévu la mise en place de couches d'étanchéité dans le cadre de la remise en état des vers à stériles. Un suivi post-exploitation sera maintenu sur 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans conditionnées au résultat du suivi. Ces dispositions sont présentées au § 2.10 du Mémoire en réponse.	Les anomalies révélées par le piézomètre R01 vont faire l'objet d'études afin d'en déterminer l'origine. Depuis l'autorisation délivrée en 2018, des dispositifs d'étanchéité sont mis en place sur ou sous les vers	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	sur la base de l'indicateur I2M2, la qualité du Crazius se dégrade de « Très bon » / « Bon » à l'amont (Station E5) à « Bon » / « Moyen » à l'aval de l'étang et de sa confluence avec le Kergoat (station E1), que le constat est le même entre l'amont de la confluence Ellé / Crazius (« Très bon » à l'amont [station E9] passant à « Bon » / « Moyen » à l'aval [Station E13]) et que les concentrations excessives en manganèse et sulfates sont toujours enregistrées aux captages AEP de Pont-Saint-Yves et Barrégant a minima. I			x				L'I2M2 est bien utilisé pour les suivis hydrobiologiques depuis 2019. On peut noter que valeurs d'I2M2 de la station "Crazius aval rejet" se sont améliorées entre 2019 (0,428 – état moyen) et 2021 (0,61 – bon état), alors qu'en parallèle, la qualité de la station amont marque une légère dégradation et même le passage d'un état très bon à bon entre 2020 et 2021. L'étude d'impact ne gomme pas les différences entre les stations amont et aval rejet puisque les résultats de suivi sont clairement affichés. La qualité hydrobiologique du Crazius en aval du rejet est bonne et s'améliore. La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé en aval du rejet est présentée au § 2.2.4 du Mémoire en réponse.	Voir contribution d'Eau du Morbihan en RD 330 qui constate l'amélioration de la qualité du rejet
				Il y a donc un problème de fond que la mise en service de la nouvelle unité d'abattage du manganèse ne résoudra que très partiellement.			x			La construction de la nouvelle usine de traitement par ozonation pour l'abatement du manganèse est en cours. La mise en service de la nouvelle usine initialement prévue en mars 2024 dans le porter à connaissance transmis à l'administration en mars 2023 aura lieu en avril 2024. La DREAL a été informée du décalage de planning qui ne remet pas en cause le seuil de 2 mg/L en manganèse applicable au 1er janvier 2024.	La nouvelle station ne résoudra que l'abattage du taux de manganèse.	
				On soulignera au passage les notations préoccupantes des stations SABES amont ou aval qui impactent le Crazius en amont de la station E5 et détériorent nécessairement sa notation. Seule une station située audessus de cette confluence permettrait d'avoir une vision exhaustive de la question			x		x	L'interprétation qui est faite de ces valeurs est liée au faible régime hydraulique de la zone humide du Sabès.	Voir supra au sujet du suivi mis en place sur le Crazius	
				la Directive Cadre sur l'Eau définit les objectifs environnementaux à atteindre pour les eaux de surface comme pour les eaux souterraines, la non détérioration de l'état de toutes les masses d'eau. La rétrogradation de « Très bon » à « Bon » état constitue une infraction			x			Cf. § 2.2.4.1 du Mémoire en réponse	Je renvoie l'auteur au mémoire en réponse d'Imerys	
				L'argument du soutien d'étiage mis en avant de manière insistante par le porteur de projet est passablement choquant. Un tel apport volumique ne peut qu'affecter davantage l'état chimique et biologique du milieu et non lui apporter un soutien quelconque.			x			Le rejet du site contribue effectivement au soutien d'étiage. Une demande officielle d'augmentation de notre rejet a été faite par Eau du Morbihan en septembre 2022 par rapport à la situation de sécheresse. La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé est présenté au § 2.2.4.1 du Mémoire en réponse.	Ce soutien satisfait la DREAL et Eau du Morbihan	
				Le suivi de la qualité des eaux souterraines repose sur 10 piézomètres et deux puits. Dans ce panel, les valeurs du RO1 interpellent fortement.			x			Les concentrations du piézomètre RO1 ont bien été prises en compte dans le dossier qui mentionne un impact localisé sur la qualité des eaux souterraines et présente l'évolution des concentrations de ce piézomètre (Cf. § 3.5 de l'étude d'impact et § 2.4.7 et 3.5 de l'étude hydrogéologique). Un réseau de 4 piézomètres supplémentaires est proposé dans le dossier (RO3 à RO6) pour comprendre l'origine de ces concentrations comme présenté au § 6.5 de l'étude d'impact et § 2.2.8.1 du Mémoire en réponse. Ces piézomètres seront intégrés au suivi mensuel de niveau et de qualité des eaux souterraines.	Oui, effectivement voir développement au point 2.11.11-A	
				L'« Ancienne verse de Roscoat » a accueilli les stériles et les boues d'hydroxydes de la Fosse 1 entre 1979 et 1997. Un dossier de fermeture et remise en état a été déposé en 2010, conduisant à sa sortie du périmètre ICPE la même année ... et à son oblitération industrielle puisqu'elle n'est pas répertoriée comme site pollué			x			Pas de réponse attendue	Le Scot lorsqu'il sera approuvé procédera , ou pas, au classement de cette verse en site pollué	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doubleton	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	Nous demandons qu'elle soit identifiée comme telle, réintroduite dans le périmètre ICPE avec programme de surveillance adéquat.			x			x	La réintégration de la verse de Roscoat au périmètre ICPE ne fait pas partie de l'objet de la demande.	Le Scot lorsqu'il sera approuvé procédera , ou pas, au classement de cette verse en site pollué
				Les verses de Roscoat et de Kerroué (qui accueillent des stériles), l'ancienne digue et le SABES (où sont stockés des résidus de traitement), les Fosses 1 et 2 ne sont pas imperméabilisées par le fond. Le point cidessus soulève la question de l'impact à terme sur les masses d'eau souterraines et de surface en l'absence de tout dispositif de ce type.			x			Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivité très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse. Une couche d'étanchéité sera mise en place sur les verses dans le cadre de la remise en état et un suivi post-exploitation sur 10 ans sera maintenu avec phases additionnelles de 5 ans conditionnées au résultats du suivi (Cf. § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse).	Depuis l'autorisation délivrée en 2018, des dispositifs d'étanchéité sont mis en place sur ou sous les verses, ou sous leurs extensions. L'impact sur les masses d'eaux souterraines est suivi grace aux piézometres, dont le nombre est prévu en augmentation dans le projet	
				La verse ouest a fait l'objet d'une telle imperméabilisation consistant en des couches de matériaux alternant avec des géotextiles. Il n'y a aucune garantie sur le maintien à long terme des caractéristiques mécaniques et hydrauliques.			x			Le dispositif d'étanchéité à la base de la verse Ouest a été renforcé par une géomembrane. A terme la verse Ouest sera recouverte par une couverture sommitale étanche qui assurera sa protection à long terme. La gestion des eaux correspondra alors à des eaux superficielles. Un suivi post-exploitation sera mis en place sur 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans selon le résultat du suivi (Cf. § 2.10 du Mémoire en réponse).	Les membranes prévues constituent la meilleure solution technique à ce jour. Elles sont disposées sous les verses. La couche d'étanchéité sommitale est quand a elle réalisées à l'aide de l'emploi de PS	
				L'affirmation répétée concernant le « cloisonnement des aquifères » résultant des nombreuses failles présentes sur le site est abusive, le cloisonnement ne concernant que les structures géologiques, alors que les circulations d'eau souterraines circulent de manière préférentielle dans les failles.			x			Ce point est mentionné dans le dossier (étude hydrogéologique).	Voir développement au point 2.10-B	
				Le site de Guerphales se trouvant à cheval sur les deux derniers pour lesquels le site SILURES du BRGM acte un niveau de contribution de 55 à 60 % (assez bon) côté Blavet et 50 à 55 % (moyen) côté Ellé – en tout état de cause, supérieures à la moyenne.			x			Pas de réponse attendue		
				L'affirmation selon laquelle « les nombreux essais de pompages réalisés depuis 1993 sur le site de Guerphales sont cohérents et mettent en évidence des caractéristiques médiocre de l'aquifère local » est doublement incorrecte puisqu'elle constitue un amalgame entre des valeurs relatives à deux aquifères différents et qualifie de médiocre des productivités supérieures à la moyenne !			x			Les essais de pompage réalisés montrent la très faible transmissivité des aquifères.	Le CE s'en remet aux conclusions du dossier	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doubleton	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	Le dossier précise que la part des eaux souterraines pompées est estimée à 120.000 m3/an en fond de F3 et 25.000 m3/an en fond de F4 pour un volume total prélevé dans l'aquifère de socle inférieur à 200 m3/an. Nous relevons qu'il s'agit d'une estimation et non d'un constat et qu'en outre, cette estimation est « approchée » sur la base d'une équation reposant sur des valeurs arbitraires (« considérées ») et des suppositions, le tout basé sur une extrapolation d'un essai de pompage réalisé dans la Fosse 3 en 2016.			x				L'analyse des volumes d'exhaure est prise en compte dans le dossier (Cf. § 3.2.1.1 de l'étude hydrogéologique).	Ces hypothèses ont été confirmées par des teste des pompage, et aujourd'hui par les suivis des eaux d'exhaure en fosse 3
				Il est prévu, que les Fosses 3 et 4 constituent à terme des plans d'eau, avec, pour la première, une partie incluse dans le périmètre de protection de la prise d'eau de Mezouet, qui devrait être remblayée par des stériles.			x			La réglementation du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) de la prise d'eau de Mézouët est bien prise en compte dans le dossier. Un remblaiement par des stériles d'extraction du site est prévu dans la zone de la Fosse 3 qui recoupe le PPR. Les dispositions seront prises pour assurer une étanchéité du stockage de stériles avec la mise en place d'une couche de PS à la base et sur le talus du stockage comme c'est le cas pour les autres verses à stériles carrière. Il est proposé de définir un protocole détaillé de remblaiement et de mise en eau de la Fosse 3 en concertation avec les parties prenantes (Commissions Locales de l'Eau, syndicat mixte d'adduction en eau potable du Kreiz Breizh Argoat). Les dispositions relatives au remblaiement de cette zone du PPR sont précisées au § 2.2.7.3 du Mémoire en réponse.	oui	
				l'ouverture de la 3e fosse en 2013 et son extension sont en contradiction flagrante avec le cadrage du périmètre de protection du captage du Mezouët.			x					non
				le remède « miracle » du remblaiement du secteur concerné par des stériles d'extraction est doublement pernicieux. leur fragmentation entraîne une augmentation conséquente de leur surface d'oxydation au contact de l'air et / ou de l'eau. D'autre part, il s'agit donc de blocs conséquents à la géométrie aléatoire et dont l'entassement laissera des interstices importants.			x			Cf. ci-dessus	Voir les précisions apportées par Imerys dans son mémoire en réponse à mon Procès Verbal de Synthèse (annexé in extenso à mon rapport)	
				la couche protectrice de fines « PS » (dont les caractéristiques ne sont détaillées nulle part dans le dossier) ne résistera pas longtemps à une immersion permanente et définitive.			x			Cf. ci-dessus		
				Les débats se sont focalisés sur le manganèse et les sulfates mais nous nous interrogeons sur les conséquences des concentrations cumulées des éléments traces métalliques identifiés dans les stériles d'extraction et les résidus de traitement présentant un risque pour la santé et identifiés en concentration forte dans les 300 t/an de boues d'hydroxyde censées les piéger dans la Fosse 2, sachant qu'il ne semble pas qu'ils soient recherchés en aval du circuit.			x			Les stériles stockés dans la Fosse 2 ont une perméabilité estimée très faible. Les stériles sont non inertes non dangereux comme présenté dans le mémoire technique.	Ces boues sont cantonnées dans la fosse 2, puis traitées et décantées par les installations de traitement avant point de rejet. Le réseau de drains et de fossés des verses aboutit aussi en fosse 2	
				La question de l'étanchéité de la Fosse 2, comme des 1, 3 et éventuellement 4, et de leur absence totale de communication avec les circulations d'eau souterraine doit impérativement recevoir une réponse.			x			x	Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivité très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	La réponse était présente dans le dossier d'enquête. Elle est rappelé dans le mémoire en réponse et sera contrôlé par le suivi des piézomètres. J'ai pour ma part demandé que les anomalies révélés par le piézometre R01 soient élucidées avant assèchement des boues en fosse 2, qui ne semble une étape irréversible.
				étang de Crazius : propriété de l'entreprise, il n'est pas inclus dans le périmètre ICPE et ne fait l'objet d'aucune surveillance.			x			Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).	Ce sera l'objet de nouvelles prescriptions à suivre dans le cadre de l'éventuelle nouvelle autorisation	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	<p>envasement quasi total et des proliférations d'algues et de mousses diverses ainsi que des écoulements d'eau rouillée à l'aval qui témoignent d'un état biologique fortement dégradé ; comme cette situation ne peut venir du ruisseau du Crazius dont le très bon état à l'amont est attesté, il ne peut être du qu'aux apports du Kergroaz qui, lui, n'a fait l'objet d'aucune caractérisation mais dont nous rappelons qu'il reçoit les rejets du site.</p>			x				<p>Le suivi du Crazius est présenté dans le dossier avec les résultats des 4 stations de mesure. Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse).</p>	<p>Voir supra ; ces propositions pourront être pris en compte selon les décisions collégiales qui seront prises, notamment entre Imerys et la CLE EIL.</p> <p>Dont acte</p> <p>le dossier (notamment voir mémoire technique) montre la présence de différents clapets en amont du point de rejet afin de pouvoir interrompre le débit du rejet. La rupture de la digue de l'étang n'est pas un risque avéré à ce jour. L'étude envisagée permettra de caractériser ce risque.</p> <p>L'étude écologie identifie les corridors locaux pour de nombreuses espèces. Lorsqu' le Scot aura statuer sur les corridors écologiques, la réflexion sera sans doute poussée.</p> <p>L'étude d'impact a peut être un peu trop résumé l'étude écologie. Celle-ci est néanmoins jointe au dossier d'enquête in extenso comme annexe à 'étude d'impact. Elle me semble contenir tous les renseignements utiles à l'identification du diagnostic de l'état initial, même si on peut toujours fait mieux....</p>
				<p>l'étang du Crazius sert de bassin de décantation supplémentaire</p>			x				<p>Cf. ci-dessus</p>	
				<p>Les demandes répétées des riverains, associations, et plus récemment de la CLE du SAGE Ellé de réalisation de carottages et analyses des sédiments sont restées sans effet à ce jour</p>			x				<p>Cf. ci-dessus</p>	
				<p>Il est indispensable qu'une campagne bathymétrique soit réalisée pour connaître la morphologie et la contenance ainsi que le niveau de remplissage de l'étang par les sédiments. Ce travail doit être complété par une série de carottages sur plusieurs transects pertinents et par l'analyse géochimique des prélèvements.</p>			x			x	<p>Cf. ci-dessus</p>	
				<p>une étude structurale de la digue est indispensable afin de s'assurer de sa solidité et / ou identifier les travaux de confortement éventuellement nécessaires.</p>			x			x	<p>Il est proposé d'intégrer le barrage du Crazius dans l'inspection périodique tous les 5 ans par un organisme extérieur des ouvrages de stockage de stériles prévue dans l'Arrêté Préfectoral (article 5.2.3).</p>	
				<p>Le dossier ne mentionne aucun scénario de gestion de crise en cas d'accident industriel ou structurel (digue) ou de rejets de volumes hors norme</p>			x				<p>Cf. ci-dessus</p>	
				<p>Biodiversité : la carrière de Glomel présente un obstacle majeur à la circulation des espèces en raison de la surface qu'elle occupe, de ses dimensions (1,3 km nord-sud et 2,3 km est-ouest)... ainsi que de perturbations résultant de l'activité d'extraction en général (bruit, déflagrations, vibrations, éclairage nocturne).</p>			x				<p>Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse</p>	
				<p>La carte des corridors écologiques locaux (EI, fig.31), que nous avons complété des obstacles créés, est très explicite quant à l'obstacle pour les déplacements de faune.</p>			x				<p>Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse</p>	
				<p>nous considérons que les périmètres retenus sont inadaptés aux enjeux qu'ils sont censés évaluer, particulièrement pour les périmètres dits éloignés. L'exclusion du Crazius et de ses affluents amont labellisés Natura 2000 est incompréhensible. Même chose à l'ouest pour le Minez Du, son système bocager, ses boisements et ses prairies permanentes... et son zonage ZNIEFF 1 !</p>			x			<p>Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse</p>		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	p. 23/626 du tome 2 des annexes à l'EI : Les chapitres dédiés aux différents groupes ne sont pas explicites quant aux dates et fréquences des passages et ce ne sont pas les rappels chiffrés des inventaires réalisés préalablement à l'enquête publique de 2016 qui pourraient nous éclairer sur ce point. Le résultat est une compilation anarchique de pièces et de morceaux, dont on ignore les protocoles et méthodologies mis en œuvre pour chacun des groupes.			x				Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse	Dito supra
				Flore : Les méthodes et emprises de recensement et les référentiels retenus ne sont pas détaillés. Absence de Drosera rotundifolia, du Luronium natans, de la Narthécie des marais et le Trèfle d'eau dans le vallon de Kerroué : Cette extrême pauvreté floristique dans un milieu peu perturbé interroge fortement			x				Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse	
				Doit-on attendre que les espèces actuellement classées « préoccupation mineure » passent en « quasi-menacée » ou « vulnérable » pour commencer à s'inquiéter sur leur sort ? : Il est important d'engager des suivis des populations de ces espèces mais aussi des mesures de préservation de leurs habitats.			x		X	Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse		
				La « description » de la flore ne concerne que les zones humides répertoriées dans le périmètre rapproché du site dont nous avons souligné l'inadéquation. La flore présente sur les emprises des projets de Fosse 4, d'extension de la verse Ouest et du SABES n'est pas détaillée au-delà de la présence de haie.			x			Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse		
				Le traitement de ce volet n'est pas conforme aux bonnes pratiques en matière d'étude d'impact. La description de l'état initial n'est ni exhaustive ni sincère. Il en résulte une sousévaluation considérable des enjeux avec, mécaniquement, une mise en œuvre tout aussi minorée de la séquence Eviter – Réduire – Compenser.			x			Pas de réponse attendue		
				avifaune : Ce volet souffre des mêmes insuffisances méthodologiques que celles décrites ci-dessus, à part une fréquence supérieure des passages (pour lesquels les conditions météorologiques ne sont jamais mentionnées), mais trop tardifs pour plusieurs espèces, et toujours par différentes structures et avec différents objectifs, d'où un résultat incohérent et lacunaire. Le périmètre d'étude est beaucoup trop restreint pour des espèces mobiles.			x			Le début de présentation de ce groupe biologique page 62 du volet faune flore met bien en exergue 2 séries de campagnes de terrains avec un récapitulatif des méthodes employées sur une carte page 73 : celles d'ExEco Environnement combinant plusieurs méthodes et couvrant plusieurs saisons entre mai 2018 et début 2020, et celles d'Haliéco avec une approche protocolisée avec la réalisation de 10 IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) entre avril et juin 2020.		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	Sur un périmètre aussi restreint que l'emprise du projet de Fosse 4 et le vallon de Kerroué, un relevé exact de la localisation de chaque espèce contactée associé à un comptage des individus et des couples étaient indispensables.			x		X	La carte page 74 de l'étude écologique précise les différents lieux préférentiels d'observations pour chacune des espèces patrimoniales.		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	Parmi les 9 espèces en régression, le Bruant jaune, le Verdier d'Europe, la Tourterelle des bois sont attestés sur l'emprise du projet de Fosse 4 et le vallon de Kerroué : nous contestons vigoureusement le classement « moyen » à « très faible » selon les espèces, de l'enjeu biologique dans le cadre du projet.			x				Pas de réponse attendue	L'impact est considéré faible compte tenu des talus plantés prévus, et compte tenu des haies et boisements prévus au titre des mesures conservatoires. Mais je reconnais que ces créations auraient mérité une meilleure prise en compte de leur impact sur la biodiversité. voir développement au point 2.11.10
				faucon pelerin, Grand Corbeau : l'importance de la carrière de Glomel pour la restauration de l'espèce en Centre Bretagne, si elle n'est pas nulle, doit être relativisée au regard de sa large diffusion dans le secteur est des Montagnes Noires.			x				Dans ce chapitre sur les oiseaux, le grand corbeau et faucon pèlerin sont des espèces considérées comme patrimoniales sachant aussi qu'elles font déjà l'objet de suivis spécifiques. Les dynamiques assez récentes pour ces espèces notamment dans les carrières de roches massives en Bretagne n'ont pas fait disparaître pour autant leur intérêt écologique.	... et on ne va tout de même pas reprocher à Imerys les mesures qu'il prend en faveur de ces deux espèces
				Le projet de Fosse 4, d'extension de la verse Ouest et du SABES, ainsi que leurs effets collatéraux auraient un impact majeur sur l'avifaune et nécessitent une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et des mesures Eviter Réduire Compenser correctement pensées et à la hauteur des enjeux.			x			X	L'étude écologique a été menée selon les dispositions réglementaires.	L'étude d'impact n'a pas conclu à la nécessité de cette demande de dérogation... qui devra/pourra néanmoins être déposée si des partenaires mettaient en avant d'autres résultats d'investigation
				Nous estimons par ailleurs que les mesures compensatoires telles que R2-1 et 2 ou R4 ne sont pas des mesures de réduction mais des obligations réglementaires			x				Dans le guide du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire sur la définition des mesures ERC dans sa partie 1 – chapitre 4 et plus précisément à la page 23 du guide indique : « une mesure ERC prise au titre d'un APG entre ainsi dans le cadre de la présente classification ERC... ». A titre d'exemple dans le cas présent, cela peut s'appliquer à la mesure R2-1 portant sur la période pour les défrichements, précisée à la page 125 du volet faune flore.	Dont acte
				faune piscicole : à aucun moment il n'est produit un état des lieux cohérent et exhaustif de l'état du cortège piscicole sur les cours d'eau concernés. Les fiches dédiées au Crazius mettent en évidence un cortège piscicole plutôt mince; . La station située à l'amont de l'étang ne donne pas de meilleurs résultats bien que non impactée par les rejets via le Kergroaz. Ceci découle probablement de l'obstacle que constitue la digue de l'étang, qui n'est pas équipée d'une passe à poissons.			x				L'étude écologique fait une reprise résumée (pages 101 à 104) des éléments des rapports de suivis qui couvrent un ensemble de points au niveau d'un périmètre différent de celui des investigations du volet faune flore stricto sensu car ces points sont basés sur le réseau hydrographique local : inventaires piscicoles, suivi thermique, colmatage interstitiel, indices biologiques. Le volet hydrologique du dossier considère de manière plus détaillée ce compartiment.	L'étude d'impact a peut être un peu trop résumé l'étude écologique. Celle-ci est néanmoins jointe au dossier d'enquête in extenso comme annexe à l'étude d'impact. Elle me semble contenir tous les renseignements utiles à l'identification du diagnostic de l'état initial, même si on peut toujours faire mieux...
				Nous estimons par ailleurs que la station amont (niveau Faouëdic) est très probablement affectée par les écoulements du SABES via le ruisseau de Roc'h Ledan, affluent du Crazius.			x				Pas de réponse attendue	Les piézomètres présents dans cette zone ne montrent pas de résultats en ce sens
				comme affirmé en p. 41 de l'EI que « les suivis ... piscicoles réalisés par IRMG en aval de son rejet démontrent que celui-ci, réalisé dans les normes de concentrations et de flux imposés par l'Arrêté Préfectoral du 03/08/2018, ne nuit pas à la qualité ... et piscicole du Crazius. », il y a un pas que nous ne ferons pas			x				Pas de réponse attendue	Le CE laisse à l'auteur la responsabilité de son appréciation
				D'après le porteur de projet, le campagnol amphibie n'aurait été repéré qu'au sud-ouest de la Fosse 3 étendue			x				La page 75 du volet faune comprend une présentation du campagnol amphibie et de l'historique des observations. Cette espèce a bel et bien été revue (indices) lors des dernières investigations prises en compte c'est-à-dire celles menées par le bureau d'études Haliéco en 2020. La synthèse des observations est reprise sur une carte (page 79 du volet faune flore) sur laquelle s'ajoute la représentation des corridors favorables pour les mammifères aquatiques que sont le campagnol amphibie et la loutre d'Europe.	Voir aussi détails de cette cartographie et explications méthodologiques, toujours dans la même annexe à l'étude d'impact

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	La loutre d'Europe n'est pas mentionnée dans l'Etude d'Impact. suite à des recherches à diverses périodes et en divers lieux non spécifiés, aucun indice n'aurait permis de détecter la présence de la loutre sur le site d'étude ou ses abords immédiats, alors que les « bonnes capacités de déplacement de la loutre et des indices de présences aux alentours du secteur d'étude » sont actées en ouverture du même paragraphe (p. 79 Ann. 3 EI) !			x				La loutre d'Europe fait également l'objet d'une présentation page 77 de l'étude écologique avec un résumé des différentes recherches entreprises par différents intervenants : indices, pièges photographiques.	Dito supra
				La question posée dans le cadre de la présente enquête publique est celle de l'impact des extensions de l'activité industrielles sollicitées sur les milieux naturels environnants, ce qui nécessitait des inventaires méthodiques et systématiques de tous les secteurs concernés, au sein d'un périmètre pertinent. Le porteur de projet s'en est dispensé en conséquence de quoi, sur ce volet aussi, l'Etude d'Impact est totalement déficiente.			x			Les périmètres d'étude ont été définis dans l'étude écologique par rapport au projet.		
				pipistrelle commune : cette espèce protégée a été contactée en limite du projet de Fosse 4 et dans le vallon de Kerroue aval (EI, Fig. 28), voués à disparaître à court, moyen ou long terme. Une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées était nécessaire.			x		X	Aucun impact sur cette espèce	L'étude d'impact n'a pas conclu à la nécessité de cette demande de dérogation... qui devra/pourra néanmoins être déposée si des partenaires mettaient en avant d'autres résultats d'investigation	
				Seule mesure envisagée : Mesure d'accompagnement BIO-A4 avec la mise en place de 3 gîtes à chiroptères aux abords de la ruine de Moustrougant Bihan sur l'amont du vallon de Kerzioc'h.			x			D'autres mesures d'accompagnement sont présentées pour les milieux naturels, la faune et la flore (mise en place d'ORE, Plan de gestion du bocage...).	C'est effectivement la mesure directement ciblée sur ce groupe faunistique. Mais il bénéficiera aussi de bien d'autres mesures, comme celles citées par Imerys ci contre	
				Pour ce qui est de la Bretagne, les pontes d'amphibiens débutent en décembre et peuvent se poursuivre jusqu'en février, selon la météorologie. C'est donc une période éminemment favorable pour les prospections, contrairement à ce qui est indiqué. Les seules indications d'inventaires terrain pour ce groupe concernent des sorties en mai et en juillet. Original ...Le traitement de ce volet n'est pas conforme aux bonnes pratiques en matière d'étude d'impact, Il en résulte une sousévaluation considérable des enjeux avec, mécaniquement, une mise en œuvre tout aussi minorée de la séquence Eviter – Réduire – Compenser.			x			Inventaires des amphibiens : 15 au 17/05/2018 (jour et nuit tombée), 9 au 11/07/2018 (jour et nuit tombée), 27 au 29/03/2019 et 15/01/2020.	Voir le rappel des dates d'observations, que l'auteur n'a pas vu/lu dans le dossier	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	La notice d'incidence Natura 2000 affiche un total de 274 pages dont seules une cinquantaine traite effectivement de la situation des deux sites par rapport au site industriel.. Il résulterait de l'analyse produite que les incidences potentielles du site industriel sur les sites Natura 2000 seraient largement compensés par les mesures ERCASénumérées avec renvoi au Tome 3– EI pour de plus amples détails			x				Pas de réponse attendue	Oui
				Il est précisé au §4.1. que le recensement des habitats communautaires concernés est le résultat d'une compilation de la Notice d'Incidence de juin 2016 (produite par AXE et publiée dans le cadre de l'enquête publique de 2018 relative à l'extension de la Fosse 3 qui n'incluait – et pour cause - pas l'extension du site Rivière Ellé à l'amont de Cluzioudon sur le Crazius validée en 2019), complétée des inventaires et de l'étude écologique réalisés par ExEco Environnement entre 2019 et 2021 ce qui contredit les indications du §1.3			x			Pas de réponse attendue	Peut être un « mal-dit » dans la rédaction. Mais le reste de l'observation est juste	
				Accessoirement, concernant le Tableau 12 : Habitats recensés au niveau du site de Guerphalès et à proximité, noter que l'habitat « Chênaies-Hêtraies acidiphiles » relève de l'Annexe I de la Directive Faune Flore Habitats (code 9120) contrairement à ce qui est mentionné. Et qu'il est présent sur les deux sites Natura 2000.			x			Pas de réponse attendue	Peut être un « mal-dit » dans la rédaction. Mais le reste de l'observation est juste	
				L'article 4.3.11.6. de l'arrêté préfectoral du 8 mars 2016 précisait que : « L'exploitant devra dans un délai de six mois à compter de la notification de cet arrêté produire une étude complète d'incidence sur la zone Natura 2000 FR5300003 « COMPLEXE DE L'EST DES MONTAGNES NOIRES » et la transmettre à l'inspection des installations classées. ». La question se pose de savoir si cette obligation a été satisfaite			x			L'article auquel il est fait référence ici ne concerne pas l'arrêté préfectoral de 2018 mais l'arrêté de prescriptions conservatoires du 8 mars 2016. L'étude d'incidence sur la zone Natura 2000 du Complexe Est des Montagnes Noires a été fournie dans le dossier de demande d'autorisation dont l'instruction a aboutie à l'arrêté en vigueur du 3 août 2018. L'étude d'incidence a également été actualisée dans le Tome 3bis du dossier de demande d'autorisation d'ouverture de la Fosse 4.	Dont acte	
				l'association a analysé les mesures ERC : voir détails en page 23/24 de son mémoire. Conclusion : Les mesures d'Accompagnement et de Suivi, sur le principe desquelles nous nous sommes déjà exprimés, n'ont pas lieu d'être si la séquence ERC est correctement mise en œuvre, sont une obligation issue des arrêtés d'autorisation du site (AEP-A2, Quali-A1/A2, Eco-A2), anticipent des difficultés résultant des impacts de la gestion du site (pose de piézomètres en lien avec RO1), ou bien sont « cosmétiques » par rapport aux impacts (Bio-A4).			x			Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse	Les mesures d'accompagnement traduisent une action volontaire et complémentaire d'Imerys, au delà de ses obligations au titre des mesures ERC. Suite à l'observation de la MRAE, plusieurs de ces mesures ont été reclassées selon la classification « officielle » des mesures ERC. Les mesures de suivi ne visent pas seulement à anticiper des impacts, mais à vérifier les hypothèses et estimations émises au préalable,. Ce sont aussi des mesures de précaution dans le cadre d'une analyse de risques potentiels.... Il y a eu effectivement une anomalie découverte au niveau des résultats du piézomètre R01, c'est tout à l'honneur d'Imerys de l'avoir révélé et de s'imposer de nouvelles prescriptions utiles à l'identification des causes	
				nous nous interrogeons sur le rôle de l'usine A, sur les processus qui s'y déroulent, sur lesquels le dossier est totalement muet à part une mention de contrôles très aléatoires des rejets de poussières.			x			L'usine A est la première usine qui a été mise en service au démarrage de l'exploitation. Elle est utilisée aujourd'hui pour le rebroyage de produits finis selon la granulométrie demandée par certains clients pour des applications spécifiques.	Ces renseignements sont issus du mémoire technique pas vus/lus par l'auteur	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doubleton	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	Concernant les pollutions lumineuses, nous contestons la qualification de « très faible » (El p. 293) par le porteur de projet. Nuit après nuit, la demi-sphère lumineuse émanant du site est observable de toutes les communes avoisinantes à une quinzaine de kilomètres à la ronde. Cet aspect est réglementé par l'article 7.1.3. de l'arrêté d'autorisation de 2018, dont l'application laisse manifestement à désirer même après le lancement d'une étude ad hoc en 2022 avec quatre ans de retard.			x				Cf. § 2.5.4 du Mémoire en réponse	La solution lumineuse est avérée, bien qu'un peu surdimensionnée dans cette observation (une quinzaine de kilomètres à la ronde !). Des améliorations ont déjà été apportées. Le projet prévoit le maintien de la prescription correspondante afin que les efforts se poursuivent. On peut bien sûr toujours regretter que ça n'aille pas plus vite !
				projet de parc photovoltaïque : Ce type implique nécessairement d'assurer la stabilité des tables qui supporteront les panneaux. Comment est-ce conciliable avec la procédure d'étanchéification à terme du SABES?			x			La création d'un parc photovoltaïque n'est qu'une option proposée à convenir avec le territoire et qui impliquera une étude d'impact spécifique.	Dont acte. Ce projet ne pourra être envisagé qu'en tout fin de calendrier, soit après 2042, ce qui laisse le temps d'y travailler	
				nos observations sur les carences méthodologiques des démonstrations du porteur de projet s'appliquent à tous les volets de ce dossier. l'évaluation des impacts est systématiquement minorée, tout comme le calibrage des mesures ERC. Comment expliquer une telle approche de la part de l'exploitant d'un site de cette ampleur et d'une entreprise qui se veut l'un des leaders dans sa branche d'activité ? Et comment l'instruction de cette demande d'autorisation a-t-elle pu ne rien voir, et donner son feu vert pour un passage en l'état en enquête publique ?			x			Pas de réponse attendue	Cette conclusion vient en contradiction de plusieurs avis (MRAE, Inspection des installations classées, DDTM...). Les défauts et demandes de compléments sont analysés ci-dessus.	
				Notre étude du présent dossier nous amène à conclure que la présente demande d'autorisation environnementale en général et le projet d'ouverture d'une Fosse 4 en particulier sur la carrière d'andalousite de Guerphales à Glomel : présente un argumentaire basé sur une lecture incomplète des références scientifiques en la matière, présente un état des lieux incomplet et une évaluation fortement minorée des enjeux environnementaux, paysagers, sanitaires et patrimoniaux, ne satisfait pas aux exigences réglementaires en matière d'étude d'impact est incompatible avec le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Ellé Isole Laïta à minima n'aurait jamais dû être soumis à enquête publique dans sa forme actuelle et souffre en conséquence de fragilités juridiques majeures			x			Pas de réponse attendue	Cette conclusion doit être relativisée au regard des informations contenues dans le dossier d'enquête et notamment dans le mémoire technique et les annexes à l'étude d'impact, que l'auteur n'a pas vus/lus. Et cela rebondit sur la question de la lisibilité du dossier critiquée dans plusieurs observations. voir développement au point 2.10-A de mon document « conclusions et avis »	
RD 311	14-déc	ANONYME	N.C.	Favorable						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet, et qui souligne que tous les riverains n'y sont pas opposés	
				Pourquoi vouloir freiner le développement d'une entreprise, en constante évolution, qui investit pour limiter les impacts environnementaux améliorer le confort de travail	x					Pas de réponse attendue		
				n'augmentons pas le taux de chômage						Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
				beaucoup de riverains habitants à proximité du site se plaisent à ce mode de vie ..							Pas de réponse attendue		
RD 312	14-déc	M. SALIOU A.	56770 PLOURAY	Je soutiens le projet d'ouverture de la fosse 4 en tant qu'habitant du secteur et en tant que salarié pour pouvoir continuer à travailler, être fier de mon travail et être le garant de la préservation de la biodiversité, des paysages locaux et de la qualité de l'eau.	x							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet, appuyés sur l'énoncé de quelques exemples issus du site, avis émis par un résident local
				mes grands-parents étaient agriculteur à Glomel et exploitait des terrains appartenant à Imerys et ils n'ont jamais eu de problème et ont pu profiter d'une bonne entente avec Imerys .							Pas de réponse attendue		
				j'ai côtoyé le site d'Imérys toute ma vie. J'ai donc vu les améliorations et les efforts du site au fur et à mesure des années au niveau de la qualité de l'eau, de l'entretien du site et du paysage							Pas de réponse attendue		
				Les engins sont moins bruyants grâce aux nouvelles technologies							Pas de réponse attendue		
				les explosifs maintenant liquides au lieu des bâtons de dynamites utilisées ont changés et sont désormais beaucoup plus adaptés avec une meilleure efficacité, moins d'explosion de débris et beaucoup moins de nuisances sonores.							Pas de réponse attendue		
				Les installations ont aussi gagné en économie d'énergie, sont moins bruyantes et moins polluantes qu'auparavant avec la pose de silencieux et de filtre à divers endroit des usines.							Pas de réponse attendue		
				La qualité de l'eau s'est nettement améliorée avec le renforcement de la surveillance des eaux aux alentours. Nous rejetons dans le Crazius avec des analyses journalières. Nous faisons de plus en plus de surveillance avec notamment des prélèvements effectués dans tous les cours d'eau aux alentours, barrage de Saint-Conogan, Ellé.							Pas de réponse attendue		
				en tant qu'habitant du secteur, je suis le premier concerné par la qualité de l'eau puisque je consomme cette eau au quotidien							Pas de réponse attendue		
				Le nombre de piézomètre a considérablement augmenté pour surveiller le niveau de l'eau sur le site d'Imerys et aux alentours du site							Pas de réponse attendue		
				Il y a de plus en plus d'analyses effectuées en interne mais aussi par des entreprises extérieures. Nos analyses sont contrôlées et surveillé par Eau du Morbihan et la Dréal, des contrôles inopinés sont réalisés régulièrement pour valider le travail que nous faisons							Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				. Un comité de suivi de site avec les riverains a été mis en place pour prendre en compte leurs remarques et faire en sorte d'améliorer l'environnement pour le bien de tous. Des discussions constructives sont indispensables pour progresser.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet, appuyés sur l'énoncé de quelques exemples issus du site, avis émis par un résident local
				Il y a bien sûr des améliorations à apporter mais la volonté de faire mieux existe bel et bien							Pas de réponse attendue	
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	REFRAC'TERRES est une association environnementale créée en août 2022, par des riverains de la carrière d'andalousite située sur le site de Guerphalès en GLOMEL et exploitée par la société IMERYS.			x				Pas de réponse attendue	
				l'association Réfrac'Terres donne un avis défavorable à la demande de la société Imerys.			x				Pas de réponse attendue	
				Nous insistons sur le fait que cette enquête publique ne doit pas être qu'une simple, ultime et dérisoire étape d'un long processus administratif qui débouche sur une autorisation répondant à des enjeux stratégiques. Les enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain, dans toutes leurs dimensions écologiques, sociales, économiques et patrimoniales, en valent la peine.			x				Pas de réponse attendue	La présente enquête s'inscrit dans le processus de délivrance ou de refus de l'autorisation environnementale demandée pour le projet
				Nous souhaitons faire remarquer qu'au cours de l'enquête publique, des changements dans l'organisation des dossiers ont été réalisés. Pouvez-vous nous éclairer sur le respect de la réglementation en vigueur?			x				L'ajout d'un guide de lecture des annexes a été ajouté afin de faciliter la lecture du dossier	Voir réponse au point 2.10-A
				Dans le dossier de réponse du porteur de projet à la MRAE, il est noté que "le ruisseau de Kergroaz et le ruisseau du Crazius sont principalement alimentés par le rejet provenant du site de Guerphalès. Il ne paraît donc ni utile ni logique de calculer l'acceptabilité sur ces deux ruisseaux qui contiennent majoritairement des eaux du site. De plus, ces ruisseaux ne sont pas classés et ils ne présentent pas d'historique de débit ni d'objectifs de qualité			x				Pas de réponse attendue	C'est effectivement ce qui est dit
				nous soulevons le fait que ces 2 ruisseaux se situent en tête de bassin versant et constituent un chevelu hydrologique très important (réservoir biologique) pour les habitats aquatiques, les espèces piscicoles (chabot, truite...) et les zones humides. Il est donc essentiel d'étudier l'acceptabilité du rejet en qualité et en quantité sur ces 2 ruisseaux récepteurs.			x				Le calcul d'acceptabilité du rejet dans le milieu récepteur a été effectué à la confluence avec l'Ellé selon une analyse rigoureuse des débits et des concentrations cibles. Il convient de rappeler que le principe d'un calcul d'acceptabilité du rejet à la confluence avec l'Ellé a été validé par l'avis de l'hydrogéologue agréé : « Le choix de retenir l'Ellé comme point de calcul apparaît logique dans la mesure où l'on ne dispose pas de données qualitatives sur le ruisseau du Crazius et que les usages cibles (prises d'eau) sont situés sur l'Ellé. » Comme souligné par l'avis de l'hydrogéologue agréé, la méthode et le principe du calcul d'acceptabilité n'ont de sens que si des objectifs de qualité et des usages cibles existent, ce qui est le cas pour l'Ellé.	Le CE prend acte des précisions apportées par Imerys, par ailleurs il convient de noter qu'Imerys ne s'est toutefois pas dédouané d'étudier le contexte de ces deux ruisseaux (voir étude d'impact et ses annexes)

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	Des analyses d'eau réalisées par nos soins le 05/12/2023, sur le ruisseau du Crazius, en amont de la confluence, montrent que le point E5 n'est pas un point de référence acceptable, car sous influence du Sabès. Pourquoi le point de référence n'est-il pas situé en amont de la confluence sur un secteur soustrait à l'influence du Sabès ?			x				Une influence du Sabès n'a pas été constatée sur la station E5.	Observation en lien avec les analyses d'eau remises en C36, sur lesquelles Imerys n'a pas fait de commentaires, ce que je regrette. Voir les commentaires précédemment fait sur le suivi du crazius, qui pourrait faire évoluer ce point de référence (cf développement au point 2.11.11-E de mon document « conclusions et avis »)
				On constate par ailleurs une dégradation de la qualité biologique du ruisseau du Crazius d'amont en aval (Cf résultats des I2M2, page 60 de l'étude hydrologique). Quelles mesures comptent mettre en place le pétitionnaire pour atteindre le très bon état sur l'ensemble du ruisseau du Crazius ?			x			L'indice I2M2 qui remplace l'IBGN depuis 2019 est bien pris en compte dans le dossier. Il montre le passage du très bon état au bon état pour les macro-invertébrés aquatiques en aval du barrage du Crazius. L'indice IBD sur les diatomées montre un très bon état sur l'ensemble du Crazius et les pêches électriques réalisées montrent la présence de poissons (y compris des sujets juvéniles). L'étude d'impact ne gomme pas le passage du très bon état au bon état pour l'I2M2. Il convient de rappeler qu'il y a d'autres acteurs le long du Crazius et d'autres facteurs potentiels comme la morphologie du cours d'eau qui peuvent avoir un rôle. Le bilan de l'état initial sur 5 ans du Crazius sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse). Par ailleurs il est à souligner que la station Aval Ellé montre le très bon état écologique sur l'I2M2 en 2020 et 2021 et que la valeur est très proche du très bon état en 2022. La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé est rappelée au § 2.2.4 du Mémoire en réponse.	Voir réponses apportée à l'observation de la CLE EIL en C24	
				verse de Roscoat : Quelles sont les modalités d'étanchéité de cette verse?, Pourquoi cette verse n'est plus sur le périmètre ICPE suite à la demande de la société? Alors que sur le circuit d'eau indique que des eaux "chargées" de la verse de Roscoat sont récupérées dans la fosse 2. Quels sont les suivis à long terme pour cette verse?Quelles sont les mesures mises en œuvre pour ne pas contaminer l'eau? Car il est seulement indiqué qu'il y aura 4 piézomètres supplémentaires (RO3 à RO6)			x			Un réseau de 4 piézomètres supplémentaires est proposé dans le dossier (RO3 à RO6) pour comprendre l'origine des concentrations du RO1 comme présenté au § 6.5 de l'étude d'impact et au § 2.2.8.1 du Mémoire en réponse. La localisation précise de ces 4 piézomètres sera établie en concertation avec la CLE. Ces piézomètres seront intégrés au suivi mensuel de niveau et de qualité des eaux souterraines.	Voir développement sur ce sujet au point 2.11.11-A de mon document « conclusions et avis »	
				Etang de Crazius : Au fil des années, on constate un colmatage progressif de l'étang accumulant les sédiments issus de la carrière. Le risque est important d'un relargage continu des éléments minéraux et chimiques accumulés depuis 50 ans.			x			Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).	Dont acte . Ceci fera l'objet d'une prescription dans le cadre de l'éventuelle nouvelle autorisation d'exploiter	
				'absence d'analyse physico-chimique des sédiments de l'étang, ne permet donc pas d'évaluer les risques de pollution diffuse du cours d'eau à court et long terme, les impacts qui en découlent et les mesures à mettre en œuvre.			x			Cf. ci-dessus	Voir les commentaires précédemment fait sur le suivi du crazius, et voir développement au point 2.11.11-E de mon document « conclusions et avis »	
				Les analyses d'eau réalisées par Réfrac'terres le 05/12/2023 montrent une baisse du taux de manganèse entre l'amont de l'étang et le point d'analyse E1. Ce taux de manganèse est malgré tout très élevé à la sortie de l'étang de Crazius			x			Aucune donnée chiffrée n'est transmise. La qualité des eaux au niveau de la station Aval Crazius est en amélioration constante en lien avec la qualité du rejet (Cf. § 2.2.2 du Mémoire en réponse).	Observation en lien avec les analyses d'eau remises en C36, sur lesquelles Imerys n'a pas fait de commentaires, ce que je regrette.	
				le comblement complet de l'étang du Crazius est inéluctable à terme. Les sédiments ne seront alors plus stoppés en amont de la digue et seront rejetés dans le ruisseau avec risque de pollution.			x			Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).	voir développement au point 2.11.11-E de mon document « conclusions et avis »	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doubleton	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	<p>Afin de pouvoir évaluer de façon exhaustive l'ensemble des impacts du projet, les compléments suivants doivent être apportés au dossier d'enquête publique :</p> <p>Réalisation d'analyses physico-chimiques de sédiments sur l'étang de Crazius.</p> <p>Les échantillonnages par carottage devront être représentatifs (en profondeur et en localisation) de la qualité des sédiments du site. Cette demande avait par ailleurs été faite à la société lors du comité de suivi du 19 octobre 2022.</p> <p>Réalisation d'une modélisation du comblement de l'étang du Crazius et évaluation de l'impact de la dynamique sédimentaire sur la qualité de l'eau du ruisseau du Crazius.</p> <p>Évaluation des risques (étude géotechnique) et des impacts d'une rupture de digue de l'étang de Crazius notamment sur les cours d'eau, la réserve naturelle et les captages d'eau potable en aval.</p>			x			x	Cf. ci-dessus	Ces propositions pourront être examinées par les partenaires concernés dans le cadre vu ci dessus
				<p>rus du Kerzioc'h et de Kerjean: la réponse du porteur de projet ne permet pas d'apporter d'éléments de réponse probants quant à l'impact du drainage de ceux-ci par le creusement de la fosse 3</p>			x				Cf. 2.2.5 du Mémoire en réponse	Voir les compléments et précisions apportées par Imérys dans son mémoire en réponse à mon procès verbal de synthèse (joint in extenso en annexe à mon rapport)
				<p>Compte tenu de l'extension de la fosse 3, en surface et en profondeur depuis 2017, il apparaît indispensable qu'une nouvelle étude hydrogéologique soit effectuée par un hydrogéologue agréé. Celle-ci serait nécessaire pour juger de l'impact de la fosse 3 sur les prises d'eau, destinées à la consommation humaine,</p>			x			x	Une étude hydrogéologique est présentée dans le dossier (Annexe 2 de l'étude d'impact).	Dont acte
				<p>Aucunes données sur les propriétés physiques et chimiques ne sont fournies dans le dossier garantissant l'imperméabilité, la durabilité et l'innocuité du PS. Nous demandons une analyse physique (preuve de l'imperméabilité du produit), et chimique des fines de dépoussiérage.</p>			x				Les données de perméabilité de la PS sont fournies dans les études Mecater en Annexe du Mémoire technique.	Dont acte
				<p>Le ruisseau de Kerroué, affluent rive gauche du ruisseau de Kergroaz, a été supprimé des cartes du dossier d'enquête. Idem pour le celui proche de l'extension est du Sabès. Pourquoi ces ruisseaux n'apparaissent-ils pas sur tout leur linéaire ?</p>			x				Il n'y a pas de disparition de cours d'eau. Le cours d'eau du Kergroaz est bien associé à la zone humide de Kerroué mais il ne figurait pas dans les cartographies de la lors de la rédaction du dossier qui a été déposé fin 2021 (base de données Sandre). Il apparaît sur la mise à jour de la couche BCAE 2023 qui ne reprend pas la cartographie précédente même s'il était déjà présent auparavant. Ce cours d'eau sera maintenu comme rappelé au § 2.2.5 du Mémoire en réponse.	Dont acte

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	comblement et remise en eau de la fosse 3 sur le périmètre de protection du Mézouet : Le porteur de projet prévoit, pour la remise en état du site, et notamment pour la fosse 3, un "auto-remblayage" avec les stériles d'extraction pour la partie incluse dans le périmètre de protection du captage d'eau du Mézouet. La composition de ces matériaux de remblaiement peut questionner sur une dégradation de la qualité des eaux via un drainage acide.			x				Un remblaiement par des stériles d'extraction du site est prévu dans la zone de la Fosse 3 qui recoupe le PPR. Les dispositions seront prises pour assurer une étanchéité du stockage de stériles avec la mise en place d'une couche de PS à la base et sur le talus du stockage comme c'est le cas pour les autres versées à stériles carrière. Il est proposé de définir un protocole détaillé de remblaiement et de mise en eau de la Fosse 3 en concertation avec les parties prenantes (Commissions Locales de l'Eau, syndicat mixte d'adduction en eau potable du Kreiz Breizh Argoat). Les dispositions relatives au remblaiement de cette zone du PPR sont précisées au § 2.2.7.3 du Mémoire en réponse.	Voir aussi développement au point 2.11.2 de mon document « conclusions et avis »
				le système d'étanchéité, composé de 50 cm de fine de dépoussiérage, complétée par 30 cm de terres végétales, devra démontrer son efficacité			x				Pas de réponse attendue	Voir supra. Imerys pourrait communiquer sur son retour d'expérience, ce dispositif ayant d'ores et déjà été mis en œuvre sur le site
				La mise en service de l'usine de traitement de Manganèse est annoncée à grands renforts de communication pour cette fin d'année 2023. Saur Industrie / CNR annonce, quant à elle, un démarrage en fin du 1er semestre 2024. Dans tous les cas de figures, il eût été opportun que le porteur de projet présente l'efficacité du traitement du manganèse dans le dossier d'étude d'impact. Pourquoi ces résultats ne sont-ils pas un préalable à toute demande d'ouverture d'une fosse?			x				La construction de la nouvelle usine de traitement par ozonation pour l'abattement du manganèse est en cours. La mise en service de la nouvelle usine initialement prévue en mars 2024 dans le porter à connaissance transmis à l'administration en mars 2023 aura lieu en avril 2024. La DREAL a été informée du décalage de planning qui ne remet pas en cause le seuil de 2 mg/L en manganèse applicable au 1er janvier 2024.	Dont acte . voir aussi contribution de la SAUR en RD 221 à ce sujet
				Avec la mise en fonction de l'usine de traitement par ozonation, l'arrêté préfectoral du 12 Octobre 2020 autorisant 10 % de dépassements de la série de mesures, n'est plus pertinent. Pourquoi seraient-ils maintenus ?			x				Il s'agit d'une disposition réglementaire attribuée couramment pour des installations similaires.	Dont acte
				Pourquoi est-ce au consommateur d'eau du syndicat d'eau du Morbihan de payer pour les pollutions d'Imerys ?			x				Pas de réponse attendue	Voir l'étude d'impact le cout des mesures et suivis environnementaux supportés par Imerys.
				L'étude hydrogéologique de 2017 annonce le transfert de 800 000 m3 d'eau du bassin versant du Blavet vers le bassin versant de l'Ellé, entraînant des conséquences sur les milieux et la qualité de l'eau de l'étang du Korong. Il serait pourtant aisé pour le maître d'ouvrage de pallier ces impacts en ré-injectant les volumes d'eau soustraits, sur le bassin versant du Blavet. Pour quelles raisons cette solution n'est-elle pas envisagée ?			x			x	Le transfert effectif de l'exploitation entre les bassins versants du Blavet et de l'Ellé est d'environ 125 000 m3/an soit 1 % du débit de sortie de l'étang du Corong qui est de 10 à 12 millions de m3/an ce qui n'a qu'une incidence très faible pour l'alimentation de la prise d'eau de Mézouët. Le rejet du site contribue également au soutien d'étiage de l'Ellé. Il ne paraît donc pas pertinent de re-transférer une partie des eaux.	Les chiffres cités sont incorrects, et l'impact moindre. Les impacts de ce prélèvement sont aussi indirectement compensés par des mesures compensatoires situées dans le BV Blavet (les zones humides , étude cyanobactéries...)
				faune : les inventaires naturalistes doivent avoir lieu sur des cycles biologiques complets. Les prospections hivernales sont indispensables pour le recensement des oiseaux hivernants et les amphibiens.			x			x	Le § 2.4 du Mémoire en réponse présente le calendrier des inventaires. Ces inventaires sur les oiseaux hivernants ont bien été réalisés en 2020 par ExEco Environnement.	Voir cette étude in extenso en annexe à l'étude d'impact
				Les impacts du drainage engendrés par la fosse 4 sur le vallon de Kerroué sont sous-estimés et l'efficacité de la mesure compensatoire, visant à alimenter artificiellement la zone humide n'est pas démontrée. Quels sont les retours d'expériences sur ce procédé ?			x				Cf. 2.3.2 du Mémoire en réponse	Voir retour d'avis de la CLE EIL en C 24 par exemple

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	L'absence de prise en compte du ruisseau de Kerroué sur 830 m fausse l'interprétation des résultats des analyses hydrologiques et des impacts liées à la fosse 4. La disparition du ruisseau de Kerroué conduira à la disparition des habitats et des espèces inféodées au cours d'eau.			x				Ce cours d'eau sera maintenu comme rappelé au § 2.2.5 du Mémoire en réponse.	Dont acte
				La disparition de ce ruisseau est plus que probable puisqu'à l'instar de ce qui s'est passé dans la fosse 3 : une faille (non signalée dans le dossier) traverse la future fosse 4 jusqu'au ruisseau de Kerroué. L'eau de ce ruisseau sera donc drainée jusqu'à la fosse 4			x			Cf. ci-dessus		
				Sur les cartes présentes dans l'enquête publique, il est très surprenant de ne trouver aucun amphibien (crapaud épineux), reptile (lézard vivipare, vipère péliade...), papillon, chiroptère sur l'emprise de la future fosse 4			x			Pas de réponse attendue		
				Il n'y a pas eu de point d'écoute chiroptères au cœur de la future fosse 4. Les individus en chasse n'ont donc pas pu être recensés alors que les habitats leur sont favorables.			x			Pour ce groupe biologique, il y a aux pages 80 et 81 du volet faune flore la prise en compte de la trame régionale du Groupe Mammalogique Breton dont celle sur les continuités pour les chauves-souris qui est basée sur l'assemblage de 6 espèces représentatives (murin de Bechstein, murin de Daubenton, grand rhinolophe, petit rhinolophe, sérotine commune et barbastelle d'Europe).		
				des juvéniles d'escargot de Quimper (espèce protégée au titre de l'annexe II de la Directive Habitat) ont été recensés sur le site en 2008. Les périmètres de prospection et protocoles pour cette espèce sont flous dans l'étude d'impact. Les individus recensés au sud-ouest de la zone de Kerroué en 2008 sont susceptibles de fréquenter également les habitats présents au sein du périmètre de la fosse 4, qui leur sont favorables (talus, fourrés, Chênaie-hêtraie)			x			Une mention d'observation commence à dater (2008). L'espèce est non revue depuis malgré des recherches. L'étude écologique fait un résumé page 100 sur les recherches et l'écologie de l'espèce, qui est une espèce d'intérêt communautaire (annexe II de la directive « Habitats »).	Voir étude écologique in extenso en annexe à l'étude d'impact	
				Nous demandons des prospections approfondies et récentes, indispensables sur le site pour une évaluation complète des impacts sur la faune et la flore du site			x		x	Une étude écologique a été réalisée (Annexe 3 de l'étude d'impact)		
				Cette étude se contente de décrire les objectifs du SRCE et de la trame verte et bleue mais n'indique pas si le projet d'extension est compatible avec leurs prescriptions.			x			La compatibilité avec le SRCE a été analysée dans l'étude écologique. L'avancement des plantations de haies (Cf. § 2.4.5 du Mémoire en réponse) permet également de restaurer les corridors écologiques.		
				Or, la carrière est située en tête des bassins versants de l'Ellé et du Blavet, au sein du corridor écologique qui en assure la connexion. La carrière constitue une barrière étanche de 2,5 km d'est en ouest et de 3 km du nord au sud pour la circulation de la faune (rupture du corridor dans et autour du site), le lien entre les 2 bassins versants est rompu			x			Cf. ci-dessus	Ce point sera précisé après approbation du SCOT	
L'étude paysagère a été réalisée en 2014, dans le cadre du projet d'extension du Sabès et de la verse Ouest. Pourquoi une nouvelle étude paysagère n'a-t-elle pas été réalisée 10 ans après, compte tenu des changements majeurs qui ont eu lieu ?			x			Le projet se concentre principalement sur l'ouverture de la Fosse 4 et l'agrandissement de la verse Ouest. L'extension du Sabès n'étant pas modifiée par rapport à l'autorisation actuelle, l'étude paysagère était toujours d'actualité.	Le projet n'induit pas de changement majeur dans l'organisation futur du paysage du site					

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	Les vers, qui culmineront à 300 m NGF d'altitude avec de fortes pentes non intégrées, auront un impact très fort sur ce paysage remarquable et préservé du Centre-Bretagne. Le Minez Du ne sera plus visible depuis les villages de Toul Du, Kermarec, Pempoul Even, Kerbiquet ainsi que de la D3.			x				Pas de réponse attendue	Voir développement en 2.11.13
				Le caractère emblématique de ce paysage a été reconnu et mis en avant par les arrêtés du tribunal administratif de Nantes du 24 décembre 2010 et du 21 février 2022. Ces arrêtés annulent les arrêtés préfectoraux d'autorisation de permis de construire des parcs éoliens de Kerbescontez à Langonnet et de Botsay à Glomel			x				Pas de réponse attendue	Le projet ne modifie pas les principes de remise en état et les hauteurs maximales autorisées dans le cadre de l'autorisation d'exploiter actuelle
				les séquences de mesures de bruits, sont très largement insuffisantes et surtout très peu représentatives des nuisances sonores émises à l'année : Pourquoi la société IMERYS n'a-t-elle pas la volonté d'effectuer davantage de mesures sonores? Pourquoi les mesures sont réalisées uniquement en limite ICPE, et non au plus près des maisons, alors que les nuisances sonores concernent un périmètre beaucoup plus large Pourquoi les mesures ne sont-elles pas réalisées au cours de chaque saison avec des conditions météorologiques variables et une végétation différente ? Pourquoi la référence n'est-elle pas en période hivernale ?			x				Imerys Glomel réalise un suivi des émissions sonores du site annuellement par un organisme indépendant. L'impact brut des émissions sonores est déterminé à partir des niveaux d'émergence sonore calculés en Zone à Emergence Réglementée (ZER) et en limite de site. Ces émergences correspondent à la différence entre le niveau de bruit résiduel (carrière à l'arrêt) et le niveau de bruit ambiant (carrière en activité). Le réseau mis en place est de 8 stations (8 en limite de site et 8 en ZER) réparties autour du site. Une campagne de mesures de bruit est actuellement réalisée en période estivale. Il est proposé dans le dossier de rajouter une campagne complète de mesure de bruit en période hivernale. Par ailleurs 4 silencieux ont été installés depuis 2021 sur des équipements de l'usine suite à la réalisation d'une étude acoustique par un bureau d'études indépendant. Il n'est pas approprié de réaliser pour ce type d'industrie des mesures à toutes les saisons.	Le projet comprend diverses mesures de renforcement des mesures de bruit
				Les nuisances sonores sont fréquentes pour les riverains, pourquoi ne sont-elles pas considérées comme un impact important? (Cf étude d'impact page 180: "impact sonore brut actuel considéré comme faible à moyen")			x				Ce sont les résultats des mesures de bruit qui déterminent l'impact brut actuel. Et ces mesures de bruit ne montrent pas de dépassement récurrent des seuils autorisés. Le CE prend acte de la réponse d'Imerys.
				Quelles actions vont-elles être mises en place pour le renforcement du suivi des plaintes des riverains			x				Une démarche proactive d'amélioration continue est en place.	Le comité de suivi et ses réunions annuelles sont l'occasion de faire le point des doléances, demandes de renseignements et inquiétudes exprimées par les riverains, et sur les suites et réponses apportées par Imerys. La mise en œuvre récente de ce comité de suivi, prévue dans les prescriptions de l'arrêté d'autorisation actuel me semble une avancée importante et utile.
				La modélisation des nuisances sonores produites pendant l'exploitation simultanée des fosses 3 et 4 sont fantaisistes! Comment imaginer que 2 fosses en cours d'extraction produisent si peu d'émergenc			x				Les modélisations ont été réalisées à partir des suivis de bruit, de données constructeurs, de la topographie des terrains, de la végétations...	Dont acte
				dans cette même projection, pourquoi le niveau sonore du BRH n'est-il pas pris en compte? Idem pour les usines ?			x				L'ensemble des sources de bruit (à l'exception des tirs de mine) usines comprises, sont prises en compte dans les modélisations.	Voir réponse apportée en C34
				Nous demandons qu'une étude soit réalisée à une échelle plus large et avec comme valeurs de références, les études en période hivernale			x			x	Il est proposé de réaliser annuellement une campagne de suivi en période hivernale, en plus de la campagne de suivi en période estivale.	Ces mesures hivernales font partie des nouvelles propositions/ prescriptions figurant dans le projet , qui assortiront l'éventuelle nouvelle autorisation d'exploiter
								En ce qui concerne le village de Guerphalès, l'alternative au tir de mines à savoir l'abattage mécanique, cet impact n'est pas non plus évalué			x	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	le plan de surveillance des poussières est établi par IMERYS. Ce plan détermine les zones d'émissions, leurs importances respectives, les conditions météorologiques et topographiques, le choix des localisations des stations de mesures et leur nombre.			x				Ce plan a été soumis à la DREAL pour validation.	oui
				La pertinence du placement, la hauteur de la jauge Owen et le dégagement de la zone, sont-ils vérifiés par un organisme indépendant au cours de la durée du recueil ? Des analyses sous vents dominants seront-elles réalisées lors des prochains contrôles ? Des analyses sur les fourrages, les terres agricoles, les cultures, les potagers des riverains, les cuves de réception d'eau des habitants sont-elles programmées ? Pourquoi il n'y a pas d'analyse physico-chimiques des poussières ?			x			x	Cf. ci-dessus	Le projet prévoit quelques ajustements. Des analyses « à la demande » ont été faites chez les riverains
				Les habitations de Kersaisy sont situées à moins de 200 m des limites de la verse ouest . Les habitations de Guerphales sont situées à 130 m de la fosse 4. Le village de Guermeur est proche du Sabès. un suivi des retombées de poussières plus important ne devrait-il pas être programmé pour ces villages ?			x			x	Le suivi est conforme à la réglementation (Cf. § 2.5 du Mémoire en réponse).	Le projet prévoit la réalisation d'un merlon périphérique planté effet anti bruit, anti vue, anti poussière. J'ai demandé qu'il soit réalisé préalablement a tous travaux d'excavation, et que les arbres installés soient déjà d'un certain volume afin que ce merlon soit efficace le plus rapidement possible
				Toutes les failles ne sont pas indiquées dans le dossier d'Enquête Publique. En effet, une faille Est - Ouest recoupe la faille Nord-Sud en bordure de l'usine. Elle croise également la faille au-dessus du village de Kergroas (cf cartes en annexes). Celui-ci sera, de fait, fortement impacté lors des tirs de mines de la fosse 4. Les analyses sismiques ne peuvent donc pas être justes.			x				Les données structurales regroupant l'ensemble des investigations géologiques sont présentées dans l'étude d'impact (Figure 8 du Tome 3).	... et dans les annexes à l'études d'impact
				A l'instar de la fosse 3, si l'objectif est d'extraire du minerai dur et de qualité, la déception pourrait être à la hauteur de la verse Ouest car le long de la faille qui suit la fosse 4, le minerai peut être altéré par les eaux la traversant. Combien de carottages ont été effectués pour connaître la qualité de la roche			x				Un programme de sondages carottés suffisant a été réalisé pour caractériser le minerai de la Fosse 4.	Dont acte
				vibrations : Il est difficile de comprendre le protocole actuellement en cours. Quelle est la fréquence des mesures vibratoires: 2 fois par an ou à chaque tir de mine? Quels sont les critères retenus pour sélectionner les "habitations alentours au site"			x				Actuellement, le nombre de tirs de mine est de 2 à 3 tirs/semaine. Les mesures de vibrations réglementaires sont réalisées 2 fois/an (1 fois par semestre) au niveau de l'habitation la plus proche qui est le Moulin de Kerjean pour la Fosse 3. Cette fréquence sera maintenue pour l'exploitation de la Fosse 3. Pour l'exploitation de la Fosse 4, un suivi des vibrations sera réalisé à chaque tir.	Dont acte
				Les propriétaires des habitations non occupées et occupées pourraient-ils être destinataires du planning de tirs de mine sur des périodes de plusieurs mois ?			x				Le planning des tirs est réalisé d'une semaine à l'autre selon l'avancement de la foration et la disponibilité des produits explosifs au dépôt de Titanobel. Il n'est pas possible d'avoir un planning sur plusieurs mois.	
				Comment le maître d'œuvre accompagne les riverains lors de la constatation de vibrations importantes et lors de l'apparition de fissures dans les logements ?			x				Un accompagnement technique peut être réalisé à la demande par Titanobel comme cela a été le cas pour la réalisation de mesures de vibrations supplémentaires à la demande de riverains en 2020 et 2022 dont les résultats sont présentés au § 2.5.3 du Mémoire en réponse.	Voir les compte rendu d'interventions joints au dossier, produits lors des comité de suivi, et ceux présentés par le prestataire d'imerys en C21

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 313	14-déc	assoc REFRACTERR ES	GLOMEL	La société Imerys contrôle-t-elle l'absence d'impacts sur les monuments communaux (calvaire de Kersaisy, Eglises...)?			x				Ceci n'est pas réalisé	Voir réponse en RD 95.
				Au total, ce sont 265 ha d'autorisations ICPE dont la renaturation et le retour en terres arables ne sont pas envisagés et surtout invisibles du fait du contexte de toxicité. N'est-ce pas là un impact environnemental sur l'agriculture?			x				Le projet et ses 9,6 ha de terres agricoles consommera environ 0,22% de surface agricole utile. Une étude de compensation agricole collective présentée en Annexe 20 de l'étude d'impact a également été menée conjointement au dossier qui confirme les impacts faibles à très faibles du projet sur les exploitations agricoles concernées. Le sujet du foncier agricole est présenté au § 2.8 du Mémoire en réponse.	Comme exprimé dans le dossier, La remise en exploitation agricoles des terrains après démolition, terrassements et revégétalisation après exploitation du site n'est pas envisagée essentiellement à cause de la topographie finale des lieux et de la faible épaisseur de terre végétale disponible régalable sur le site. Les terrains seront ainsi de piètre qualité agronomique.
				les terres sont "proposées" aux agriculteurs voisins mais reprises en cas de nécessité d'exploitation. La précarité des paysans est réelle. Nous demandons un véritable engagement de la part d'Imerys pour une vision à long terme des exploitations agricoles concernées. Les baux ruraux prévus dans le code rural répondent parfaitement à cette demande.			x				Cf. ci-dessus	Imerys confirme que le foncier qu'elle maîtrise comprend des parcelles destinées à l'exploitation de la carrière, mais aussi des parcelles en réserve, qui puissent être proposées aux agriculteurs exploitants sur le site, en cas de reprise de parcelles. Cette vision à long terme a ainsi permis à Imerys d'acquiescer les terres en question de gré à gré avec les vendeurs (parfois des agriculteurs cessant leur activité), sans opposition de la SAFER. Une grande majorité des terrains pas destinés intégrer le périmètre d'exploitation à moyen ou long termes sont ainsi exploitées par des agriculteurs voisins.
				En matière agricole, chaque parcelle compte malgré ce que peut en dire Imerys. Les impacts pour l'économie agricole sont dramatiques : perte de vocation agricole, puisque destiné à des fins d'exploitation minière; spéculation foncière, il acquiert ces terrains à des prix plus élevés que leurs valeurs réelles. Ces prix peuvent faire référence sur le territoire provoquant par exemple des freins à l'installation			x				Le prix des terrains est proposé par les propriétaires avec un contrôle de la Safer.	
				La faiblesse des recensements de puits et captages d'eaux à usage agricole dans l'étude est flagrante. Pourtant, de nombreuses exploitations agricoles utilisent ces eaux pour l'abreuvement des animaux. Une baisse des niveaux de la nappe et/ou les risques de pollutions doivent être évalués			x				Cf. étude hydrogéologique (Annexe 2 de l'étude d'impact)	
				Quid des poussières du Sabès et du site de manière générale sur les cultures, les prairies et les zones pastorales? Quels impacts? Pourquoi Imerys ne fournit-il pas d'analyses physico-chimiques des poussières? Pourquoi la société Imerys ne fournit-elle pas d'étude sur ces aspects qui permettrait au mieux, de prévenir les risques vétérinaires, au pire, d'expliquer d'éventuels problèmes sanitaires?			x			x	Les suivis environnementaux sont réalisés conformément à la réglementation (bruit, vibrations, poussières) par des organismes indépendants. L'impact du projet sur la santé est présenté au § 8 de l'étude d'impact.	Dont acte
				Comment Imerys engage-t-il le processus de réduction de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers?			x				L'extension sollicitée du périmètre autorisé est de 3,2 ha par rapport à une emprise actuelle de 264,5 ha soit 1% supplémentaire. La remise en état est effectuée à l'avancement pour redonner une vocation naturelle aux infrastructures. Il faut également rappeler que les carrières ne sont pas artificialisantes.	J'ajoute aux dires d'Imerys les reboisements et haies prévues dans le cadre du projet, et la perspective de remise en prairie de la plateforme accueillant actuellement usines et bureaux, à la fin de l'exploitation du site
RD 314	14-déc	M. HAIDARA M.	54000 NANCY	favorable à l'ouverture de cette fosse.		X				Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				les risques environnementaux liés l'activité d'exploration de l'andalousite, la gestion de l'environnement est l'une des priorités de tous les employés du site. Ce site mérite l'accompagnement de toutes les parties prenantes pour continuer à améliorer la gestion de l'environnement sur le site.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet, appuyé par les pratiques environnementales d'Imerys
RD 315	15-déc	M. BOURDONNA Y JD	GLOMEL	je soutiens sans détour la déposition 313.							Pas de réponse attendue	Voir la teneur de cette observation et les réponses apportées en RD 313
				J'habite Trégornan depuis 46 ans et que je subis les désagréments dus à l'extraction pratiquée à la carrière de Guerphales depuis tout ce temps.							Pas de réponse attendue	La présente enquête peut aboutir au refus du projet et de la prolongation demandée. Dans ce cas, l'exploitation continuerait selon l'autorisation délivrée en 2020. La remise en état du site et le suivi post exploitation serait aussi organisé selon les prescriptions attachées à cette autorisation, sans intégrer les avancées proposées dans le projet présenté.
				je ne cesse de voir le paysage que j'aime tant se dégrader. La forme plate des verses ne suivent pas du tout les courbes harmonieuses du Minez Du et de la calotte saint Joseph.							Pas de réponse attendue	Le projet comprend des boisements à réaliser sur certaines crêtes afin d'améliorer les perspectives visuelles sur celles-ci.
				Yméris veut monter ses verses à 300 m de hauteur : saccage organisé et peut-être bientôt autorisé. Les projets éoliens de la commune ont été déboutés à cause de ce volet paysager pourquoi en serait il autrement la carrière			X				Pas de réponse attendue	L'altimétrie finale des verses a été actée et autorisée dans les autorisations d'exploiter précédentes et actuelle. Le projet ne voit de l'augmenter. La hauteur par rapport au terrain naturel ne sera pas de 300m mais « seulement » de 30 à 60m.
				De jour comme de nuit, nous entendons les gros camions travailler et les déchargements sur la nouvelle verse ouest sont extrêmement sonores							Les campagnes annuelles estivales de mesures de bruit seront complétées d'un suivi en période hivernale.	Dont acte. Comme pour le merlon envisagé en rive de fosse 4, les merlon prévu en rive de l'extension de la verse ouest pourrait aussi faire l'objet des mêmes dispositions, pur être plus rapidement efficace (voir dans analyse RD 313)
				Les brises roches font un bruit du tonnerre							Concernant l'utilisation du brise roche hydraulique, il est proposé de réaliser une mesure de bruit ponctuelle sur ce créneau horaire dès l'obtention de l'arrêté préfectoral afin de vérifier la conformité aux seuils en période nocturne. Les dispositions relatives au bruit sont présentées au § 2.5.1 du Mémoire en réponse.	Voir réponse apportée en C34
				Les tirs de mine sont de plus en plus fréquents et font vibrer ma maison							La fréquence des tirs de mines n'a pas évoluée (2 à 3 tirs/semaine)	Le CE prend acte de la réponse apportée par Imerys. A la demande des riverains, des mesures de contrôle des vibrations sont effectuées ponctuellement, voir les exemples mentionnés en C21
				Les mesures de nuisances sonores faites par Imerys sont largement insuffisantes. Les conditions de ces dernières n'ont rien de scientifique et sont mal placées dans l'espace et dans le temps.							Les mesures de bruit sont réalisées conformément à la réglementation et en suivant une norme stricte	Dont acte, mais je laisse à l'auteur l'expression de son ressenti
				sur les cartes présentées l'enquête publique, il manque des failles géologiques, un oubli qui fausse la prise en compte de la propagation des ondes.							Les données structurales regroupant l'ensemble des investigations géologiques sont présentées dans l'étude d'impact (Figure 8 du Tome 3).	Voir réponse apportée en R44
				Imerys construit une usine de dépollution. Cela veut bien dire que l'extraction est polluante			X				Il s'agit d'une usine de traitement des eaux.	Cette nouvelle station de traitement de l'eau vise à finaliser la réduction de manganèse dans les eaux rejetées au milieu naturel.
Les riverains de l'Ellé consomment une eau chargée en manganèse							L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse. Le fer et le manganèse sont des éléments indésirables éliminés par la filière de traitement de l'unité de production d'eau potable de Toulreincq.	Le CE prend acte de la réponse apportée par Imerys, et renvoie l'auteur de cette observation à l'observation du syndicat d'adduction d'eau potable « Eau du Morbihan (cf en RD 330), qui confirme ces dires				

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 315	15-12	M. BOURDONNA Y JD	GLOMEL	Que va-t-il advenir des boues toxiques déversé depuis des années dans la fosse de décantation. Comment peut-on assurer que ces polluants ne retournent pas dans les réseaux d'eau naturelle quand on sait que les dépôts ont commencés bien avant la prise en compte des mesures environnementales ?							Les stériles humides de l'usine sont stockés dans les anciennes fosses d'exploitation. Le suivi qualitatif des eaux souterraines est réalisé par le réseau piézométrique autour du site.	Voir aussi explications données pour l'assèchement et le comblement de la fosse 2 (mémoire technique, étude d'impact, mémoire en réponse mon PVS)
				Concernant la zone humide qu'il est prévu d'alimenter de manière artificielle. Est-il prévu d'y faire des analyses des eaux rejetées dans cette zone ?							Le suivi des eaux superficielles actuellement en place sera maintenu.	Dont acte
				Les cartes faune et flore indiquent des espèces tout autour de la zone de la nouvelle fosse. Il est quand même très surprenant qu'il n'y en ai pas sur la celle-ci.							Pas de réponse attendue	Voie étude écologique complète en annexe à l'étude d'impact Une partie du site de la future fosse 4 est aujourd'hui un parking
				Il n'est pas pensable de laisser des entreprises privées supprimer des cours d'eau, modifier les trajets de celle-ci et opérer des redirections vers des bassins versants qui ne sont pas ceux d'origine.							Pas de réponse attendue	
				Il faudra faire des carottages dans l'étang du Crazius dans lequel se dépose les sédiments issus des largages d'eau dans le ruisseau du même nom. Les prélèvements et l'analyse de cette sédimentation devront être effectués par une équipe de scientifiques indépendants.						X	Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).	Voir observation de la CLE EIL et les réponses apportées en C24
				L'avis des riverains de cette carrière doivent être pris en compte. Nous vivons ici et nous aussi travaillons ici							Pas de réponse attendue	Voir développement spécifique en 2.11.9
				Qui voudra s'installer sur un territoire dévasté ou les terres agricoles sont prises en otage.							Pas de réponse attendue	Voir développement sur la remise en état en 2.11.13, et sur l'activité agricole en 2.11.15
RD 316	15-déc	ANONYME	N.C.	soutien concernant l'ouverture de la nouvelle fosse 4 sur le site de glomel.		X				Pas de réponse attendue		
				l'exploitation minière doit être réalisée de manière responsable et durable, en minimisant les impacts environnementaux et sociaux. La recherche et le développement de technologies d'extraction plus propres et l'adoption de pratiques minières responsables sont essentiels pour assurer une durabilité environnementale et c'est ce que fait Imerys sur le site de Glomel.						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, appuyé sur des préoccupations environnementales	
RD 317	15-déc	ANONYME	N.C.	je crains les extensions présentes et à venir notamment sur les ressources aquatiques du sol qui sont essentielles.							Pas de réponse attendue	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête
				Le risque de pollution des cours d'eau, des terres, et de l'air, à partir d'éléments chimiques non exploités, non captés, non isolés est évident							considéré défavorable	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR		
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions				
RD 317	15-déc	ANONYME	N.C.	les protocoles de recherches doivent être définis par une commission comprenant les différentes parties concernées et impactées par le projet et une unité de recherche totalement indépendante. Il est nécessaire de faire ces évaluations sur la base de l'exploitation actuelle avant toute extension.						x	Pas de réponse attendue	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête		
				Les habitants, les résidents ont aussi le droit de choisir leur paysage. Celui qui me sied est celui que la nature a réalisé. En dessinant des horizons linéaires et droits, ou des collines en forme de pyramides, voisinant avec des fosses immenses, où est l'harmonie naturelle, où est l'intégration paysagère?									Une étude paysagère a été réalisée dans le cadre du projet d'ouverture de la Fosse 4 présentée en Annexe 8 de l'étude d'impact. Les mesures prévues pour le paysage sont présentées au § 6.8.2 de l'étude d'impact.	L'un des buts de l'enquête publique est d'entendre les souhaits et demandes du public. Mais il n'est pas possible de revenir sur les autorisations données précédemment. Le projet ne modifie pas les principes de remise en état des lieux, ni les hauteurs maximales autorisées
				étang de Crazius où j'ai pêché quand j'étais jeune et il est chargé de dépôts au point d'avoir perdu sa limpidité. Sa faune et sa flore sont extrêmement dégradées. Effet collatéral!									Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête
				Propriétaire de parcelles boisées proches des sites d'exploitation,									Pas de réponse attendue	
				Comme toute activité du secteur primaire, il y a peu de valeur ajoutée pour l'économie locale dans le projet. Cette valeur ajoutée se fait par la transformation. Or les matières extraites sont exportées.									Imerys Glomel contribue fortement à la dynamique socio-économique locale (Cf. 2.11 du Mémoire en réponse).	Impacts sur l'économie locale : emplois directs et indirects, les taxes et impôts, apport de population
				On aura des fosses immenses, des terrils linéaires ou pyramidaux, mais au final relativement peu de créations d'emploi									Le projet permettra le maintien des emplois directs et indirects	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête
RD 318	15-déc	ANONYME	N.C.	favorable à l'ouverture de la fosse 4.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, appuyé sur des préoccupations environnementales et sur des motifs d'intérêt général		
				L'Andalousite est un minéral utilisé dans de nombreux secteurs industriels, la demande mondiale de ce minéral est en hausse, or le site de Imerys Glomel assure environ un quart de la production mondiale.									Pas de réponse attendue	
				L'ouverture de cette fosse peut contribuer à répondre à cette demande et permettre des retombées économiques positives dans la région.	x								Pas de réponse attendue	
				De plus, Imerys a souvent démontré son engagement envers des pratiques durables et une responsabilité environnementale.									Pas de réponse attendue	
RD 319	15-déc	MME JAY M.	22340 LE MOUSTOIR	favorable à l'ouverture de la fosse 4.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, appuyé sur des préoccupations environnementales		
				L'ouverture d'une nouvelle fosse est à mon sens la continuité du projet du site de Guerphales d'un point de vue économique mais aussi environnemental									Pas de réponse attendue	
				les enjeux environnementaux semblent être une priorité ancrée dans la politique Imerys. Les actions mises en place vont au delà des respects réglementaires (suivi d'espèces protégés avec la LPO et l'AMV...).									Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Imerys met à disposition des terres via des baux précaires, ce qui permet aux agriculteurs locaux d'installer des jeunes avec des capitaux moins importants. Ce qui est une réelle opportunité et chance sur le territoire Breton.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, appuyé sur des préoccupations environnementales
RD 320	15-déc	MME GUEUTIER H.	60 500 CHANTILLY	Je suis chargée des programmes d'amélioration continue et d'efficacité énergétique pour nos 36 sites.	x						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, appuyé sur les pratiques environnementales de l'entreprise et sur des motifs d'intérêt général
				je soutiens l'ouverture de la fosse 4,						Pas de réponse attendue		
				Depuis 2015, le site a aussi engagé une démarche d'amélioration continue, ayant pour objectif d'améliorer la sécurité et les conditions de travail avec notamment la démarche 5S						Pas de réponse attendue		
				En 50 ans, en France, l'engagement environnemental a évolué vers encore plus de respect et les réglementations se sont durcies en conséquence, ce qui est une bonne chose.						Pas de réponse attendue		
				L'environnement et la réhabilitation des carrières, aujourd'hui inscrites dans le paysage, pour les plus anciennes fosses, est un objectif permanent d'Imerys et de l'équipe de Glomel. Une carrière réhabilitée c'est aussi un endroit protégé, préservé où la faune et la flore peuvent se développer librement.						Pas de réponse attendue		
				Glomel c'est un gisement exceptionnel, unique en Europe que nous avons la chance d'avoir sur le territoire français, exploité depuis plus de 50 ans.						Pas de réponse attendue		
				L'amélioration continue engagée c'est aussi toujours optimiser nos process d'extraction						Pas de réponse attendue		
				des projets d'amélioration du rendement: meilleures sont les étapes de valorisation moins on a besoin d'extraire pour la même quantité de produit à la fin, mieux on optimise le recours aux ressources naturelles						Pas de réponse attendue		
				des projets d'optimisation de la consommation énergétique visant toutes les opportunités d'améliorer nos consommations énergétiques, de faire la même chose avec moins.						Pas de réponse attendue		
pour la pérennité du site, de nos emplois, de nos clients, de la production d'andalousite en Europe.					Pas de réponse attendue							
RD 321	15-déc	ANONYME	N.C.	il n'y a pas eu de concertation concernant le projet de fosse 4 et de prolongation de l'autorisation d'exploitation. Imerys confond Concertation et Information / Communication							Pas de réponse attendue	Effectivement, mais la parole a aussi été donnée, au moins pour que le public puisse faire part de ses questionnements et inquiétudes...
				Pour un projet d'une telle ampleur, impactant un projet de territoire pour près d'un quart de siècle, la concertation était indispensable.							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Doub lon	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				L'absence de concertation est un motif de rejet du dossier d'enquête publique, puisqu'elle était exigée dans l'arrêté préfectoral de 2018.						Une concertation préalable a eu lieu dont les principales actions sont présentées au § 2.1.2 du Mémoire en réponse.	La procédure n'exigeait pas une concertation préalable. Par contre elle exigeait la mise en place d'un comité de suivi, ce qui a été fait	
RD 322	15-déc	MME VANHOENACKER C.	56	Habitante du Morbihan et des abords de l'Ellé, avis en défaveur de l'extension de la carrière au lieu-dit «Guerphalès », ainsi qu'en défaveur du renouvellement de l'autorisation de l'exploiter.						Pas de réponse attendue	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête	
				La Fosse 1 est déjà comblée par des résidus humides, la fosse 2 est en cours de comblement, Aucune n'est étanchéifiée et l'absence de risque de pollution des eaux souterraines par percolation n'est absolument pas démontrée.						Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivité très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse. Le suivi qualitatif des eaux souterraines est réalisé par le réseau piézométrique autour du site.		
				L'eau utilisée dans le process de séparation de l'andalousite a une teneur supérieure aux normes en Cadmium, Cobalt, Cuivre, Nickel et Zinc.						Il s'agit d'une eau industrielle recyclée depuis la Fosse 2. Le rejet du site est conforme aux seuils fixés par l'arrêté préfectoral.		
				Les particules solides de cette eau, après décantation, produisent chaque année 300 tonnes de boues toxiques qui sont déversées dans la fosse 2.						Pas de réponse attendue		
				Les verses de Roscoat et de Kerroué, la digue à stériles et le SABES ne bénéficient ni d'une isolation par le fond, ni d'une couverture étanche efficace. Or, En moyenne 30 t/an de traitements chimiques restent dans les stériles.						Pas de réponse attendue		
				Les eaux de pluie s'infiltrent à travers les volumes stockés, se chargeant au passage d'éléments chimiques sans preuves de la part d'IMERYS qu'elles n'atteignent pas les eaux souterraines.			x			Le suivi qualitatif des eaux souterraines est en place avec le réseau piézométrique autour du site.		
				La teneur en éléments métalliques est telle que les installations de pompage de la prise d'eau du Pont ST Yves sont anormalement oxydées et doivent être régulièrement changées. Or en plus une bonne partie de la population est déjà intoxiquée aux métaux lourds,						L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse. Il n'y a pas de métaux lourds dans le gisement d'après l'analyse d'eau spécifique du rejet présentée en Annexe 3 de l'étude hydrogéologique.		
				Alors que les normes minimales pour une eau brute sont de 250 mg de sulfates par litre, les données de rejet d'Imerys sont en moyenne de 1440 mg/l !						Les rejets respectent les valeurs seuils imposées par les prescriptions.		
				Le creusement des fosses crée un vide qui draine les eaux souterraines sur le« cône d'appel ». Donc les eaux souterraines ne pourront plus alimenter les ruisseaux avoisinants, or les canicules se multiplient.						L'impact du pompage d'exhaure sur les cours d'eau zones humides est pris en compte dans le dossier et rappelé au § 2.2.5 et 2.3 du Mémoire en réponse. Les cours et les zones humides seront préservées.		
				Les extensions successives de la carrière depuis 50 ans ont entraîné déjà la destruction irréversible d'environ 43 hectares de zones humides,						La thématique "zones humides" a été traitée dans l'étude d'impact aux § 2.4, 3.4 et 6.4 et au § 2.3 du Mémoire en réponse. Les zones humides seront préservées. Les zones humides de l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface (zones humides impactées sur 7 ha avec 15 ha de mesures compensatoires + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern) comme rappelé au § 1.3 du Mémoire en réponse. Il est également prévu une mesure de restauration des zones humides dans les mesures d'accompagnement (mesure ZH-A3 au § 6.4.3 de l'étude d'impact).		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 322	15-déc	MME VANHOENACKER C.	56	Le sables sera étanchéifié par une couche d'argile et une couche de terre puis végétalisée. Les racines des plantations traverseront les différentes couches entraînant l'infiltration de l'eau. Celle-ci se chargera ainsi d'éléments polluants liés à l'exploitation.							Il est prévu la mise en place de couches d'étanchéité dans le cadre de la remise en état des vers à stériles. Un suivi post-exploitation sera maintenu sur 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans conditionnées au résultat du suivi. Ces dispositions sont présentées au § 2.10 du Mémoire en réponse.	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête
				le bruit pour les habitants constitue une nuisance démesurée, notamment par rapport à un intérêt général quasi nul.						Le gisement est classé d'intérêt national et européenne dans le Schéma Régional des Carrières approuvé en janvier 2020. C'est le seul site d'exploitation d'andalousite en France et en Europe.		
				Deux fosses vont être exploitées en même temps, comment vont être gérées les extractions via les tirs de mines et l'utilisation du brise roche hydraulique ? Quels impacts sonores vont subir les riverains ?						L'extraction sera répartie sur les Fosses 3 et 4 sans augmentation du tonnage maximal autorisé de 1 500 000 t/an.		
				Actuellement, seul 2 contrôles par an sont effectués par IMERYS. On déplore déjà l'absence de contrôles indépendants et inopinés.						Imerys s'engage à effectuer un suivi des vibrations et de la surpression aérienne à chaque tir de mine en Fosse 4.		
				Les emblématiques Minez Du et Calote Saint Joseph (point culminant du Morbihan) seront complétement banalisés par les montagnes artificielles			x			Pas de réponse attendue		
				zones humides : elles supporteront moins bien les variations de température, les pollutions éventuelles. La faune et la flore qu'elles abritent seront fragilisées et appauvries. L'explosion de cyanobactéries est la conséquence d'un débit insuffisant.						Aucune zone humide ne sera détruite par le projet		
				atteintes à la biodiversité: Impact sur les espèces animales qui y vivent et les oiseaux qui s'y nourrissent, Disparition des espèces végétales qui jouent un rôle majeur dans la gestion de la ressource en eau (Sphaignes),						Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact)		
				Corridors écologiques : La carrière 267 hectares constitue une barrière étanche de 2.5km est/ouest et de 3km du nord au sud pour la circulation des espèces faune						Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact)		
				Les pentes des vers et du sables ne sont pas stabilisées ce qui se traduit déjà par des glissements de terrains.						Les stériles du Sabès sont à leur équilibre naturel. La revégétalisation prévue dans le cadre de la remise contribue à la stabilisation des pentes.		
RD 323	15-déc	ANONYME	N.C.	l'avenir des riverains proches et en aval du site compte. Préservez-le en ne permettant pas l'extension du site de Guerphalès							L'un des buts de l'enquête publique est d'entendre les souhaits et demandes du public. Mais il y a un point d'équilibre à trouver avec la présence de cette carrière	
				La ressource en eau est déjà très mauvaise en Bretagne et n'est pas prête de s'améliorer au vu de différentes évolutions et dispositions au plan national;			x			Pas de réponse attendue	Observation hors du champs de cette enquêt	
				Le creusement d'une quatrième fosse sur le site de Guerphalès, les vers importantes qu'elle va occasionner, le drainage minier acide inévitable induit sont autant de facteurs de contamination des sols et des eaux souterraines						Les mesures de suivi environnemental sont prévues dans le cadre du projet.	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Une commission de suivi indépendante du site existe t-elle?							Il existe un comité de suivi du site qui se réunit chaque année. La dernière présentation et le dernier compte-rendu sont fournis en Annexe 2 du Mémoire en réponse.	La création du comité de suivi est une des prescriptions de l'arrêté d'autorisation en cours. Voir aussi dans le dossier d'enquête le compte rendu de la première réunion, et la présentation de ce comité.
				Des mesures inopinées de la qualité de l'eau sont -elles faites hors des contrôles prévus gérés par la société exploitante?							Des contrôles inopinés sont réalisés périodiquement par la Dreal sur le rejet du site. Le dernier a été réalisé en juin 2023 qui n'a pas montré de non-conformité (concentration en manganèse de 0,98 mg/L).	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête
				Le creusement d'une nouvelle fosse portera à nouveau atteinte aux zones humides limitrophes en modifiant leur alimentation en eau et leur richesse floristique et faunistique alors qu'elles nécessitent une préservation accrue							Thématique traitée aux § 2.4, 3.4 et 6.4 de l'étude d'impact.	
				l'accumulation de résidus non "stériles" en vrac constitue une atteinte grave à l'identité géographique et culturelle du pays							Une étude paysagère a été réalisée dans le cadre du projet d'ouverture de la Fosse 4 présentée en Annexe 8 de l'étude d'impact. Les mesures prévues pour le paysage sont présentées au § 6.8.2 de l'étude d'impact.	
				La végétalisation du site après exploitation : les dégâts pourraient même être aggravés dans le cas d'une ouverture au public, disséminant ainsi les fines mises à nu ou remuées dans l'air et au contact des visiteurs							Le projet de remise en état est à vocation naturelle (Cf. § 7 de l'étude d'impact).	
				Le remplissage des fosses non étanches n'assure également aucune garantie de non propagation d'eaux contaminées vers l'aval.							Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides très fins (< 300 µm) issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivités très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	
				le chantage à l'emploi n'est pas un des prétextes invoqués pour l'extension de la carrière puisque qu'aucun nouveau poste n'est prévu. Seule apparaît la sécurisation de ceux existants pour l'avenir							Pas de réponse attendue	
				en faveur de l'ouverture de la nouvelle fosse							Pas de réponse attendue	
				L'extension des opérations d'Imerys générera des opportunités d'emploi, contribuant ainsi à la croissance économique de la région et à l'amélioration du niveau de vie des habitants.							Pas de réponse attendue	
RD 324	15-déc	ANONYME	N.C.	L'entreprise Imerys a démontré par le passé son engagement envers le développement durable et sa responsabilité sociale. L'expansion de ses activités à Glomel stimulera le développement économique local tout en respectant les normes environnementales		X					Pas de réponse attendue	Avis favorable appuyé sur la reconnaissance des efforts faits par Imerys en matière environnementale, et sur l'intérêt général de cette carrière en termes d'emplois
				Je salue les engagements d'Imerys en matière de pratiques durables et environnementales. En veillant à minimiser l'impact écologique, l'entreprise peut contribuer à la préservation de la biodiversité et à la protection des ressources naturelles.							Pas de réponse attendue	
				Vous pourrez faire le lien avec les contributions, souvent anonymes reprenant mot pour mot les arguments de ce document et en tirer les conséquences qu'il se doit.							Pas de réponse attendue	
				la pièce jointe est la reproduction du "guide de rédaction d'une contribution" mis en ligne par l'association REFRAC'TERRES					X		Pas de réponse attendue	
RD 325	15-déc	comité de soutien Imerys	glomel	bien qu'étant accusés régulièrement par les opposants de faire le jeu d'Imerys							Pas de réponse attendue	L'enquête publique ne se réduit pas à un référendum dans lequel on comptabilise les avis pour ou contre. Les avis émis par les salariés du groupe sont autant d'observations relevées, mais ce qui est le plus important dans cette enquête comme dans tous les enquêtes

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				aveuglement, nous n'avons pas reçu de la part de notre direction de consignes de contributions à diffuser à nos soutiens. Les salariés, assez nombreux, qui ont souhaité contribué l'ont fait avec leurs mots et leurs arguments, en partageant leurs expériences de terrain.							Pas de réponse attendue	publiques, ce sont les observations en lien avec l'objet de l'enquête : ici la présentation d'un projet en vue de la délivrance (ou pas) d'une autorisation environnementale
RD 326	15-déc	M. JOUIN JP.	N.C	favorable à l'ouverture de la fosse 4 de Glomel.	X						Pas de réponse attendue	Avis favorable appuyé sur la reconnaissance sur l'intérêt général de cette carrière en termes d'activité économique, d'emploi, de bilan environnemental à l'échelle de la planète, et notamment par rapport aux autres sites d'exploitation d'andalousite dans le monde.
				j'ai pu apprécier le professionnalisme des équipes qui sont au fait des meilleures techniques pour l'extraction de ce minéral							Pas de réponse attendue	
				il est préférable d'extraire ce minéral sur le site très surveillé (en interne comme en externe) de Glomel plutôt que de s'approvisionner depuis les sites Sud Africains ou depuis le Xinjiang chinois							Pas de réponse attendue	
				pour notre planète, faut-il extraire en France, avec des contrôles stricts conformes à une législation française très avancée en matière d'environnement, ou ailleurs dans le monde avec des législations qui peuvent être plus « souples »?							Pas de réponse attendue	
				ce projet d'ouverture de fosse 4 qui permettra de pérenniser une activité industrielle avec ses emplois associés , directs et indirects.							Pas de réponse attendue	
RD 327	15-déc	MME LE FOLL M.	22110 ROSTRENE N	très favorable à l'ouverture de la fosse 4 sur le site de Glomel.	X						Pas de réponse attendue	Avis favorable appuyé sur la reconnaissance des efforts faits par Imerys en matière environnementale
				je peux témoigner de l'intérêt que porte l'entreprise à la sécurité et au bien-être au travail de ses salariés.							Pas de réponse attendue	
				je me rends également compte de l'importance qui est donnée aux respects des règles environnementales. L'équipe encadrante est impliquée et vigilante sur le plan écologique.							Pas de réponse attendue	
RD 328	15-déc	MME VILLANEAU J.	29310 QUERRIEN	on ne peut que s'opposer à l'extension de la carrière	X						Pas de réponse attendue	Avis globalement défavorable au projet, voire à la présence même de la carrière
				Les extractions minières sont toujours très préjudiciables à l'environnement (eau, biodiversité et pollutions diverses)							Pas de réponse attendue	
				la situation géographique de la carrière de Glomel aggrave encore les problèmes engendrés (zones humides, proximité de l'Ellé et paysage bocager : réserve naturelle encore à peu près préservée de la biodiversité)							Pas de réponse attendue	
				on est en droit de s'étonner des faiblesses du dossier soulignées par la MRAe, tant au point de vue préventions des risques qu'au point de vue absence de bilan et de suivi environnementaux et, également, absence de perspectives concernant l'optimisation de l'exploitation de la ressource.							Un mémoire en réponse à l'avis de la MRAE a été présenté dans le dossier.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 329	15-déc	MME FRITZ B. SMBSEIL (chargée de mission NATURA 2000 - Ellé)	56620 CLERGUER	Au vu de la zone d'implantation du projet, située en tête de bassin versant de l'Ellé, là où se concentrent les principaux enjeux de biodiversité et de qualité des écosystèmes aquatiques du site Natura 2000 Rivière Ellé, l'étude approfondi du dossier environnemental déposé dans le cadre du projet cité en objet soulève des remarques							Pas de réponse attendue	<p>Cette observation : reprend bien des craintes/inquiétudes/critiques soulevées par le public et les associations et collectifs environnementaux, considère des manques, insuffisances et reproches dans l'étude d'impact</p> <p>Imerys semble indiquer au travers de ses réponses que les annexes à l'étude d'impact e que l'étude d'incidences Natura 2000 n'aurait peut être pas été vues/lues. Ce partenaire est essentiel à la bonne prise en compte des enjeux du territoire, à la détermination et aux suivis des mesures compensatoires. Le diagnostic et les connaissances du terrain doivent être partagés.</p> <p>Je ne peux que souhaiter et encourager Imerys à renouer le dialogue avec ce partenaire essentiel</p> <p>Dont acte</p> <p>Dont acte</p>
				La définition de la zone d'étude ne tient pas compte de la fonctionnalité des milieux naturels et en particulier de la continuité du réseau hydrographique : le projet de fosse 4 situé sur le vallon de Kerroué est connecté au cours d'eau de l'Ellé via le ruisseau de Kergroez						Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact)		
				Aucune preuve n'est apportée dans l'évaluation des incidences Natura 2000 pour justifier que le projet n'aura pas d'impact sur le Crazius et l'Ellé. Dans l'état actuel du dossier, l'absence d'impacts du projet sur les enjeux des sites Natura 2000 ne peut être démontré.						Cf. Notice d'incidence Natura 2000 (Tome 3bis de l'étude d'impact)		
				Depuis 2021, le périmètre du site Natura 2000 Rivière Ellé a été étendu sur des secteurs figurant dans la limite du périmètre éloigné du projet . Faute de l'intégration de ces espaces , l'incidence du projet sur le site Natura 2000 ne peut être que partiel et incomplet						Les périmètres des sites Natura 2000 demeurent hors du périmètre ICPE malgré l'extension du périmètre du site Natura 2000 FR5300006 « Rivière Ellé ».		
				la carte du secteur 3 pages 50 ne permet pas de localiser l'habitat d'intérêt communautaire 3260 « Rivière à renoncles » pourtant présenté en légende. Ceci est très problématique sachant qu'il s'agit de la seule donnée d'état initial des habitats d'intérêt communautaire sur cette zone et reflète l'un des enjeux prioritaires du site Natura 2000 Rivière Ellé, à savoir les habitats piscicoles et les espèces piscicoles					x	Cf. Notice d'incidence Natura 2000 (Tome 3bis de l'étude d'impact)		
				l'absence de clarté de l'état initial interroge également au regard de la prise en compte des cours d'eau dans le périmètre éloigné de l'étude. Cf. en particulier le ruisseau de Guerphalès, affluent rive gauche du ruisseau de Kergroez qui est systématiquement absent des cartes présentées dans le dossier, à l'exception d'un court tronçon aval.						Les cours d'eau ont été pris en compte dans les aires d'étude du projet.		
				quelle source de donnée a été utilisée pour présenter les cours d'eau dans le dossier?						Les cours d'eau représentés sur les cartes du dossier correspondent aux données officielles disponibles sur la base de données Sandre lors du dépôt du dossier.		
				l'information selon laquelle les sites n'ont pas d'animateurs est erronée. Le site Natura 2000 Rivière Ellé est porté et animé par le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta depuis 2021 et avant par le Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta. Le site Natura 2000 « Complexe de l'Est des montagnes noires» est porté par la Communauté de Communes du Kreizh Breizh et animé par délégation par l' AMV depuis 2016.						Imerys Glomel prend note de ce correctif.		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				L'absence ou l'ancienneté des données concernant l'état initial de la biodiversité des zones Natura 2000 proches de l'emprise du projet auraient dû être palliées par la réalisation d'investigation de terrain afin de pouvoir mener à bien l'évaluation des incidences						x	La réalisation des inventaires relève des gestionnaires des sites Natura 2000.	Ce partenaire est essentiel à la bonne prise en compte des enjeux du territoire, à la détermination et aux suivis des mesures compensatoires. Le diagnostic et les connaissances du terrain doivent être partagés. Je ne peux que souhaiter et encourager Imerys à renouer le dialogue avec ce partenaire essentiel
RD 329	15-déc	MME FRITZ B. SMBSEIL (chargée de mission NATURA 2000 - Ellé)	56620 CLERGUER	La mesure compensatoire d'aspersion de la zone humide de Kerroué semble peu pertinente et son efficacité hypothétique. Une action de reconquête de la qualité hydromorphologique du Crazius serait à privilégier						x	Imerys Glomel propose d'adapter les modalités de cette mesure en concertation avec la Commission Locale de L'Eau (CLE) comme indiqué au § 2.3.2 du Mémoire en réponse.	Voir réponses apportées à l'observation de la CLE EIL en C24, qui rejoint ces demandes
				la mesure d'accompagnement Quali-A4 qui vise la « réalisation d'un diagnostic hydromorphologique du ruisseau du Crazius entre la réserve de Magoar Penvern et le barrage du Crazius » est insuffisante. C'est donc des travaux de restauration du cours d'eau et des zones humides attenantes qu'il faut engager sur l'ensemble du Crazius, de sa source jusqu'à sa confluence avec l'Ellé,					x	Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse). Les actions à poursuivre ou adapter seront définies à l'issue du bilan.		
				La mesure d'accompagnement Quali-S2 ne garantit pas la poursuite du suivi du Crazius après 2023.						Cf. ci-dessus	Voir réponses apportées à l'observation de la CLE EIL en C24, qui rejoint ces demandes	
				le suivi du Crazius doit intégrer le suivi de l'étang du Crazius, propriété d'IRMG, notamment pour les paramètres manganèse dissous et particulaire, sulfates, éléments traces métalliques, hydrocarbures, matières en suspension et micropolluants				x	x	Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).		
				ce suivi des sédiments dans l'étang doit être élaboré, selon une fréquence et une méthodologie élaborée en concertation avec la CLE ou le comité local de suivi					x	Cf. ci-dessus		
				L'étang étant aujourd'hui pratiquement comblé par les sédiments, et ceux-ci étant potentiellement pollués, en cas de rupture de la digue de l'étang du Crazius, l'ensemble du secteur de Roi Morvan Communauté serait confronté à une grave crise sanitaire, en plus d'un grave problème environnemental						Il est proposé d'intégrer le barrage du Crazius dans l'inspection périodique tous les 5 ans par un organisme extérieur des ouvrages de stockage de stériles prévue dans l'Arrêté Préfectoral (article 5.2.3).		
				Les calculs d'acceptabilité du milieu naturel considérés dans l'étude ne sont pas réalisés sur le ruisseau de Kergroaz ni sur le ruisseau du Crazius					x	Le calcul d'acceptabilité du rejet dans le milieu récepteur a été effectué à la confluence avec l'Ellé selon une analyse rigoureuse des débits et des concentrations cibles. Il convient de rappeler que le principe d'un calcul d'acceptabilité du rejet à la confluence avec l'Ellé a été validé par l'avis de l'hydrogéologue agréé : « Le choix de retenir l'Ellé comme point de calcul apparaît logique dans la mesure où l'on ne dispose pas de données qualitatives sur le ruisseau du Crazius et que les usages cibles (prises d'eau) sont situés sur l'Ellé. »		
RD 330	15-déc	EAU DU MORBIHAN	56001 VANNES	Le dossier répond globalement aux exigences demandées par Eau du Morbihan à IMERYS concernant les rejets, notamment lors de l'enquête publique de 2018 et fixées dans les arrêtés d'autorisation de 2018 et 2020 pour l'installation actuelle et l'ouverture de la nouvelle fosse d'extraction, objet de la présente enquête publique					x	Pas de réponse attendue	Cette contribution, qui ne donne pas d'avis sur le projet, donne un éclairage intéressant sur la qualité des rejets de la carrière	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 330	15-déc	EAU DU MORBIHAN	56001 VANNES	Depuis de nombreuses années, Eau du Morbihan et IMERYS échangent régulièrement au sujet de la qualité des rejets, notamment en fer, manganèse et sulfates							Pas de réponse attendue	<p>Cette contribution donne un éclairage intéressant sur la qualité des rejets de la carrière</p> <p>Les propositions faites rejoignent les mesures envisagées dans le projet</p>
				la concentration en sulfates a pu atteindre ponctuellement la limite de qualité en étiage, et rendu difficile le traitement du fer et du manganèse à l'unité de production d'eau potable de Toulreincq à Gourin, où est dirigée l'eau prélevée à Pont Saint Yves.						Pas de réponse attendue		
				Cependant, la modulation des rejets réalisée depuis ces dernières années et l'abattement supplémentaire du manganèse à 4 mg/L puis à 2 mg/L demandé en 2020, ont permis d'améliorer la qualité de l'eau brute.						Pas de réponse attendue		
				La question des sulfates, dont la concentration élevée en étiage donne des caractéristiques particulières à l'eau brute prélevée à Pont Saint Yves peut rester problématique dans l'attente de la mise en service de la nouvelle unité de production d'eau potable de Toulreincq, actuellement en travaux. Sur le long terme, il convient donc, comme précisé par IMERYS, de poursuivre la veille technique de traitement de ces sulfates, et de le mettre en œuvre dans des conditions technico-économiques acceptables						Pas de réponse attendue		
				Le dossier répond globalement aux exigences demandées par Eau du Morbihan à IMERYS concernant les rejets, notamment lors de l'enquête publique de 2018 et fixées dans les arrêtés d'autorisation de 2018 et 2020 pour l'installation actuelle et l'ouverture de la nouvelle fosse d'extraction, objet de la présente enquête publique						Pas de réponse attendue		
				Trois points méritent tout de même une attention particulière :						Pas de réponse attendue		
				L'absence d'impact sur les eaux souterraines doit être confirmé, notamment compte-tenu d'anomalies détectées dans le piézomètre ROI					X	Un réseau de 4 piézomètres supplémentaires est proposé dans le dossier (RO3 à RO6) pour comprendre l'origine des concentrations du RO1 comme présenté au § 6.5 de l'étude d'impact et au § 2.2.8.1 du Mémoire en réponse. La localisation précise de ces 4 piézomètres sera établie en concertation avec la CLE. Ces piézomètres seront intégrés au suivi mensuel de niveau et de qualité des eaux souterraines.		
				Il conviendrait donc de réaliser un diagnostic de cet étang et que sa surveillance soit intégrée à la surveillance du site au même titre que les dépôts de déchets non inertes identifiés (verses, ancienne digue et fosses);						X	Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse). Il est proposé d'intégrer le barrage du Crazius dans l'inspection périodique tous les 5 ans par un organisme extérieur des ouvrages de stockage de stériles prévue dans l'Arrêté Préfectoral (article 5.2.3).	
Il conviendrait de définir ou de convenir d'une possibilité de soutien d'étiage durant cette période post-exploitation, avec traitement éventuel si nécessaire, en cas de besoin en étiage sur le bassin versant aval						X	Le suivi post-exploitation sera de 10 ans, avec des phases additionnelles de 5 ans en fonction des résultats du suivi (Cf. § 2.10.3 du Mémoire en réponse).					
RD 331	15-déc	ANONYME	N.C.	je dis non à ce projet						Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				il faut que les politiques et les entreprises prennent du recul sur ce qu'ils font car c'est eux qui détiennent les clés pour stopper la dégradation de notre planète et de la Bretagne		X					Pas de réponse attendue	Avis globalement défavorable au projet, voire même à la présence de la carrière
			Ce projet minier déjà implanté n'a t il pas déjà assez empiété sur ces chemins..								Pas de réponse attendue	
			Tous ces projets et/ou extensions sur des Ha et des Ha ne sont plus viables.								Pas de réponse attendue	
RD 332	15-déc	M. OURVOUAI N.	N.C.	Je souhaite contribuer favorablement au projet d'ouverture de la fosse 4.		x					Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable à la carrière, eu égard aux pratiques environnementales de l'entreprise, appuyé par des exemples d'actions sur le site
				le site de Glomel n'a cessé de progresser au point de vue de l'environnement (entre autre!).						Pas de réponse attendue		
				gestion des émissions de poussières (nous sommes contrôlés tous les ans par des organismes agréer)						Pas de réponse attendue		
				gestion des eaux rejetées, également contrôlée mensuellement. Nous suivons les réglementations européenne						Pas de réponse attendue		
				gestion du bruit, des filtres sont appliqués aux endroits nécessaires, les portes sont fermés dès que possibles.						Pas de réponse attendue		
				La direction met tout en œuvre pour que ces mesures soient respectées et ainsi permettre aux employés comme les riverains de vivre dans une atmosphère saine.						Pas de réponse attendue		
				Preuve que le site de Glomel est accueillant , nous recensons une grand diversité d'animaux sauvages en carrière.						Pas de réponse attendue		
				Une fermeture prématuré du site engendrerait également une augmentation de l'empreinte carbone étant donné que le site de Glomel est le seul gisement d'Andalousite européen						Pas de réponse attendue		
				et obligerait les industriels français et européens à se fournir en Afrique du Sud ou en Chine ou les réglementations environnementales sont bien moins strictes.						Pas de réponse attendue		
RD 333	15-déc	ANONYME	N.C.	Imerys n'a pas à faire subir ses nuisances. Cette Société est donc tenue de prendre les mesures adéquates pour éviter l'émission et la dispersion des poussières.		défavorable en l'état? serait favorable si des mesures suffisantes étaient prises ?					Pas de réponse attendue	Le dossier apporte des précision, et le projet propose des améliorations dans le suivi des poussières (nouvelles sondes, emplacements ajustés, réflexions a venir sur le convoyeur...)
				ou vont les poussières ? Qui nous ferait croire que ces poussières, nocives localement, ne se disséminent pas dans l'environnement au gré des pluies et des vents d'autant plus facilement qu'elles sont fines?						Les émissions de poussières dans l'environnement sont analysées dans l'étude d'impact.		
				mesure SOCOTEC au Kersioc'h : 40 mg/j/m2, le double au Faouedic en octobre novembre 2021						Le seuil réglementaire est de 500 mg/m ² /jour en moyenne annuelle glissante (Arrêté Ministériel du 22 septembre 1994)		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR	
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions			
RD 333	15-déc	ANONYME	N.C.	A supposer que les poussières n'émanent que des fosses en exploitation (or en réalité les sables sont soumis aux vents et à l'érosion pluviale), ce sont, sauf erreur, 3 tonnes de poussières émises par carrière exploitée (fosse 3 = 20 ha) pendant un an. Soit 150 tonnes pendant 50 ans d'exploitation (puisque'il y a toujours au moins 1, voire 2 fosses ouvertes).							défavorable en l'état? serait favorable si des mesures suffisantes étaient prises ?	Les émissions de poussières dans l'environnement sont analysées dans l'étude d'impact.	Le dossier apporte des précisions, et le projet propose des améliorations dans le suivi des poussières (nouvelles sondes, emplacements ajustés, réflexions à venir sur le convoyeur...)
				Si 2 fosses sont ouvertes, le taux de poussières émises sera d'autant plus élevé.								Le tonnage d'extraction ne sera pas modifié donc les émissions de poussières associées resteront du même ordre.	
RD 334	15-déc	MME BASTIEN J.	98809 DUMBEA	Je suis favorable à l'ouverture de la fosse n°4 de Glomel		x						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable, sans argumentation particulière
RD 335	15-déc	MME LE CRAS A.	GLOMEL	avis défavorable à l'extension de cette carrière.								Pas de réponse attendue	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête
				La dernière autorisation menait jusque 2036, mais avec cette fosse 4, ce n'est plus le cas ! En tant qu'habitant proche, je suis en droit de me demander quand cela va-t-il s'arrêter ?							Le projet d'exploitation prévoit une fin d'extraction en 2042 et une finalisation de la remise en état jusqu'en 2047.		
				Les nuisances restent toujours présentes, au niveau sonore, cette 4eme fosse ne va pas arranger							Pas de réponse attendue		
				nuisances sonores : la société Imerys a-t-elle prévue de faire des mesures de façon aléatoire et plus régulières pour prendre en compte la réalité de ce que vivent les habitants aux alentours ?			x			x	Une campagne en période hivernale sera mise en place en plus du suivi déjà réalisé en période estivale.		
				quelle intégration paysagère pouvons-nous sincèrement trouver à ces versants ? Est-ce qu'on peut trouver celles-ci aussi attrayantes que le Minez-Du et la Calotte Saint-Joseph ?							Pas de réponse attendue		
				ces paysages ont été la cause d'arrêt de projet auparavant.							Pas de réponse attendue		
				Je ne peux que partager les inquiétudes concernant l'eau, les poussières, la biodiversité, évoquées dans plusieurs contributions							Ces thématiques sont abordées dans le dossier et plus particulièrement dans l'étude d'impact		
RD 336	15-déc	M. GARVENES N.	56630 LA TRINITE	favorable a l'ouverture de la 4eme fosse .		X						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au regard des pratiques environnementales de l'entreprise
				l'entreprise est très impliquée dans l'environnement. revégétalisations, aménagement pour la faune, préservation de la flore et constate régulièrement une bonne population d'animaux sur le site (cervidés, sangliers lièvres, canards, grands corbeaux, faucons pèlerins, et bien d'autres.)								Pas de réponse attendue	
				j'ai constaté une grande évolution en terme de traitement d'eaux (nouvelle installation, travail continu sur l'amélioration de nos rejets)								Pas de réponse attendue	
				l'importance en terme d'emploi de cette entreprise locale. emplois directs et indirectes								Pas de réponse attendue	
RD 337	15-déc	MME LEMOINE C.	GLOMEL	Le dossier présenté par Imerys ne me rassure pas sur la préservation de la qualité de l'eau.							considéré défavorable	Pas de réponse attendue	
				Les nuisances aux riverains restent trop importantes								Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				L'impact sur la biodiversité est évident quand on voit ces montagnes de stérile							Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact)	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête
				le dossier d'autorisation environnementale n'est pas en nature d'apporter les preuves de la maîtrise des impacts.							Pas de réponse attendue	
				toute activité doit se faire qu'après réflexion bénéfiques/risques pour les citoyens vivant actuellement et les générations futures. La balance bénéfiques/risques est défavorable à l'extension de cette mine,							Le site contribue à la dynamique du territoire (Cf. 2.11 du Mémoire en réponse). Des mesures d'accompagnement environnementales sont prévues dans le projet pour le territoire (restauration de zones humides, gestion durable du bocage, ORE, étude des cyanobactéries sur l'étang de Glomel).	
RD 338	15-déc	M. FORTIN A.	75015 PARIS	pour l'ouverture de la fosse 4 de Glomel.							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au regard des pratiques environnementales de l'entreprise
				Les pratiques minières modernes utilisées chez IMERYS mettent l'accent sur l'importance de la remise en état, de la restauration des habitats, de la préservation de la biodiversité et du développement durable en général	X						Pas de réponse attendue	
				Ces valeurs d'entreprise et cette approche proactive garantit non seulement une extraction responsable des ressources, mais contribue également à la préservation de l'écosystème environnant.							Pas de réponse attendue	
RD 339	15-déc	M.MOSSER M.	94270 LE KREMLIN BICETRE	je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4							Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au reard des pratiques environnementales de l'entreprise
				je souhaite témoigner du dynamisme et de l'avancée du site sur des sujets clés tel que le 5S, le management des poussières, l'optimisation des besoins en énergie et des processus qui permettent ainsi à l'usine d'améliorer au maximum la sécurité ainsi que les conditions de travail des employés tout en réduisant son empreinte environnemental.	X						Pas de réponse attendue	
				pour que la production d'andalousite reste en France et reste produite par une usine responsable.							Pas de réponse attendue	
RD 340	15-déc	MME LEPVRAUD M.	N.C.	je demande l'arrêt impératif de la poursuite d'excavation de la fosse 3.							Pas de réponse attendue	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête
				Cette demande d'extension est la conséquence d'une mauvaise qualité de minerai provenant de la fosse 3							L'ouverture d'une nouvelle fosse pour travailler simultanément avec 2 fosses est une configuration classique du site (Cf. § 1.2 du mémoire en réponse) qui permet de sécuriser l'approvisionnement de l'usine et d'optimiser la qualité du minerai. La Fosse 1 a été exploitée de 1972 à 1998, la Fosse 2 de 1986 à 2014, et la Fosse 3 depuis 1997 avec une extension en 2012. Le site a donc été exploité la plupart du temps avec 2 fosses concomitantes.	
				la conduite des études prospectives ayant mené à l'autorisation de la fosse 3 interroge.							Pas de réponse attendue	
				Les quantités de déchets sont bien plus importantes du fait de la faible présence de minerai au sein de la fosse 3. Les déchets atteignent aujourd'hui plus d'un million de tonnes stockées chaque année sur le site.							Pas de réponse attendue	
				Se pose la question du stockage, de l'évacuation de ces déchets démultipliés et du traitement d'une pollution plus importante.							Le stockage des stériles est prévu dans le phasage d'exploitation (Cf. Mémoire technique).	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
				Les autorisations d'extension se sont déjà faites au mépris des ressources exceptionnelles en eau du site.							Pas de réponse attendue	Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se expriment lors de cette enquête
				la fosse 3 a nécessité la destruction de zones humides et prend place sur le périmètre d'une zone de captage d'eau approvisionnant des communes du Centre-Bretagne.							les zones humides impactées par l'ouverture de l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface (zones humides impactées sur 7 ha avec 15 ha de mesures compensatoires + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern).	
				Je soutiens plusieurs demandes faites d'un état des lieux de la qualité de l'eau avant la réalisation des travaux, aux fins de permettre par la suite de réaliser un comparatif post-travaux.					x		L'état actuel de l'environnement est présenté dans l'étude d'impact.	
				ainsi que les demande à l'État, via l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) ou tous autres organismes d'État, d'analyser et de produire un rapport sur les conséquences de la présence de métaux, d'une conductivité élevée de l'eau, sur la vie aquatique avant d'autoriser l'ouverture de la fosse 4.						x	Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse). Les actions à poursuivre ou adapter seront définies à l'issue du bilan.	
				le SMAEPdu Kreiz Breiz demande à connaître la destination des eaux et leurs usages.							Une réunion sera organisée courant 2024 avec le syndicat pour analyser la mise en place d'un dispositif d'échange et d'alerte.	
				Alors que le pays est de plus en plus souvent soumis à des stress hydriques, des vérifications doivent être faites des prélèvements des gros consommateurs.							L'eau utilisée pour le fonctionnement de l'usine est recyclée depuis la Fosse 2. Le volume du rejet correspond à l'excédent collecté sur le site qui rejoint le circuit de traitement des eaux.	
				restauration de la biodiversité : n'est citée qu'au travers d'un partenariat avec l'AMV et de projets de plantations d'arbres. Or, le bilan carbone d'un arbre nouvellement planté mettra plusieurs années pour être équivalent à un arbre arrivé à maturation.							Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact).	
				renaturation des cours d'eau : es obligations sont souvent laissées à l'interprétation de l'industriel et donc partiellement accomplies. Le prochain arrêté préfectoral doit contenir la nécessaire restauration de l'intégralité du bassin versant du Crazius, de 11KM2, affluent de la rivière Ellé, du fait de sa proximité avec l'usine, par le reméandrage, la remise en talweg et par le remblayage des fossés.							Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse). Les actions à poursuivre ou adapter seront définies à l'issue du bilan.	
				je repose la nécessité de sobriété dans les usages et, en ce qui concerne les métaux, la nécessité du recyclage. On sait que ce secteur est sous-investi.							Le recyclage de l'andalousite dans les produits finis n'est pas possible car elle ne peut pas être dissociée une fois que le produit final est réalisé (briques réfractaires, moules de fonderie...).	
				a création de filières de recyclage pourraient tout autant contribuer à réindustrialiser la France et à créer des emplois plutôt que de faire le choix de maintenir des productions qui réduisent nos ressources dans une course à la consommation toujours plus excessive.							Cf. ci-dessus	
				le nombre d'emplois est souvent mis en avant pour emporter l'acceptation de projets écocides							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 341	15-déc	M. CHARROY J.	22110 ROSTRENE N	favorable à la pérennisation des activités sur le site de Glomel bien que conscient des conséquences que cela peut avoir aux abords du site.	x						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet qui fait un bilan des avantages/inconvients
				nuisances subies à proximité de nos installations : on ne peut pas les nier et nous travaillons donc à les limiter.						Pas de réponse attendue		
				nous tâchons d'appliquer les levier qui sont à notre disposition comme la fermeture des portes des usines les plus bruyantes, la mise en route de l'éclairage uniquement quand cela est nécessaires, remplacement des pièces défectueuses sur les convoyeurs bruyant, ...etc						Pas de réponse attendue		
				mes collègues et des parties prenantes travaillent pour identifier d'autres leviers à mesure que notre compréhension des nuisances évolue.						Pas de réponse attendue		
				L'extraction de l'andalousite à Glomel répond à une demande, sur le marché européen.Des industries importantes consomment ce minéral comme celles du verre ou de l'acier. Indirectement, tout le monde consomme cette andalousite.						Pas de réponse attendue		
				La seule action rationnelle pour limiter l'extraction à Glomel est de réduire nos consommations en ces produits de base. Il appartient à chacun de le faire.						Pas de réponse attendue		
				Une délocalisation de l'activité soulagerait la pression écologique à Glomel mais serait un drame environnemental à l'échelle globale, du fait des émissions de CO2 supplémentaires liées au transport de l'andalousite vers Europe.						Pas de réponse attendue		
				plutôt que de vivre l'exploitation de l'andalousite comme une contrainte, voyons la comme une force pour le centre Bretagne en attirant une population active et en générant des capitaux nécessaires au développement de la vie communale et associative.						Pas de réponse attendue		
									Pas de réponse attendue			
				Je suis convaincu que ces deux aspects sont conciliables et le travail réalisé par Imerys le démontre							Pas de réponse attendue	
RD 342	15-déc	M. DELARUE V.	69110 STE FOY LES LYON	favorable à ce projet	x						Pas de réponse attendue	Avis globalement favorable au projet, pour des motifs divers, ps forcement en lien avec l'objet de l'enquête
				Alors qu'elle respecte déjà largement les normes, je constate qu'Imerys fait continuellement des améliorations pour réduire son impact environnemental (eaux, poussières, bruit, éclairages...)						Pas de réponse attendue		
				Pas d'accident depuis longtemps sur le site. Une bienveillance dans l'accompagnement sécurité et une fermeté dans le respect des règles de sécurité Imerys (nombreuses !).						Pas de réponse attendue		
				Imerys a aussi un impact non négligeable sur l'emploi local, sur la communauté locale en étant très actif.						Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPONSE IMERYS	REPONSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR		
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions				
RD 343	15-déc	ANONYME	N.C.	je souhaite porter à votre connaissance mes questions concernant les rejets d'eau boueuse dans le ruisseau de Crazius lors d'évènements pluvieux.							Pas de réponse attendue	Observation a prendre en compte et à mettre en corrélation avec le bilan a venir de l'état du Crazius		
				j'ai a plusieurs reprises constaté que des oiseaux (hérons et canards col vert) étaient en mauvais état sanitaire. Les animaux n'étaient pas farouches et présentaient des lésions au niveau du bec et de la tête notamment. Le plumage était terne.					X					Pas de réponse attendue
RD 344	15-déc	ANONYME	N.C.	avis défavorable au projet d'ouverture de la fosse 4							Pas de réponse attendue	Avis défavorable axé sur les thématiques de la protection de la ressource en eau. Cette observation reprend les assertions contenues dans plusieurs des items abordés par les opposants au projet, sans y apporter de nouveautés. Je me permets donc de renvoyer son auteur donc sur les différentes contributions des associations et collectifs qui se sont exprimés lors de cette enquête		
				Le classement de cette carrière en tant que « gisement d'intérêt national et européen » ne doit en aucun cas primer sur : la santé des riverains, la qualité de l'eau potable et la quantité pour les générations futures, l'exploitation soutenable des ressources naturelles									Pas de réponse attendue	
				Je m'aperçois que la gestion quantitative et qualitative de l'eau semble peu intéresser les services de l'État lorsqu'un chantage à l'emploi est exercé !									Pas de réponse attendue	
				L'eau utilisée dans ce process a une teneur supérieure aux normes en Cadmium, Cobalt, Cuivre, Nickel et Zinc. Le manganèse et les sulfates sont présents à des taux particulièrement élevés dans les eaux rejetées.									Il n'y a pas de métaux lourds dans le gisement d'après l'analyse d'eau spécifique du rejet présentée en Annexe 3 de l'étude hydrogéologique.	
				trois dysfonctionnements entraînant des pollutions des cours d'eau ont été constatés (1994,2013,2016)									Pas de réponse attendue	D'où les dispositifs d'échanges de données et d'alerte mis en place
				l'engagement du pétitionnaire à réaliser une étude technico-économique dans un délai d'un an à compter de la notification de l'arrêté précédent afin de réduire les rejets en manganèse et en sulfates ». 5 années plus tard, le projet d'unité de traitement du manganèse ne voit le jour qu'à l'occasion de la demande d'extension										L'étude technico-économique envisagée dans l'arrêté d'exploitation actuellement en vigueur visait la recherche de solutions pour abattre la teneur en sulfates. Le dossier expose qu'aucune solution satisfaisante n'existe à ce jour, ce qu'admet aussi Eau du Morbihan, syndicat d'adduction d'eau potables, qui relativise aussi l'impact de ce problème de sulfates sur la qualité et le traitement de l'eau potable. (cf en RD 330)
				L'étude « économique » du procédé ne permet peut-être pas de maintenir le niveau de rentabilité attendu par les actionnaires ou de rester compétitif sur le marché international ? De ce fait, ce sont les riverains qui subiront ..										Pas de réponse attendue
La Fosse 1 est déjà comblée par des résidus humides, la fosse 2 est en cours de comblement. Elles sont non étanchéifiées et le suivi des eaux souterraines attenantes est indigent. Les « procédures de contrôle » se limitent à des contrôles visuels (!) et l'absence de risque de pollution des eaux souterraines par percolation n'est absolument pas démontrée.											Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides très fins (< 300 µm) issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivité très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	Divers piézomètres et puits assurent le suivi des eaux souterraines autour des différentes fosses et verses. Le suivi peut être éventuellement qualifié d'insuffisant, mais pas d'indigent... Les contrôles visuels ne concernent que les phénomènes de ravinement. Des investigations supplémentaires sont prévues dans le projet à la suite des résultats révélés par Imerys lui même sur le piézomètre R01. (cf. en C24)		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR				
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions						
RD 345	15-déc	MME GALLON MA.	22146 MELLIONEC	Je tiens à souligner le manque de rigueur présent dans cette enquête publique: je n'ai vu apparaître qu'une seule analyse d'eau physico-chimique au niveau du captage de l'Ellé de la station de Barregant (dans l'étude d'impact) datant de février 2015 à mars 2018 Je trouve cela extrêmement peu sérieux de la part d'une société qui se dit soucieuse de son impact environnemental....								Un suivi mensuel de la qualité de l'Ellé est présenté dans le dossier au niveau de la prise d'eau de Pont St Yves qui est la plus proche du site à 7 km en aval du rejet. La prise d'eau de Barrégant est située à 14 km en aval.	Voir observation du syndicat d'adduction d'eau potable en RD 330 et les commentaires apportés			
				Nous savons que la qualité et la quantité d'eau sont impactées par l'activité d'Imerys										pas d'avis sur projet. Critique sur process analyse eaux	Cf. étude hydrogéologique (Annexe 2 de l'étude d'impact)	
				Il est vrai qu'Imerys réalise des analyses d'eau à plusieurs endroits, ces prélèvements en autoévaluation peuvent être contestés: le point de prélèvement est parfois changé afin d'avoir "le meilleur taux possible"											L'autosurveillance est réalisée conformément au plan de contrôle.	
				Il paraîtrait tout à fait logique que ce soit un organisme indépendant qui réalise les prélèvements et les analyse physico-chimiques											x	Pas de réponse attendue
				Ces résultats doivent être transmis de manière transparente et facilement accessibles (site de la mairie par exemple) à qui le souhaite.											x	Pas de réponse attendue
RD 346	15-déc	SOCIETE ARHANTEC LEVAGE	22110 KERGRIST MOELOU	Nous sommes pour le projet								Pas de réponse attendue	Expression d'un avis globalement favorable au projet, sans argumentation particulière			
				intervenons deux à trois fois semaine , dans un cadre de sécurité absolu , utilisant du matériel performant et contrôle .										x	Pas de réponse attendue	
RD 347	15-déc	ANONYME	N.C.	il est noté que dans le résumé non technique, le plateau sommital de la verse du Sabès sera utilisée pour l'installation 35 HA de panneaux photovoltaïque.									Le parc photovoltaïque devra fournir une étude d'impact s'il devait se faire	Voir ci -après		
				Cela paraît tout à fait incongrue quand il y a des érosions au niveau de la plateforme de la verse de Kerroué (cf photo jointe), ainsi que de la couche de fine au pied de la verse et même du talus !!											considéré défavorable sur projet installation PPV	Pas de réponse attendue
				J'ai du mal à imaginer 35 Ha de panneaux solaires (a raison d'environ 20 Kg/M2 de panneaux avec câbles et fixations) ce qui ferait environ plus de 7000 Tonnes de matériels sur une « colline » de stériles : instable et dont l'érosion est flagrante....												Pas de réponse attendue
				J'aurai aimé avoir une explication technique concrète afin de savoir comment la multinationale compte mettre ces panneaux photovoltaïques,												Pas de réponse attendue
				cela démontre également un manque de rigueur environnementale présent tout au long du dossier de cette enquête.												Pas de réponse attendue
nombreux dossiers, (avec une logique de classification des annexes difficilement compréhensibles),		Pas de réponse attendue	Voir analyse de la forme, contenu et lisibilité du dossier en 2.10-A													

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	Synthèse contribution	Double	OPINIONS					REPOSE IMERYS	REPOSE OU COMMENTAIRE DU COMISSAIRE ENQUETEUR
						Favorable	Défavorable	Neutre ou Mitigé	Avis non exprimé	Propositions		
RD 348	15-déc	ANONYME	N.C.	étonnement de ne trouver qu'une seule analyse des éléments physico-chimique (dans le mémoire technique) , et ce il y a plus de 13 ans (avant même l'ouverture de la fosse 3) "des résidus de traitement du minerai" humides et sec ainsi que des boues d'hydroxydes – Sont analysés : l' Arsenic, le cadmium, le chrome, le cobalt, le cuivre, le mercure, le molybdène, le nickel, le plomb. pas le manganèse, ni l'aluminium ? Alors qu'on sait que ce sont aussi ces métaux qui sont très présents dans les "déchets" du site...				X		Pas de réponse attendue	Tous ces sujets sont abordés dans le mémoire technique. Y sont étudiés de manière différenciée les stériles, les résidus secs, les résidus humides, et les eaux	
RD 349	15-déc	ANONYME	N.C.	La station de traitement du manganèse par Ozonation, n'est pas en activité (devrait l'être en 2024), il est vraiment dommage que cette enquête publique ne se fasse donc pas à posteriori de cette installation...						La construction de la nouvelle usine de traitement par ozonation pour l'abattement du manganèse est en cours. La mise en service de la nouvelle usine initialement prévue en mars 2024 dans le porter à connaissance transmis à l'administration en mars 2023 aura lieu en avril 2024. La DREAL a été informée du décalage de planning qui ne remet pas en cause le seuil de 2 mg/L en manganèse applicable au 1er janvier 2024.	Cette demande d'autorisation a suivi un calendrier totalement indépendant de la mise en service de cette nouvelle station de traitement. La contrainte de respecter le seuil de 2mg/l s'impose néanmoins depuis le 1 janvier 2024. Les données de suivi du rejet permettront de tirer les conséquences de l'efficacité (ou non) de ce nouvel équipement.	
				dans les solutions apportées pour traiter les déchets de manganèse que cette usine traitera, il faudra "entreposer" les déchets en manganèse "quelque part" – Le cabinet de conseil IRH parle de la création d'une "lagune" de 333 m²						Le stockage sera effectué en Fosse 2.	Le CE prend acte de la réponse apportée par Imerys. Ce point était d'ailleurs précisé dans le mémoire technique (cf en page 94 du tome 2 du dossier d'enquête)	
				"La lagune serait curée régulièrement pour évacuer les boues produites. La destination des boues n'est pas définie à ce stade: soit sur site, soit évacuation externe."						Cf. ci-dessus	Il s'agit plutôt des bassins de décantation installés avant le point de rejet et qui constituent l'ultime » traitement » avant rejet au milieu naturel. Voir réponses apportées à la CLE EIL en C24 et supra la description de ces bassins et du traitement du manganèse sont à trouver au chapitre 4 du mémoire technique. Le dossier ne mentionne pas la présence d'une géomembrane. Le fonctionnement de 2 des 4 bassins de décantation est prévu modifié par le projet afin de mieux sauvegarder les zones humides situées au pied du Sabes	
				je ne vois nulle part ou serait située précisément cette "Lagune" Ni si cette lagune bénéficierait d'une géo membrane ?						Cf. ci-dessus	Le dossier ne mentionne pas la présence d'une géomembrane. Le fonctionnement de 2 des 4 bassins de décantation est prévu modifié par le projet afin de mieux sauvegarder les zones humides situées au pied du Sabes	
				je m'inquiète du devenir de ces boues d'hydroxydes au vu de la difficulté d'Imerys de suivre ses mesures compensatoires actuelles :						Cf. ci-dessus	Les boues d'hydroxydes ne sont pas stockées dans ces bassins mais dans la fosse 2, sans lien ni contact avec le milieu naturel, les eaux superficielles, ni les zones humides.	
				sur 5 mares construites en compensation, seulement 2 contiennent de l'eau, et jouent réellement leur rôle de zone humide, les autres sont pleines de ronces....						Il est prévu la création de 2 nouvelles mares (Cf. § 2.3.1 du Mémoire en réponse).	Un soutien à l'étiage est organisé dans le cadre de l'autorisation d'exploiter actuelle. Les modalités sont revues et adaptées après échange avec la CLE EIL dans le cadre du projet . voir réponses apportées en C24.	
				Sachant que le coût d'une évacuation externe sera certainement élevé, si Imerys choisit de garder ces boues, j'ai bien peur qu'elle finisse dans une des fosses....						Cf. ci-dessus	Les boues des bassins de décantation sont prévues évacuées en période post exploitation, avant réaménagement de ces bassins. Diverses normes régissent le devenir et les possibilités de emploi/valorisation éventuelles. Les dispositions à prendre tant pour le curage de ces bassins, pour l'exportation de ces boues, pour le réaménagement ultérieur de ces bassins devront faire l'objet de discussions avec la CLE, comme annoncés en C24. Voir aussi en 2.11.14 mon analyse sur les diverses dispositions de suivi/surveillance après exploitation et en 2.11.13 sur le projet de remise en état du site	
				Présence d'Imerys sur Zones Humides qui sont en liens par infiltration et ruissellement avec le Blavet et l'Ellé ; rappelons que les failles sont cloisonnées géologiquement mais pas hydrologiquement. Ce sont donc plusieurs milliers de personnes qui dépendent de cette eau quotidiennement.						Le suivi qualitatif des eaux souterraines est en place avec le réseau piézométrique autour du site. Les cours d'eau seront conservés et les zones humides ne seront pas impactées après la mise en place des mesures prévues dans le projet. L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse. Il n'y a pas d'impact qualitatif sur la prise d'eau de Mézouët.	Voir réponses apportées en R31	